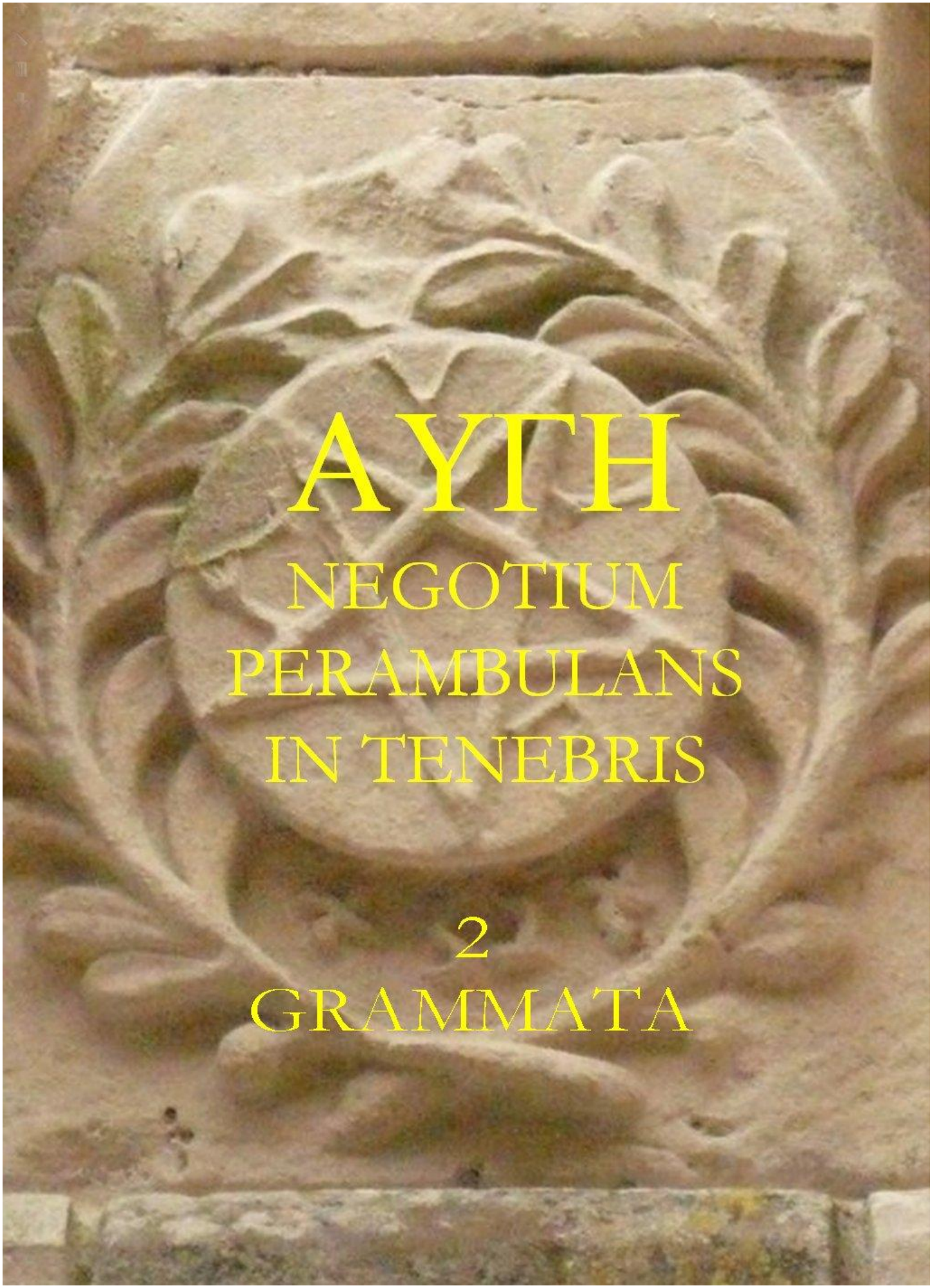
AYTH
NEGOTIUM
PERAMBULANS
IN TENEBRIS
2
GRAMMATA

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION CHAMPAGNE-ARDENNE

Direction régionale
des affaires culturelles
Champagne-Ardenne

Affaire suivie par : Gilles vilain
Service : Conservation Régionale des Monuments Historiques
Téléphone : 03.26.70.36.63
Courriel :

Références : CRHM/GV/GV 00170

Châlons-en-Champagne, le 10 FEV. 2011

Monsieur ,

Vous avez eu la gentillesse d' envoyer à la conservation régionale des monuments historiques, une riche documentation photographique et historique sur la maison située, 3 rue Jean Gouthière à Chaumont (Haute-Marne), dont la façade sur rue et la toiture sont inscrites au titre des monuments historiques, par l 'arrêté du 31 juillet 1979. Je tiens vivement à vous en remercier.

En vous remerciant de l'intérêt que vous portez au patrimoine architectural de Chaumont, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet de la région Champagne-Ardenne
et par délégation
Le Directeur régional des affaires culturelles

Jean-Paul Ollivier

M. Gérôme Taillandier
12, Passage Abel-Leblanc
75012 PARIS

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Culture et de la Communication

17 - DEC. 2010

Monsieur Gérôme TAILLANDIER
12, passage Abel Leblanc
75012 PARIS

Nos réf. : CC/19862/MLB

Monsieur,

Vous avez bien voulu appeler l'attention de Monsieur Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture et de la Communication, sur l'état sanitaire d'une maison datant de la période de la Renaissance en Haute-Marne.

Le ministre a pris connaissance de votre correspondance avec intérêt. L'objet de votre demande relevant plus particulièrement de la compétence des services déconcentrés du ministère, il m'a chargé de la soumettre à l'examen attentif de Monsieur Jean-Paul Ollivier, directeur régional des affaires culturelles de Champagne-Ardenne (3, rue du Faubourg Saint-Antoine – 51037 Châlons-en-Champagne Cedex).

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le chef du bureau du cabinet

Stéphane L'HOST

3, rue de Valois, 75033 Paris Cedex 01 France – Téléphone : 01 40 15 80 00

HAUTE-MARNE
ville de Chaumont,
cabinet du maire

Date-:
Le 29 Janvier 2010

Affaire suivie par-:
Cabinet du Maire

Téléphone-:
03 25 30 60 07

Référence-:
LC - SR 18/2010

Objet-:
Photos de Chaumont

Monsieur Gérôme TAILLANDIER
12 passage Abel-Leblanc
75012 PARIS

Cher Monsieur,

Je vous remercie très vivement d'avoir bien voulu me faire parvenir les photographies que vous avez prises en décembre dans le vieux Chaumont.

Elles démontrent, s'il en était besoin, toute la richesse du patrimoine de notre ville, et également la nécessité de poursuivre la rénovation de certains bâtiments.

Je prends note que vous autorisez la ville de Chaumont à utiliser ces clichés, et vous réitère mes remerciements.

Je vous prie de croire, Cher Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,

Luc CHATEL
Ministre de l'Education nationale
Porte-parole du Gouvernement

Monsieur le Maire
BP 564
52012 Chaumont Cedex
tél. 03 25 30 60 00
fax 03 25 03 92 80
le.maire@ville-chaumont.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-MARNE

Ministère Culture Communication

Service Départemental
de l'Architecture
et du Patrimoine
Haute-Marne

Affaire suivie par : Jérôme AUGER / Sandrine Champonnois
Réf :
OBJET : CD photos de la vieille ville de Chaumont
5, rue Bouchardon
52000 Chaumont
Tél : 03.25.02.10.76
Fax : 03.25.02.10.77
sdap.haute-marne@culture.gouv.fr

A Chaumont, le 5 janvier 2010

Monsieur,

Le CD contenant les photographies de la vieille ville de Chaumont notamment la basilique Saint-Jean Baptiste et le donjon m'est bien parvenu et je vous en remercie.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération.

Jérôme AUGER
Architecte des Bâtiments de France
Chef du S.D.A.P. de Haute-Marne

Jérôme Auger

Monsieur G Taillandier
12 Passage Abel Leblanc
75012 Paris

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Culture et de la Communication

17 - DEC. 2010

Monsieur Gérôme TAILLANDIER
12, passage Abel Leblanc
75012 PARIS

Nos réf. : CC/19862/MLB

Monsieur,

Vous avez bien voulu appeler l'attention de Monsieur Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture et de la Communication, sur l'état sanitaire d'une maison datant de la période de la Renaissance en Haute-Marne.

Le ministre a pris connaissance de votre correspondance avec intérêt. L'objet de votre demande relevant plus particulièrement de la compétence des services déconcentrés du ministère, il m'a chargé de la soumettre à l'examen attentif de Monsieur Jean-Paul Ollivier, directeur régional des affaires culturelles de Champagne-Ardenne (3, rue du Faubourg Saint-Antoine – 51037 Châlons-en-Champagne Cedex).

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le chef du bureau du cabinet

Stéphane L'HOST

3, rue de Valois, 75033 Paris Cedex 01 France - Téléphone : 01 40 15 80 00

MEMORANDUM

Madame le Ministre de la culture,

L'hôtel Jean-Gouthière sur lequel porte mon rapport présente au moins une caractéristique architecturale exceptionnelle, comme j'essaie de le montrer dans les textes qui suivent.

Classé à l' ISMH, ce bâtiment a souffert de bien des vicissitudes liées à l'incompétence, à la négligence, aux difficultés des divers acteurs qui s'en sont occupés depuis cinquante ans.

Je fais appel à vous afin que l'on puisse envisager une intervention de protection digne de ce nom en faveur de ce bâtiment.

Je ne suis, à titre personnel, pas intéressé à l'affaire, sinon par mon histoire .

*

Ce bâtiment, construit en 1576, a traversé les siècles sans difficulté jusqu'en 1957, date à laquelle mon père, Georges Theillet, qui en était propriétaire, a dû le voir revendu à la suite de sa faillite.

A compter de 1957, des dégradations toujours plus graves ont été commises par le nouveau propriétaire : abattage d'une tourelle, destruction d'une fenêtre, destruction d'une partie rajoutée ancienne, disparition de portes d'époque (16ième siècle).

J'ai vu tout cela lorsque j'étais enfant.

Puis ce bâtiment est tombé dans une longue suite de négligences, jusqu'à ce que les Monuments Historiques s'en mêlent. On doit retenir le nom de M. Lepoittevin, qui a réellement sauvé ce bâtiment.

Racheté par M. Maillefer, ce dernier s'est lancé, avec l'aide d'une importante subvention, dans un travail de reconstruction qui est tout à son honneur mais qui a échoué en raison d'une apparente mauvaise organisation du plan des travaux.

M. Maillefer, à qui j'ai écrit deux fois, ne semble plus intéressé à l'affaire et ne m'a pas répondu.

Ainsi cet hôtel est depuis trop longtemps en état d'abandon, ouvert à tout vent, sans toit (celui-ci est inscrit à l'Inventaire), un arbre poussant dans les pièces d'habitation.

Actes de vente de l'Hôtel Jean Gouthière

TEXTE DE L'ACTE OU DU JUGEMENT A TRANSCRIRE.

SUIT LA TENEUR de l'ANNEXE

Société"VOLONTES 0945 "

Société coopérative Ouvrière de Production anonyme à capital et personnel variables. Siège à Chaumont (Haute-Marne) 40 avenue de la République.

REUNION DU CONSEIL d'ADMINISTRATION DU DOUZE DECEMBRE MIL NEUF CENT QUARANTE SIX

L'An mil neuf cent quarante-six,le douze décembre,à dix-huit heures
Le Conseil d'Administration de la Société "Volontés 1945" s'est réuni
ège social.

Président de séance: Theillet Georges

Sont présents: les deux autres administrateurs.

EXPOSE DU PRESIDENT

Il est indispensable que la société dispose de locaux suffisants et
le centre de la Ville,tant pour l'installation des Services d'administra-
de la Société que pour l'entrepôt de matériaux.

Dans cet ordre d'idée,le Président a engagé des pourparlers avec M.Char-
du Rivau.

Celui-ci serait disposé à céder à la Société un immeuble situé à Chau-
,rue Jean Gouthière,élevé sur vaves de rez de chaussée,premier étage,deu-
étage mansardé,grenier dessus et dépendances,à la condition que la So-
effectue divers travaux et fournitures pour son autre immeuble contigu
à Chaumont et pour l'immeuble de Briaucourt qu'il habite.

Sous réserve de l'acceptation du Conseil,le Président a fait établir de-
en conséquence.

Ces documents sont communiqués au Conseil

Après en avoir délibéré;

Le Conseil décide: D'acquérir de M.et Madame Charles du Rivau,l'immeuble
s'agit, moyennant l'exécution de travaux et les fournitures accessoires
la société acquéreur,en ce qui concerne l'immeuble des vendeurs,contigu
à Chaumont et l'immeuble appartenant aux mêmes vendeurs à Briaucourt.

Et il délègue

A M.Georges Theillet,son Président,tous pouvoirs à l'effet d'effectuer
cquisition,arrêter la désignation,l'origine de propriété,les devis dé-
tifs des travaux et fournitures constituant la contre-partie,obliger la so
té acquéreur à leur exécution,faire toutes évaluations et déclarations fis-
les de sincérité, convenir de toutes autres conditions,signer tous actes et
èces;dans le cours de l'exécution des travaux,apporter telles modifications
détail qui lui apparaîtront opportunes,et d'une manière générale faire le
cessaire.

Suivent les signatures des trois administrateurs.

Pour copie certifiée conforme au procès-verbal de séance

Le Président du Conseil d'Administration Directeur Général

Signé:G.Theillet

ENSUITE SE TROUVENT LES MENTIONS SUIVANTES

1°-Annexé à la minute d'un acte reçu par Mes.Cadart et Allard-Latour
tous deux notaires à Chaumont(Haute-Marne)soussignée,le treize décembre mil
neuf cent quarante-six.

Signé:Cadart; Allard-Latour

2°_Enregistré à Chaumont(A.C)le dix-neuf décembre mil neuf cent quaran
te-six,Folio 8 case 29.Reçu:cent francs.

Signé:Seguy

Renvoi n° I.- Frédéric

Le soussigné Me. Gaston CADART,notaire à Chaumont (Haute-Marne)
certifie la présente copie exactement collationnée et conforme à la minute
et à l'expédition destinée à recevoir la mention de transcription et approu-
ve un renvoi sans mot nul.

CONSERVATION DES HYPOTHÈQUES
52903 CHAUMONT CEDEX 9

Vente 9,000 of

CONSERVATION DES HYPOTHÈQUES

N° 67

D CHAUMONT

Transcription du 28 DEC 1946 . Vol. 2044 n° 21
Dépôt : 12 f. . Vol. 219 n° 478
Inscription d'office : 142 f. . Vol. 1161 n° 459
Taxe : 475 f. . Salaires : 285 f.

(Intitulé réservé à l'usage exclusif du conservateur.)

TEXTE DE L'ACTE OU DU JUGEMENT À TRANSCRIRE.	CADRE RÉSERVÉ AU CONSERVATEUR. (Le requérant ne doit, sous aucun prétexte, écrire dans cette marge.)

PARDEVANT Me.Gaston Pierre CADART,et Me.Pierre BILLARD-LATOUR, tous deux notaires à Chaumont (Haute-Marne) soussignés

ONT COMPARU:

M.Charles Jules BENOIT du RIVAU,propriétaire et Madame Clotilde Joséphe Marie Antoinette de JUNET d'AIGLEPIERRE, son épouse qu'il autorise,demeurant ensemble à Briaucourt (Haute-Marne)

Lesquels ont par les présentes,vendu en s'obligeant conjointement et solidairement entre eux aux garanties ordinaires et de droit.

A la Société dénommée "Volontés 1945 " Société Coopérative ouvrière de production anonyme au capital et personnel variables au capital initial de Soixante-dix mille francs dont le siège est à Chaumont,avenue de la République N°40 et dont les statuts ont été établis suivant acte reçu par Me. Jarriand,notaire à Paris,le quatre janvier mil neuf cent quarante-six,suivis d'une Assemblée générale constitutive du dix-sept janvier mil neuf cent quarante-six,le tout publié conformément à la loi.

Ce qui est accepté pour la dite société par M.Georges Florent Isidore THEILLET,Secrétaire administratif ,demeurant à Chaumont,avenue de la République,Directeur Général de la dite société, spécialement autorisé à l'effet des présentes,aux termes d'une délibération du Conseil d'administration de cette Société en date du douze décembre mil neuf cent quarante-six,dont un extrait certifié véritable est demeuré ci-joint et annexé après mention.

L'immeuble ci-après désigné.

DESIGNATION

Une maison sise à Chaumont,rue Jean Couthière,N°I,comprenant trois pièces au rez de chaussée, trois pièces au premier étage, grenier et cave cadastrée Section C N°1853p,pour quatre vingts centiares,tenant devant à la rue,à droite à Dufour et des autres aspects aux vendeurs.

Il est fait réserve par les vendeurs,de la cheminée en pierre se trouvant dans la cuisine et des boiseries garnissant une pièce du rez de chaussée à l'extrémité gauche de la maison,à charge d'enlever le tout dans le délai de un mois de ce jour,et à leurs frais.

En outre il est convenu que la société acquéreur fera murer en moellons sur cinquante centimètres d'épaisseur,la porte donnant sur la cour intérieure de l'immeuble conservé par les vendeurs et qui fait communiquer celui-ci avec l'immeuble vendu.

313.27 — 475 — 322.127

f 475
b 12
s 285
of 142
1

CONSERVATION DES HYPOTHÈQUES
52903 CHAUMONT CEDEX 9

CADRE RÉSERVÉ AU CONSERVATEUR.

(Le requérant ne doit, sous aucun prétexte, écrire dans cette marge.)

TEXTE

DE L'ACTE OU DU JUGEMENT À TRANSCRIRE.

L'immeuble sus désigné appartient aux vendeurs et dépend de la communauté existant entre eux par suite de l'acquisition qu'ils en ont fai au cours de leur mariage avec une maison plus im portante de Madame Jeanne Eugènie Humbert,sans p fession, demeurant à Chaumont,rue Guyard,épouse divorcée de M.Charles Edmond François Frédéric G cin, aux termes d'un acte reçu par Me.Cadart,not re soussigné le vingt-six janvier mil neuf cent quarante-trois.

Cette acquisition a eu lieu moyennant un prix converti en diverses obligations au profit d la venderesse,lesquelles se sont trouvées éteinte par le décès de cette dernière survenu à Briaucou le quatorze mars mil neuf cent quarante-six.

Au dit acte Madame Humbert a déclaré qu'elle était divorcée en premières noces et non remariée de M.Charles Edmond François Frédéric Garcin.

Et qu'elle ne remplissait et n'avait jamais rempli de fonctions emportant hypothèque légale sur ses biens.

Une expédition dudit acte a été transcrite au bureau des Hypothèques de Chaumont le cinq février mil neuf cent quarante-trois,Volume 1939 N°24,avec inscription d'office du même jour Volume 1153N°33 Cette inscription sera radiée dans le plus bref dé lai.

ORIGINE ANTERIEURE

I.-L'immeuble présentement vendu appartenait pri mitivement à M.Jules Nicolas Humbert,en son vivant Directeur des Contributions Indirectes,décédé à Chaumont,le deux mars mil huit cent soixante-sept, et ayant laissé pour seul et unique héritier son fils M.Victor Louis Humbert.

II.- M.Victor Louis Humbert,en son vivant propri taire,demeurant à Chaumont,est décédé audit lieu, le vingt-cinq juin mil neuf cent dix,époux de Mada me Marie Agathe Mantin,laissant:

Madame Marie Agathe Mantin,son épouse survivante

Commune en biens acquets aux termes de son contrat de mariage reçu par Me.Vasler d Montaubert,notaire à Eymoutiers (Haute-Vien ne)le treize janvier mil huit cent soixante feux.

Légataire d'un quart en pleine propriété et d'un quart en usufruit aux termes du testament de M.Humbert fait olographe à Chaumont le vingt-deux juillet mil neuf cent quatre,déposé au rang des minutes de Me.Valton,notaire à Chaumont,prédécesseur immédiat de Me.Cadart,notaire soussigné,le vingt-six octobre mil neuf cent dix,en vert d'une ordonnance de M.le Président du Tribunal Civil de Chaumont contenue en son procès-verbal d'ouverture et de description du dit testament en date du même jour.

Et usufruitière du quart des biens dépendant de la succession de son défunt mari en vertu de l'article 767 du Code Civil.

Et pour seules héritières conjointement pour le tout et divisément chacune pour moitié ses deux filles issues de son union avec son épouse survivante.

1°-Madame Joséphine Caroline Marie Louise Humbert,épouse de M.Albert Charles Marie Xavier Paguelle de Larrêt,Percepteur d'Orchies,avec lequel elle demeurait à Douai.

2° et Madame Jeanne Eugènie Humbert,épouse divorcée de M.Charles Joseph Edmond François Garcin sus nommée.

CONSERVATION DES HYPOTHÈQUES

52903 CHAUMONT-CEDEX 9

Ainsi que ces qualités sont constatées par un acte de notoriété dressé par Me.Valton,notaire susnommé le vingt huit octobre mil neuf cent dix.

III.- Madame Veuve Humbert-Mantin est elle-même décédée à Nice le treize ...rs mil neuf cent treize,veuve de M.Victor Louis Humbert,laissant pour seules ...ritières ses deux filles,Madame de Larrêt et Madame Jeanne Humbert,susnommée ...insi que ces qualités sont constatées par un acte de notoriété dressé par Me. ...lton,notaire susnommé,le vingt-huit avril mil neuf cent treize.

IV.- Madame de Larrêt est décédée en son domicile à Paris le cinq avril ...il neuf cent trente-cinq,laissant pour seule héritière Madame Jeanne Humbert ...a soeur, à défaut de descendant et d'ascendant,ainsi qu'il est constaté par un ...cte de notoriété dressé par Me.Cadart,notaire soussigné le dix-neuf avril mil ...neuf cent trente-cinq.

En sorte que le dit immeuble était devenu la propriété de Madame Jeanne ...Humbert seule.

Le tout ainsi déclaré.

ENTREE EN JOUISSANCE

La Société acquéreur aura la propriété de l'immeuble vendu par l'effet des ...présentes et elle en aura la jouissance à compter d'aujourd'hui tant par la ...prise de possession réelle que par la perception des loyers à son profit.

A cet égard les vendeurs déclarent:

Que le rez de chaussée est libre de location.- Qu'une pièce du premier é...tage est louée verbalement pour neuf ans à la Société du Club des Bardes,moyen...nant un franc par an. -Et le surplus du premier étage avec partie de grenier ...était loué verbalement au mois,moyennant cent quinze francs,par mois,à Madame ...Veuve Léon Philippe.

CONDITIONS

La présente vente est consentie et acceptée sous les conditions suivantes ...que M.Theillet es qualité,oblige la société acquéreur à exécuter et accomplir ...savoir:

1°-De prendre la maison vendue dans son état au jour de l'entrée en jouis...sance sans garantie de l'état du sol et du sous-sol et des batiments ou des ...vices de construction cachés ou non cachés,vétusté,mitoyenneté,défaut d'aligne...ment et autres cas prévus ou imprévus,comme aussi dans garantie de la contenan...ce indiquée, la différence de mesure en plus ou en moins excédat-elle même un ...vingtième devant faire le profit ou la perte de la société acquéreur.

2°-de souffrir les servitudes passives de toute nature,apparentes ou occul...tes, continues ou discontinues,pouvant grever l'immeuble présentement vendu,sauf ...à s'en défendre et à profiter de celles actives,s'il en existe,le tout à ses ...risques et périls sans recours contre les vendeurs et sans que la présente clau...se puisse attribuer à qui que ce soit plus de droit qu'il en aurait soit en ...vertu de titres réguliers non prescrits,soit en vertu de la loi,comme aussi ...sans qu'elle puisse nuire aux droits résultant pour la société acquéreur de la ...loi du vingt-trois mars mil huit cent cinquante-cinq.

3°-de continuer jusqu'à son expiration l'assurance contre l'incendie des ...immeubles vendus contractée à la Compagnie LA NATIONALE dont le siège est à ...Paris, rue Laffitte N°17, suivant police N°24.352 en date du premier mars mil ...neuf cent quinze pour une durée de dix ans renouvelée par tacite reconduction ...et avenants en date des premier octobre mil neuf cent dix-sept et quinze sep...tembre mil neuf cent trente,et d'en payer les primes et cotisations annuelles ...à leur échéance,le tout de manière que les vendeurs ne soient jamais inquiétés ...ni recherchés à ce sujet.

4°-d'acquitter à compter du jour de l'entrée en jouissance les impôts,contri...butions,taxes et charges quelconques auxquels l'immeuble présentement vendu peut ...et pourra être assujetti.

PRIX

En outre la présente vente est consentie et acceptée à charge par la société ...acquéreur d'exécuter divers travaux dans deux immeubles appartenant aux ven...deurs et situés,l'un à Chaumont,rue Guyard N°I et l'autre à Briaucourt,lesquels ...travaux sont détaillés dans un devis dressé aujourd'hui même par les parties ...qui demeurera ci-annexé après avoir été certifié par elles et revêtu de la ...mention d'usage.

Ces travaux devront être exécutés sous le contrôle de l'architecte des ven...deurs et dans un délai de deux mois pour les travaux intérieurs et de quatre ...mois pour les travaux extérieurs,le tout à compter d'aujourd'hui.

Il est convenuque les honoraires d'architecte seront supportés par la so...ciété acquéreur et d'autre part que le travail qui consistera à dégarnir les ...poutres du vestibule de la propriété de Briaucourt ne pourront pas dépasser ...cinq mille francs en travaux et fournitures.

CONSERVATION DES HYPOTHEQUE
52903 CHAUMONT CEDEX

TEXTE DE L'ACTE OU DU JUGEMENT A TRANSCRIRE.

TRANSCRIPTION ET PURGE

La Société acquéreur fera transcrire une expédition des présentes au Bureau des Hypothèques de Chaumont et remplira si bon lui semble les formalité prescrites par la loi pour la purge des hypothèques légales,le tout à ses frais.

Si lors ou par suite de l'accomplissement de l'une ou de l'autre de ces formalités,il se révèle ou survient des inscriptions grevant l'immeuble présentement vendu du chef des vendeurs ou des précédents propriétaires,les vendeurs s'obligent à rapporter les mainlevées et certificats de radiation de ces inscriptions dans le mois de la communication amiable qui leur sera faite au domicile ci-après élu de l'état des dites inscriptions.

ETAT CIVIL

Les vendeurs déclarent: qu'ils sont nés: M.du Rivau à Evreux(Eure) le premai mai mil neuf cent onze et Madame du Rivau à Briaucourt le vingt-neuf avril mil neuf cent neuf. Qu'ils sont mariés sous le régime de la communauté debiens réduite aux acquets aux termes de leur contrat de mariage reçu par Me.Benoist, notaire à Andelot le sept janvier mil neuf cent trente-sept,lequel contrat ne contient aucune clause restrictive de la capacité civile de l'épouse.

Et qu'ils ne remplissent et n'ont jamais rempli de fonctions emportant hypothèque légale sur leurs biens.

RENONCIATION A HYPOTHEQUE LEGALE

Madame du Rivau,spécialement autorisée de son mari et connaissance prise de l'article 2135 du Code Civil par la lecture que lui en a donnée le notaire soussigné,ainsi qu'elle le reconnait expressément,déclare renoncer à l'effet de son hypothèque légale sur l'immeuble vendu et à tous droits de suite sur celui-ci et de préférence sur le prix et renoncer à se prévaloir à l'encontre de la société acquéreur de tous effets quelconques de son hypothèque légale,même en tant que cette hypothèque garantirait soit une pension alimentaire qui lui serait allouée judiciairement pour elle ou ses enfants,soit toute autre charge née du mariage.

ENREGISTREMENT

Pour la perception des droits d'enregistrement,les parties évaluent le prix de l'immeuble présentement vendu à quatre vingt-quinze mille francs.

REMISE DE TITRES

Il ne sera remis à la société acquéreur aucun titre de propriété,mais celle-ci pourra se faire délivrer à ses frais tous extraits ou expéditions d'actes ou jugements concernant l'immeuble vendu.

FRAIS

Tous les frais,droits et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par la Société acquéreur,ainsi que M.Theillet l'y oblige.

DOMICILE

Pour l'exécution des présentes,les parties élisent domicile,savoir:
M.et Madame du Rivau,à Chaumont,en l'étude de Me.Cadart,et Monsieur Theillet es qualité en l'étude de Me.Allard-Latour.

LECTURE DE LA LOI

Avant de clore,Me.Cadart,l'un des notaires soussignés,a donné lecture aux parties des articles 13 de la loi du vingt-trois août mil huit cent soixante et onze, 7 de la loi du vingt-sept février mil neuf cent douze,6 de la loi du dix neuf mars mil neuf cent dix-sept, 7 et 8 de la loi du dix-huit avril mil neuf cent dix-huit et 366 du Code Pénal.

Me.Cadart et Me.Allard-Latour affirment qu'à leur connaissance le présent acte n'est modifié ni contredit par aucune contre-lettre contenant une augmentation du prix de la présente vente.

Et à l'instant,chacune des parties affirme sous les peines édictées par l'article 8 de la loi du dix-huit avril mil neuf cent dix-huit,que le présent acte exprime l'intégralité du prix convenu.

DONT ACTE

Fait et passé à Chaumont,en l'étude de Me.Cadart,l'un des notaires soussignés
L'an mil neuf cent quarante-six;,le treize décembre
Et lecture faite,les parties ont signé avec les notaires.
Signé:du Rivau; M.A d'Aiglepierre; Theillet; Cadart; Allard-Latour,ces deux derniers notaires.

ENSUITE SE TROUVE LA MENTION

Enregistré à Chaumont(A.C)le dix-neuf décembre mil neuf cent quarante-six,folio 8 case 29.Reçu à treize pour cent: douze mille trois cent cinquante francs; à deux pour cent:mille neuf cents francs; àdeux pour cent: mille neuf cents francs.Total: seize mille cent cinquante francs.

Signé:Seguy

CONSERVATION DES HYPOTHÈQUES
52903 CHAUMONT CEDEX

Toutefois l'adjudicataire ne pourra exiger les mainlevées partielles des créanciers inscrits, sur l'immeuble vendu qu'après versement de son prix d'adjudication.

15° - Election de domicile - Le domicile du vendeur est élu à Chaumont en l'étude de Me. Cadart notaire soussigné.

L'adjudicataire sera tenu de faire une élection de domicile au moment même de l'adjudication dans le ressort du Tribunal Civil de Chaumont et faute par aux de le faire ce domicile sera de plein droit élu en l'étude de Me. Cadart notaire soussigné.

16° - Titres - Il sera remis à l'adjudicataire les titres de propriété que le vendeur pourra avoir en sa possession sans qu'il puisse en exiger d'autres, mais par le fait de l'adjudication il demeurera subrogé aux droits du vendeur pour se faire délivrer tous extraits ou expéditions d'actes ou jugements concernant les immeubles par lui acquis, mais à ses frais.

Se soussigné Me Gaston Pierre Cadart, notaire à Chaumont (Haute-Marne) certifié la présente copie exactement collationnée conforme à la minute et à l'expédition destinée à recevoir la mention de transcription et approuve deux lignes rayées et huit mots nuls.

CONSERVATION DES HYPOTHÈQUES
52903 CHAUMONT CEDEX 9

Dépôt | Vol. N° 780 | Vol. 1189 N° 598

TRANSCRIPTION DU 28 FEVR 1955

Vol. 2.864 N° 25.

Taxe	1.260
Salaires	900

180.000 off- taxe

off- 450

3c

1I-

322-127 3 V

Acquiescement + divers

L'AN MIL NEUF CENT CINQUANTE CINQ
le jeudi dix février, à quatorze heu-

A Chaumont, en l'étude de Me. Cadart
PARDEVANT Me. Gaston Pierre CADART
notaire à Chaumont (Haute-Marne) soussigné

A comparu :

Monsieur Henri BOUVET, avoué, demeurant à Chaumont.

Agissant en qualité de syndic de l'Union des Créanciers de la faillite de la société dite " VOLONTES 1945 " société coopérative ouvrière de production anonyme au capital variable et personnel variable dont le siège était à Chaumont, rue Jean Gouthière n° 1 prononcée par jugement du Tribunal de Commerce de Chaumont, du neuf juillet mil neuf cent cinquante quatre, et dont les créanciers ont été déclarés en état d'union suivant délibération en date du vingt six octobre même année.

Lequel a dit :

Que suivant jugement du huit novembre mil neuf cent cinquante quatre, le Tribunal Civil de Première Instance de Chaumont ordonné qu'aux requêtes, poursuites et diligences du comparant, agissant en qualité de syndic de l'Union des Créanciers de la faillite de la société "Volontés 1945" sus nommée il sera par le Ministère de Me. Cadart notaire soussigné, que le Tribunal a commis à cet effet, procédé à la vente aux enchères publiques d'un immeuble sur Chaumont dépendant de ladite faillite.

Que le cahier de charges pour parvenir à cette adjudication a été dressé par ledit Me. Cadart le treize janvier mil neuf cent cinquante cinq, et a été déposé au rang des minutes de celui-ci par le comparant suivant acte dressé par Me. Cadart le même jour, lequel contient fixation de la vente à ce jour, heure et lieu.

Que les placards annonçant cette adjudication ont été apposés aux endroits voulus par la loi, de la Ville de Chaumont

CONSERVATION DES HYPOTHÈQUES
52903 CHAUMONT CEDEX 9

ainsi que le constate un procès verbal en date du vingt janvier mil neuf cent cinquante cinq rédigé par Me. Berthier huissier à Chaumont sur un exemplaire de placards enregistré à Chaumont le vingt cinq du même mois folio 19 case 2 par le receveur qui a perçu les droits.

Que le contenu de ces placards a été inséré au journal la Haute-Marne libérée se publiant à Chaumont le dix sept janvier mil neuf cent cinquante cinq, ainsi que le constate un exemplaire de cette feuille revêtue de la signature de l'imprimeur.

Et que les frais, faits pour parvenir à la vente de montant, savoir :

Ceux dus à Me. Bouvet, avoué poursuivant, à la somme de quarante neuf mille cinq cent onze francs, ainsi qu'il résulte de ses états taxés, ci ..... 49.511.

Et ceux du présent cahier de charges et de l'acte qui en constate le dépôt, à la somme de quatre mille deux cents francs, ci ..... 4.200.

~~Et ceux du présent cahier de charges et de l'acte qui~~

Ensemble : cinquante trois mille sept cent onze francs, ci ..... 53.711.

Une expédition de la requête au Juge Commissaire, la grosse du jugement ordonnant la vente, la signification à Monsieur le Procureur de la République, les certificats de signification, et de non opposition ni appel, le procès verbal de placards, la feuille d'insertion, demeurèrent ci-annexés après mention.

Ce fait le comparant a requis de Me Cadart de donner lecture du cahier de charges sus relaté ainsi que de ce qui précède et de procéder à l'adjudication dont il s'agit sur la mise à prix de deux cent mille francs, à charge en outre de payer le montant des frais de poursuites de vente et de cahier de charges et les frais, droits et honoraires de l'adjudication.

Et lecture faite il a signé avec Me. Cadart, notaire.

Signé : Bouvet et Cadart.

En conséquence de la réquisition qui précède Me. Cadart notaire commis a donné lecture tant du cahier des charges du treize janvier mil neuf cent cinquante cinq, ci-dessus relaté que de ce qui précède et a procédé à l'adjudication.

ADJUDICATION

L'immeuble désigné au cahier des charges a été mis en vente sur la mise à prix de deux cent mille francs augmentée des charges qui viennent d'être relatées :

Cette mise à prix n'ayant pas été acceptée Me. Cadart a baissé celle-ci conformément au Jugement d'un quart ce qui l'a ramenée à cent cinquante mille francs.

Cette nouvelle mise à prix n'ayant pas été acceptée non plus Me. Cadart a remené la mise à prix conformément au Jugement à cent trente cinq mille francs.

Cette mise à prix ayant été acceptée des bougies ont été allumées et pendant leur durée diverses enchères ont été portées dont la dernière par Monsieur de Biaso ci-après nommé a élevé le prix à cent quatre vingt cinq mille francs.

Deux bougies successivement allumées sur cette enchère

CONSERVATION DES HYPOTHÈQUES
52903 CHAUMONT CEDEX 9

sont éteintes sans que, pendant leur durée il en ait été
rté d'autres.

En conséquence Me. Cadart notaire commis a prononcé
djudicataire :

Monsieur Louis DE BIASO, garçon de café et Madame
anne Luciane AGNUS, son épouse demeurant ensemble à Chau-
nt, rue des Frères Coudin n° 6.

M. de Biaso né à Pinzano (Italie) le onze juin mil neuf
cent vingt et Madame de Biaso née à Biesles le trente
octobre mil neuf cent sept.

Moyennant le prix de CENT QUATRE VINGT MILLE FRANCS.

Monsieur et Madame de Biaso a ce présent déclarant ac-
epter l'adjudication et en outre qu'ils destinant la maison
quise à leur habitation principale et qu'ils entendent béné-
icier des dispositions de l'article 35 de la loi n° 54-404
dix avril mil neuf cent cinquante quatre, et ils évaluent
our la perception des droits d'enregistrement la partie
cupée par les locataires à soixante mille francs, le sur-
lus libre de toute occupation .

Et lecture faite ils ont signé.

Signé : De Biaso Louis, Jeanne Agnus.

QUITTANCE.

Me. Bouvet reconnait avoir reçu à l'instant même de M.
Madame de Biaso la somme de cinquante trois mille sept
nt onze francs montant des frais faits pour parvenir à la
ente ; de laquelle somme il leur donne bonne et valable quit
nce.

DONT QUITTANCE.

CLOTURE

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès
erbal

Les jour, mois et an susdits.

Au lieu sus indiqué.

Et lecture faite la comparant a signé avec le notaire.

Signé : Bouvet et Cadart ce dernier notaire.

Ensuite se trouve la mention :

Enregistré à Chaumont (A.C.) le vingt trois fé-
vrier mil neuf cent cinquante cinq folio 64 case 826
B 45/1/139. Reçu : à dix quatre vingts pour cent,
huit mille trois cent seize francs ; à trois pour cent
deux mille trois cent dix francs ; à un cinquante pour
cent, trois mille quatre cent quatre vingt quinze
francs. Total : quatorze mille cent vingt et un francs.

Signé : Michelot.

Et du cahier de charges ci-dessus daté et énoncé por-
ant les mentions suivantes :

I -Signé ne varietur et annexé à la minute d'un
acte reçu par Me. Cadart, notaire à Chaumont (Haute-
Marne) soussigné le treize janvier mil neuf cent cin-
quante cinq.

Signé : Bouvet et Cadart.

II - Enregistré à Chaumont (A.C.) le vingt Jan-
vier mil neuf cent cinquante cinq. Folio 55 case 699
B I4/4 Reçu : six cent quatre vingt dix francs.

Signé : Michelot.

Il a été extrait littéralement ce qui suit :

EXPOSE :

Il dépend de l'actif de la faillite de la Société

CONSERVATION DES HYPOTHÈQUES
52903 CHAUMONT CEDEX

329
648
287
64

sont éteintes sans que, pendant leur durée il en ait été
rté d'autres.
En conséquence Me. Cadart notaire commis a proclamé
djudicataire :
Monsieur Louis DE BIASO, garçon de café et Madame
anne Lucienne AGNUS, son épouse demeurant ensemble à Chau-
nt, rue des Freres Oudin n° 6.
M. de Biaso né à Pinzano (Italie) le onze juin mil neuf
cent vingt et Madame de Biaso née à Biesles le trente
octobre mil neuf cent sept.
Moyennant le prix de CENT QUATRE VINGT MILLE FRANCS.
Monsieur et Madame de Biaso a ce présent déclarant ac-
ter l'adjudication et en outre qu'ils destinent la maison
quise à leur habitation principale et qu'ils entendent béné-
cier des dispositions de l'article 35 de la loi n° 54-404
dix avril mil neuf cent cinquante quatre, et ils évaluent
ur la perception des droits d'enregistrement la partie
cupée par les locataires à soixante mille francs, le sur-
us libre de toute occupation .
Et lecture faite ils ont signé.
Signé : De Biaso Louis, Jeanne Agnus.
QUITTANCE

"Volontés 1945" une maison sise à Chaumont, rue Jean Gouthière n° 1.

Sur requête présentée à Messieurs les Président et Juges composant le Tribunal Civil de Chaumont par Me. Bouvet en sa qualité de syndic de l'Union des créanciers de la faillite de cette société, à l'effet d'être autorisé à vendre cette maison il est intervenu à ~~Bref~~ dûment le huit novembre mil neuf cent cinquante quatre un jugement de ce Tribunal qui a ordonné que pardevant Me. Cadart, notaire soussigné commis à cet effet il serait procédé à la vente dudit immeuble sur la mise à prix de deux cent mille francs fixée audit jugement.

Le Tribunal a ordonné qu'en cas de carence d'enchères ladite mise à prix pourrait être réduite d'un quart puis des deux tiers et de moitié et ainsi de suite jusqu'à ce qu'une offre s'en suive.

Ce jugement a été signifié à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal Civil de Première instance de Chaumont suivant exploit de Me. Berthier huissier à Chaumont en date du premier décembre mil neuf cent cinquante quatre afin de faire courir le délai d'appel étant d'un mois à compter de cette date et un certificat délivré le sept janvier mil neuf cent cinquante cinq par M. le Greffier en Chef du Tribunal de Chaumont constate que ce jugement n'a été frappé ni d'opposition ni d'appel.

CONSERVATION DES HYPOTHEQUES
CHAUMONT CEDEX

DESIGNATION

Une maison sise à Chaumont, rue Jean Gouthière n° 1 comprenant trois pièces au rez-de-chaussée, trois pièces au premier étage, deux pièces au deuxième étage, grenier et cave, cadastrée section C n° 1853 pour quatre vingt centiares tenant devant à la rue, à droite à Dufour, et des autres aspects à Madame André et à Sebeyran.

Ladite maison frappée d'alignement ainsi qu'il résulte du plan délivré par M. le Maire de Chaumont qui est demeuré ci-joint et annexé après mention.

Tel que ledit immeuble existe actuellement avec ses aisances et dépendances sans aucune exception ni réserve.

Sur la mise à prix de deux cent mille francs, 200.000.-

ORIGINE DE PROPRIETE

L'immeuble dont il s'agit appartient à la faillite de la Société " Volontés 1945 " par suite de l'acquisition que cette société en a faite de M. Charles Jules Benoit du Rivau propriétaire et Madame Clothilde Joséphe Marie Antoinette de Junet d'Aiglemierre, son épouse demeurant ensemble à Briaucourt (Haute-Marne) aux termes d'un acte reçu par Me. Cadart notaire soussigné le treize décembre mil neuf cent quarante six.

Audit acte les vendeurs ont déclaré :

La présente vente a lieu à charge par la Société acquéreur d'exécuter divers travaux dans deux immeubles appartenant aux vendeurs et situés l'un à Chaumont, rue Guyard n° 1 et l'autre à Briaucourt, selon un devis dressé par les parties et demeuré annexé à l'acte de vente.

Il a été convenu que ces travaux devraient être exécutés sous le contrôle de l'architecte des vendeurs et dans un délai de deux mois pour les travaux intérieurs et de quatre mois pour les travaux extérieurs. Le tout à compter du treize décembre mil neuf cent quarante six et en outre que les honoraires d'architecte seraient supportés par la Société acquéreur et d'autre part que le travail qui consisterait à déga-

sur les poutres du vestibule de la propriété de Briaucourt ne pourraient pas dépasser cinq mille francs en travaux et fournitures.

Audit acte les vendeurs ont déclaré qu'ils étaient mariés sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts aux termes de leur contrat de mariage reçu par Me. Benoist notaire à Andelot le sept janvier mil neuf cent trente sept, lequel contrat ne contenant aucune clause restrictive de la capacité civile de l'épouse ; et qu'ils ne remplissaient et n'avaient jamais rempli de fonctions emportant hypothèque légale sur leurs biens.

Madame du Rivau a déclaré en outre renoncé à son droit d'hypothèque légale sur l'immeuble vendu ainsi qu'à tous droits de suite sur celui-ci et de préférence sur le prix.

Une expédition dudit acte a été transcrite au bureau des hypothèques de Chaumont le vingt huit décembre mil neuf cent quarante six volume 2044 N° 21 et inscription d'office a été prise le même jour volume 1161 n° 409.

Un certificat délivré par M. le Conservateur au bureau des hypothèques de Chaumont le même jour constate que du chef des vendeurs et des précédents propriétaires il n'existait aucune inscription ni aucune transcription d'actes ou jugements emportant dépossession.

En la personne de M. et Madame du Rivau

Ledit immeuble appartenait à M. et Madame du Rivau et dépendait de la communauté ayant existé entre eux par suite de l'acquisition qu'ils en avaient faite au cours de leur mariage avec une maison plus importante de Madame Jeanne Eugénie Humbert, sans profession, demeurant à Chaumont, rue Buyard épouse divorcée de M. Charles Edmond François Frédéric Garçin aux termes d'un acte reçu par Me. Cadart, notaire soussigné le vingt six janvier mil neuf cent quarante trois.

Cette acquisition a eu lieu moyennant un prix converti en diverses obligations au profit de la venderesse, lesquelles se sont trouvées éteintes par le décés de cette dernière survenu à Briaucourt le quatorze mars mil neuf cent quarante six.

Audit acte Madame Humbert a déclaré qu'elle était divorcée en premières noces et non remariée de M. Charles Edmond François Frédéric Garçin et qu'elle ne remplissait et n'avait jamais rempli de fonctions emportant hypothèque légale sur ses biens.

Une expédition dudit acte a été transcrite au bureau des hypothéques de Chaumont le cinq février mil neuf cent quarante trois volume 1979 n° 24 avec inscription d'office du même jour volume 1153 n° 331 ; cette inscription a été radiée depuis.

ORIGINE ANTERIEURE

I - L'immeuble dont il s'agit appartenait primitivement à Monsieur Jules Nicolas Humbert en son vivant directeur des Contributions Indirectes, décédé à Chaumont le deux mars mil huit cent soixante sept et ayant laissé pour seul et unique héritier son fils Monsieur Victor Louis Humbert.

II - M. Victor Louis Humbert en son vivant propriétaire demeurant à Chaumont est décédé audit lieu le vingt cinq juin mil neuf cent six époux de Madame Marie Agathe Mantin laissant :

Madame Marie Agathe Mantin, son épouse survivante, commune en biens acquêts aux termes de son contrat de mariage

CONSERVATION DES HYPOTHÈQUES
52903 CHAUMONT CEDEX

reçu par Me. Vasler de Fontaubert notaire à Eymoutiers-(Haute-Vienne) le treize janvier mil huit cent soixante deux, et légataire d'un quart en pleine propriété et d'un quart en usufruit aux termes du testament de M. Humbert fait olographe à Chaumont le vingt deux juillet mil neuf cent quatre déposé au rang des minutes de Me. Valton notaire à Chaumont prédécesseur immédiat du notaire soussigné le vingt six octobre mil neuf cent dix, en vertu d'une ordonnance de M. le Président du Tribunal Civil de Chaumont contenue en son procès verbal d'ouverture et de description dudit testament en date du même jour, et usufrutière du quart des biens dépendant de la succession de son défunt mari en vertu de l'article 767 du Code Civil.

Et pour seules héritières conjointement pour le tout et divisément chacune pour moitié ses deux filles issues de son union avec son épouse survivante :

1) Madame Joséphine Caroline Marie Louise Humbert épouse de Monsieur Albert Charles Marie Xavier Paguelle de Larret percepteur des Orchies, avec lequel elle demeurait à Douai.

2) Et Madame Jeanne Eugénie Humbert épouse divorcée de M. Charles Joseph Edmond François Frédéric Garcin sus nommée.

Ainsi que ces qualités sont constatées par un acte de notoriété dressé par Me. Valton notaire sus nommé le vingt huit octobre mil neuf cent dix.

III - Madame Veuve Humbert Martin est elle même décédée à Nice le treize mars mil neuf cent treize veuve de Monsieur Victor Louis Humbert laissant pour seules héritières ses deux filles Madame de Larret et Madame Jeanne Humbert sus nommées ainsi que ces qualités sont constatées par un acte de notoriété dressé par Me. Valton notaire sus nommé le vingt huit avril mil neuf cent treize.

IV - Madame de Larret est décédée en son domicile à Paris le cinq avril mil neuf cent trente cinq laissant pour seule héritière Madame Jeanne Humbert sa soeur sus nommée à défaut de descendant et d'ascendant ainsi qu'il est constaté par un acte de notoriété dressé par Me. Cadart, notaire soussigné le dix neuf avril mil neuf cent trente cinq.

En sorte que ledit immeuble était devenu la propriété de Madame Jeanne Humbert seule.

Le tout ainsi déclaré.

ENTREE EN JOUISSANCE

Les adjudicataires auront par l'effet de l'adjudication la propriété des immeubles vendus dont ils auront la jouissance par la prise de possession réelle et par la perception des loyers à compter du jour de l'adjudication.

Le deuxième étage est loué à Mademoiselle Paillandier verbalement à raison de six mille francs par an payables par semestre ~~xx~~ à terme échu depuis le premier janvier mil neuf cent quarante sept.

Une pièce du premier étage est louée verbalement à raison de un franc par an au Club des Bardes qui s'est engagé à quitter les lieux à première réquisition.

Le surplus de la maison est libre.

L'adjudicataire fera son affaire personnelle des locations ci-dessus.

CONDITIONS

L'adjudication aura lieu sous les charges et conditions suivantes que l'adjudicataire sera tenu d'exécuter et d'accomplir, savoir :

1° - Garantie - L'adjudication sera fa[illegible] du

CONSERVATION DES HYPOTHÈQUES
52903 CHAUMONT CEDEX

vendeur sous la garantie de tous troubles et empêchements quelconques.

L'adjudicataire sera tenu de prendre l'immeuble adjugé dans l'état où il se trouvera au moment de l'adjudication sans garantie ni répétition de part ni d'autre soit pour grosses ou menues réparations à faire aux bâtiment, soit pour vices de construction apparentes ou cachés, vétusté, mitoyenneté, défaut d'alignement erreur dans la désignation et sans garantie de la contenance indiquée la différence de mesure en plus ou en moins excédat-elle même un vingtième devant faire le profit ou la perte des acquéreurs et généralement pour quelque cause que ce soit prévue ou non prévue aux présentes.

2° - Servitudes - L'adjudicataire supportera les servitudes passives de toute nature apparentes ou occultes, continues ou discontinues qui grèvent ou pourront grever l'immeuble présentement vendu sauf à eux à s'en défendre et à profiter de celles actives s'il en existe, le tout à leurs risques et périls sans recours contre les vendeurs et sans que la présente clause puisse conférer à des tiers plus de droits que ceux qu'ils auraient en vertu de titres réguliers non prescrits ou de la loi.

A cet égard il a été convenu dans l'acte du treize décembre mil neuf cent quarante six énoncé en l'origine de propriété que la Société acquéreur ferait murer en moellons sur cinquante centimètres d'épaisseur la porte donnant sur la cour intérieure de l'immeuble conservé par les vendeurs et qui fait communiquer celui ci avec l'immeuble vendu.

3° - Assurances - L'adjudicataire continuera l'assurance contre l'incendie de l'immeuble vendu contractée à la Compagnie l'Union dont le siège est à Paris, place Vendôme n° suivant police de l'agence de Chaumont n° 21.749 en date du premier octobre mil neuf cent cinquante quatre pour la durée de la compagnie, et il en paiera les primes et cotisations annuelles à leur échéance le tout de manière que le vendeur ne soit jamais inquiété ni recherché à ce sujet.

4° - Contributions - L'adjudicataire acquittera à compter du jour de l'entrée en jouissance les impôts et contributions assis et à assoir sur l'immeuble mis en vente.

5° - Paiement des prix - Le prix d'adjudication sera payable comptant.

Le paiement devra être effectué en l'étude de Me. Cadart notaire soussigné.

6° - Frais de poursuites de vente - L'adjudicataire devra payer en sus de son prix d'adjudication et dans la huitaine du jour où elle aura été prononcée, à Me. Bouvet avoué les frais de poursuites de la vente, d'après la taxe qui en aura été faite, le montant desquels frais sera annoncé publiquement lors de l'ouverture des enchères.

7° - Frais et honoraires de Me. Cadart notaire. L'Adjudicataire payera en sus de son prix, audit Me. Cadart savoir :

A l'instant de l'adjudication ou le lendemain avant midi Les droits d'enregistrement auxquels les procès verbaux et la mutation pourront donner ouverture.

Et dans la huitaine de l'adjudication : 1° l'honoraire du cahier des charges, tel qu'il est fixé par le tarif légal et toutes vacations qui pourront être dues pour les procès verbaux de dires ; 2° la remise proportionnelle telle qu'elle est réglée par le décret du neuf mai mil neuf cent quarante sept ; 3° et le cout d'une expédition pour l'adjudica

CONSERVATION DES HYPOTHÈQUES

taire et d'une grosse pour le vendeur.

8° - Faculté de demander caution - L'adjudicataire s'il en est requis devra fournir à ses frais bonne et valable caution connue et domiciliée dans l'arrondissement de Chaumont qui s'obligera solidairement avec lui tant au paiement du prix principal, frais et accessoires qu'à l'entière exécution de toutes les charges et conditions de l'adjudication.

Faute par l'adjudicataire de donner caution aussitôt la demande qui lui en sera faite, l'adjudication sera résolue de plein droit sous réserve de tous dommages intérêts ~~xxxx rixxxxx xxxxrixx~~ et l'immeuble adjugé sera de nouveau remis aux enchères à ses risques et périls ; il sera tenu de la différence entre son prix et celui de la revente si elle est inférieure sans pouvoir réclamer l'excédent s'il y a lieu, cet excédent sera acquis au vendeur.

L'adjudicataire devra s'il est marié et si demande lui en est faite rapporter dans la huitaine de l'adjudication sous peine de déchéance du tirme l'engagement solidaire de son épouse au paiement du prix et des frais et à l'exécution de toutes les conditions de l'adjudication.

9° - Folle enchère - Faute par l'adjudicataire de satisfaire en tout ou en partie aux obligations qui lui sont imposées par les articles six et sept ci-dessus, soit de payer tout ou partie de son prix, soit enfin d'exécuter les autres charges et conditions de l'adjudication le vendeur pourra revendre l'immeuble adjugé par folle enchère dans la forme prescrite par la loi.

Le fol enchérisseur sera tenu de la différence entre son prix et celui de la revente sur folle enchère sans pouvoir reclamer l'excédent s'il y en a, ledit excédent sera payé au vendeur.

En aucun cas le fol enchérisseur ne pourra réclamer soit du nouvel adjudicataire, soit du vendeur, les frais compris sous les articles six et sept ci-dessus, et qu'il aurait payé au vendeur.

L'adjudicataire sur folle enchère devra les intérêts de son prix du jour ou le fol enchérisseur en sera tenu, sauf fruits et revenus à compter de la même époque.

10° - Privilège et action résolutoire - A la sureté et garantie du paiement du prix et de l'exécution des conditions de l'adjudication l'immeuble demeurera spécialement affecté et hypothéqué par privilège spécial au profit du vendeur indépendamment de l'action résolutoire appartenant à ce dernier.

11° - Transcription et purge - Une expédition des présentes et de l'adjudication sera transcrite au bureau des hypothèques de Chaumont conformément à la loi, l'adjudicataire remplira en outre si bon lui semble et à ses frais les formalités de purge des hypothèques légales.

Si alors ou par suite de l'accomplissement ~~xxxxxxx xx xxxxxxx~~ il se trouve ou survient des inscriptions sur l'immeuble vendu du chef du vendeur ou des précédents propriétaires le vendeur aura un délai de trois mois à partir de la communication amiable et sur récépissé qui lui sera faite de l'état desdites inscriptions pour en obtenir les mainlevées et en rapporter les certificats de radiation.

Pendant ce temps l'acquéreur ne pourra faire aucune offre ni consignation de son prix, ni faire aucune notification aux créanciers inscrits, à moins qu'il n'y soit contraint par les voies légales.

CONSERVATION DES HYPOTHÈQUES
52903 CHAUMONT CEDEX 9

Ce dimanche 30/01/2011.

Bonjour Géraldine

Après m'être décidé à lire ce CD, je pense que je peux passer allègrement de vous au tu sans état d'âme ...

Si ces lettres me laissent perplexes, nous venons de passer l'une et l'autre 60 ans de notre vie sans nous connaître, cependant, je suis avec curiosité les recherches que tu fais faire sur cette maison, sans doute la plus ancienne de Chaumont.

Je voulais cependant répéter que cette maison n'a jamais été la propriété de GT. Je viens de faire photocopie de l'acte d'achat, que je t'avais envoyé, je crois, où le propriétaire est bien volontairement - personne morale - et non physique. Je pense qu'il est important de dissocier les 2 - et non propriétaire -
GT était un actionnaire / Certes Président de la dite société, au même titre que tous les autres employés dont Antoinette, ta mère,

Je souhaite donc que, si tu as à parler de GT, tu mentionnes ~~cette~~ cet état.

Je te souhaite bonne lecture de ce document.

Monique.

Google Recherche de livres matter jacques Chercher des livres
Ma bibliothèque | Connexion
À propos de ce livre Consulter le livre Histoire critique du gnosticisme, et de
Page

1 J.G.

① www.cadastre.gouv.fr

1.J.G. + autre bâtiment =

BE 01 — Parcelle 71

— > 486 (1-3 JG)

— le site marche grand dé a la temps.

② Connaissez-vous des hypothèques ?

FONCI CONSERVATION CADASTRALE.

anc. Mod. 3 Cad.

MALITÉ REQUISE A PARTIR DU 1er JANVIER 1956

de publier une attestation après décès ou un acte ou décision translatif, extinctif de droit de propriété, d'usufruit, d'emphytéose ou de superficie ets du 4 janvier 1955, art. 40 et du 14 octobre 1955, art. 30).

XTRAIT CADASTRAL MOD. N° 3

1. Ministère des affaires culturelles -

ons - sur - Marne -

d _____ (1).

Cadre réservé au Conservateur des Hypothèques.		
Date de la formalité.	Volume.	Numéro.

Cadre réservé au Service du Cadastre.		
Date de réception de l'extrait.		
Date de l'application sur les états de section	du Service	
	de la commune	

ASTRE (2).				II. CADRE A REMPLIR PAR LE REQUÉRANT.			
				DÉSIGNATION des immeubles faisant l'objet de la formalité.		NATURE des propriétés (terre, pré, maison, usine, etc.).	OBSERVATIONS.
LIEUDIT ou rue et numéro.	CONTENANCE cadastrale.			Section.	Numéro du plan.		
6	7			8	9	10	11
	ha	a	ca				
4 rue Jean -		0	43				
culturelle -							

DÉPARTEMENT

d HAUTE-MARNE

COMMUNE

de CHAUMONT.

Cachet du bureau du Cadastre :

SERVICE DU CADASTRE
Cité Administrative
CHAUMONT
(Haute-Marne)

Numéro d'ordre au registre de constatation des droits : 2/365

PUBLICITÉ FONCI

PREMIÈRE FORMALITÉ

et n'ayant pas pour objet de publie
déclaratif, constitutif ou extinctif d
(Décrets du 4 jan

EXTRAIT

établi à la demande de M. Chaml

à Chalons - su

en vue de la publication d

1. CADRE A REMPLIR PAR LE SERVICE DU CADASTRE (2)

EXTRAIT CADASTRAL

PROPRIÉTAIRE inscrit à la matrice cadastrale (Nom et prénom ou dénomination). 1	Numéro du compte 2	Numéro d'ordre 3	Section. 4	Numéro du plan. 5	LIEUD ou rue et 6
M. Les Amis du vieux Chaumont		1	BE 80		n°4 rue T Gouthière

I. CADRE A REMPLIR PAR LE SERVICE DU CADASTRE (1).

EXTRAIT CADASTRAL.

PROPRIÉTAIRE inscrit à la matrice cadastrale (Nom et prénom ou dénomination). 1	Numéro du compte 2	Numéro d'ordre 3	Section 4	Numéro du plan 5	LIEUDIT ou rue et numéro. 6	CONTENANCE cadastrale. 7 ha	a	ca	DÉSIGNATION des immeubles faisant l'objet de la formalité. Section 8	Numéro du plan 9

(1) Ou par un notaire, avoué ou autorité administrative (cf. décret du 14 octobre 1955, art. 30, 4).

III. CERTIFICATION DE L'EXTRAIT CADASTRAL (col. 1 à 7 du cadre I):

Lorsque l'extrait cadastral a été établi par le Service du Cadastre.

Certifié conforme aux registres cadastraux. (1 ligne).

A CHAUMONT, le 28 AOUT 1972 19 ..

Lorsque l'extrait cadastral a été établi par un notaire, un avoué, ou une autorité administrative.

Certifié conforme à un { extrait cadastral délivré (1) / livret cadastral mis à jour (1) } le ..... 19 ..

sous le numéro d'ordre au registre de constatation des droits .....

A ....., le ..... 19 ..

J-G

Cartographie GPS Garmin
Cartes et mises à jour pour votre GPS Garmin !

Plans, Itinéraire Routier
Trouvez : Plans, itinéraire routier en France, Paris et à l'étranger !

Coordonnées, Habitants, Informations, Photos satellites, Météos, Hôtels, ...

Menu
ACCUEIL RETOUR IMPRIMER FAVORIS ERREUR
MAIRIE INFOS MÉTÉO HÔTEL
CHAUMONT
Recherche
OK

Immeubles protégés et Monuments Historiques de CHAUMONT

FRANCE / CHAMPAGNE-ARDENNE / HAUTE-MARNE / BOURMONT

Revenir à la fiche de la commune de CHAUMON

Maison

Maison ; immeuble
La façade sur rue et la toiture correspondante (cad. BE 80) : inscription par arrêté du 31 juillet 1979
A voir : élévation
Propriétaire : propriété de la commune
Date de protection : 1979/07/31 : inscrit MH
Adresse : 1 rue Jean-Gouthière -

Cadastre?

Devant

Dos

Neury, Aimée - Ministère de la Culture (France), Médiathèque de l'architecture et du patrimoine (Centre de recherche des monuments historiques - CRMH) diffusion RMN

© Etat Français - Base Mérimée - Immeubles protégés au titre des Monuments Historiques

LOONEO La communauté de consommateurs pour bien choisir ! » Cliquez-ici !

Adresses personnes riches
Les coordonnées des personnes les plus riches de votre territoire
www.archertype.com

Discours de Mariage
Modèles de Discours de Mariage Qui Enchanteront Parents et Amis.
Abc-lettres.com/Discours-Mariage

Carte
Voir votre maison vue du ciel. Zoomez dès maintenant !
www.Geo-Trotter.fr/Google_Earth

Plans, Itinéraire Routier
Trouvez : Plans, itinéraire routier en France, Paris et à l'étranger !
leparisien.fr/itineraire_routier

Carte France
Les Plans, Adresses, et Itinéraires Désormais disponible pour la France
google.fr/maps

Logiciel indispensable
Augmentez le trafic vers votre site avec Google AdWords.

HAUTE-MARNE

CHAUMONT COPIE

HOTEL JEAN GOUTHIERE

Inscrit sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques

PROJET

Restauration des façades et des toitures
et
création de deux appartements

PC 052 121 95 A1012

FACADE EST

n° 13
échelle : 1/50°
Janvier 1995

Sub. CHAUMONT
17 FEV. 1995
COURRIER - ARRIVÉE

O. WEETS architecte D.P.L.G. - C.E.S.C.H.M.A. - 20, Place Saint-Pierre - 55000 BAR-LE-DUC - Tél. 29.71.13.52

DÉPARTEMENT

DE LA

HAUTE-MARNE

VILLE

DE CHAUMONT

Nombre effectif
et légal des Membres du
Conseil Municipal : 27

Nombre des Membres
en exercice : 27
Présents à la séance : 25
Ayant signé
la délibération : 25 M. M.

Affaires Culturel les
-o-o-
Acquisition d'un immeuble sis 1, rue Jean Gouthière
-o-o-
Demande de classement parmi les Monuments Historiques
-o-o-

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Chaumont, chef-lieu du département de la Haute-Marne.

Séance du 20 MARS **19** 72

L'an mil neuf cent soixante-douze, le vingt-mars
Le Conseil Municipal de la ville de Chaumont, chef-lieu du département de la Haute-Marne, s'est réuni dans une des salles de l'Hôtel de Ville, sur la convocation et sous la présidence de M Marcel BARON, Maire ,
pour délibérer en session

Présents MM. Marcel BARON, Maire, MM. Jacques WEIL, Paul GRELICHE, Robert GENEST, Georges BERCHET, Gaston COLLE, Mme Marie DEBERNARDi, Adjoints, MM. Pierre COJAN, Henri AUBRIOT, Berrard PAULIN, Jean CARRIER, Roger BERNEZ, Jacques AUDEPART, Léo LAMARRE, André LASSALLE, Jacques DORMOY, Mme Colette MASSON, Pierre ROUSSEL, René JOLIBOIS Roger MOUILLET, Pierre MOLLE, André CONSTANTIN, Guy SABARLY, Jean FASSLER, René CHEVILLOT

Excusés MM. Pierre ROLLINGER, Alain DIMEY

Absents MM.

Ont donné procuration (art. 27 du Code Municipal):

Monsieur Guy SABARLY ,désigné par ses collègues, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

M. GENEST, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

1972

"Par lettre du 11 janvier 1972, M. le Préfet m'a fait connaître que les membres du bureau de la Société "Les Amis du Vieux CHAUMONT" étaient d'accord pour céder à la Ville de CHAUMONT l'immeuble qu'elle possède 1, rue Jean Gouthière, pour le prix symbolique de 10 Francs, mais en souhaitant toutefois que cette maison soit préalablement classée et qu'après aménagement une pièce leur soit réservée pour rassembler et mettre à la vue du public les documents concernant le Vieux CHAUMONT.

Il s'agit d'une maison très caractéristique de la fin du XVIème siècle, située dans le quartier le plus ancien de CHAUMONT et qui se trouve dans un état d'entretien déplorable.

Je vous propose de donner une suite favorable à cette affaire."

Le Conseil ,

Après en avoir délibéré,

Décide l'acquisition à l'Association "Les Amis du Vieux CHAUMONT" de l'immeuble sis 1, rue Jean Gouthiere pour le prix

.../...

de dix francs.

Demande à M. le Préfet de bien vouloir en déclarer l'utilité publique en vue de l'application de l'article 22 de la Loi du 30 décembre 1928.

Sollicite le classement parmi les Monuments Historiques de cette maison dont une pièce pourra être utilisée par l'Association sus-indiquée.

Dit que le montant de la dépense, des frais et honoraires sera imputé sur le crédit à inscrire au Budget Supplémentaire de 1972 chapitre 903-6 "Equipement Beaux-Arts" article 212 "Acquisition d'immeubles".

Autorise le Maire à signer l'acte à intervenir.

----------suivent les signatures----------

VU, CHAUMONT, le 13 AVRIL 1972
Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général

J.P. MUSSO

Pour expédition conforme,
Le Maire,

Signé : M. BARON

Pour copie conforme,
Le Maire,

SECRETARIAT D'ETAT A LA CULTURE

RECENSEMENT des EDIFICES ANCIENS de la FRANCE

Département HAUTE-MARNE **Commune** CHAUMONT

Édifice Maison Renaissance - 1, rue J. Gouthière

Documents annexés

Fiches	1	Photographies	10
Plans	1	Cartes Postales	
Dessins		Divers :	- plan cadastral - délibération du Conseil Municipal

Avis de l'Architecte des Bâtiments de France

Avis de l'Architecte en Chef

Avis défavorable étant donné l'état de conservation extrêmement mauvais de l'édifice et son peu d'intérêt.

11 JAN. 1978

JACQUES LAURENT
ARCHITECTE D.P.L.G.
70, avenue de Versailles
75016 PARIS - 524-66-33

Avis du Conservateur Régional des Bâtiments de France

Avis favorable à l'ISMH, vois à ce sujet dans la lettre du 17 janvier 1978 à Monsieur l'Architecte en Chef, ci-jointe en double.

Avis de l'Inspecteur Général sur la protection à prévoir

ci-joint

SECRÉTARIAT D'ÉTAT À LA CULTURE

DIRECTION DE L'ARCHITECTURE
31 MAI 1978
N° 51
RECENSEMENT DES MONUMENTS ANCIENS

RECENSEMENT
des ÉDIFICES ANCIENS de la FRANCE

Département : Hte Marne **Commune :** Chaumont

Édifice : Maison rue Courthiète

Documents annexés :

Fiches : Photographies :

Plans : Cartes postales :

Dessins : Divers :

Avis de l'architecte en chef :

Avis favorable a l'Inscription sur l'Inventaire supplementaire des MH à condition qu'un plan d'ensemble de sauvegarde soit presenté et que l'Etat ne soit pas contraint a subventionner des Travaux importants dont Tant d'autres Edifices classés MH du Département ont Tant besoin —

Mai 1978

Avis du conservateur régional des Bâtiments de France :

ci-inclus

Avis de l'inspecteur général sur la protection à prévoir :

IN 7 021067 0 05 □ P

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU CADRE DE VIE

et

MINISTERE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION

REPUBLIQUE FRANCAISE

A R R Ê T É

Le Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie

et

le Ministre de la Culture et de la Communication,

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques, et notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943, 24 mai 1951, 30 décembre 1966 et le décret du 18 avril 1961 ;

VU le décret N° 78-533 du 12 avril 1978 relatif aux attributions du Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie ;

VU le décret N° 78-1013 du 13 octobre 1978 portant création d'une Directic du Patrimoine au Ministère de la Culture et de la Communication ;

La Commission Supérieure des Monuments Historiques entendue ;

A R R Ê T E N T

Article Premier.- Sont inscrites sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques la façade sur rue et la toiture correspondante de la maison sise 1, rue Jean Gouthière à CHAUMONT (Haute-Marne), figurant au cadastre, section BE numéro 80 d'une contenance de 0 a 43 ca et appartenant à la commune.

Article 2.- Le présent arrêté sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit.

Article 3.- Il sera notifié au préfet du département et au Maire de la commune propriétaire qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le

COPIE

PREFECTURE
HAUTE - MARNE
COMMUNE
CHAUMONT

MAIRIE

PERMIS DE CONSTRUIRE
DELIVRE AU NOM DE L'ETAT

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
déposée le 15/02/95

Par ..... S.C.I LUMASTENIC
Demeurant à ..... 1 rue des Docteurs Martin

52260 ROLAMPONT

Représenté par .....
Pour ..... réhabiliter un bâtiment
Sur un terrain sis à 3 rue Jean Gouthière

PERMIS DE CONSTRUIRE
N° 52 121 95 A1012

Surfaces hors-oeuvre
brute : 27 M2
nette : 26 m2
Nb de bâtiments :
Nb de logements : 1
Destination habitation

LE PREFET
Chevalier de la Légiond'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu la demande d'autorisation de construire sus-visée
Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L-421-1 et suivants, R-421-1 et suivants.
Vu le Plan d'Occupation des Sols approuvé le 24/06/83 révisé le 08/04/94

Vu les articles 1585 A à H et 317 sexies (annexe II) du Code Général des Impôts
Vu l'article 1599 B du code général des Impôts
Vu la délibération du Conseil Général du Département de la HAUTE-MARNE en date du 23 février 1990 fixant le taux de la Taxe Départementale pour le financement du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement à 0.3%.
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21/12/1973 fixant le taux de la Taxe Locale d'Equipement à 3 %,
Vu le permis de démolir N° 121 95A7005 déposé le 15.02.1995
Vu la liste des Monuments Historiques classés ou inscrits sur l'inventaire supplémentaires,
Vu l'avis favorable de M. le Maire en date du 10.03.1995
Vu l'avis favorable de M. le Directeur Régional des Affaires Culturelles en date du 26.06.1995

- A R R E T E -

ARTICLE 1 :
Le permis de construire est ACCORDE pour le projet décrit dans la demande susvisée

ARTICLE 2 :
Ledit permis est assorti des prescriptions particulières ci-après :

ASPECT EXTERIEUR

Les prescriptions émises par la Direction Régionale des Affaires Culturelles seront respectées (avis ci-joint).

IMPLANTATION

La construction devra être implantée en limite de propriété, sans aucun débord de toiture ou autres éléments de construction

...

ARTICLE 3 : CONTRIBUTIONS
La réalisation du projet donnera lieu au versement des contributions suivantes :
889 F au titre de la Taxe Locale d'Equipement
88 F au titre de la Taxe Départementale pour le Financement des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement

ARTICLE 4 : Informations complémentaires

Le pétitionnaire devra se reporter aux dispositions du Code Civil pour les servitudes de droit privé susceptibles de concerner son projet

Les raccordements et branchements aux réseaux existants seront à la charge du pétitionnaire.

A CHAUMONT, le 26 SEPTEMBRE 1995
POUR LE PREFET ET PAR DELEGATION,
L'INGENIEUR SUBDIVISIONNAIRE,

S. DUPAS

(1) Voir la définition sur le formulaire de demande d'autorisation

INFORMATION - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATION - A - LIRE ATTENTIVEMENT

-DROITS DES TIERS : La présente autorisation est délivrée sans préjudice du droit des tiers (obligations contractuelles, servitudes de droit privé, ...).
-VALIDITE : L'autorisation est périmée si les constructions ne sont pas entreprises dans le délai de deux ans à compter de sa délivrance ou si les travaux sont interrompus pendant un délai supérieur à une année. Sa prorogation pour une année peut être demandée deux mois au moins avant l'expiration du délai de validité.
-AFFICHAGE : Mention de l'autorisation doit être affichée sur le terrain par le bénéficiaire dès sa notification et pendant toute la durée du chantier, et au moins pendant deux mois. Elle est également affichée en mairie pendant deux mois.
-DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Le bénéficiaire d'une autorisation qui désire contester la décision peut saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de la notification de la décision attaquée.
Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le Ministre chargé de l'urbanisme ou le Préfet pour les autorisations délivrées au nom de l'Etat.
Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de quatre mois vaut rejet implicite).
-ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGES : Elle doit être souscrite par le pétitionnaire dès le début des travaux. A défaut, il encourt des sanctions pénales sauf s'il contruit pour lui-même ou sa proche famille.

Double partiel B/08 G.T.

MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION

Direction régionale

de CHAMPAGNE-ARDENNE
5, rue de Jéricho
51022 CHALONS s/MARNE Cédex

001376

N° D/DB/MR

BORDEREAU D'ENVOI

Le Directeur régional des AFFAIRES CULTURELLES

à Monsieur le DIRECTEUR du PATRIMOINE
Sous-Direction des Monuments Historiques
BUREAU de la PROTECTION des MONUMENTS HISTORIQUES

à l'attention personnelle de M. COMBE

le 18 mai 1979

DÉSIGNATION DES PIÈCES	NOMBRE	OBSERVATIONS
Haute-Marne - CHAUMONT Maison 1, rue Jean Gouthière		
- Arrêté d'inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques corrigé par vos soins	1	
- arrêté retapé	9	Transmis pour signature.

François BOURGUIGNON

NOTIFICATION OU DELEGATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME

ACC
31/10/2001

DAPG INITIALE | Numéro (1) 01 84 0176 000289 01

Ministère (13) : MINISTERE DE LA CULTURE

Compte spécial du Trésor (14) :

Ordonnateur principal (15) : MINISTERE DE LA CULTURE

Ordonnateur secondaire (16) : MONSIEUR LE PREFET DE LA REGION CHAMPAGNE ARDENNES

N° du Bordereau de Reprise (17) :

Code événement NDL (18) : 101

N° de dossier de la notification initiale :
ou de la délégation initiale (19) :
Désignation de l'opération (de cat. I) (20) :

Gestion (2)	2001
Catégorie AP (3)	23
Ministère (4)	202
Chapitre Article (5)	6620 60
ou CST Chap/Art (6)	
Région (cat. II et III) (7)	21
Nomencl. Plan (cat. I) (8)	
Ordon. secondaire (9)	50 051
Commune (cat. I) (10)	
(11)	
(12)	

Imputation de prévision (21) : 6620 60 0176
PATRIMOINE MONUMENTAL

Montant de la présente notification ou délégation (22)	:	269 411,00
Part Budgétaire	:	269 411,00
Part Provisionnelle	:	
Montant antérieurement notifié ou délégué (23)	:	
Part Budgétaire	:	
Part Provisionnelle	:	
Montant total (24)	:	269 411,00
Part Budgétaire	:	269 411,00
Part Provisionnelle	:	

CADRE RESERVE EXCLUSIVEMENT A L'ORDONNATEUR PRINCIPAL

Éch. de paiement (25) : Année en cours	:	269 411,00
2e année	:	0,00
3e année	:	0,00
Années ultérieures	:	0,00

Contrôleur financier (26)

Nature de la décision :
Date :
Signature : L'Adjoint au Contrôleur Financier
Daniel GALLAND
Observations :

23/10/2001
000843

Enregistré le :
N° d'enregistrement :

Ordonnateur principal (27)

18/10/2001
Date :
Signature :
Observations :

Gestionnaire (28)

Bureau ou service :
SOUS DIRECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Coordonnées :
PARIS
3 RUE DE VALOIS

Par délégation
le chef du Bureau des affaires générales et financières
Date 25 OCT 2001
Signature
Thérèse HUMBERT

Observations :
OPERATION APUREE AU 31/12/2000
A REOUVRIR N. 96 51087
CHAMONT - HOTEL JEAN GOUTTIERE

RECU 17 OCT. 2001

2000 - Imprimerie du Ministère de la Culture et de la Communication

MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE L'ENVIRONNEMENT

DIRECTION DE L'ARCHITECTURE

CONSERVATION RÉGIONALE DES BÂTIMENTS DE FRANCE

de CHAMPAGNE-ARDENNE

Référence n° 001714 /D/AS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BORDEREAU D'ENVOI

À CHALONS-sur-MARNE, le 20 juin 1978

TRANSMIS (1) :

— pour attribution;
— pour information;
— pour avis, avec prière de retourner les pièces

Le Conservateur régional des Bâtiments de France

à Monsieur le MINISTRE de l'ENVIRONNEMENT & du CADRE de VIE
DIRECTION de l'ARCHITECTURE, S/D^{on} des MONUMENTS HISTORIQUES
Bureau de la Protection des Monuments Historiques

DÉSIGNATION DES PIÈCES	NOMBRE	OBSERVATIONS
HAUTE-MARNE - CHAUMONT maison 1, rue J. Gouthière complément historique :	1	Satisfaction à votre demande téléphonique.

DIRECTION DE L'ARCHITECTURE
28 JUIN 78
N° 53
RECENSEMENT MONUMENTS ANCIENS

P/le Conservateur et par autorisation,
La Secrétaire Documentaliste

Danielle BRODOWSKY

IN 7 021464 0 04

(1) Barrer les mentions inutiles.

PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

SECRÉTARIAT D'ÉTAT A LA CULTURE
DIRECTION DE L'ARCHITECTURE

urgent B.M.

MONUMENTS HISTORIQUES

Recensement des Monuments de la France

Département : Haute-Marne

Commune : CHAUMONT

Édifice : maison rue Couthière

Paris, le

DIRECTION DE L'ARCHITECTURE
30 JUIN 1978
46
N° RECENSEMENT DES MONUMENTS ANCIENS

DEMANDE D'AVIS

à M MONNET

Inspecteur général des monuments historiques,

PIÈCES COMMUNIQUÉES

dossier de recensement

OBJET

Protection éventuelle au titre des Monuments Historiques

L'Attaché d'Administration
chargé de la protection
des Monuments Historiques

5.021.309.0

DIRECTION DE L'ARCHITECTURE
- 7 JUIL 1978
57
N° RECENSEMENT DES MONUMENTS ANCIENS

Paris, le 4 juillet 1978

RÉPONSE

C'est en bien triste état que nous parvient cette maison du XVIe s., actuellement inoccupée. Sa façade se compose curieusement autour d'une tourelle d'escalier carrée qui fait saillie sur la rue.
Malgré sa décrépitude on ne peut manquer d'être frappé par l'élégance de sa modenature et la finesse de l'ornement. (encadrements de baies, frontons au-dessus des portes, caryatides, etc ...)
On se résignerait mal à voir disparaître cet immeuble qui est devenu récemment propriété de la ville.
Une protection au titre des M.H. constituerait un barrage contre une démolition éventuelle, qui serait désastreuse dans ce quartier du Vieux-Chaumont - et un encouragement pour la Ville à lui trouver une affectation et à le sauver avec l'aide de l'administration :
Avis favorable à l'inscription à l'I.S.M.H. de la façade sur rue et du versant de toiture correspondant.

Bertrand MONNET

/PM.

MINISTERE DE LA CULTURE
ET DE L'ENVIRONNEMENT

Direction de l'Architecture

Protection des
Monuments Historiques

Paris, le
3, rue de Valois,
75042 Paris Cedex 01

- 8 AOUT 1978

Le Directeur de l'Architecture

A M. le
Conservateur Régional des Bâtiments
de France de Champagne

Département : Haute-Marne

Commune : CHAUMONT

Edifice : maison , rue Gouthière.

Désignation des Pièces	Observations
- 2 dossier de recensement.	Pour préparation de l'arrêté :
- Avis formulé par	- ~~de classement~~
- ~~la Commission~~ Supérieure des Monuments Historiques	- d'inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques après mise au point du dossier
- la Délégation Permanente de la Commission Supérieure des Monuments Historiques	
dans sa séance du 24 juillet 1978	en application de ma circulaire du 26 Octobre 1967.

Par autorisation :

L'Attaché Principal d'Administration
Centrale chargé de la Protection des
Monuments Historiques

P. David

R. ~~COMBE~~

Département : HAUTE-MARNE Commune : CHAUMONT

Arrondissement : CHAUMONT Canton : CHAUMONT

Monument : Maison

Situation exacte : 1, rue J. Gouthière

Utilisation actuelle : aucune

Propriétaire : Mairie de CHAUMONT

Adresse :

Occupant :

Nature de la protection proposée : classement parmi les Monuments Historiques

Étendue : totalité

Époques de construction : Renaissance

État de conservation : assez mauvais (intérieur en très mauvais état)

Réparations à prévoir d'urgence : reprise globale : 250 000,00 F

Estimation globale de ces réparations :

Crédit d'entretien nécessaire : aucun.

Le propriétaire consentirait-il au classement? O U I

Renseignements bibliographiques :

Aucun

Documents graphiques et photographiques connus :

Aucun.

IN 7 021065 0 88 P

MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION

Direction régionale

de CHAMPAGNE-ARDENNE
5, rue de Jéricho
51022 CHALONS s/MARNE Cédex

001376

N° D/DB/MR

BORDEREAU D'ENVOI

Le Directeur régional des AFFAIRES CULTURELLES

à Monsieur le DIRECTEUR du PATRIMOINE
Sous-Direction des Monuments Historiques
BUREAU de la PROTECTION des MONUMENTS HISTORIQUES

à l'attention personnelle de M. COMBE

le 18 mai 1979

DÉSIGNATION DES PIÈCES	NOMBRE	OBSERVATIONS
Haute-Marne - CHAUMONT Maison 1, rue Jean Gouthière		
- Arrêté d'inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques corrigé par vos soins	1	
- arrêté retapé	9	Transmis pour signature.

François BOURGUIGNON

IN 8 021294 0 13 F

MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE L'ENVIRONNEMENT

DIRECTION DE L'ARCHITECTURE

CONSERVATION RÉGIONALE DES BÂTIMENTS DE FRANCE
de CHAMPAGNE-ARDENNE

Référence n° 000011 /D/AS

TRANSMIS (1) :

— pour attribution;
— pour information;
— pour avis, avec prière de retourner les pièces

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BORDEREAU D'ENVOI

À CHALONS-sur-MARNE, le 4 janvier 1979

Directeur Régional des Affaires Culturelles

Le ~~Conservateur régional des Bâtiments de France~~

à Monsieur le DIRECTEUR du PATRIMOINE
Sous-Direction des Monuments Historiques
Bureau de la Protection des Monuments Historiques

DÉSIGNATION DES PIÈCES	NOMBRE	OBSERVATIONS
- Projet d'arrêté d'inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques de la façade sur rue et de la toiture correspondante de la maison sise 1, rue Jean Gouthière à CHAUMONT (Haute-Marne) :	6 ex.	Transmis pour signature.
- dossier de recensement		
- extrait de matrice cadastrale :	1	

P/le Directeur et par autorisation,
La Secrétaire Documentaliste

Danielle BRODOWSKY

IN 7 021464 0 04

(1) Barrer les mentions inutiles.

NISTÈRE DE LA CULTURE
DE L'ENVIRONNEMENT

ECTION DE L'ARCHITECTURE

NSERVATION RÉGIONALE
S BÂTIMENTS DE FRANCE
CHAMPAGNE-ARDENNE

Référence 001515 /D/AS

TRANSMIS (1) :
our attribution;
our information;
our avis, avec prière de retourner
es pièces

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BORDEREAU D'ENVOI

À CHALONS-sur-MARNE, le 30 mai 19 78

Le Conservateur régional des Bâtiments de France

à Monsieur le MINISTRE de l'ENVIRONNEMENT & du CADRE de VIE
DIRECTION de l'ARCHITECTURE, S/D^on des MONUMENTS HISTORIQUES
Bureau de la Protection des Monuments Historiques

DÉSIGNATION DES PIÈCES	NOMBRE	OBSERVATIONS
ossiers de recensement concernant es édifices suivants : NOGENT/SEINE : façade sur rue de l'Hôtel de Ville CHAUMONT : Maison rue Gouthière VIGNORY : Maison Renaissance		Transmis pour avis de la Commission Supérieure des Monuments Historiques.

DIRECTION DE L'ARCHITECTURE
31 MAI 1978
57
N° D'ENREGISTREMENT DES MONUMENTS ET SITES

P/le Conservateur et par autorisation,
La Secrétaire Documentaliste

Danielle BRODOWSKY

(1) Barrer les mentions inutiles.

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU CADRE DE VIE

et

MINISTERE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION

REPUBLIQUE FRANCAISE

A R R Ê T É

Le Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie

et

le Ministre de la Culture et de la Communication,

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques, et notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943, 24 mai 1951, 30 décembre 1966 et le décret du 18 avril 1961 ;

VU le décret N° 78-533 du 12 avril 1978 relatif aux attributions du Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie ;

VU le décret N° 78-1013 du 13 octobre 1978 portant création d'une Direction du Patrimoine au Ministère de la Culture et de la Communication ;

La Commission Supérieure des Monuments Historiques entendue ;

A R R Ê T E N T

Article Premier.- Sont inscrites sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques la façade sur rue et la toiture correspondante de la maison sise 1, rue Jean Gouthière à CHAUMONT (Haute-Marne), figurant au cadastre, section BE numéro 80 d'une contenance de 0 a 43 ca et appartenant à la commune.

Article 2.- Le présent arrêté sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit.

Article 3.- Il sera notifié au préfet du département et au Maire de la commune propriétaire qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le

MINISTERE de l'ENVIRONNEMENT
et du CADRE de VIE

et

MINISTERE de la CULTURE
et de la COMMUNICATION

REPUBLIQUE FRANCAISE

A R R Ê T É

LE MINISTRE de l'ENVIRONNEMENT et du CADRE DE VIE

et

LE MINISTRE de la CULTURE et de la COMMUNICATION,

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques, et notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943, 24 mai 1951, 30 décembre 1966 et le décret du 18 avril 1961 ;

VU le décret n° 78-533 du 12 avril 1978 relatif aux attributions du Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie ;

VU le décret n° 78-1013 du 13 octobre 1978 portant création d'une Direction du Patrimoine au Ministère de la Culture et de la Communication ;

La Commission Supérieure des Monuments Historiques entendue ;

A R R E T E N T

Article premier - Sont inscrites sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques la façade sur rue et la toiture correspondante de la maison située 1, rue Jean Gouthière à CHAUMONT (Haute-Marne), figurant au cadastre, section BE, sous le numéro 80 d'une contenance de 0 a 43 ca et appartenant à la commune.

Celle-ci en est propriétaire par acte passé devant Maître PARDEVANT, notaire à CHAUMONT (Haute-Marne), le 8 mars 1973, et publié au bureau des hypothèques de CHAUMONT (Haute-Marne), le 23 mars 1973, volume 4077, numéro 16.

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit.

Article 3 - Il sera notifié au Préfet du département et au Maire de la commune propriétaire qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Pour le Ministre et par délégation
Le Directeur de l'Urbanisme
et des Paysages

Jean-Eudes ROULLIER

Paris, le 31 JUIL. 1979

Pour le Ministre et par délégation
Le Directeur du Patrimoine
Christian PATTYN

MINISTERE de l'ENVIRONNEMENT
et du CADRE de VIE

et

MINISTERE de la CULTURE
et de la COMMUNICATION

REPUBLIQUE FRANCAISE

A R R Ê T É

LE MINISTRE de l'ENVIRONNEMENT et du CADRE DE VIE

et

LE MINISTRE de la CULTURE et de la COMMUNICATION,

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques, et notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943, 24 mai 1951, 30 décembre 1966 et le décret du 18 avril 1961 ;

VU le décret n° 78-533 du 12 avril 1978 relatif aux attributions du Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie ;

VU le décret n° 78-1013 du 13 octobre 1978 portant création d'une Direction du Patrimoine au Ministère de la Culture et de la Communication ;

La Commission Supérieure des Monuments Historiques entendue ;

A R R E T E N T

Article premier - Sont inscrites sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques la façade sur rue et la toiture correspondante de la maison située 1, rue Jean Gouthière à CHAUMONT (Haute-Marne), figurant au cadastre, section BE, sous le numéro 80 d'une contenance de 0 a 43 ca et appartenant à la commune.

Celle-ci en est propriétaire par acte passé devant Maître PARDEVANT, notaire à CHAUMONT (Haute-Marne), le 8 mars 1973, et publié au bureau des hypothèques de CHAUMONT (Haute-Marne), le 23 mars 1973, volume 4077, numéro 16.

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit.

Article 3 - Il sera notifié au Préfet du département et au Maire de la commune propriétaire qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 31 JUIL. 1979

Pour le Ministre et par délégation
Le Directeur de l'Urbanisme
et des Paysages
Jean-Eudes ROULLIER

Pour le Ministre et par délégation
Le Directeur du Patrimoine
Christian PATTYN

SECRÉTARIAT D'ÉTAT À LA CULTURE

DIRECTION DE L'ARCHITECTURE
31 MAI 1978
N° 51
RECENSEMENT DES MONUMENTS ANCIENS

RECENSEMENT
des ÉDIFICES ANCIENS de la FRANCE

Département : Hte Marne Commune : Chaumont

Édifice : Maison rue Gauthière

Documents annexés :

Fiches : Photographies :

Plans : Cartes postales :

Dessins : Divers :

Avis de l'architecte en chef :

Avis favorable à l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des MH à condition qu'un plan d'ensemble de sauvegarde soit présenté et que l'Etat ne soit pas contraint à subventionner des travaux importants dont tant d'autres Edifices classés MH du Département ont tant besoin —

Mai 1978

Avis du conservateur régional des Bâtiments de France :

ci-inclus

Avis de l'inspecteur général sur la protection à prévoir :

et soumis au chef du service!
G.T.

MINISTERE de la CULTURE et de l'ENVIRONNEMENT

~~Secrétariat d'Etat à la Culture~~

Direction
de l'Architecture

Conservation Régionale
des Bâtiments de France
de Champagne-Ardennes

Châlons-sur-Marne, le 17 janvier 1978

5, rue de Jéricho
51022 Châlons-sur-Marne
Tél. 68.29.60 - 68.29.61

référence à rappeler :

n° 000172 /D/YB/AS

LE CONSERVATEUR REGIONAL DES BATIMENTS DE FRANCE

à

Monsieur LAURENT
Architecte en Chef des Monuments Historiques

OBJET : HAUTE-MARNE - CHAUMONT - Maison 1, rue Gouthière.
Dossier de recensement.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que l'avis défavorable vous avez porté sur le dossier de recensement de la maison 1, rue Gouthiè à CHAUMONT en vue de son inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des numents Historiques me plonge dans le plus grand embarras.

En effet, mes services mènent une politique de sauvegarde d cette ville, qui n'est pas toujours très bien acceptée. Il en est de même ce qui concerne l'étude du site urbain confiée à M. LAHALLE, architecte d Palais Civils et Nationaux, sur laquelle la commune refuse de se prononce Je pourrais ainsi multiplier les exemples montrant les difficultés que mes services rencontrent pour mener à bien cette politique.

C'est pourquoi je vous serais reconnaissant de bien vouloir prendre en compte ces éléments pour reconsidérer votre jugement.

Je ne conteste pas le mauvais état de cet immeuble, mais il présente un certain intérêt et est situé dans le centre ancien. Propriété de la ville depuis peu, il constitue en quelque sorte un élément test et ultérieurement sera un point d'appui pour la sauvegarde du Vieux Chaumont

Très Sincère

Lucien LEPOITTEVIN

artement
Hte-Marne
mmune
aumont

SERVICE DU CADASTRE

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section: BE

Feuille : unique

Echelle: 1/500

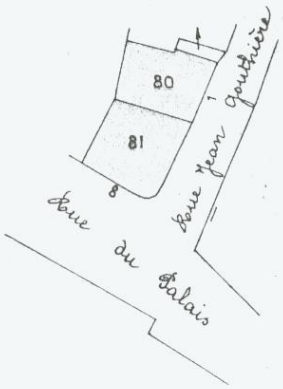

...a du Livre journal
...ttes: 9/365

DU CADASTRE
Cité Administrative CHAUMONT

Extrait certifié conforme
au plan cadastral à la date
du 28 Août 1972

- MESURES DE PROTECTION

Rapporteurs : MM. PARENT, AUZAS, FROIDEVAUX, VASSAS, SONNIER (et en son absence M. VASSAS), MONNET, HERMITE et AURAT.

Sur proposition de ses rapporteurs et après examen, la Délégation Permanente donne un avis favorable aux mesures de protection suivantes concernant les édifices ci-après désignés:

A) CLASSEMENTS PARMI LES MONUMENTS HISTORIQUES

- Alpes-Maritimes - CONTES - ancienne forge à martinet (en totalité, y compris le martinet).
Par ailleurs, une étude devra être faite en vue de la protection au titre des objets mobiliers de l'ensemble de l'outillage renfermé par cette ancienne forge.

- Seine-et-Marne - JOUARRE - abbaye Notre-Dame, rue Montmorin (tour-clocher en totalité et première travée de la nef de l'ancienne église, restes du cloître et aire de l'ancien cloître avec les vestiges qu'il peut renfermer); la crypte étant classée parmi les Monuments Historiques depuis 1840 et les parties suivantes inscrites sur l'Inventaire Supplémentaire: tour (arrêté du 12 avril 1939), façades et toitures du grand bâtiment des dortoirs, du pavillon abbatial édifié au nord de de dernier et du pavillon de l'aumônerie (arrêté du 23 février 1953).
La Commission demande, par ailleurs, qu'une étude soit faite en liaison avec le Directeur de la circonscription archéologique, en vue de la protection des vestiges de l'église et du cimetière mérovingiens.

B) INSCRIPTIONS SUR L'INVENTAIRE SUPPLEMENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

- Alpes-Maritimes - CIPIERES - chapelle Saint-Claude (en totalité).
Par ailleurs, une étude devra être effectuée en vue de la protection au titre des objets mobiliers du retable renfermé par cet édifice.

- Charente - BAYERS - château (façades et toitures).

- Gard - VILLENEUVE-LES-AVIGNON - maison Filippini, rue de la Foire (façades sur cour avec galeries et balustrades, escalier principal et éléments de décor intérieur subsistants).

- Hérault - MONTPELLIER - ancien octroi du Pont Juvenal sur la route de Mauguio (façades et toitures).
A cette occasion, la Délégation demande qu'un dossier soit rapidement établi sur le pont Juvenal qui serait menacé de démolition.

- Loire-Atlantique - SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES - ancien moulin à vent de Tur-Loup (en totalité, y compris son mécanisme et ses dépendances: façades et toitures de la maison d'habitation et restes de la boulangerie).

- Maine-et-Loire - CHALLAIN-LA-POTHERIE - château (façades et toitures) cet édifice pouvant être considéré comme le chef-d'oeuvre de HODE.
Le classement de ce château aurait pu être envisagé si le service des Monuments Historiques disposait de moyens financiers suffisants.

.../...

- Haute-Marne - CHAUMONT - maison 1, rue J. Gouthière (façade sur [illegible] et toiture correspondante).

- Meurthe-et-Moselle - ONVILLE - église (clocher en totalité).

- Morbihan - ALLAIRE - manoir de Vau de Guip (façades et toitures du manoir, cheminée de la salle d'honneur et de la pièce la précédant au rez-de-chaussée et une au grenier).

- PARIS (12è) - église du Saint-Esprit, 186 avenue Daumesnil (en totalité).

- Puy-de-Dôme - SAINT-JEAN-SAINT-GERVAIS - église (en totalité à l'exclusion du clocher).

- Savoie - SONNAZ - château (façades et toitures).

- Hauts-de-Seine - NEUILLY-SUR-SEINE - hôtel de ville (façades et toitures) cet édifice constituant un monument caractéristique de l'architecture civile du XIXème siècle. Cette mesure permettra de s'opposer à la suppression du campanile actuellement envisagée par la commune et qui défigurerait l'édifice.

- Seine-et-Marne - LARCHANT - ferme du Chapitre (façades et toitures de la grange et du pigeonnier et puits).

- Vosges - SAINT-DIE - manufacture Duval, quai du Torrent (façades, couvertures et ossature du bâtiment principal).

X
X X

- Allier - BUSSET - château

La Commission estime que le château de BUSSET (Allier) qui est déjà inscrit, avec son parc, sur l'Inventaire des Sites depuis 1945, ne présente plus, sur le plan architectural, un intérêt suffisant pour justifier une mesure spéciale de protection au titre des Monuments Historiques, en raison des remaniements successifs qu'il a subis depuis le XVIIIème siècle.

Par contre, elle émet le voeu qu'une étude soit faite en vue de la protection éventuelle des peintures murales situées au rez-de-chaussée du corps de logis principal, dans la galerie du deuxième étage desservant le second corps de logis et à l'étage supérieur de la tour de la prison.

X
X X

- Oise - WARLUIS - château de Merlemont.

Consultée sur la protection éventuelle au titre des Monuments Historiques du château de Merlemont à WARLUIS (Oise), bombardé au cours de la dernière guerre et dont les façades du XVIIIème siècle ont été restituées à l'identique, la Délégation Permanente réserve son avis et demande que soient déterminées avec précision les parties anciennes de cet édifice qui seules pourraient être l'objet d'une mesure de protection.

.../...

x
x x

- Vienne - VAUX-SUR-VIENNE - tombes de Creuzé-la-Touche et de son épouse.

Elle est d'avis que les tombes de Creuzé- la-Touche et de son épouse à VAUX-SUR-VIENNE (Vienne) ne présentent pas, sur le plan architectural et historique, un intérêt suffisant pour pouvoir bénéficier d'une protection spéciale au titre de la loi de 1913 sur les Monuments Historiques.

Toutefois, une étude pourrait être faite en vue de la protection au titre des Sites de ces deux tombes et de leur enclos.

x
x x

- Rhône - TASSIN-LA-DEMI-LUNE - horloge, place de l'horloge.

Enfin, elle estime insuffisant, sur le plan artistique, l'intérêt présenté par l'horloge située sur la place de l'Horloge à TASSIN-LA-DEMI-LUNE (Rhône) pour justifier une mesure de protection au titre des Monuments Historiques.

I - MESURES DE PROTECTION

Rapporteurs : MM. PARENT, AUZAS, FROIDEVAUX, VASSAS, SONNIER (et en son absence M. VASSAS), MONNET, HERMITE et AURAT.

Sur proposition de ses rapporteurs et après examen, la Délégation Permanente donne un avis favorable aux mesures de protection suivantes concernant les édifices ci-après désignés:

A) CLASSEMENTS PARMI LES MONUMENTS HISTORIQUES

- Alpes-Maritimes - CONTES - ancienne forge à martinet (en totalité, y compris le martinet).
  Par ailleurs, une étude devra être faite en vue de la protection au titre des objets mobiliers de l'ensemble de l'outillage renfermé par cette ancienne forge.

- Seine-et-Marne - JOUARRE - abbaye Notre-Dame, rue Montmorin (tour-clocher en totalité et première travée de la nef de l'ancienne église, restes du cloître et aire de l'ancien cloître avec les vestiges qu'il peut renfermer); la crypte étant classée parmi les Monuments Historiques depuis 1840 et les parties suivantes inscrites sur l'Inventaire Supplémentaire: tour (arrêté du 12 avril 1939), façades et toitures du grand bâtiment des dortoirs, du pavillon abbatial édifié au nord de de dernier et du pavillon de l'aumônerie (arrêté du 23 février 1953).
  La Commission demande, par ailleurs, qu'une étude soit faite en liaison avec le Directeur de la circonscription archéologique, en vue de la protection des vestiges de l'église et du cimetière mérovingiens.

B) INSCRIPTIONS SUR L'INVENTAIRE SUPPLEMENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

- Alpes-Maritimes - CIPIERES - chapelle Saint-Claude (en totalité).
  Par ailleurs, une étude devra être effectuée en vue de la protection au titre des objets mobiliers du retable renfermé par cet édifice.

- Charente - BAYERS - château (façades et toitures).

- Gard - VILLENEUVE-LES-AVIGNON - maison Filippini, rue de la Foire (façades sur cour avec galeries et balustrades, escalier principal et éléments de décor intérieur subsistants).

- Hérault - MONTPELLIER - ancien octroi du Pont Juvenal sur la route de Mauguio (façades et toitures).
  A cette occasion, la Délégation demande qu'un dossier soit rapidement établi sur le pont Juvenal qui serait menacé de démolition.

- Loire-Atlantique - SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES - ancien moulin à vent de Tue-Loup (en totalité, y compris son mécanisme et ses dépendances: façades et toitures de la maison d'habitation et restes de la boulangerie).

- Maine-et-Loire - CHALLAIN-LA-POTHERIE - château (façades et toitures) cet édifice pouvant être considéré comme le chef-d'oeuvre de HODE.
  Le classement de ce château aurait pu être envisagé si le service des Monuments Historiques disposait de moyens financiers suffisants.

.../...

- Haute-Marne - CHAUMONT - maison 1, rue J. Gouthière (façade sur rue et toiture correspondante).

- Meurthe-et-Moselle - ONVILLE - église (clocher en totalité).

- Morbihan - ALLAIRE - manoir de Vau de Guip (façades et toitures du manoir, cheminée de la salle d'honneur et de la pièce la précédant au rez-de-chaussée et une au grenier).

- PARIS (12è) - église du Saint-Esprit, 186 avenue Daumesnil (en totalité).

- Puy-de-Dôme - SAINT-JEAN-SAINT-GERVAIS - église (en totalité à l'exclusion du clocher).

- Savoie - SONNAZ - château (façades et toitures).

- Hauts-de-Seine - NEUILLY-SUR-SEINE - hôtel de ville (façades et toitures) cet édifice constituant un monument caractéristique de l'architecture civile du XIXème siècle. Cette mesure permettra de s'opposer à la suppression du campanile actuellement envisagée par la commune et qui défigurerait l'édifice.

- Seine-et-Marne - LARCHANT - ferme du Châpitre (façades et toitures de la grange et du pigeonnier et puits).

- Vosges - SAINT-DIE - manufacture Duval, quai du Torrent (façades, couvertures et ossature du bâtiment principal).

X
X X

- Allier - BUSSET - château

La Commission estime que le château de BUSSET (Allier) qui est déjà inscrit, avec son parc, sur l'Inventaire des Sites depuis 1945, ne présente plus, sur le plan architectural, un intérêt suffisant pour justifier une mesure spéciale de protection au titre des Monuments Historiques, en raison des remaniements successifs qu'il a subis depuis le XVIIIème siècle.

Par contre, elle émet le voeu qu'une étude soit faite en vue de la protection éventuelle des peintures murales situées au rez-de-chaussée du corps de logis principal, dans la galerie du deuxième étage desservant le second corps de logis et à l'étage supérieur de la tour de la prison.

X
X X

- Oise - WARLUIS - château de Merlemont.

Consultée sur la protection éventuelle au titre des Monuments Historiques du château de Merlemont à WARLUIS (Oise), bombardé au cours de la dernière guerre et dont les façades du XVIIIème siècle ont été restituées à l'identique, la Délégation Permanente réserve son avis et demande que soient déterminées avec précision les parties anciennes de cet édifice qui seules pourraient être l'objet d'une mesure de protection.

.../...

Président à sa future belle carrière, c'est une rigoureuse formation de base qu'il suit : les Arts appliqués et l'Ecole nationale des Beaux-Arts, qui le conduiront également au professorat. Résidant dans la région parisienne de 1956 à 1977, c'est un professeur de dessin confirmé qui enseigne son art avec savoir, tout en créant une œuvre personnelle qui va s'avérer talentueuse.

Il enseigne d'abord le dessin à Beauvais puis au collège technique du Raincy. Mais ses parents étant de Bar-sur-Aube, c'est bientôt le département de l'Aube qui va bénéficier de sa présence et de ses œuvres. Et s'il a résidé longtemps en région parisienne, ses attaches champenoises sont telles que vite il participe à des expositions dans cette province, puis il arrive à Chaumont en 1977. Alors son goût profond de la nature va se traduire par des ouvrages qui témoignent de cet amour des paysages. Appuyées sur un graphisme solide, ses toiles sont ainsi éclairées d'un colorisme lumineux et très pur, très franc, très fidèle, cependant que la spontanéité n'est qu'apparente. C'est un désir de liberté qui jaillit de l'ensemble de son œuvre.

Huiles, gouaches, aquarelles, dessins : la personnalité, les dons, les travaux de l'auteur ont ouvert une œuvre soignée, originale et appréciée. Son professorat ne l'est pas moins. Tenté, jeune, par l'enseignement : sa carrière professionnelle se poursuit avec bonheur, tant par son amour de l'art que par ses connaissances techniques et la qualité de sa pédagogie. Professeur durant plus de vingt ans (Beauvais et Le Raincy), il enseigne depuis quelques années au lycée d'Enseignement professionnel de Chaumont.

Mais si l'artiste offre , propose, partage sa création, le peintre expose. Alors durant sept ou huit ans, Jean Goustiaux va exposer ses toiles à la Société artistique de l'Aube, et plusieurs fois au Musée d'Arsonval. Et la critique ne manque pas d'analyser ses tableaux, de les louer, lorsque le peintre sait traduire, par l'originalité de sa personnalité qui guide sa main, tout ce que suggère les tracés, les formes, les couleurs, les touches, les lumières comme les demi-teintes, la légèreté comme la transparence. Ainsi les paysages offerts sont le reflet des états d'âme de l'artiste.

" Vers Mathaux ", " La Ferté-sous-Jouarre ", " Lumière d'automne ", " Paysage de la Drôme ", " Entre Arsonval et Jaucourt " etc ... nous montrent cette liberté d'expression qui n'exclut jamais la poésie, la beauté. De sa palette ou de son crayon surgissent des formes et des coloris qui ne laissent personne indifférent.

Des prix viennent alors récompenser l'œuvre de l'artiste, au demeurant modeste et travailleur. Et c'est en 1965, au Raincy-Villemonble, le Prix du Conseil général et l'année suivante, le Prix Ricardo. Alors qu'en 1975 il aura le Prix de la ville de Lagny et, en 1980, le premier Prix de la Peinture à l'eau. C'est en cette année 1980 qu'il reçoit le Prix du Conseil général de la Haute-Marne.

Chaumont , pépinière d'artistes, peut alors s'honorer de la présence de Jean Goustiaux, peintre et desinateur dont le renom dépasse le cadre des frontières de la cité.

GOUTHIERE Catherine et GOUTHIERE Gabrielle ?-1629 - ?-1663

Nous savons que c'est à la fin du 16e siècle et plus particulièrement au cours des premières décennies du 17e qu'on voit l'implantation en Haute-Marne des communautés religieuses dans les villes. Parmi les monastères fondés, deux congrégations enseignantes s'installent à Chaumont presque en même temps : les Jésuites et les Ursulines. On trouve alors des couvents tenus par les disciples de Sainte-Ursule à Saint-Dizier, Langres, Arc, Joinville et Chaumont.

Si nous avons parlé de cette communauté chaumontaise au sujet des familles Bourat et de Grand, fondateurs, et rappelé cette Angélique Bourat qui deviendra religieuse de cet ordre, deux autres religieuses ursulines retiennent notre attention. C'est dans un document manuscrit (dont l'auteur et la date demeurent inconnus) que nous avons trouvé trace de leur existence.

Il s'agit de Catherine Gouthière : " religieuse ursuline du couvent de Chaumont " dite Sœur de la Nativité, et qui meurt à Chaumont en " odeur de sainteté ", en 1629. Puis Gabrielle Gouthière (sœur de la précédente ?) qui meurt au couvent chaumontais le 23 janvier 1663. Or, dans les mémoires du temps, on lit que huit jours après ses funérailles elle apparut toute rayonnante à la maîtresse des novices et que cette vision dura un temps assez considérable.

Étaient-elles membres de cette famille Gouthière chaumontaise (dont le personnage le plus célèbre est ce Jacques Gouthière dont nous parlons ci-après) ? Nous ne le savons pas. En tout cas, les circonstances " saintes ou miraculeuses " de leur mort méritent qu'on les cite ici.

GOUTHIÈRE Jacques vers 1570 - 1638

On peut placer Jacques Gouthière parmi les premières célébrités chaumontaises Et si son nom est cité dans tous les ouvrages consacrés à Chaumont (nommé par certains historiens Guthier ou Guthières, Gouthier ou Goutière !) la ville a perpétué la mémoire de ce savant antiquaire et jurisconsulte par la " Rue Jean-Gouthière ". Pourquoi ce prénom gravé sur la plaque ? C'est une énigme de plus.

Né à Chaumont aux alentours de l'an 1570, Jacques Gouthière sera avocat au parlement de Paris. Fréquentant le barreau de la capitale et ce pendant quarante ans,à ses connaissances profondes du droit, il ajoute une culture certaine de l'histoire des lettres. Travailleur opiniâtre, sa capacité, son érudition et son talent le font bientôt connaître avantageusement et vont lui mériter d'illustres amis, parmi lesquels le Père Sirmond et Scévole de Sainte-Marthe.

Les ouvrages qu'il va rédiger seront nombreux. De 1612 date cette étude du droit pontifical intitulée " De vetere Jure Pontificio urbis Romae " qui lui vaudra le titre de Patrice romain pour lui et pour sa postérité. Puis " De officiis domus Augustae, publicoe et privatoe " publié en 1628 à Paris (et en 1672 à Leipzick) et traité avec beaucoup de savoir. Il écrit encore " De Jure manium, seu de ritu more et legibus prisci funeris " (Paris, 1615 et Leipzick, 1671) et deux autres petits traités : l'un " De orbitate tolerandâ ", l'autre " Laus coecitatis ".

Ayant plaidé et étudié toute sa vie, Gouthière, parvenu à un âge avancé, abandonne le barreau et se retire à la campagne pour y jouir d'un repos bien gagné. Alors si l'on ne connait pas très exactement l'année de naissance de ce personnge distingué, que l'orthographe de son nom a été souvent transformée, et que son prénom inscrit au mur de sa rue chaumontaise n'est pas le bon ! On peut tout de même affirmer qu'il

Bientôt une nouvelle vie pour la rue Gouthière

La rue Jean-Gouthière est en passe de connaître une nouvelle vie. L'ancien hôtel particulier, en grande partie détruit par un incendie en 1991, vient d'être racheté par Jean Vitrey. Lequel souhaite trouver des investisseurs pour mener son projet à terme.

Au cœur du vieux Chaumont, la rue Gouthière est sinistrée. Telle une verrue, la bâtisse située au N°1 n'a plus rien de sa grandeur d'autant. Ravagée par un violent incendie en 1991, l'hôtel particulier a perdu de sa superbe. Racheté par un entrepreneur de Rolampont, Jean-Louis Maillefert, l'ensemble a connu un début de réhabilitation plutôt lent et problématique : la rue est restée barrée durant des années. Du fait d'une intervention de Jean-Claude Daniel, alors maire, la circulation a finalement été rouverte.

Depuis quelques mois, la bâtisse a changé de mains. Jean Vitrey - un autre entrepreneur, de Villiers-sur-Suize cette fois - l'a rachetée et entend la restaurer. «*Ça avance bien*, confirmait hier ce dernier, *les plans ont été refaits et j'ai eu un contact avec l'architecte des bâtiments de France*». Ce dernier doit en effet rendre un avis, le bâtiment étant inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques depuis 1971, notamment pour sa façade remarquable. Le dossier en est au stade de l'avant-projet sommaire.

Dans le cadre de la loi Malraux

Entrepreneur, Jean Vitrey ne compte pas habiter dans cet ancien hôtel particulier. Il s'est lancé en quête d'acquéreurs potentiels pour toute la bâtisse ou des lots. «*Il y aura sans doute une partie bureaux au rez-de-chaussée, éventuellement pour un avocat, et des appartements au-dessus*», annonce le chef d'entreprise, qui se charge du montage de l'opération dans sa globalité et mise aussi sur le fait que l'exécution des travaux lui sera confiée.

Jean Vitrey compte bien trouver des investisseurs cherchant à défiscaliser dans le cadre de la loi Malraux. Permettant aux propriétaires de se constituer un patrimoine et de générer des revenus en encaissant un loyer mensuel, cette loi offre également l'opportunité de défiscaliser. Ces propriétaires d'immeubles anciens situés dans certaines zones protégées, effectuant des travaux en vue de leur restauration, peuvent déduire l'intégralité de leur coût de leur revenu imposable, à condition qu'ils s'engagent à louer ces immeubles en non meublés, pendant six ans, une fois la restauration achevée.

Une opportunité de restaurer le patrimoine chaumontais et de permettre à cette rue devenue sinistre et oubliée de retrouver le cachet que l'on devine derrière les échafaudages.

S. C.

L'ancien hôtel particulier de la rue Gouthière figure à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Présidant à sa future belle carrière, c'est une rigoureuse formation de base qu'il suit : les Arts appliqués et l'Ecole nationale des Beaux-Arts, qui le conduiront également au professorat. Résidant dans la région parisienne de 1956 à 1977, c'est un professeur de dessin confirmé qui enseigne son art avec savoir, tout en créant une œuvre personnelle qui va s'avérer talentueuse.

Il enseigne d'abord le dessin à Beauvais puis au collège technique du Raincy. Mais ses parents étant de Bar-sur-Aube, c'est bientôt le département de l'Aube qui va bénéficier de sa présence et de ses œuvres. Et s'il a résidé longtemps en région parisienne, ses attaches champenoises sont telles que vite il participe à des expositions dans cette province, puis il arrive à Chaumont en 1977. Alors son goût profond de la nature va se traduire par des ouvrages qui témoignent de cet amour des paysages. Appuyées sur un graphisme solide, ses toiles sont ainsi éclairées d'un colorisme lumineux et très pur, très franc, très fidèle, cependant que la spontanéité n'est qu'apparente. C'est un désir de liberté qui jaillit de l'ensemble de son œuvre.

Huiles, gouaches, aquarelles, dessins : la personnalité, les dons, les travaux de l'auteur ont ouvert une œuvre soignée, originale et appréciée. Son professorat ne l'est pas moins. Tenté, jeune, par l'enseignement : sa carrière professionnelle se poursuit avec bonheur, tant par son amour de l'art que par ses connaissances techniques et la qualité de sa pédagogie. Professeur durant plus de vingt ans (Beauvais et Le Raincy), il enseigne depuis quelques années au lycée d'Enseignement professionnel de Chaumont.

Mais si l'artiste offre , propose, partage sa création, le peintre expose. Alors durant sept ou huit ans, Jean Goustiaux va exposer ses toiles à la Société artistique de l'Aube, et plusieurs fois au Musée d'Arsonval. Et la critique ne manque pas d'analyser ses tableaux, de les louer, lorsque le peintre sait traduire, par l'originalité de sa personnalité qui guide sa main, tout ce que suggère les tracés, les formes, les couleurs, les touches, les lumières comme les demi-teintes, la légèreté comme la transparence. Ainsi les paysages offerts sont le reflet des états d'âme de l'artiste.

" Vers Mathaux ", " La Ferté-sous-Jouarre ", " Lumière d'automne ", " Paysage de la Drôme ", " Entre Arsonval et Jaucourt " etc ... nous montrent cette liberté d'expression qui n'exclut jamais la poésie, la beauté. De sa palette ou de son crayon surgissent des formes et des coloris qui ne laissent personne indifférent.

Des prix viennent alors récompenser l'œuvre de l'artiste, au demeurant modeste et travailleur. Et c'est en 1965, au Raincy-Villemonble, le Prix du Conseil général et l'année suivante, le Prix Ricardo. Alors qu'en 1975 il aura le Prix de la ville de Lagny et, en 1980, le premier Prix de la Peinture à l'eau. C'est en cette année 1980 qu'il reçoit le Prix du Conseil général de la Haute-Marne.

Chaumont , pépinière d'artistes, peut alors s'honorer de la présence de Jean Goustiaux, peintre et desinateur dont le renom dépasse le cadre des frontières de la cité.

GOUTHIERE Catherine et GOUTHIERE Gabrielle ?-1629 - ?-1663

Nous savons que c'est à la fin du 16e siècle et plus particulièrement au cours des premières décennies du 17e qu'on voit l'implantation en Haute-Marne des communautés religieuses dans les villes. Parmi les monastères fondés, deux congrégations enseignantes s'installent à Chaumont presque en même temps : les Jésuites et les Ursulines. On trouve alors des couvents tenus par les disciples de Sainte-Ursule à Saint-Dizier, Langres, Arc, Joinville et Chaumont.

Si nous avons parlé de cette communauté chaumontaise au sujet des familles Bourat et de Grand, fondateurs, et rappelé cette Angélique Bourat qui deviendra religieuse de cet ordre, deux autres religieuses ursulines retiennent notre attention. C'est dans un document manuscrit (dont l'auteur et la date demaurent inconnus) que nous avons trouvé trace de leur existence.

Il s'agit de Catherine Gouthière : " religieuse ursuline du couvent de Chaumont " dite Sœur de la Nativité, et qui meurt à Chaumont en " odeur de sainteté ", en 1629. Puis Gabrielle Gouthière (sœur de la précédente ?) qui meurt au couvent chaumontais le 23 janvier 1663. Or, dans les mémoires du temps, on lit que huit jours après ses funérailles elle apparut toute rayonnante à la maîtresse des novices et que cette vision dura un temps assez considérable.

Étaient-elles membres de cette famille Gouthière chaumontaise (dont le personnage le plus célèbre est ce Jacques Gouthière dont nous parlons ci-après) ? Nous ne le savons pas. En tout cas, les circonstances " saintes ou miraculeuses " de leur mort méritent qu'on les cite ici.

GOUTHIÈRE Jacques vers 1570 - 1638

On peut placer Jacques Gouthière parmi les premières célébrités chaumontaises Et si son nom est cité dans tous les ouvrages consacrés à Chaumont (nommé par certains historiens Guthier ou Guthières, Gouthier ou Goutière !) la ville a perpétué la mémoire de ce savant antiquaire et jurisconsulte par la " Rue Jean-Gouthière ". Pourquoi ce prénom gravé sur la plaque ? C'est une énigme de plus.

Né à Chaumont aux alentours de l'an 1570, Jacques Gouthière sera avocat au parlement de Paris. Fréquentant le barreau de la capitale et ce pendant quarante ans,à ses connaissances profondes du droit, il ajoute une culture certaine de l'histoire des lettres. Travailleur opiniâtre, sa capacité, son érudition et son talent le font bientôt connaître avantageusement et vont lui mériter d'illustres amis, parmi lesquels le Père Sirmond et Scévole de Sainte-Marthe.

Les ouvrages qu'il va rédiger seront nombreux. De 1612 date cette étude du droit pontifical intitulée " De vetere Jure Pontificio urbis Romae " qui lui vaudra le titre de Patrice romain pour lui et pour sa postérité. Puis " De officiis domus Augustae, publicoe et privatoe " publié en 1628 à Paris (et en 1672 à Leipzick) et traité avec beaucoup de savoir. Il écrit encore " De Jure manium, seu de ritu more et legibus prisci funeris " (Paris, 1615 et Leipzick, 1671) et deux autres petits traités : l'un " De orbitate tolerandâ ", l'autre " Laus coecitatis ".

Ayant plaidé et étudié toute sa vie, Gouthière, parvenu à un âge avancé, abandonne le barreau et se retire à la campagne pour y jouir d'un repos bien gagné. Alors si l'on ne connait pas très exactement l'année de naissance de ce personnge distingué, que l'orthographe de son nom a été souvent transformée, et que son prénom inscrit au mur de sa rue chaumontaise n'est pas le bon ! On peut tout de même affirmer qu'il

est bien natif de notre cité et qu'il y mourut en 1638.

Connectez-vous
L'affranchi de Chaumont
Inscrivez-vous à la NewsLetter de L'Affranchi
Recevez la «Une» Gratuitement par E-mail

L'affranchi PUB de Chaumont

Rue Gouthière : la renaissance prévue de l'immeuble du XVIe siècle

Jean Vitrey vient de racheter le vieil immeuble de la rue Gouthière, à Chaumont, qui est inscrit à l'inventaire des monuments historiques. Il cherche des investisseurs qui permettront d'achever enfin la réhabilitation.

Les Chaumontais connaissent bien la maison de la rue Jean Gouthière. Certains pour son aspect historique et architectural, d'autres plus simplement pour la gêne qu'il a occasionnée pendant de très nombreuses années.
Ce vieil immeuble, qui est daté du XVIe siècle, appartenait à la ville de Chaumont quand (à l'époque de Cyril de Rouvre) il a été en partie détruit par un incendie en 1991. La rue a été coupée à cette occasion et elle l'est restée finalement pendant une bonne quinzaine d'années.
Entre temps, il a été vendu, pour le franc symbolique à M. Jean-Louis Maillefert, un entrepreneur de Rolampont qui s'est lancé dans sa réhabilitation en suivant les plans de l'Architecte des bâtiments de France de l'époque.
Les choses évoluant très lentement, alors que palissades et échafaudages condamnaient toujours la rue, le maire de Chaumont (Jean-Claude Daniel, cette fois) avait tapé du poing sur la table. Il avait fini par obtenir la réouverture de la rue à la circulation, mais plus rien ne bougeait.
Et puis récemment (début du mandat de Luc Chatel donc) M. Maillefert a vendu à un autre entrepreneur : M. Jean Vitrey, de Villiers-sur-Suize.

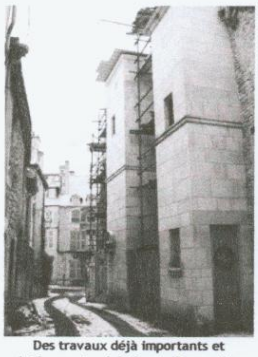

Des travaux déjà importants et intéressants réalisés sur l'immeuble situé au 3 rue Jean Gouthière.

Une image de ce qu'était autrefois la porte de l'immeuble

Inscrit à l'inventaire des monuments historiques

La vente porte en fait sur trois immeubles attenants : ceux du 1 et du 3 rue Gouthière ainsi que le 2, rue Guyard. Ce dernier ayant autrefois abrité la Croix-Rouge. L'ensemble est imposant. Mais ce qu'on retient surtout, c'est la partie 1, rue Gouthière. Celle-ci est inscrite depuis le 31 juillet 1979 à l'inventaire des monuments historiques, à la fois pour sa façade et sa toiture.
C'est ce que nous a confirmé M. Jérôme Auger, l'actuel Architecte des bâtiments de France, nous précisant que seuls trois autres hôtels particuliers se trouvaient dans ce cas à Chaumont.
Ce qui impose bien sûr des contraintes très particulières et coûteuses (mais des aides sont possibles) lorsqu'on veut réhabiliter. M. Auger a d'ailleurs fait savoir qu'il se tiendrait à la disposition du nouveau propriétaire pour lui donner tous les conseils utiles.
«Beaucoup de professionnels de l'immobilier choisissent de travailler sur ce type de bâtiment, a-t-il commenté. Et ils font souvent du bon travail. C'est ainsi par exemple que le centre-ville de Dieppe a été sauvé».

Petites annonces gratuites de l'Affranchi
Immobilier (0)
Autos - Motos (1)
Bonnes affaires (1)
Emploi (0)
Vacances (0)
Services (0)
Animaux (0)
Rencontres (0)

à la Une de l'Affranchi

Eglise : Grands travaux au Cavalier
Sous l'église Notre-Dame du Rosaire, au Cavalier, la communauté paroissiale de Chaumont et ses environs rénove ses locaux et construit des bureaux d'accueil. Coût des travaux : 330 000 euros.

Commerce : Les chiffres du projet Leclerc
Retour sur le projet d'extension du centre Leclerc, approuvé à l'unanimité par la CDAC, avec quelques chiffres qui en disent long.

Plan de relance : La Haute-Marne devra attendre
La Haute-Marne passe à côté des 1000 chantiers annoncés par le Premier ministre. Mais l'espoir reste de mise avec la 2e étape du plan de relance.

Concert : La scène locale mise en avant
Soutenus par le label Subwave Records, six groupes locaux (rock, metal, chanson...) vont se produire à la salle des fêtes de Brottes le 13 février. L'entrée est de seulement 4 euros.

L'affranchi L'AFFRANCHI DE CHAUMONT VOTRE PUB ICI Appelez Valérie au 03 25 01 59 35 de Chaumont

Liens utiles
Le Chaumontoscope
Le Chaumontoscope : 1er e-journal d'informations gratuit à Chaumont
Ville de Chaumont
Ville de Chaumont en Haute-Marne - site officiel
Chaumont Habitat
Ville de Chaumont

Rechercher un article

Ok

Recherche avancée

Déductions d'impôts pour l'investisseur et travail pour l'entreprise

La façade du bâtiment du N°1 rue Jean-Gouthière est inscrite à l'inventaire des monuments historiques.

M. Vitrey nous a confié d'ailleurs n'avoir pas vocation à rester propriétaire. Il cherche en fait un ou plusieurs investisseurs capables de prendre l'opération à leur charge. Il imagine par exemple des professions libérales qui souhaiteraient y installer leurs bureaux.
L'intérêt pour les investisseurs, c'est qu'ils peuvent bénéficier de la loi Malraux ; un dispositif qui permet d'obtenir de très importantes déductions d'impôts.
M. Vitrey estime que 70 % des gros travaux nécessaires ont déjà été réalisés. Le plus dur est donc fait. Et il ajoute qu'à l'intérieur, des planchers et des cheminées sont déjà en place.
S'il s'est lancé dans cette opération, c'est tout simplement parce qu'il y a vu l'opportunité de donner du travail aux employés de l'entreprise familiale, dans une période qui s'annonce difficile. Et tout cela n'a d'intérêt que si les choses se réalisent dans des délais raisonnables. On peut donc imaginer que le chantier ne restera pas en suspens durant des années encore. Ce qui ne manquera pas de rassurer aussi bien les voisins que les amoureux des vieilles pierres.

Lionel Thomassin
Vendredi 09 Janvier 2009
Lu 57 fois

Notez

Accueil | Envoyer à un ami | Version imprimable

Dans la même rubrique :
Conseil municipal : Et tout ça sans augmenter les impôts ? - 12/12/2008
Quartier-gare : éclairages sur un projet immense - 12/12/2008
Michel Prost : «Je suis la victime et non l'agresseur !» - 12/12/2008
Quand un gendarme tire sur un autre gendarme... - 12/12/2008
Conseil général : La crise (et la CGT) s'invitent - 12/12/2008
Solidarité : Ces vélos qui rêvent d'Afrique - 12/12/2008
Cinémas : rien ne va plus - 09/01/2009
MJC : Luc Chatel rassemble la gauche - 19/12/2008
Prost- Bouguéliane : Les parties divergent - 19/12/2008
Guy Salassa et Dilshad : Le pouvoir de l'imagination - 12/12/2008
|1| >>

SARL l'Affranchi au capital de 7622,45 € - RC B 395 047 848 - 25, rue Croix-Percée - 52000 Chaumont
tél : 03 25 01 59 35 -fax : 03 25 01 59 36 - Commission paritaire : 0910 C 87102 - Dépôt légal : 255
Accès membres | Plan du site | Syndication | Inscription au site | Tags

rechercher un avec chaumont-haute...

Connectez-vous

Office du tourisme

Quelques pages sur l'office du tourisme à Chaumont

Plein Est

Le parc d'activités économiques de référence du pays chaumontais.

Covoiturage à Chaumont

Site de covoiturage permettant de rencontrer des personnes pour mutualiser les frais.

http:[redacted]

----- Message transféré ----
De : Taillandier Gérôme [redacted]
À : boulanger@jhmlangres.com
Envoyé le : Vendredi, 18 Juillet 2008, 14h18mn 26s
Objet : Taillandier/jean-gouthière

Madame
HJG date de 1578. la façade remarquable par la finesse de sa décoration comporte deux statues d'homme et de femme, peut-être les fondateurs.
Autrefois deux magnifiques portes d'époque dont l'une munie d'un heurtoir ancien (article de N;Speranze dans la HML.) ont disparu...
Lepropriétaire actuel, M.Maillefer, a entièrement refait la façade, à moitié détruite par des incompétents (le mot est faible).
M.Ma su préservver le fronton de la porte d'entrée, représentant une étoile inversée à cinq branches entourée de "feuilles d'acacia " motif traditionnel remontant, par delà la franc-maçonnerie, au culte d'Osiris (voir photocop.)
Le motif de l'étoile portant les lettres UGEIA est directement issu de la secte pythagoricienne en Egypte héllenistique. Il existe à ma connaissance deux autres objets identiques (Musée de Bâle, British Museum).

Il s'agit donc d'un objet et d'une maison absolument uniques en France.

La maison est classée monument historique, mais l'intérieur, datant du 16ème siècle, a malheureusement été détruit
Je vous joins un dossier par la poste.

Contactez-moi plutôt par téléphone car mes capacités en informatique sont des plus récentes et des plu llimitées...

Gérôme Taillandier 12 Passage Abel-Leblanc 75012

Envoyé avec Yahoo! Mail.
Une boite mail plus intelligente.

COPIE EXPÉDIÉE

Journal de la Haute-Marne,
"Locale Chaumont"
Mme D. Drouant
Paris le 24/6/08.

Madame,

Je vous ai fait parvenir un petit courriel il y a peu, à l'attention du JHM, évoquant le Hôtel Jean-Gouthière (me du même nom).

L'état de semi-abandon désastreux dans lequel se trouve ce bâtiment menace une des plus originales demeures de cette ville.

Soucieux de cette situation, je fais parvenir au rédacteur qui s'y intéressait le résultat d'une partie de mes recherches sur cet Hôtel.

En réalité, je suis allé sur ces questions beaucoup plus loin depuis, mais je n'ai pas joint l'~~intégralité~~ article de conclusion.

Concernant la sculpture à laquelle ont consacré mes articles, mes conclusions sont les suivantes :

_ Un motif décoratif d'origine hellénistique (grec d'Egypte, vers le début de notre ère) figure sur le frontal.

_ Le motif est d'origine complexe, mais le médaillon central est pythagoricien, la déesse de la Santé (Hygeia, ou Ugieia) étant vêtue par le grand-prêtre.

_ Ce médaillon reproduit exactement un moule à gâteau votif utilisé à cette époque.

_ Le type de médaillon semble avoir été très en vogue chez les médecins de la Renaissance (16ème siècle).

_ L'étoile dont la pointe est tournée vers le bas n'a aucun caractère maléfique, mais signifie que le message doit être lu du point de vue du ciel, c'est-à-dire de Dieu.

Je compte vous faire parvenir d'ici quelques semaines un texte plus précis sur ces questions.

Je vous remercie d'avance des conseils de votre rédaction,

Sincèrement vôtre,

Gérôme Truilhadeau
12 Passage Abel-Leblanc
75012 Paris
01.43.45.08.79.

P.S. (Je voyage très peu.)

Bientôt une nouvelle vie pour la rue Gouthière

La rue Jean-Gouthière est en passe de connaître une nouvelle vie. L'ancien hôtel particulier, en grande partie détruit par un incendie en 1991, vient d'être racheté par Jean Vitrey. Lequel souhaite trouver des investisseurs pour mener son projet à terme.

Au cœur du vieux Chaumont, la rue Gouthière est sinistrée. Telle une verrue, la bâtisse située au N°1 n'a plus rien de sa grandeur d'autant. Ravagée par un violent incendie en 1991, l'hôtel particulier a perdu de sa superbe. Racheté par un entrepreneur de Rolampont, Jean-Louis Maillefert, l'ensemble a connu un début de réhabilitation plutôt lent et problématique : la rue est restée barrée durant des années. Du fait d'une intervention de Jean-Claude Daniel, alors maire, la circulation a finalement été rouverte.

Depuis quelques mois, la bâtisse a changé de mains. Jean Vitrey - un autre entrepreneur, de Villiers-sur-Suize cette fois - l'a rachetée et entend la restaurer. «*Ça avance bien*, confirmait hier ce dernier, *les plans ont été refaits et j'ai eu un contact avec l'architecte des bâtiments de France*». Ce dernier doit en effet rendre un avis, le bâtiment étant inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques depuis 1971, notamment pour sa façade remarquable. Le dossier en est au stade de l'avant-projet sommaire.

Dans le cadre de la loi Malraux

Entrepreneur, Jean Vitrey ne compte pas habiter dans cet ancien hôtel particulier. Il s'est lancé en quête d'acquéreurs potentiels pour toute la bâtisse ou des lots. «*Il y aura sans doute une partie bureaux au rez-de-chaussée, éventuellement pour un avocat, et des appartements au-dessus*», annonce le chef d'entreprise, qui se charge du montage de l'opération dans sa globalité et mise aussi sur le fait que l'exécution des travaux lui sera confiée.

Jean Vitrey compte bien trouver des investisseurs cherchant à défiscaliser dans le cadre de la loi Malraux. Permettant aux propriétaires de se constituer un patrimoine et de générer des revenus en encaissant un loyer mensuel, cette loi offre également l'opportunité de défiscaliser. Ces propriétaires d'immeubles anciens situés dans certaines zones protégées, effectuant des travaux en vue de leur restauration, peuvent déduire l'intégralité de leur coût de leur revenu imposable, à condition qu'ils s'engagent à louer ces immeubles en non meublés, pendant six ans, une fois la restauration achevée.

Une opportunité de restaurer le patrimoine chaumontais et de permettre à cette rue devenue sinistre et oubliée de retrouver le cachet que l'on devine derrière les échafaudages.

S. C.

L'ancien hôtel particulier de la rue Gouthière figure à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Rue Gouthière : la renaissance prévue de l'immeuble du XVIe siècle

M. Vitrey vient de racheter le vieil immeuble de la rue Gouthière qui est inscrit à l'inventaire des monuments historiques. Il cherche des investisseurs qui permettront d'achever enfin la réhabilitation.

Les Chaumontais connaissent bien la maison de la rue Jean Gouthière. Certains pour son aspect historique et architectural, d'autres plus simplement pour la gêne qu'il a occasionnée pendant de très nombreuses années. Ce vieil immeuble, qui est daté du XVIe siècle, appartenait à la ville de Chaumont quand (à l'époque de Cyril de Rouvre) il a été en partie détruit par un incendie en 1991. La rue a été coupée à cette occasion et elle l'est restée finalement pendant une bonne quinzaine d'années.

Entre temps, il a été vendu, pour le franc symbolique à M. Jean-Louis Maillefert, un entrepreneur de Rolampont qui s'est lancé dans sa réhabilitation en suivant les plans de l'Architecte des bâtiments de France de l'époque.

Les choses évoluant très lentement, alors que palissades et échafaudages condamnaient toujours la rue, le maire de Chaumont (Jean-Claude Daniel, cette fois) avait tapé du poing sur la table. Il avait fini par obtenir la réouverture de la rue à la circulation, mais plus rien ne bougeait.

Et puis récemment (début du mandat de Luc Chatel donc) M. Maillefert a vendu à un autre entrepreneur : M. Jean Vitrey, de Villiers-sur-Suize.

Inscrit à l'inventaire des monuments historiques

La vente porte en fait sur trois immeubles attenants : ceux du 1 et du 3 rue Gouthière ainsi que le 2, rue Guyard. Ce dernier ayant autrefois abrité la Croix-Rouge. L'ensemble est imposant. Mais ce qu'on retient surtout, c'est la partie 1, rue Gouthière. Celle-ci est inscrite depuis le 31 juillet 1979 à l'inventaire des monuments historiques, à la fois pour sa façade et sa toiture.

C'est ce que nous a confirmé M. Jérôme Auger, l'actuel Architecte des bâtiments de France, nous précisant que seuls trois autres hôtels particuliers se trouvaient dans ce cas à Chaumont.

Ce qui impose bien sûr des contraintes très particulières et coûteuses (mais des aides sont possibles) lorsqu'on veut réhabiliter. M. Auger a d'ailleurs fait savoir qu'il se tiendrait à la disposition du nouveau propriétaire pour lui donner tous les conseils utiles. «Beaucoup de professionnels de l'immobilier choisissent de travailler sur ce type de bâtiment, a-t-il commenté. Et ils font souvent du bon travail. C'est ainsi par exemple que le centre-ville de Dieppe a été sauvé».

La façade du bâtiment du N°1 rue Jean-Gouthière est inscrite à l'inventaire des monuments historiques.

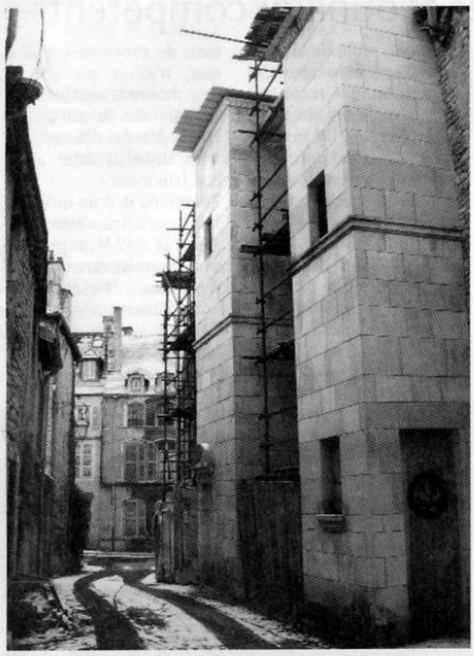

Des travaux déjà importants et intéressants réalisés sur l'immeuble situé au 3 rue Jean Gouthière.

Déductions d'impôts pour l'investisseur et travail pour l'entreprise

M. Vitrey nous a confié d'ailleurs n'avoir pas vocation à rester propriétaire. Il cherche en fait un ou plusieurs investisseurs capables de prendre l'opération à leur charge. Il imagine par exemple des professions libérales qui souhaiteraient y installer leurs bureaux.

L'intérêt pour les investisseurs, c'est qu'ils peuvent bénéficier de la loi Malraux ; un dispositif qui permet d'obtenir de très importantes déductions d'impôts. M. Vitrey estime que 70 % des gros travaux nécessaires ont déjà été réalisés. Le plus dur est donc fait. Et il ajoute qu'à l'intérieur, des planchers et des cheminées sont déjà en place.

S'il s'est lancé dans cette opération, c'est tout simplement parce qu'il y a vu l'opportunité de donner du travail aux employés de l'entreprise familiale, dans une période qui s'annonce difficile. Et tout cela n'a d'intérêt que si les choses se réalisent dans des délais raisonnables.

On peut donc imaginer que le chantier ne restera pas en suspens durant des années encore.

Ce qui ne manquera pas de rassurer aussi bien les voisins que les amoureux des vieilles pierres.

L.T.

Une image de ce qu'était autrefois la porte de l'immeuble

Retrouvez L'affranchi sur internet
laffranchi.fr

Plans

ch
597
597
Nich
598
599
4m
586
588
590
591
r
Palm's

l'original

← gouttière massive en pierre du secteur 2.

← toit du bâtiment détruit en secteur 1.

PHOTO PRISE DE LA FENÊTRE DU 3ème NIVEAU (2ème étage) (Secteur 1)

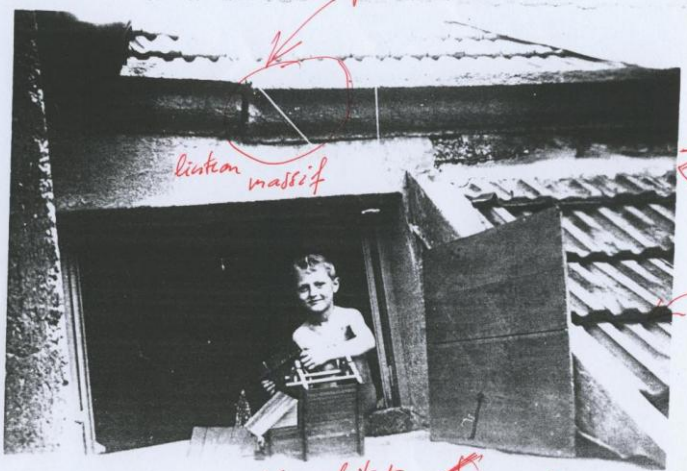

bâtiment initial

raccord

bâtiment ajouté sur le côté ~~droit~~ du bas du premier bâtiment

L'architecte, à ses débuts

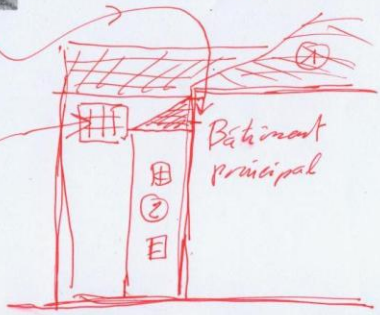

Fenêtre du 3ème niveau (2ème étage), face à la rue

ch
597
597
Nich
598
599
4m
586
588
590
591
r
Palais

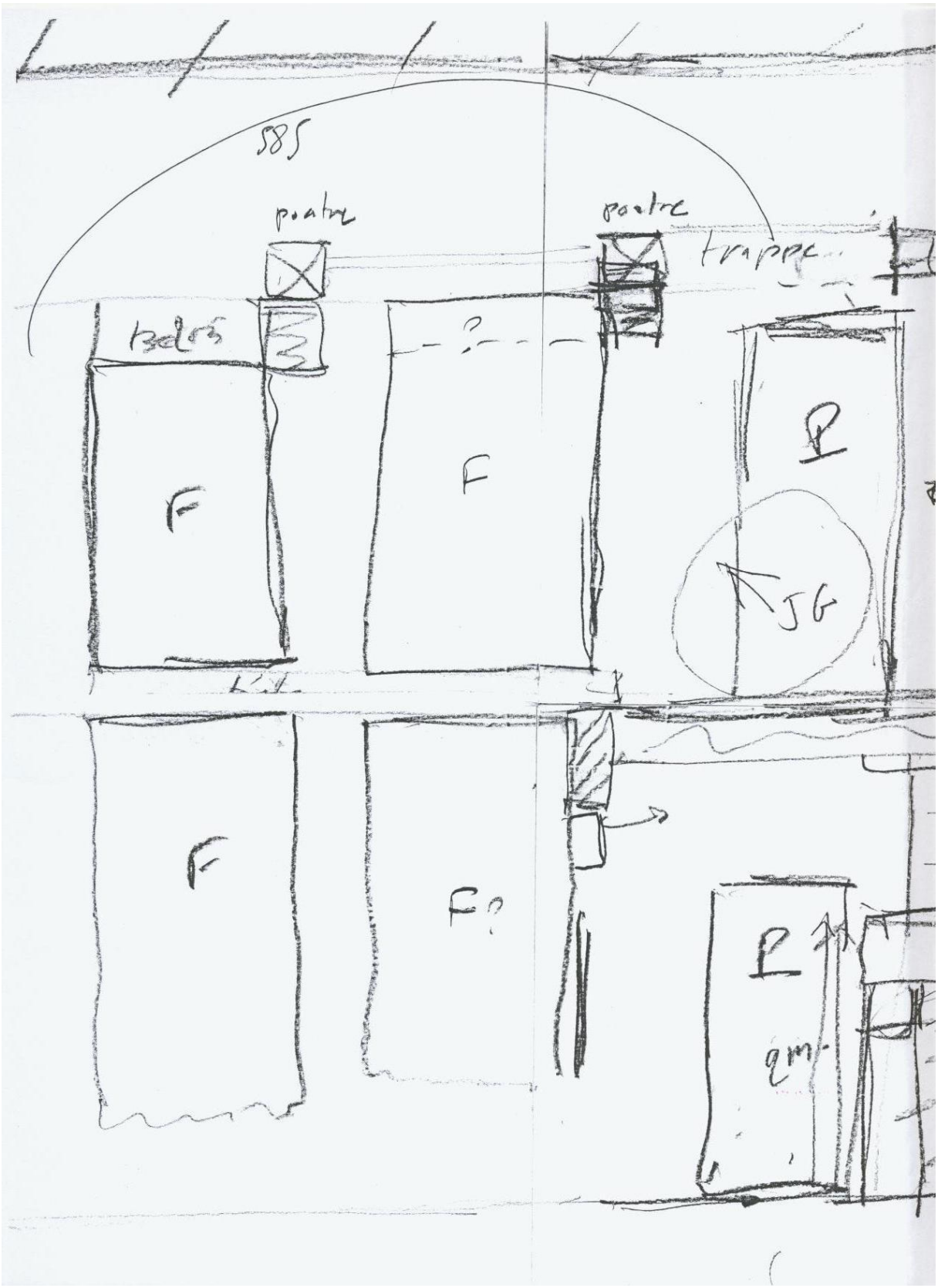
585
poutre
poutre
trappe
F
F
F
F
F
JG
qm

TG

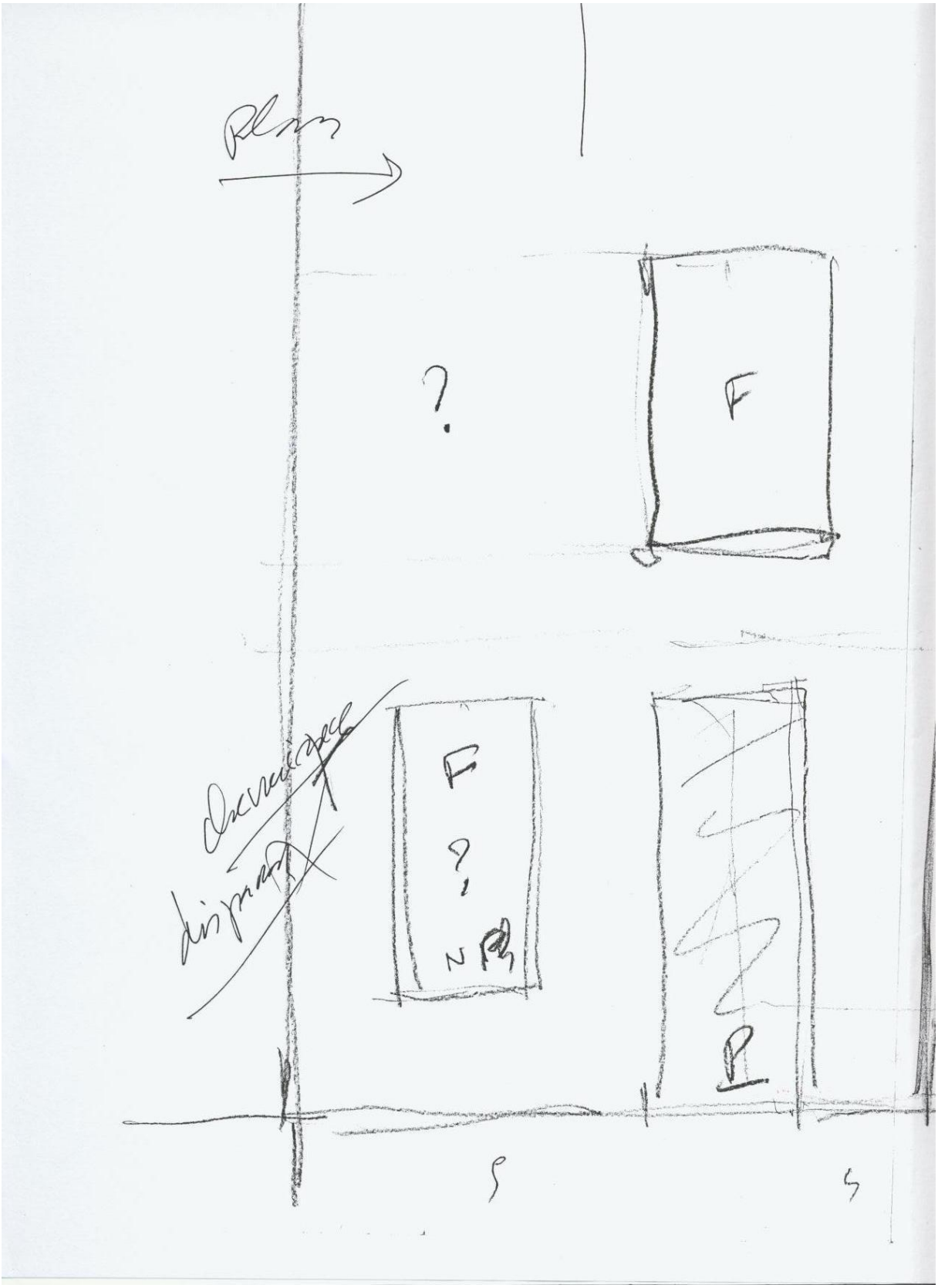
?
F
F
?
N
P

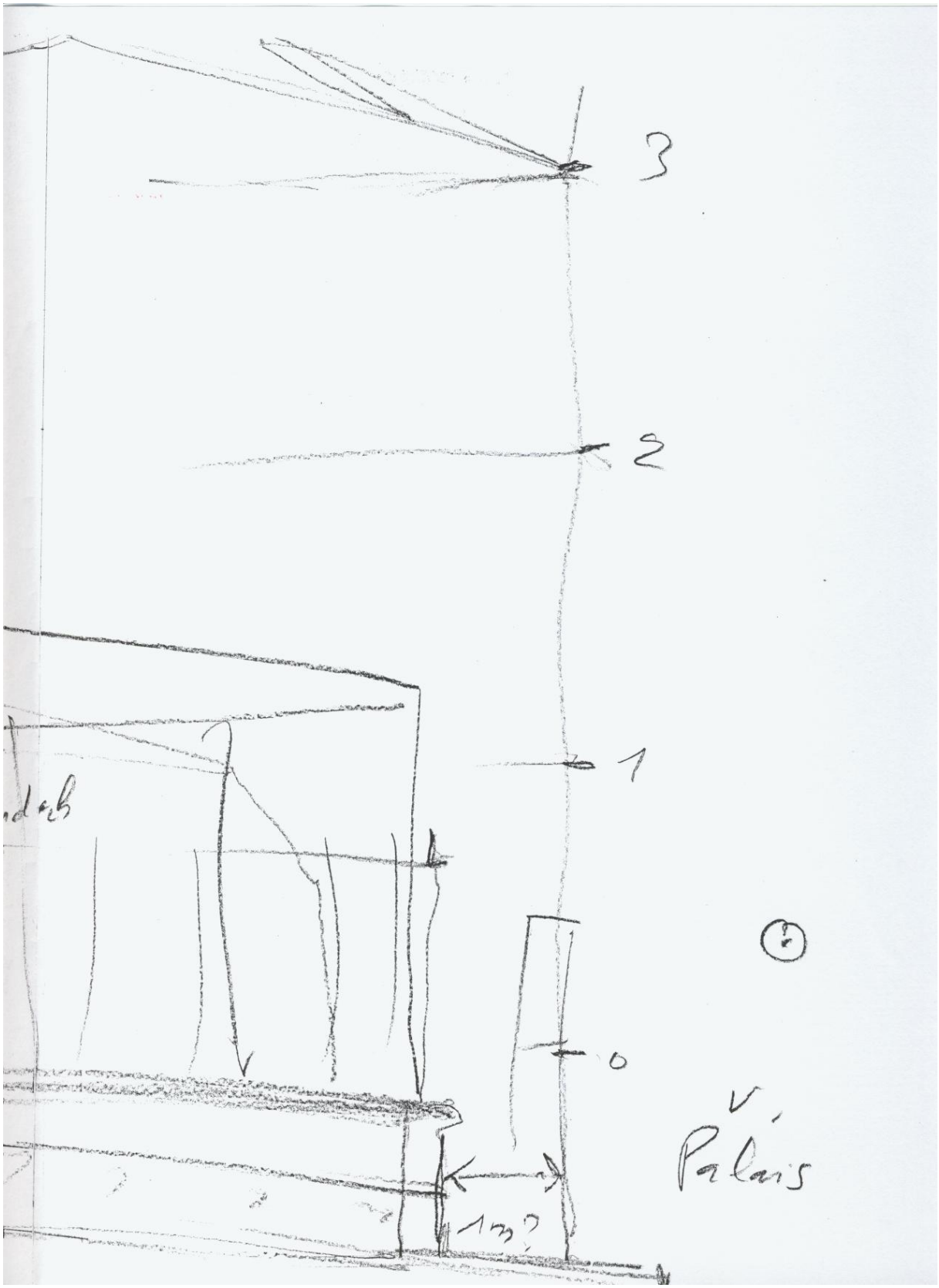
3
2
1
0
V.
Palais

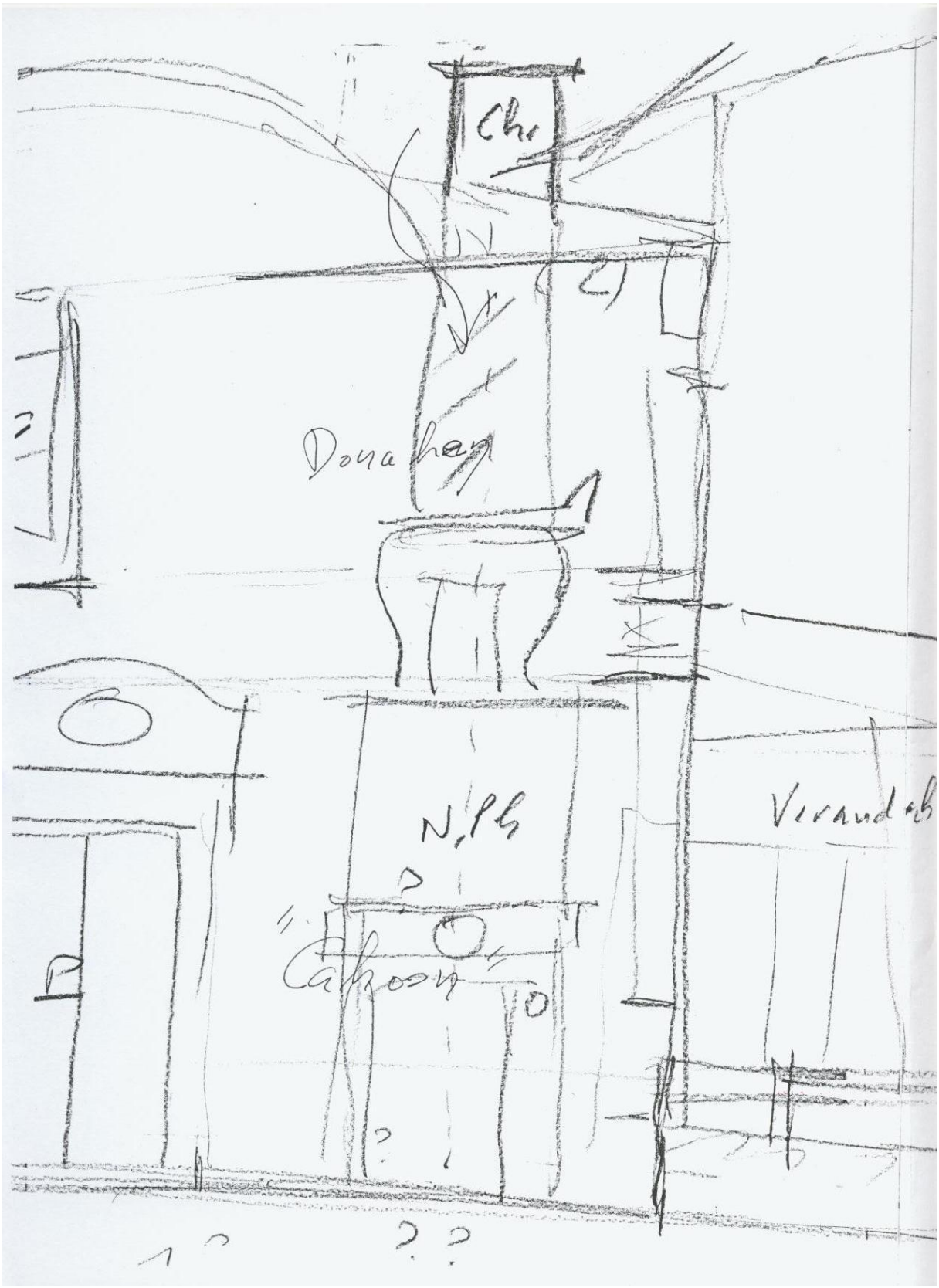
Ch
Donahey
N.Ph
Verandah
Cahoon

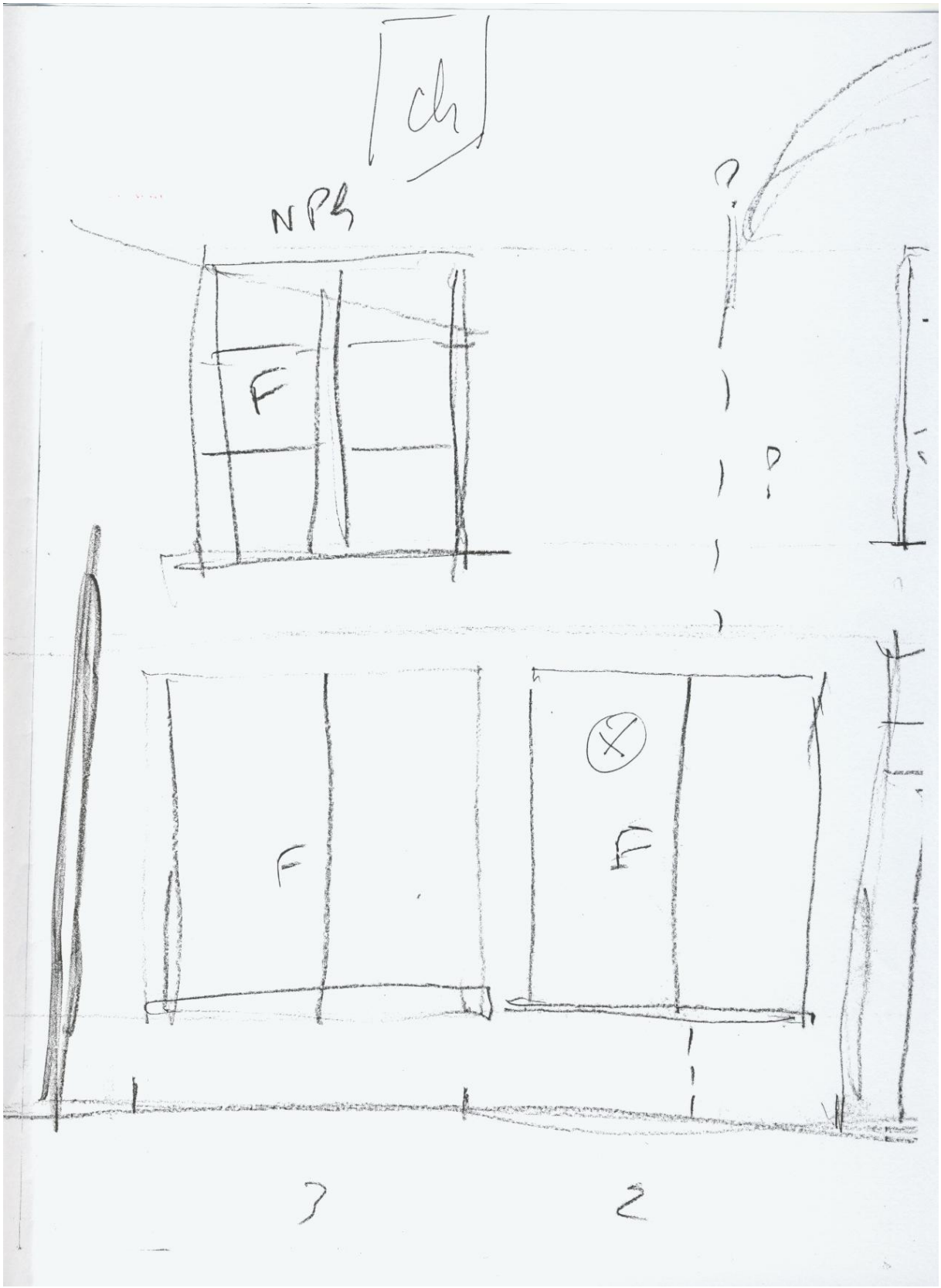
ch
NPS
F
?
?
F
F
X
3
2

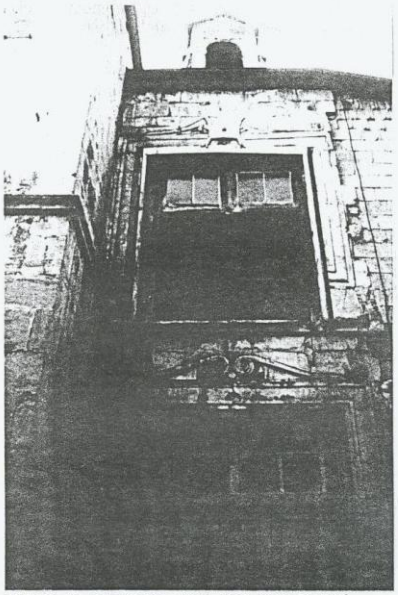

Détail de la façade dans son état actuel

Maison 1 rue Gouthière
façade sur rue et toiture correspondante
Inscrites à l'Inventaire le 31 7 1979

- hôtel à escalier hors-oeuvre de plan carré, où naquit Jean Gouthière, en 1568
- 16e siècle

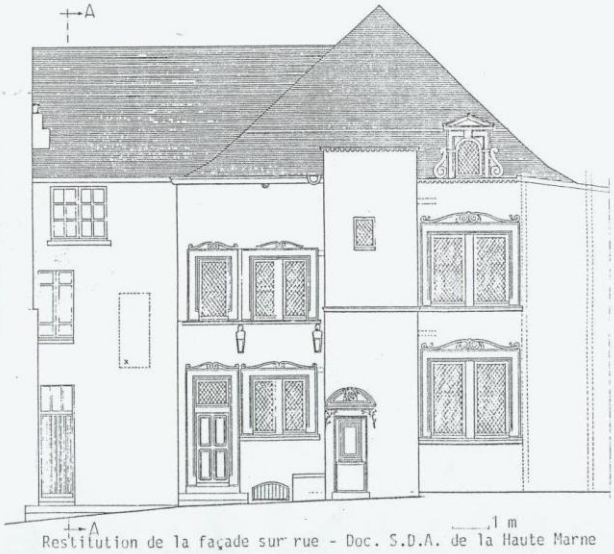

Restitution de la façade sur rue - Doc. S.D.A. de la Haute Marne

Barsan : Pl. E. Cognacq-Jay
03-25-30.60.45
fax 03.25.30.59.52

Le 10/1/08
(Tel Annick 9/1)

Reçu de M. Didier Fichaux
(Pièces de custrine)
Hôtel de Ville BP 564
52012 CH Cedex

Journal de la Haute-Marne,
"Locale Chaumont"
Mme D. Drouant
Paris le 24/6/08.

Madame,

Je vous ai fait parvenir un petit courriel il y a peu, à l'attention du JHM, concernant le Hôtel Jean-Gauthière (rue du même nom).

L'état de semi-abandon désastreux dans lequel se trouve ce bâtiment menace une des plus originales demeures de cette ville.

Soucieux de cette situation, je fais parvenir au rédacteur qui s'y intéressait le résultat d'une partie de mes recherches sur cet Hôtel.

En réalité, je suis allé sur ces questions beaucoup plus loin depuis, mais je n'ai joint l'article de conclusion.

Concernant la sculpture à laquelle ont consacré mes actuels, mes conclusions sont les suivantes :

_ Un motif décoratif d'origine hellénistique (grec d'Egypte, vers le début de notre ère) figure sur le fronton.

_ Ce motif est d'origine complexe, mais le médaillon central est pythagoricien, la déesse de la Santé (Hygeia, ou Ugieia) étant vénérée par les pythagoriciens.

_ Ce médaillon reproduit exactement un moule à gâteau votif utilisé à cette époque.

_ Le type de médaillon semble avoir été très en vogue chez les médecins de la Renaissance (16ème siècle).

_ L'étoile dont la pointe est tournée vers le bas n'a aucun caractère maléfique, mais signifie que le message doit être lu du point de vue du ciel, c'est-à-dire de Dieu.

Je compte vous faire parvenir d'ici quelques semaines un texte plus précis sur ces questions.

Je vous serai heureux d'avoir des nouvelles de votre rédaction,

Sincèrement vôtre,

Gérard Guillaudeau
12 Passage Abel-Lefranc
75.12 Paris
01.43.45.08.79.

P.S. (Je voyage très peu.)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION CHAMPAGNE-ARDENNE

Ministère Culture Communication

Direction régionale
des affaires culturelles
Champagne-Ardenne

Affaire suivie par :
Poste :
Références :

0441

3, faubourg St-Antoine
51000 Châlons-en-Champagne

Téléphone 03 26 70 36 50
Télécopie 03 26 70 43 71

drac.champagne-ardenne
@culture.gouv.fr

www.culture.gouv.fr/
champagne-ardenne

www.dracinfo.champagne-
ardenne.org

01.40.15.77.77
Sur RV
pour consultation
Mme CHAUBESAIGUES

Châlons-en-Champagne, le - 1 AVR. 2008

Gilles Vilain
36 63
CRMH/GV/GV

Madame,

La maison que vous évoquez dans votre courrier du 16 mars 2008, située 1 rue Jean Gouthière à Chaumont, a été construite dans la seconde moitié du XVIe siècle et a conservé une façade caractéristique de l'architecture de La Renaissance. Celle-ci a été inscrite ainsi que sa toiture par arrêté du 31 juillet 1979.

Propriété de la ville de Chaumont puis d'un propriétaire privé, elle a bénéficié de travaux de restauration depuis 1989. Ceux-ci sont actuellement interrompus.

Vous me demandez la communication du dossier d'inscription de cette maison . Il est consultable à la direction régionale des affaires culturelles, dans le service de la conservation régionale des monuments historiques. Vous pouvez le consulter, puisque vous résidez à Paris, au service « documentation – immeuble » du ministère de la culture et de la communication : 182, rue Saint-Honoré 75033 Paris cedex 01. Vous souhaitez aussi recevoir le dossier de la demande de permis de construire accordée en 1995. Je ne possède pas ce document qui devrait être conservé dans les archives du service de l'urbanisme de la mairie de Chaumont.

Je reste à votre disposition pour toute précision complémentaire et vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes hommages respectueux.

Le directeur régional
Marc Nouschi

Mme Marguerite Arcangioli
10/12 passage Abel-Leblanc
75012 PARIS

conseil général de la Haute-Marne

conseil général
HAUTE-MARNE
DIRECTION de la CULTURE
du TOURISME, des SPORTS
et des LOISIRS
Archives Départementales
Rue du Lycée agricole-Choignes
52000 Chamarande-Choignes
Tél. 03.25.03.33.54 - Fax 03.25.01.58.35
Salle de lecture ouverte du lundi
au vendredi de 8 h 30 à 16 h 45
Fermeture annuelle : deuxième quinzaine
de décembre et 1er jour ouvrable
qui suit le 1er janvier

Chaumont, le 10 mars 2008

Réponse à Ultra AMA 20/1/08

2008-241/2/F.P.

Madame,

En réponse à votre courrier du 20 janvier, reçu le 4 février, j'ai l'honneur de vous informer que les photocopies d'une documentation (extrait d'article) sur la maison du 1, rue Jean-Gouthière, ont été effectuées, vous trouverez sous ce pli la facture correspondante, dès réception de votre règlement nous vous ferons parvenir votre envoi.

C'est la documentation la plus complète que nous ayons sur cette maison.
Malheureusement, les archives publiques que nous conservons ne gardent que peu de traces de l'architecture privée.

Cependant, la maison ayant été classée Monument historique, nous vous conseillons de vous adresser à la Direction régionale culturelle de Champagne-Ardenne, 3 rue Faubourg-Saint-Antoine, 51 037 CHALONS-EN-CHAMPAGNE, afin de solliciter la consultation du dossier de classement.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de ma haute considération.

Le Directeur des Archives départementales,

François PETRAZOLLER

Mme Marguerite ARCANGIOLI
10/12 passage Abel Leblanc
75 012 PARIS

Georges TAILLANDIER
12 Passage Abel-Leblanc
75012 Paris

Copie G.T.

M. Madelaine,
Rédemption

Paris le 15/7/08

Monsieur,

Ayant habité autrefois au 1 rue Jean-Goujon, je suis repassé chez la maison en 2007 et j'y ai fait quelques démarches concernant la porte d'entrée, dont je fais part dans ce texte.

J'ai constaté le remarquable travail de reconstitution que vous avez engagé, avec le regret que j'ai, que vous n'ayez pas continué à ce que cette maison reprenne, après le transit de destruction de l'inestimable famille De Biaggio, qui a porté cette maison à sa ruine, après avoir causé beaucoup de malheurs à ma mère.

Je contribuerai dans la mesure de mes moyens à la restitution de cette maison, et je souhaite que vous ayez la force d'y parvenir.

G. T.

M. Catherinot,
archéologue,

Je me permets de vous faire parvenir quelques extraits d'un livre important sur l'histoire de l'Etoile Flamboyante.

En effet cette histoire commence avec Pythagore et cette première phase s'achève aux environs du 6ième siècle de notre ère, par des documents attestés.

Cette étoile reparaît au début du 18ième siècle dans la tradition maçonnique après une éclipse de 11 siècles.

Il s'agit de savoir comment combler cet intervalle de temps dans la continuité de la tradition.

Le livre de Schouten permet d'établir cette continuité pour le 16ième siècle,d'où son importance. On peut bien sçur invoquer pour cela la renaissance hellénisante de l'humanisme, mais cela est un peu léger aux yeux de la tradition.

Par ailleurs, quelques ouvrages connus permettent d'assurer une continuité aux alentour des 13ième-14ième siècles. Cependant leur démonstration demanderait à être approfondie.

J'ai bien sçur connaissance de la tradition des signes apotropéiques médiévaux portant sur cette étoile généralement tournée la pointe en bas, signe de conjuration encore utilisé en Suisse aujourd'hui.

A cet égard je vous remercie de la communication de vos documents sur ce point, car ils précisent mon information. Pour ma part je pense qu'une étude de synthèse sur ce point précis demanderait à être écrite, mais je n'ai pas assez de documents pour cela.

*

Venons-en maintenant à deux points importants.

Comme je vous l'ai dit je suis sûr de mon fait concernant αυγη mais l'écriture d'un article sur ce sujet attendra mon bon vouloir.

Maintenant, concernant le Ω mélancholique suspendu sous l'étoile, seule la connaissance minimale de la tradition alchimique permet d'y avoir accès.

En réalité, ces symboles, inscrits sur des pierres rapportées anciennes, ne font qu'un avec les deux branches d'acacia qui encadrent la porte.

Il est très dommages que ces symboles, dont l'assemblage est absolument unique, soit livrés au temps et aux ignorants, et qu'un travail de protection minimal de la tradition qui est ainsi donnée à lire, dépende du seul bon vouloir de la lumière de l'âme qui ne demande qu'à s'élever vers eux.

« Urgent »

Paris le 3/9/07

Monsieur le Maire de
Chaumont, ~~Haute~~
Marne.

Monsieur le Maire,

Je me permets de vous faire parvenir ce petit texte malgré vos nombreuses occupations, non pas pour vous faire part de mes mésaventures sexuelles, mais vous attirer votre attention sur une maison que je considère être un patrimoine architectural exceptionnel, voire unique, comme j'essaie de le prouver.

Il reste une question que je n'ai pas élucidée : comment une maison que j'ai quittée dans un état parfait malgré son ancienneté, a-t-elle pu en être réduite à un pareil état de destruction en si peu de temps ?

~~Le terme de « scandale » paraîtrait ici impropre, mais je suppose qu'il est très utilisé.~~

Sincèrement vôtre, Clément Taillandier
12 Passage Abel-Leblanc,
75012 Paris

ville de Chaumont, HAUTE-MARNE
cabinet du maire

Date :
19 septembre 2007

Affaire suivie par :
Cabinet

Téléphone :
03.25.30.60.86

Référence :
JCD/MLB - 069

Objet :
Accusé de réception

Madame Geneviève TAILLANDIER

12, passage Abel-Leblanc
75012 PARIS

Madame,

J'ai bien reçu votre courrier attirant mon attention sur l'état de la maison située au 1 rue Jean Gouthière, qui a appartenu, me précisez-vous, à votre famille.

Je demande à mes services de me transmettre leur avis et éventuellement explications et vous tiendrai bien évidemment informée du résultat de cette « enquête ».

Dans cette attente,

Veuillez agréer, Madame, l'assurance de mes sincères salutations.

Le Maire,

Jean-Claude DANIEL

Monsieur le Maire
BP 564
52012 Chaumont Cedex
tél. 03 25 30 60 00
fax 03 25 03 92 80
jcdaniel@ville-chaumont.fr

COPIE EXPÉDIÉE

M. le Maire de Chaumont

Paris le 23/6/08

Ayant accompli un nouveau voyage à Chaumont le 19 Juin, j'ai dû constater à nouveau que l'Hôtel Jean-Gautherot, sis rue homonyme, est toujours dans le même état d'avancement des travaux.

- Un arbre pousse dans l'immeuble.
- Une large partie ne dispose pas de couverture de protection.
- Surtout, ce qui est plus grave, ~~est~~ ce bâtiment est manifestement squatté, par des mineurs de marginaux du quartier, qui se sont obligeamment proposés de me faire visiter, ce que j'ai refusé.

Un simple dépôt de feu rendrait bien vite l'environnement pollué architectural de ce bâtiment.

- Les ~~portes~~ portes du chantier sont grand ouvertes = il suffit de les

pousser pour avoir accès à l'intérieur.

- Les fenêtres ne disposent même pas d'une fermeture en catenaire ; ce qui facilite toutes les effractions.

Permettez-moi donc de vous rappeler que le bâtiment de 1550 est unique en Angleterre par sa dimension extérieure, mais aussi par une remarquable charpente d'époque dont j'ai le souvenir, mais qui finira bien par disparaître si l'on fait ce qu'il faut pour cela ...

- Du reste, il semble que l'une de ces charpentes ait déjà un dictateur de Droitwich, où j'en écris un article de M. O. Watts, architecte DPLG.

Fondra-t-il attendre le passage d'antiquaires "amateurs" et nocturnes pour que cette maison soit enfin ~~ruinée~~ sauvée ?

Le remarquable travail de reconstitution de M. Maillefer aurait alors hélas été vain, et je m'étonne de l'insouciance des diverses personnes responsables de ce bâtiment depuis belles ! La désastreuse adjudication à la famille De Bièze en 1957.

J'attends ma réponse de cette maison et certaine à la manifestation à ses ~~grands~~ sincèrement vôtre,

Etienne Villaudière
12 Passage Abel Leblanc
75012 Paris

« Urgent »

Paris le 3/9/07

Monsieur le Maire de
Chaumont, ~~Haute~~
Marne.

Monsieur le Maire,

Je me permets de vous faire parvenir ce petit texte malgré vos nombreuses occupations, non pas pour vous faire part de mes mésaventures sexuelles, mais vous attirer votre attention sur une maison que je considère être un patrimoine architectural exceptionnel, voire unique, comme j'essaie de le prouver.

Il reste une question que je n'ai pas élucidée : comment une maison que j'ai quittée dans un état parfait malgré son ancienneté, a-t-elle pu en être réduite à un pareil état de destruction en si peu de temps ?

~~Le terme de « scandale » paraîtrait ici impropre, mais je suppose qu'il est très utilisé.~~

Sincèrement vôtre, Clément Taillandier
12 Passage Abel-Leblanc,
75012 Paris

ville de Chaumont, HAUTE-MARNE
cabinet du maire

Date :
19 septembre 2007

Affaire suivie par :
Cabinet

Téléphone :
03.25.30.60.86

Référence :
JCD/MLB - 069

Objet :
Accusé de réception

Madame Geneviève TAILLANDIER

12, passage Abel-Leblanc
75012 PARIS

Madame,

J'ai bien reçu votre courrier attirant mon attention sur l'état de la maison située au 1 rue Jean Gouthière, qui a appartenu, me précisez-vous, à votre famille.

Je demande à mes services de me transmettre leur avis et éventuellement explications et vous tiendrai bien évidemment informée du résultat de cette « enquête ».

Dans cette attente,

Veuillez agréer, Madame, l'assurance de mes sincères salutations.

Le Maire,

Jean-Claude DANIEL

Monsieur le Maire
BP 564
52012 Chaumont Cedex
tél. 03 25 30 60 00
fax 03 25 03 92 80
jcdaniel@ville-chaumont.fr

COPIE EXPÉDIÉE

M. le Maire de Chaumont

Paris le 23/6/08

Ayant accompli un nouveau voyage à Chaumont le 19 Juin, j'ai dû constater à nouveau que l'Hôtel Jean-Gautherot, sis rue homonyme, est toujours dans le même état d'avancement des travaux.

- Un arbre pousse dans l'immeuble.
- Une large partie ne dispose pas de couverture de protection.
- Surtout, ce qui est plus grave, ~~est~~ ce bâtiment est manifestement squatté, par des mineurs de marginaux du quartier, qui se sont obligeamment proposés de me faire visiter, ce que j'ai refusé.

Un simple dépôt de feu rendrait bien vite l'environnement pollué architectural de ce bâtiment.

- Les ~~portes~~ portes du chantier sont grand ouvertes = il suffit de les

pousser pour avoir accès à l'intérieur.

- Les fenêtres ne disposent même pas d'une fermeture en catenaire ; ce qui facilite toutes les effractions.

Permettez-moi donc de vous rappeler que le bâtiment de 1550 est unique en Angleterre par sa dimension extérieure, mais aussi par une remarquable charpente d'époque dont j'ai le souvenir, mais qui finira bien par disparaître si l'on fait ce qu'il faut pour cela ...

- Du reste, il semble que l'une de ces charpentes ait déjà un dictateur de Droitwich, où j'en écris un article de M. O. Watts, architecte DPLG.

Fondra-t-il attendre le passage d'antiquaires "amateurs" et nocturnes pour que cette maison soit enfin ~~ruinée~~ sauvée ?

Le remarquable travail de reconstitution de M. Maillefer aurait alors hélas été vain, et je m'étonne de l'insouciance des diverses personnes responsables de ce bâtiment depuis belles ! La désastreuse adjudication à la famille De Bièze en 1957.

J'attends ma réponse de cette maison et certaine à la manifestation à ses ~~grands~~ sincèrement vôtre,

Etienne Villaudière
12 Passage Abel Leblanc
75012 Paris

Messages envoyés

Message : 1/2

Expéditeur : <marguerite.arcangioli@numericable.com> **Date :** 12/02/2009 22h37
Destinataire : <crus.monique@free.fr>
Objet : Re : chaumont
Pièce jointe : Taillandier 21.jpg

Merci de votre message, qui fait bien avancer mes affaires. J'ai toujours pensé restaurer cette maison mais ma vie m'a mené sur d'autres voies. Je fais ce que je peux pour y contribuer à ma façon, en remuant la M;;; Je l'ai pas mal fait depuis deux ans même si vous n'en avez pas d'échos directs. Je pense que cela finira par se savoir;;;

Je vous enverrai quelques photos d'ici quelques temps.
Portez-vous bien GT
---- Message d'origine ----
De : "CRUS Monique"
À : marguerite.arcangioli@numericable.com
Objet : chaumont
Date : 12/02/2009 16:44:52 CET

Je ne sais si mon message vous est parvenu.
Voici les photos qui l'accompagnait.
Monique

Présidant à sa future belle carrière, c'est une rigoureuse formation de base qu'il suit : les Arts appliqués et l'Ecole nationale des Beaux-Arts, qui le conduiront également au professorat. Résidant dans la région parisienne de 1956 à 1977, c'est un professeur de dessin confirmé qui enseigne son art avec savoir, tout en créant une œuvre personnelle qui va s'avérer talentueuse.

Il enseigne d'abord le dessin à Beauvais puis au collège technique du Raincy. Mais ses parents étant de Bar-sur-Aube, c'est bientôt le département de l'Aube qui va bénéficier de sa présence et de ses œuvres. Et s'il a résidé longtemps en région parisienne, ses attaches champenoises sont telles que vite il participe à des expositions dans cette province, puis il arrive à Chaumont en 1977. Alors son goût profond de la nature va se traduire par des ouvrages qui témoignent de cet amour des paysages. Appuyées sur un graphisme solide, ses toiles sont ainsi éclairées d'un colorisme lumineux et très pur, très franc, très fidèle, cependant que la spontanéité n'est qu'apparente. C'est un désir de liberté qui jaillit de l'ensemble de son œuvre.

Huiles, gouaches, aquarelles, dessins : la personnalité, les dons, les travaux de l'auteur ont ouvert une œuvre soignée, originale et appréciée. Son professorat ne l'est pas moins. Tenté, jeune, par l'enseignement : sa carrière professionnelle se poursuit avec bonheur, tant par son amour de l'art que par ses connaissances techniques et la qualité de sa pédagogie. Professeur durant plus de vingt ans (Beauvais et Le Raincy), il enseigne depuis quelques années au lycée d'Enseignement professionnel de Chaumont.

Mais si l'artiste offre, propose, partage sa création, le peintre expose. Alors durant sept ou huit ans, Jean Goustiaux va exposer ses toiles à la Société artistique de l'Aube, et plusieurs fois au Musée d'Arsonval. Et la critique ne manque pas d'analyser ses tableaux, de les louer, lorsque le peintre sait traduire, par l'originalité de sa personnalité qui guide sa main, tout ce que suggère les tracés, les formes, les couleurs, les touches, les lumières comme les demi-teintes, la légèreté comme la transparence. Ainsi les paysages offerts sont le reflet des états d'âme de l'artiste.

" Vers Mathaux ", " La Ferté-sous-Jouarre ", " Lumière d'automne ", " Paysage de la Drôme ", " Entre Arsonval et Jaucourt " etc ... nous montrent cette liberté d'expression qui n'exclut jamais la poésie, la beauté. De sa palette ou de son crayon surgissent des formes et des coloris qui ne laissent personne indifférent.

Des prix viennent alors récompenser l'œuvre de l'artiste, au demeurant modeste et travailleur. Et c'est en 1965, au Raincy-Villemonble, le Prix du Conseil général et l'année suivante, le Prix Ricardo. Alors qu'en 1975 il aura le Prix de la ville de Lagny et, en 1980, le premier Prix de la Peinture à l'eau. C'est en cette année 1980 qu'il reçoit le Prix du Conseil général de la Haute-Marne.

Chaumont, pépinière d'artistes, peut alors s'honorer de la présence de Jean Goustiaux, peintre et desinateur dont le renom dépasse le cadre des frontières de la cité.

GOUTHIERE Catherine et GOUTHIERE Gabrielle ?-1629 - ?-1663

Nous savons que c'est à la fin du 16e siècle et plus particulièrement au cours des premières décennies du 17e qu'on voit l'implantation en Haute-Marne des communautés religieuses dans les villes. Parmi les monastères fondés, deux congrégations enseignantes s'installent à Chaumont presque en même temps : les Jésuites et les Ursulines. On trouve alors des couvents tenus par les disciples de Sainte-Ursule à Saint-Dizier, Langres, Arc, Joinville et Chaumont.

Si nous avons parlé de cette communauté chaumontaise au sujet des familles Bourat et de Grand, fondateurs, et rappelé cette Angélique Bourat qui deviendra religieuse de cet ordre, deux autres religieuses ursulines retiennent notre attention. C'est dans un document manuscrit (dont l'auteur et la date demeurent inconnus) que nous avons trouvé trace de leur existence.

Il s'agit de Catherine Gouthière : " religieuse ursuline du couvent de Chaumont " dite Sœur de la Nativité, et qui meurt à Chaumont en " odeur de sainteté ", en 1629. Puis Gabrielle Gouthière (sœur de la précédente ?) qui meurt au couvent chaumontais le 23 janvier 1663. Or, dans les mémoires du temps, on lit que huit jours après ses funérailles elle apparut toute rayonnante à la maîtresse des novices et que cette vision dura un temps assez considérable.

Étaient-elles membres de cette famille Gouthière chaumontaise (dont le personnage le plus célèbre est ce Jacques Gouthière dont nous parlons ci-après) ? Nous ne le savons pas. En tout cas, les circonstances " saintes ou miraculeuses " de leur mort méritent qu'on les cite ici.

GOUTHIÈRE Jacques vers 1570 - 1638

On peut placer Jacques Gouthière parmi les premières célébrités chaumontaises Et si son nom est cité dans tous les ouvrages consacrés à Chaumont (nommé par certains historiens Guthier ou Guthières, Gouthier ou Goutière !) la ville a perpétué la mémoire de ce savant antiquaire et jurisconsulte par la " Rue Jean-Gouthière ". Pourquoi ce prénom gravé sur la plaque ? C'est une énigme de plus.

Né à Chaumont aux alentours de l'an 1570, Jacques Gouthière sera avocat au parlement de Paris. Fréquentant le barreau de la capitale et ce pendant quarante ans, à ses connaissances profondes du droit, il ajoute une culture certaine de l'histoire des lettres. Travailleur opiniâtre, sa capacité, son érudition et son talent le font bientôt connaître avantageusement et vont lui mériter d'illustres amis, parmi lesquels le Père Sirmond et Scévole de Sainte-Marthe.

Les ouvrages qu'il va rédiger seront nombreux. De 1612 date cette étude du droit pontifical intitulée " De vetere Jure Pontificio urbis Romae " qui lui vaudra le titre de Patrice romain pour lui et pour sa postérité. Puis " De officiis domus Augustae, publicoe et privatoe " publié en 1628 à Paris (et en 1672 à Leipzick) et traité avec beaucoup de savoir. Il écrit encore " De Jure manium, seu de ritu more et legibus prisci funeris " (Paris, 1615 et Leipzick, 1671) et deux autres petits traités : l'un " De orbitate tolerandâ ", l'autre " Laus coecitatis ".

Ayant plaidé et étudié toute sa vie, Gouthière, parvenu à un âge avancé, abandonne le barreau et se retire à la campagne pour y jouir d'un repos bien gagné. Alors si l'on ne connaît pas très exactement l'année de naissance de ce personnge distingué, que l'orthographe de son nom a été souvent transformée, et que son prénom inscrit au mur de sa rue chaumontaise n'est pas le bon ! On peut tout de même affirmer qu'il

Bientôt une nouvelle vie pour la rue Gouthière

La rue Jean-Gouthière est en passe de connaître une nouvelle vie. L'ancien hôtel particulier, en grande partie détruit par un incendie en 1991, vient d'être racheté par Jean Vitrey. Lequel souhaite trouver des investisseurs pour mener son projet à terme.

Au cœur du vieux Chaumont, la rue Gouthière est sinistrée. Telle une verrue, la bâtisse située au N°1 n'a plus rien de sa grandeur d'autant. Ravagée par un violent incendie en 1991, l'hôtel particulier a perdu de sa superbe. Racheté par un entrepreneur de Rolampont, Jean-Louis Maillefert, l'ensemble a connu un début de réhabilitation plutôt lent et problématique : la rue est restée barrée durant des années. Du fait d'une intervention de Jean-Claude Daniel, alors maire, la circulation a finalement été rouverte.

Depuis quelques mois, la bâtisse a changé de mains. Jean Vitrey - un autre entrepreneur, de Villiers-sur-Suize cette fois - l'a rachetée et entend la restaurer. «*Ça avance bien*, confirmait hier ce dernier, *les plans ont été refaits et j'ai eu un contact avec l'architecte des bâtiments de France*». Ce dernier doit en effet rendre un avis, le bâtiment étant inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques depuis 1971, notamment pour sa façade remarquable. Le dossier en est au stade de l'avant-projet sommaire.

Dans le cadre de la loi Malraux

Entrepreneur, Jean Vitrey ne compte pas habiter dans cet ancien hôtel particulier. Il s'est lancé en quête d'acquéreurs potentiels pour toute la bâtisse ou des lots. «*Il y aura sans doute une partie bureaux au rez-de-chaussée, éventuellement pour un avocat, et des appartements au-dessus*», annonce le chef d'entreprise, qui se charge du montage de l'opération dans sa globalité et mise aussi sur le fait que l'exécution des travaux lui sera confiée.

Jean Vitrey compte bien trouver des investisseurs cherchant à défiscaliser dans le cadre de la loi Malraux. Permettant aux propriétaires de se constituer un patrimoine et de générer des revenus en encaissant un loyer mensuel, cette loi offre également l'opportunité de défiscaliser. Ces propriétaires d'immeubles anciens situés dans certaines zones protégées, effectuant des travaux en vue de leur restauration, peuvent déduire l'intégralité de leur coût de leur revenu imposable, à condition qu'ils s'engagent à louer ces immeubles en non meublés, pendant six ans, une fois la restauration achevée.

Une opportunité de restaurer le patrimoine chaumontais et de permettre à cette rue devenue sinistre et oubliée de retrouver le cachet que l'on devine derrière les échafaudages.

S. C.

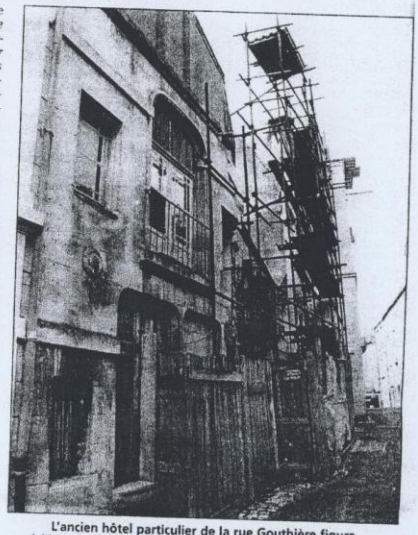

L'ancien hôtel particulier de la rue Gouthière figure à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Connectez-vous

L'affranchi Inscrivez-vous à la NewsLetter de L'Affranchi Recevez la «Une» Gratuitement par E-mail

S'identifier
Login
Mot de passe Ok
S'inscrire | Mot de passe perdu ?

Accueil
Mentions légales
Historique
Ligne éditoriale
Proposer un article
Plan du site
Newsletter

Téléchargements GRATUITS des anciens numéros
Dernières « Unes »
N° archives 2009
N° archives 2008

L'affranchi PUB

L'affranchi par E-mail
Ok
HTML TXT

Sommaire
à la Une de l'Affranchi
Nouveaux articles
Edito
Actualités
Dossier
Sport
Culture et spectacles
Libre expression

Vous lisez l'Affranchi...
toutes les semaines
régulièrement
à l'occasion
jamais
Voter

Cont@cts
Rédaction
Publicité
L. Thomassin
C. Poirson
V. Baira
WebMaster

Accueil > Nouveaux articles

Rue Gouthière : la renaissance prévue de l'immeuble du XVIe siècle

Jean Vitrey vient de racheter le vieil immeuble de la rue Gouthière, à Chaumont, qui est inscrit à l'inventaire des monuments historiques. Il cherche des investisseurs qui permettront d'achever enfin la réhabilitation.

Les Chaumontais connaissent bien la maison de la rue Jean Gouthière. Certains pour son aspect historique et architectural, d'autres plus simplement pour la gêne qu'il a occasionnée pendant de très nombreuses années.
Ce vieil immeuble, qui est daté du XVIe siècle, appartenait à la ville de Chaumont quand (à l'époque de Cyril de Rouvre) il a été en partie détruit par un incendie en 1991. La rue a été coupée à cette occasion et elle l'est restée finalement pendant une bonne quinzaine d'années.
Entre temps, il a été vendu, pour le franc symbolique à M. Jean-Louis Maillefert, un entrepreneur de Rolampont qui s'est lancé dans sa réhabilitation en suivant les plans de l'Architecte des bâtiments de France de l'époque.
Les choses évoluant très lentement, alors que palissades et échafaudages condamnaient toujours la rue, le maire de Chaumont (Jean-Claude Daniel, cette fois) avait tapé du poing sur la table. Il avait fini par obtenir la réouverture de la rue à la circulation, mais plus rien ne bougeait.
Et puis récemment (début du mandat de Luc Chatel donc) M. Maillefert a vendu à un autre entrepreneur : M. Jean Vitrey, de Villiers-sur-Suize.

Des travaux déjà importants et intéressants réalisés sur l'immeuble situé au 3 rue Jean Gouthière.

Une image de ce qu'était autrefois la porte de l'immeuble

Inscrit à l'inventaire des monuments historiques

La vente porte en fait sur trois immeubles attenants : ceux du 1 et du 3 rue Gouthière ainsi que le 2, rue Guyard. Ce dernier ayant autrefois abrité la Croix-Rouge. L'ensemble est imposant. Mais ce qu'on retient surtout, c'est la partie 1, rue Gouthière. Celle-ci est inscrite depuis le 31 juillet 1979 à l'inventaire des monuments historiques, à la fois pour sa façade et sa toiture.
C'est ce que nous a confirmé M. Jérôme Auger, l'actuel Architecte des bâtiments de France, nous précisant que seuls trois autres hôtels particuliers se trouvaient dans ce cas à Chaumont.
Ce qui impose bien sûr des contraintes très particulières et coûteuses (mais des aides sont possibles) lorsqu'on veut réhabiliter. M. Auger a d'ailleurs fait savoir qu'il se tiendrait à la disposition du nouveau propriétaire pour lui donner tous les conseils utiles.
«Beaucoup de professionnels de l'immobilier choisissent de travailler sur ce type de bâtiment, a-t-il commenté. Et ils font souvent du bon travail. C'est ainsi par exemple que le centre-ville de Dieppe a été sauvé».

Petites annonces gratuites de l'Affranchi
Immobilier (0)
Autos - Motos (1)
Bonnes affaires (1)
Emploi (0)
Vacances (0)
Services (0)
Animaux (0)
Rencontres (0)

à la Une de l'Affranchi

Eglise : Grands travaux au Cavalier
Sous l'église Notre-Dame du Rosaire, au Cavalier, la communauté paroissiale de Chaumont et ses environs rénove ses locaux et construit des bureaux d'accueil. Coût des travaux : 330 000 euros.

Commerce : Les chiffres du projet Leclerc
Retour sur le projet d'extension du centre Leclerc, approuvé à l'unanimité par la CDAC, avec quelques chiffres qui en disent long.

Plan de relance : La Haute-Marne devra attendre
La Haute-Marne passe à côté des 1000 chantiers annoncés par le Premier ministre. Mais l'espoir reste de mise avec la 2e étape du plan de relance.

Concert : La scène locale mise en avant
Soutenus par le label Subwave Records, six groupes locaux (rock, metal, chanson...) vont se produire à la salle des fêtes de Brottes le 13 février. L'entrée est de seulement 4 euros.

L'affranchi L'AFFRANCHI DE CHAUMONT VOTRE PUB ICI Appelez Valérie au 03 25 01 59 35

Liens utiles
→ Le Chaumontoscope
Le Chaumontoscope : 1er e-journal d'informations gratuit à Chaumont
→ Ville de Chaumont
Ville de Chaumont en Haute-Marne - site officiel
→ Chaumont Habitat
Ville de Chaumont

Messages envoyés

Message : 1/2

Expéditeur : <marguerite.arcangioli@numericable.com> **Date :** 12/02/2009 22h37
Destinataire : <crus.monique@free.fr>
Objet : Re : chaumont
Pièce jointe : Taillandier 21.jpg

Merci de votre message, qui fait bien avancer mes affaires. J'ai toujours pensé restaurer cette maison mais ma vie m'a mené sur d'autres voies. Je fais ce que je peux pour y contribuer à ma façon, en remuant la M;;; Je l'ai pas mal fait depuis deux ans même si vous n'en avez pas d'échos directs. Je pense que cela finira par se savoir;;;

Je vous enverrai quelques photos d'ici quelques temps.
Portez-vous bien GT
---- Message d'origine ----
De : "CRUS Monique"
À : marguerite.arcangioli@numericable.com
Objet : chaumont
Date : 12/02/2009 16:44:52 CET

Je ne sais si mon message vous est parvenu.
Voici les photos qui l'accompagnait.
Monique

3. La cheminée intérieure :

1ère hypothèse :

- La cheminée, dans le château nommé à votre dernier courrier, ne pourrait elle pas être une copie de celle de l'hôtel en question ?

2ème hypothèse :

- Si la cheminée a été vendue a une époque indéterminée, il paraît difficile (sauf transaction éventuelle à établir) de pouvoir la réintégrer.

A votre disposition pour tous renseignements complémentaires, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Jérôme AUGER
Architecte des Bâtiments de France
Chef du S.D.A.P. de Haute-Marne

Jérôme Auger

Monsieur G. Taillandier
12, passage Abel Leblanc
75012 Paris

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-MARNE

Ministère Culture Communication

A Chaumont, le 20 octobre 2008

Service Départemental
de l'Architecture
et du Patrimoine
Haute-Marne

Affaire suivie par : Patrick Vautrin / Sandrine Champonnois
Réf :
OBJET : Chaumont – maison située 1, rue Jean Gouthière.
5, rue Bouchardon
52000 Chaumont
Tél : 03.25.02.10.76
Fax : 03.25.02.10.77
sdap.haute-marne@culture.gouv.fr

Madame,

Par courrier en date du 5 octobre 2008, vous m'interrogez sur l'historique d'une maison située au 1 rue Jean-Gouthière à Chaumont.

Il s'agit de la propriété de monsieur Maillefert, entrepreneur en maçonnerie à Rolampont, inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques (façade et toiture).

Il existe divers ouvrages historiques concernant les constructions en Haute-Marne, je vous conseille notamment :

- « Le vieux Chaumont-en-Bassigny » d'André Pidoux de la Maduère.
- « La Haute-Marne ancienne et moderne, Dictionnaire » d'Emile Jolibois.

Veuillez agréer, Madame, mes hommages.

Jérôme AUGER
Architecte des Bâtiments de France
Chef du S.D.A.P. de Haute-Marne

Jérôme Auger.

cliquer sur l'image pour l'agrandir

voir le panneau de chantier

Le projet de restauration et d'aménagement

L'hôtel particulier de Roze, qui jouxte la basilique Saint-Jean Baptiste, est un très bel exemple de la typologie de l'habitat à l'époque de la Renaissance et au début du XVIIe siècle à Chaumont. Il a été édifié par le chanoine Adrien Roze sur le terrain des chantiers de la basilique qui venait tout juste d'être achevée.
L'architecture est représentative de la période tardive de la Renaissance, comme en témoignent les encadrements de portes bossagés et une clé d'arc de porte d'entrée en tête d'angelot.
La maison est protégé par un Saint, situé dans une niche au-dessous de la porte d'entrée ; la statue actuelle n'est pas celle d'origine. Un hôtel similaire existe rue Jean Gouthière ; il est composé de deux tourelles sur le plan carrées.
Le projet de restauration prévoit, à terme, une réfection des façades et des toitures.

Coordonnées SDAP 52
32 rue du Commandant Hugueny
BP 2087
52903 Chaumont cedex.
Tél. 03 25 02 10 76

Cliquer sur l'image pour l'agrandir

Le SDAP de l'Aube : un exemple de réhabilitation du patrimoine industriel troyen du XIXe siècle

Depuis janvier 2004, le SDAP de l'Aube est installé dans de nouveaux locaux situés au 12 rue Bégand à Troyes, sur le site des anciennes usines « Bonbon », dans un quartier historique de la ville où a vu le jour, dans les années 1870, l'industrie bonnetière.
Les anciens locaux de la Place St Pierre, trop vétustes et exigus, ne permettaient plus aux 8 agents du SDAP d'accomplir efficacement leurs missions et d'offrir au public un accueil de qualité.

Polyvalence et évolutivité

Ce déménagement s'inscrit dans une opération générale de réhabilitation témoignant de l'intérêt porté au patrimoine troyen du XIXe siècle.
L'ensemble du site a été réhabilité entre 2003 et 2007 et abrite dorénavant des bureaux et des logements organisés autour des anciennes cours de l'usine et d'un espace central de dessertes pour dédensifier les bâtiments.

Les bureaux du SDAP ont été conçus, par le service, dans un esprit de polyvalence et d'évolutivité, autour d'un

Le SDAP des Ardennes : Sensibiliser à l'architecture et promouvoir le patrimoine ardennais

Installé, depuis mars 2004, rue Delvincourt à Charleville-Mézières, le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine, composé de huit personnes, bénéficie d'un espace adapté à ses missions.
L'exiguïté et la vétusté des anciens locaux situés 45, rue Cours Briand avait conduit le Ministère de la Culture et de la Communication à se porter acquéreur d'un bâtiment offrant de plus larges espaces et de meilleures conditions d'accès, grâce à sa proximité du centre ville et qui répondait aux exigences liées à l'accès des personnes à mobilité réduite.
Datant du XIXe siècle, l'immeuble de briques et de pierre illustre parfaitement le patrimoine industriel ardennais. Autrefois entrepôt de brasserie, puis de presse, la structure offre à l'étage un plateau unique d'environ 200m2, favorisant une bonne communication interne.

Sensibiliser à l'architecture et promouvoir une meilleure connaissance du patrimoine

Les surfaces annexes du rez-de-chaussée ont permis la réalisation d'une spacieuse salle de réunion, d'un hall d'exposition, favorisant ainsi le rôle de sensibilisation du Service dans le domaine de l'architecture et une meilleure connaissance du patrimoine local. Un local d'archives a également vu le jour, permettant ainsi un mode de gestion plus efficace dans ce domaine.

Missions de service public

Le SDAP a pu ainsi pleinement s'ouvrir à ses missions de service public, d'accueil du public (salle d'attente avec revues d'architecture), suivi des avant-projets dans les secteurs protégés, accueil d'élus dans le cadre des projets d'aménagement, suivi des documents d'urbanisme.
C'est ainsi, qu'en mars, le SDAP accueillera une première exposition sur l'architecture contemporaine à Charleville-Mézières, proposée dans le cadre de la manifestation «Vivre les Villes ».

Enfin, le bureau accueille également le conservateur des antiquités et objets mobiliers du département des Ardennes.

Coordonnées SDAP 08
1, rue Delvincourt
08000 Charleville Mézières
Tél. 03 24 56 23 16

Haut

Après le SDAP des Ardennes et celui de l'Aube, qui bénéficient depuis quelques années de nouveaux locaux adaptés à leur mission et à l'accueil du public, viennent de débuter les travaux de restauration de l'Hôtel de Roze, qui abritera, à la fin de l'année, le Service départemental de l'architecture et du patrimoine de la Haute-Marne.

Découvrez, ci-dessous les trois projets architecturaux

SDAP de la Haute-Marne **SDAP de l'Aube** **SDAP des Ardennes**

En savoir plus sur les missions des SDAP

cliquer sur l'image pour l'agrandir

Fin 2007 : De nouveaux locaux pour le SDAP de la Haute-Marne

Haute qualité environnementale et utilisation de matériaux traditionnels

Depuis sa création en 1976, le SDAP de la Haute-Marne est logé à l'étroit dans les locaux de la DDE, à Chaumont, où il occupe trois bureaux pour un effectif de sept personnes.
Ces vingt dernières années ont vu se succéder divers projet de relogement qui ont abouti au projet actuel, avec l'acquisition, en 2003, de l'Hôtel de Roze à Chaumont, un remarquable exemple du patrimoine architectural de Chaumont.
La première tranche des travaux a débuté en Janvier 2007, pour une installation prévue en fin d'année.

Le projet de restauration est réalisé dans un souci d'exemplarité en matière de haute qualité environnementale, notamment par l'utilisation de matériaux traditionnels (isolation en chanvre et chaux, usage du bois en sols, menuiserie...), ainsi qu'en matière d'accessibilité handicapé pour les locaux recevant du public.
Sur deux étages, le bâtiment comprendra, pour le personnel, outre les espaces de bureaux et de dessins, une bibliothèque, une salle d'archives et un local détente.
Le service disposera également d'une salle de réunion et d'un véritable accueil où sera présenté un mur d'échantillons d'enduits à la chaux.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-MARNE

Ministère Culture Communication

A Chaumont, le 2 février 2009

Service Départemental
de l'Architecture
et du Patrimoine
Haute-Marne

Affaire suivie par : Patrick Vautrin / Sandrine Champonnois
Réf :
OBJET : Chaumont – Hôtel Jean Gouthière
5, rue Bouchardon
52000 Chaumont
Tél : 03.25.02.10.76
Fax : 03.25.02.10.77
sdap.haute-marne@culture.gouv.fr

Monsieur,

Par votre lettre de janvier 2009 concernant l'édifice cité en objet, vous avez attiré mon attention sur trois points particuliers pour lesquels j'émets les observations ci-après :

1. Partie ancienne qui a disparu.

Il convient de s'adresser à la direction départementale de l'équipement et de l'agriculture pour s'assurer de la réalité de cette disparition au niveau de l'ancienne demande de permis de construire, ces derniers sont en archive à la DDEA
Toutefois, il me paraît que la partie sur rue - la plus au sud de l'édifice - a été un rajout par rapport à la construction d'origine.

2. Porte d'époque figurant sur les plans de M. Weets :

Sur la tourelle d'escalier, la porte a été remplacée par une clôture provisoire.
J'imaginerais assez volontiers que cette ancienne porte est entreposée à l'intérieur.
Il faut, je pense interroger le nouveau propriétaire.

Depuis assez longtemps, l'édifice n'avait plus qu'une seule porte ancienne en fonction, celle de l'entrée de la tourelle d'escalier.
La deuxième porte figurant sur la façade (plan de M. Weets) est un projet de réouverture d'une porte murée.
La porte située au fond du corridor (côté sud) ne paraissait pas présenter d'intérêt particulier.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-MARNE

Ministère Culture Communication

A Chaumont, le 2 avril 2009

Service Départemental
de l'Architecture
et du Patrimoine
Haute-Marne

Affaire suivie par : Patrick Vautrin / Sandrine Champonnois
Réf :
OBJET : Chaumont – Hôtel Jean Gouthière
5, rue Bouchardon
52000 Chaumont
Tél : 03.25.02.10.76
Fax : 03.25.02.10.77
sdap.haute-marne@culture.gouv.fr

Monsieur,

J'ai bien reçu la documentation concernant l'Hôtel Jean Gouthière, à Chaumont et vous en remercie.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Jérôme AUGER
Architecte des Bâtiments de France
Chef du S.D.A.P. de Haute-Marne

Jérôme Auger

Monsieur G. Taillandier
12, passage Abel Leblanc
75012 Paris

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-MARNE

Ministère Culture Communication

Service Départemental
de l'Architecture
et du Patrimoine
Haute-Marne

Affaire suivie par : Patrick Vautrin / Sandrine Champonnois
Réf :
OBJET : Chaumont – Hôtel Jean Gouthière
5, rue Bouchardon
52000 Chaumont
Tél : 03.25.02.10.76
Fax : 03.25.02.10.77
sdap.haute-marne@culture.gouv.fr

A Chaumont, le 2 février 2009

Monsieur,

Par votre lettre de janvier 2009 concernant l'édifice cité en objet, vous avez attiré mon attention sur trois points particuliers pour lesquels j'émets les observations ci-après :

1. Partie ancienne qui a disparu.

Il convient de s'adresser à la direction départementale de l'équipement et de l'agriculture pour s'assurer de la réalité de cette disparition au niveau de l'ancienne demande de permis de construire, ces derniers sont en archive à la DDEA
Toutefois, il me paraît que la partie sur rue - la plus au sud de l'édifice - a été un rajout par rapport à la construction d'origine.

2. Porte d'époque figurant sur les plans de M. Weets :

Sur la tourelle d'escalier, la porte a été remplacée par une clôture provisoire.
J'imaginerais assez volontiers que cette ancienne porte est entreposée à l'intérieur.
Il faut, je pense interroger le nouveau propriétaire.

Depuis assez longtemps, l'édifice n'avait plus qu'une seule porte ancienne en fonction, celle de l'entrée de la tourelle d'escalier.
La deuxième porte figurant sur la façade (plan de M. Weets) est un projet de réouverture d'une porte murée.
La porte située au fond du corridor (côté sud) ne paraissait pas présenter d'intérêt particulier.

3. La cheminée intérieure :

1ère hypothèse :

- La cheminée, dans le château nommé à votre dernier courrier, ne pourrait elle pas être une copie de celle de l'hôtel en question ?

2ème hypothèse :

- Si la cheminée a été vendue a une époque indéterminée, il paraît difficile (sauf transaction éventuelle à établir) de pouvoir la réintégrer.

A votre disposition pour tous renseignements complémentaires, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Jérôme AUGER
Architecte des Bâtiments de France
Chef du S.D.A.P. de Haute-Marne

Monsieur G. Taillandier
12, passage Abel Leblanc
75012 Paris

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-MARNE

Ministère Culture Communication

A Chaumont, le 2 avril 2009

Service Départemental
de l'Architecture
et du Patrimoine
Haute-Marne

Affaire suivie par : Patrick Vautrin / Sandrine Champonnois
Réf :
OBJET : Chaumont – Hôtel Jean Gouthière
5, rue Bouchardon
52000 Chaumont
Tél : 03.25.02.10.76
Fax : 03.25.02.10.77
sdap.haute-marne@culture.gouv.fr

Monsieur,

J'ai bien reçu la documentation concernant l'Hôtel Jean Gouthière, à Chaumont et vous en remercie.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Jérôme AUGER
Architecte des Bâtiments de France
Chef du S.D.A.P. de Haute-Marne

Jérôme Auger

Monsieur G. Taillandier
12, passage Abel Leblanc
75012 Paris

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-MARNE

Ministère Culture Communication

Service Départemental
de l'Architecture
et du Patrimoine
Haute-Marne

Affaire suivie par : Patrick Vautrin / Sandrine Champonnois
Réf :
OBJET : Chaumont – Hôtel Jean Gouthière
5, rue Bouchardon
52000 Chaumont
Tél : 03.25.02.10.76
Fax : 03.25.02.10.77
sdap.haute-marne@culture.gouv.fr

A Chaumont, le 2 février 2009

Monsieur,

Par votre lettre de janvier 2009 concernant l'édifice cité en objet, vous avez attiré mon attention sur trois points particuliers pour lesquels j'émets les observations ci-après :

1. Partie ancienne qui a disparu.

Il convient de s'adresser à la direction départementale de l'équipement et de l'agriculture pour s'assurer de la réalité de cette disparition au niveau de l'ancienne demande de permis de construire, ces derniers sont en archive à la DDEA
Toutefois, il me paraît que la partie sur rue - la plus au sud de l'édifice - a été un rajout par rapport à la construction d'origine.

2. Porte d'époque figurant sur les plans de M. Weets :

Sur la tourelle d'escalier, la porte a été remplacée par une clôture provisoire.
J'imaginerais assez volontiers que cette ancienne porte est entreposée à l'intérieur.
Il faut, je pense interroger le nouveau propriétaire.

Depuis assez longtemps, l'édifice n'avait plus qu'une seule porte ancienne en fonction, celle de l'entrée de la tourelle d'escalier.
La deuxième porte figurant sur la façade (plan de M. Weets) est un projet de réouverture d'une porte murée.
La porte située au fond du corridor (côté sud) ne paraissait pas présenter d'intérêt particulier.

3. La cheminée intérieure :

1ère hypothèse :

- La cheminée, dans le château nommé à votre dernier courrier, ne pourrait elle pas être une copie de celle de l'hôtel en question ?

2ème hypothèse :

- Si la cheminée a été vendue a une époque indéterminée, il paraît difficile (sauf transaction éventuelle à établir) de pouvoir la réintégrer.

A votre disposition pour tous renseignements complémentaires, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Jérôme AUGER
Architecte des Bâtiments de France
Chef du S.D.A.P. de Haute-Marne

Monsieur G. Taillandier
12, passage Abel Leblanc
75012 Paris

Pidoux de la Maduère

leurs à Chaumont, hâtons-nous de le dire, on s'honore en incarcérant le moins possible et en traitant convenablement ceux qu'on ne peut manquer d'incarcérer, à raison des ordres de Paris, toujours excités par les dénonciations jacobines de Langres.

La chapelle devient une salle de danse sous le nom, alors à la mode, de « Tivoli ».

Les bâtiments deviennent ensuite des magasins militaires ; on y installe une école mutuelle ; enfin, en 1834, la gendarmerie y trouve sa caserne, puis, lors de son arrivée à Chaumont, le 109e de ligne,

jusqu'à l'achèvement des casernes neuves. Aujourd'hui, cet édifice porte le nom de caserne Girardon, du nom du général chaumontais déjà connu du lecteur.

Les bâtiments, tous relevés au XVIIIe siècle, offrent peu d'intérêt. L'église a été démolie au XIXe. Je n'ai à signaler qu'une jolie niche portant la date de 1722, avec l'inscription « mère de miséricorde », qui se rapportait à la statue disparue, et marque aujourd'hui l'entrée des bureaux de l'Intendance. Puisse celle-ci mériter ce nom si, par malheur, nous devions revoir les horreurs de la guerre.

Le couvent des Ursulines avait pour blason l'effigie de sainte Ursule, abritant sous son manteau les religieuses de l'ordre.

Revenons à la rue Victoire-de-la-Marne. Curieuse anecdote : en 1610, on dépave la rue pour le plaisir du bailli, Louis de Clermont d'Amboise, qui en fait le champ d'un tournoi. Signalons, aux nos 93 et 95, des tourelles encore élégantes malgré les mutilations boutiquières du rez-de-chaussée, le louvre daté de 1639, au no 93, l'pittoresque des façades du no 60 au no 66, avec une cour sympathique et vieillot.

Ces cours étaient d'ailleurs de véritables cités construites par des propriétaires avisés, au fur et à mesure de l'accroissement de la ville.

La cour des Trois-Rois, jadis siège principal de l'importante corporation des drapiers, tire son nom d'une enseigne d'auberge. En arrière se dressait le bastion de Bracancourt, qui rappelle le séjour des minimes de Bracancourt, réfugiés à Chaumont après le sac de leur couvent par les Huguenots.

Plus intéressante encore la cour du Billard avec ses tourelles variées, son bas-relief renaissance de l'Annonciation (no 5), sa petite niche (no 25). Elle tire son nom d'un tripot, très fréquenté de la société élégante, qui s'ouvrit avec un billard, en 1570.

Encore deux petites cours, celles des Morel et celle des Mineurs, s'ouvrent à notre droite.

Une ruelle étroite retient le nom de ruelle des Juifs. C'était le ghetto chaumontais. Les Juifs n'ont pas laissé de trace dans l'histoire de Chaumont où ils ne furent jamais bien nombreux. On ne pourrait donc relever que les périodiques expulsions et exactions dont les rois de France se rendirent coupables à leur égard malgré la bienveillante protection de l'Église et, en particulier, les énergiques déclarations de saint Bernard. A une époque assez moderne, ils ont une synagogue dans la vieille maison à tourelles, à l'angle des rues du Palais et Jean-Gouthière, puis rue Bouchardon.

Le titre de ce chapitre a annoncé deux vieux couvents. A gauche, dans la rue Victoire-de-la-Marne, une grande cour toute encombrée d'un commerce de fer ; c'est l'ancien Carmel.

Nous avons vu les Chaumontais, à l'instigation de leur chapitre, refuser d'admettre le transfert dans leur ville des Minimes de Bracancourt ; ils avaient, quoique moins facilement, refusé d'admettre les

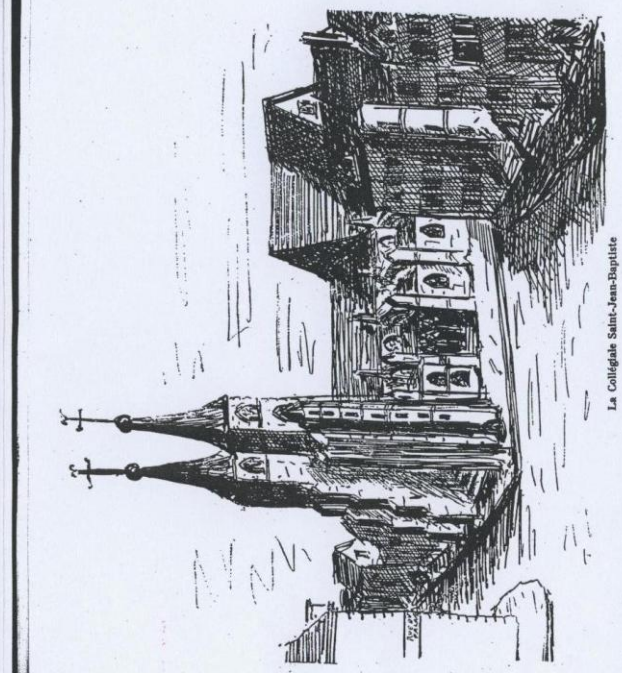

La Collégiale Saint-Jean-Baptiste

ANDRÉ PIDOUX DE LA MADUÈRE
Archiviste-Paléographe
Docteur en droit

LE VIEUX CHAUMONT-EN-BASSIGN

I

LE CHATEAU

Ex libris G.T.

Cette réimpression a été réalisée en offset
d'après l'édition parue en 1933
chez Bernigaud et Privat à Dijon.

2008

Librairie GUENEGAUD S.A.
10, rue de l'Odéon, Paris VIe
1977

Rien n'est changé, sauf les deux rues ouvertes au XVIIe siècle pour essayer de rompre l'isolement, entre la voie circulaire, en l'espèce la rue Bouchardon, et la rue voisine du Bourg, alors rue de Buxereuilles, aujourd'hui Victoire-de-la-Marne.

Suivons donc d'abord la voie circulaire de la vieille cité. La rue du Palais, jadis fort fréquentée, a porté longtemps le nom de rue de la Chapelle, ce qui revient sensiblement au même, puisque cela désigne l'accès au même édifice.

Elle est bien modernisée la vieille rue. A peine garde-t-elle, du côté pair, la belle façade du XVIIIe siècle d'un vaste hôtel ; au n° 4, un curieux petit pavillon d'angle ; puis, à l'angle de la rue Jean-Gouthière, un portail du XVIIIe siècle, avec un louvre du XVIIe. C'est le premier que nous rencontrons de ces louvres de pierre dont les siècles passés furent prodigues à Chaumont. Certains avec des cariatides, d'autres avec des

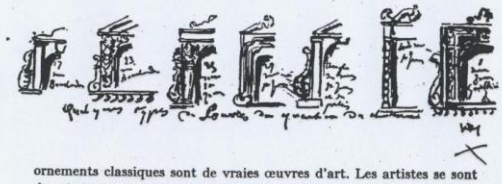

ornements classiques sont de vraies œuvres d'art. Les artistes se sont donnés à cœur joie à la fantaisie variée de ces compositions et c'est là une vraie spécialité de l'art de bâtir à Chaumont.

Plus loin, à l'angle de la rue Guyard, une maison garde des ouvertures asymétriques et moulurées qui sentent la fin de l'art gothique ; la porte sur l'angle en retour n'est pas sans charme. Au 12, c'est encore le grand hôtel qui annonce le magistrat du XVIIIe siècle, demeure cossue, agréable, mais moins charmante que les maisons des siècles précédents.

Du côté impair le n° 9 seul garde de vieilles ouvertures moulurées. Le n° 7, très modernisé à l'extérieur, a encore ses beaux appartements à boiseries du XVIIIe siècle ; le 3, derrière ce monumental portail du même temps, a, dans la cour, un pittoresque escalier sous un auvent. Le 1 a sa façade refaite en 1725 avec des louvres élégants d'âge précédent. Mais le bijou de la rue est la belle cheminée de pierre que garde le rez-de-chaussée du n° 15.

Aux XIVe et XVe siècles, habitent dans cette rue, Mongin Bédart, Jeanne du Moutier, Jeannot Thierry, auxquels succèdent Étienne d'Andelot, Jehan Descouty, Drouhot Pelletier, Clément et Mongin Bridart, Erard Piot, Nicolas le Vivant, Guillaume Lepuis.

Il est d'ailleurs intéressant de remarquer que ce quartier était alors commerçant. Ainsi en 1491, le tisserand, Jean Giraudet, habite entre Pierre Michault et Gérard Basoille, et il a pour successeur Jean Gillot.

A côté est le chanoine Cassart, que remplace en 1508 le notaire Henry Bréaud, lointain prédécesseur, dans son étude comme dans la maison, de maître Philippart ; puis le tisserand, Jean Dolorieux, s'établit à la place de Basoille pendant que Jean Marchand et Jean André remplacent Michault.

La famille Malingre tient deux maisons au XVIe siècle, à l'angle

de la rue Jean-Gouthière ; c'est la maison qu'occupe aujourd'hui M. l'avocat Malnoury et dont j'ai à signaler la superbe cheminée.

L'emplacement du n° 12 était, en 1440, la maison dite « Au comte de Bar » et la maison de l'armurier Jean Humblot.

Enfin, à l'angle de la rue Guyard, les maisons de Perrin Régimbaud et de Jean Daunois.

A côté de la ruelle, la dernière maison du côté impair était, en 1440, celle de Jean Huguenin, « tourier du donjon ». A côté de la chapelle, le long des murs, il y avait la maison de Jean Joinot, acquise en 1524 par l'abbé de Sexfontaines pour former un hôtel de refuge, à cette abbaye de l'Ordre de Prémontré fondée en 1125. En 1528, à l'angle de la rue Hautefeuille, est établi Colin « blanchisseur ». On voit que le commerce et l'artisanat n'étaient pas séparés par un monde de la bourgeoisie et de la noblesse. Est-ce que l'on ne voit pas, en 1457,

Dlle Marie de Montcelles, veuve de « Guillaume Saulnier, espicier », épouser en deuxièmes noces « Jacquinot Danguéville, escuyer ».

Plusieurs maisons longeaient encore la chapelle, entre celle-ci et les murailles qui disparaîtront lorsque l'on élèvera le bastion. Derniers occupants : Mathurin de la Porte, le tisserand Nicolas Morel et Marion d'Escosse, sa femme, Pierre Gérard, Barthélemy Baillot et Mathilde Mouillot.

Ici encore on signale, en 1625, la maison du greffier Nicolas Fagotin.

Cheminée 15, rue du Palais

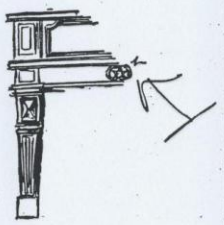

Cheminée 2, rue Guyard

Ces maisons du côté impair donnent en arrière sur le rempart ; les habitants, déjà au XIVe siècle, jouissent de la portion qui leur est contiguë, moyennant un cens payable annuellement au roi. Mais, dès qu'il y a menace de guerre, comme le 4 août 1622, on fait murer les ouvertures qu'ils y ont pratiquées pour desservir les terrains en contre-bas. Les murs couverts leur forment à chacun une agréable terrasse, car ces toits sont bien entretenus ; on les répare notamment le 7 novembre 1632. Et puis les voisins abusent et transforment les fossés en dépôts. Il faut faire nettoyer ceux-ci en 1624.

Sur les bastions on a établi, par permission du 19 décembre 1622, douze moulins à vent.

En 1440, le comte de Bar possède une maison en cette rue. En 1524, on y trouve Simon de Laloge.

Au XVIe siècle, la rue du Palais est parfois appelée rue du Donjon.

Puisque aujourd'hui l'école des sages-femmes et la Maternité sont établies en cette rue, on nous permettra de donner la plus ancienne indication relevée sur cette profession. Elle est du 4 février 1559. La ville nomme commes sages-femme Nicolle, veuve de Jean Bugnot et Catherine Sybille. Elles auront cent sous de gages par an, et une chambre à l'Hôtel-Dieu. Elles sont assermentées.

Pendant la Révolution, plus de palais ni de chapelle ni de donjon,

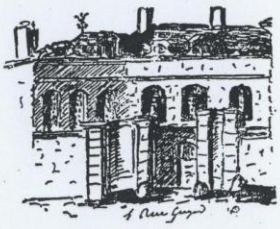

mais on n'est pas imaginatif, car la rue est tout simplement baptisée « rue des Tribunaux ».

Au n° 15 est mort Pierre-Antoine Laloy, qui joua un rôle important dans les événements de la fin du XVIIIe siècle et du début du XIXe.

Trois rues s'ouvrent dans la rue du Palais, joignant l'autre côté de la rue qui entoure la cité. Ce sont les rues Guyard, Jean-Gouthière et Nicolas-Mougeot.

La première porte aujourd'hui le nom de Laurent-Guiard, sculpteur, né à Chaumont en 1723, mort en 1788. Il se fixa en Italie et devint, en 1771, sculpteur ordinaire du duc de Parme, après des essais à Rome et à Paris où il fut en butte à de basses jalousies.

Le n° 1 a une agréable façade du XVIIIe siècle avec une cour à l'élégant portail. Voici au n° 8 et au n° 12 les premières rencontrées de

ces curieuses tourelles chaumontaises. C'est un type original, d'une tourelle en encorbellement sommant la petite porte cintrée et basse, par laquelle on accède au départ de la vrobe contenue dans la tourelle. Il y en a une grande variété, remontant aux XVIe et XVIIe siècles. Ce type, s'il n'est pas absolument spécial à Chaumont, y est d'usage courant et nulle part ailleurs on ne le relève sinon à titre d'exception (1).

La rue Guiard est appelée, au XVIe siècle, rue Mongin-le-Roussel, du nom sans doute d'un notable habitant. On la voit ensuite appelée rue Thaminot. En 1621, à l'angle de l'actuelle rue Hautefeuille, habite un sieur Lamontre qui a un procès pour le payement d'un cens ; Thabourin habite à l'autre angle ; Devaux et Fagotin occupent le 12 et le 10 de la rue Guiard. Ce Jean Tomino, dont le nom ainsi défiguré avait baptisé la rue qu'il habitait, était, en 1425, contrôleur au grenier à sel ; son fils fut lieutenant au bailliage. Le nom de Guyard a été donné à la rue en 1838 ; pourquoi ? puisque, au dire de Jolibois, l'artiste est né dans un autre quartier, au faubourg Saint-Michel.

Ici encore, on signale au XVIIe siècle l'avocat Claude Faitpoux, qui

(1) Il y a à Dole un exemple de 1543.

a acheté des héritiers Fuselier, en 1621, et voisine avec les Malingre. C'est le n° 4 actuel, rebâti au XVIIIe siècle.

La seconde rue est désignée au Moyen Age par le nom d'un propriétaire, Perrot le Louchard. On y relève alors comme habitants Gillot, Miremont et une femme surnommée la Florinière. La malpropreté de la rue lui fit donner le nom de rue Chye-en-pot, transformé en rue Champeau. Elle porte aujourd'hui le nom de Jean-Gouthière ; nom bizarre à la vérité, car le personnage, dont on a voulu, à juste titre, commémorer le souvenir, se nommait Jacques Gouthière et non Jean. Il serait à souhaiter qu'on rectifiât les plaques. Ce savant, antiquaire et jurisconsulte renommé, humaniste distingué, y naquit en 1568.

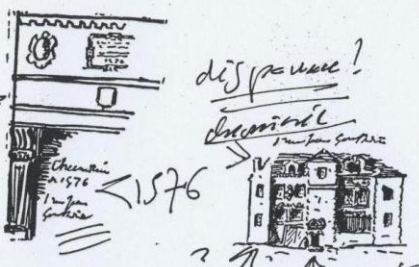

Titré seigneur de Marault, il mourut en 1638. Sa maison était à l'angle de la rue Hautefeuille ; on lui doit des études sur les antiquités juridiques et de curieuses recherches sur les funérailles chez les anciens.

En 1569, la rue était assez mal habitée ; on la réquisitionne, le 3 janvier, pour loger des soldats de passage.

La famille de Bussy, en 1633, habite l'angle de la rue Hautefeuille, à gauche, suivie par la famille Ladrange, Jean Didier, les Lesaulnier, que remplace, en 1565, le chanoine Fagotin ; celui-ci, conseiller au présidial, rebâtit la maison en 1628. Enfin, à l'angle de la rue du Palais, habite, en 1637, le conseiller de la Brosse.

C'est au n° 1 qu'est l'un des plus précieux joyaux d'architecture de la ville de Chaumont. On ne peut se lasser d'admirer l'exquise maison renaissance, dont les trois tourelles carrées, la porte à fronton, les

...êtres ornées de rinceaux et de bustes forment un ensemble exquis. Au rez-de-chaussée, on voit une superbe cheminée de pierre, datée de 1576.

Le manteau, entre deux écussons martelés, porte un cartouche sur lequel se lit :

Petites choses par concorde
Croissent en grande prospérité
Grandes choses par discorde
Tombent en grève adversité
1576

A défaut des écussons aujourd'hui muets, la taque de fonte nous eut renseignés sur les anciens propriétaires, car, d'après l'étude publiée

dans les *Mémoires de la Société archéologique*, on signale son existence. Hélas, elle a disparu et le dessin que l'on en fit alors, pour excellent qu'il soit, ne permet pas l'étude de ces petits détails.

A l'autre extrémité de la rue, deux vieilles maisons du même temps, et une tourelle carrée qui empiète sur la voie publique ne sont pas sans charme.

La troisième a reçu, de notre temps, le nom de Nicolas-Mougeot. Ce médecin-major de la Grande Armée, né en 1767, se distingua par sa science et par son dévouement et se fixa à Chaumont en 1814 ; il s'y fit chérir de tous, surtout des pauvres dont il fut le charitable secours. Un instant maire de la ville aux heures difficiles de 1848, il mourut le 17 juin 1851.

En 1564, cette rue s'appelle rue des Estuves ; c'est dire qu'elle était alors occupée par les établissements de bains qui, hélas, au Moyen Age et à l'époque de la Renaissance, avaient mérité fort mauvaise réputation. On la voit aussi désignée sous le nom de Gauthier-Jouart ;

en 1437, on y trouve : Vuillemin Gras Pourcel, Jeannette le Rosty, Jacquot le Robour, Nicolas le Guerrois, Viard le Ménestrier, Ginot le Lactoy et « la belle Marguerite ». Un autre acte énumère, de chaque côté des moines de la Crête, Perrin Binicole et Barbalet, du côté de la rue Hautefeuille, Jean Vaudoise et Herbinot, vers la rue du Palais. Plus tard la rue s'appelle rue Pierre-le-Saulnier. Or, dans un acte de 1545, je relève mention d'une maison à « l'angle de la rue du Donjon et de la rue Guillaume-le-Saulnier ». Cela prouve l'existence d'une dynastie de propriétaires importants de ce nom.

Au milieu de la rue, du côté impair, se dressait l'immeuble de la famille le Saulnier ; en 1447 encore, je relève Jean et Arnaud Coustu-rier, Girard Filez, qui ont par derrière, sur la rue Decrès, Gerard la Fovete, et qui sont remplacés en 1438 par le tanneur Nicolas Malingre et Hubert Savey.

La maison si pittoresque à tour carrée, au coin de la rue Hautefeuille, était, en 1470, à Richard Chapuis, prêtre, curé de Treix, et à son frère Nicolas ; elle est en 1470, à Jacques Ratelin, en 1587 à Huguenin Jacquesson, en 1557 à Jean de Bricon.

C'est ici encore, entre la rue Nicolas-Mougeot et la rue Decrès, que les Cordeliers de Chasteauvillain possèdent une maison de refuge. En 1567, ils ne purent s'y réfugier à temps, car les reîtres protestants, ayant emporté par escalade la ville de Chasteauvillain, deux des religieux furent martyrisés. Ce couvent avait été fondé en 1260.

Déjà, en 1437, il est question de l'« hostel » que l'abbaye de la Crête possède en cette rue. Nous voyons par d'autres actes que cet hôtel était entre cinq maisons du même côté de la rue, trois en venant de la rue Hautefeuille et deux en venant de la rue du Palais, et qu'il joignait en arrière la rue Thamino. Hélas, de cette vieille demeure monastique, je ne trouve pas trace.

Le nom de rue de la Crête, encore gravé sur pierre, à l'angle de la rue Hautefeuille, est le dernier porté par la rue avant celui d'aujourd'hui.

Cette abbaye, cistercienne, fille de celle du Morimond, avait été fondée en 1121.

Le n° 18 a une belle tourelle carrée avec une porte du XVIIe siècle ornée de deux pilastres corinthiens. Le 24 avec son perron, sa cour entre les deux ailes, ses fenêtres à frontons sont de beau style Louis XIII. Avec la maison voisine, il nous représente le second siège du collège de Chaumont, dont nous verrons l'histoire rue Hautefeuille. Lors de l'établissement du collège des Jésuites, devenu le lycée, le collège disparut et la maison fut vendue au profit de la nouvelle institution.

En face, le n° 27 était, au XVIIe siècle, la demeure du sculpteur Bouchardon. Une plaque rappelle la naissance, le 29 mai 1698, de son fils aîné, le célèbre Edme Bouchardon, dont la rue porte le nom depuis 1838.

Jean-Baptiste Bouchardon, dont l'église de Chaumont possède plusieurs magnifiques œuvres, eut seize enfants et mourut en 1742. Sa fille, Jacquette Bouchardon, spécialisée dans la dorure, est l'auteur estimée de très beaux rétables d'églises du voisinage, notamment le tabernacle de Doulaincourt qu'elle acheva après la mort de son père ; l'autel de Cucufin (Aube), celui de Clinchamp. Elle collabora avec son père à ceux des Ursulines de Dijon, des Jésuites et des Ursulines de Chaumont, dont des statues placées à l'église Saint-Jean montrent encore la beauté. Quant à Edme Bouchardon, né le 29 mai 1698, mort à Paris en 1762, il fut disciple de Coustou le Jeune ; grand prix de Rome en 1722, il y resta dix ans, devint sculpteur ordinaire du roi, professeur, en 1747, à l'Académie des Beaux-Arts.

Le n° 34 a gardé une belle porte à fronton triangulaire et une sobre ornementation de louvre, avec pilastres en pointes de diamant, simple et majestueuse.

A cette rue encore se rattache le souvenir du savant jurisconsulte Jean Gousset, qui commenta, au XVIe siècle, les lois et coutumes de Chaumont.

A droite, la rue Saint-Louis, ouverte en 1634, sur la demande de l'autorité supérieure, à travers les remparts supprimés en 1589, fut faite par le don généreux de Guillaume Millard, en 1631. Ce conseiller de ville se chargea des achats et travaux, y compris le pavage, pour l'indemnité forfaitaire insignifiante de 2.000 livres. La rue Saint-Louis nous montre la persistance des vieux systèmes d'architecture. Deux tourelles en encorbellement y sont encore élevées à la fin du règne de Louis XIII.

Ce serait ingratitude de ne pas rappeler ici la figure sympathique et bien chaumontaise du peintre Hector Guiot (1825-1903) qui y avait son atelier, centre de vie intellectuelle, de causeries amicales, et où se forma entre autres l'admirable aquafortiste E. Humblot. Nous avons à signaler à Saint-Jean les délicates restaurations et la belle peinture d'Hector Guiot ; les études parues dans les *Mémoires de la Société d'archéologie de Chaumont*, les nombreuses œuvres d'art disséminées dans cette publication, dans les ouvrages d'H. Cavaniol, sa belle série du vieux Chaumont, au Musée, ont été pour nous une inestimable documentation.

La rue Bouchardon aboutit à la rue Dutailly, ouverte dans l'ancien clos des Carmélites, entre la Bibliothèque municipale et les Archives départementales. L'histoire de ce couvent, dont l'entrée était dans le Bourg (rue Victoire-de-la-Marne actuelle), se verra en son lieu.

Ici, on sortait du « château » par la porte aux Clercs, qui avait auprès d'elle, sortie du Bourg, la porte du Buxereuilles.

Cette rue, qui porte le nom de l'ancien député Dutailly, bienfaiteur du département de la Haute-Marne, s'appelait jadis rue de Brabant. Elle va de l'emplacement de l'ancienne porte aux Clercs, démolie en 1627, prendre la suite de la rue Bouchardon pour former la voie circulaire du château et joint la rue Hautefeuille qui l'achève.

Jusqu'au XVIe siècle, il n'y avait guère que des jardins le long de cette rue qui tire son nom de la demeure de la famille de Brabant, seigneur de Marault. Au XVIe siècle, elle porte le nom du collège auquel elle aboutit, à sa jonction avec la rue Hautefeuille, puis rue du Vieux-Collège, lorsque le collège a été transféré rue Bouchardon. Au XVIIe siècle, la fondation de la chapelle Saint-Luce lui vaut le nom de ce saint, mais le vieux nom de rue de Brabant persiste et reparaît toujours jusqu'au récent nom actuel. Cette famille était déjà, en 1315, repré-

sentée par Jehan de Brabant, lieutenant-général du bailliage. Elle a fourni plusieurs personnages distingués. Outre les deux Brabant, on signale ici, au XVe siècle, Simonne Jacqueret et Odet Defer.

C'est ici, en face de la ruelle du Grenier à Sel, aujourd'hui encore visible bien que fermé à la circulation, que Jean de la Bonne fonda, en 1653, la chapelle Saint-Luce.

Fils d'un notaire de Chaumont, ce prélat naquit en 1590, devint protonotaire apostolique, crucifère du pape, expéditionnaire apostolique et enfin évêque de Philadelphie.

Sur son désir, son parent, le marchand Forquemot, acheta pour lui

Ecuries de l'Hôtel de Grand

Escalier de l'Hôtel Sirjean

une masure dépendant des Carmélites, joignant le lieutenant-général Tinvel et Jean Rostin ; adossé aux remparts, l'immeuble fut payé 950 livres. Les travaux autorisés par l'évêque-duc de Langres, Sébastien Zamet, furent achevés en 1662.

La chapelle formait une rotonde de 24 pieds de diamètre, le dôme était sommé d'un lanternon à huit pans et d'une croix. Deux tourelles avec dômes et boules l'accostaient. La cloche pesait 118 livres. On la voit au premier plan sur l'aquarelle de Gaignières.

Sur la porte on lisait une inscription en marbre noir ; le maître-autel était accosté de niches où l'on plaça les statues de saint Pierre et saint Paul en pierre blanche, œuvre du sculpteur Simon. Deux petits autels, un tableau du martyre de saint Luce par Pierre de Cortone, « l'ange gardien » par Ciroferri, «saint Alexis » par Andrea del Sarto, complétaient le mobilier. Les tableaux, sauvés en 1792, s'admirent à Saint-Jean.

Le fondateur obtint à Rome, pour sa chapelle, la tête du pape-martyr saint Luce qu'on fête le 4 mars, et une côte de saint Deterce martyr ; il fonda une chapellenie. Le doyen, Antoine Rose, bénit la chapelle et y transporta les reliques en grande pompe.

En 1721, réparations à l'édifice. Le peintre Lallier peint le blason du fondateur au sommet de la coupole.

En 1791, on rafle et on envoie aux « dépouilles des églises », à Metz, le 2 décembre, la cloche et l'argenterie. La bande noire achète natio-

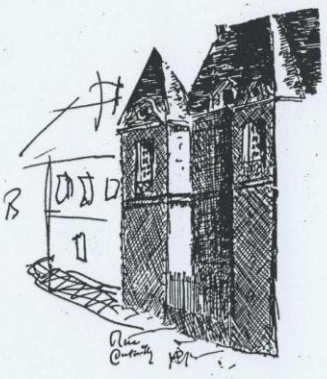

nalement l'édifice et le démolit. Vers 1800, s'élèvent les maisons qui bordent la rue à la place de la chapelle Saint-Luce.

Le n° 4 a son rez-de-chaussée en très élégante voûte du XVIIe siècle. C'était les anciennes écuries « de l'hôtel de Grand », sis de l'autre côté et appartenant aujourd'hui à M. Frotté. Il en fut séparé en 1848 par M. Husson de Sampigny qui le vendit à part à M. de Bouchporn.

Le n° 6 a appartenu à la famille Sirjean et fut acquis en 1630 et reconstruit en 1695 avec permission du chapelain de Saint-Luce pour les fenêtres du bel escalier. Son fils, procureur du roi, en l'élection de

Chaumont, épousa Catherine Hanaire. La succession, partagée le 5 décembre 1786 l'attribua à son fils, chanoine de Saint-Jean, qui le céda à son frère Pierre, lieutenant particulier au bailliage. Ce magistrat mourut en 1821, léguant son hôtel à Mlle de Perrigny, d'où il passa, en 1839, à M. Leprieur de Rocquemont ; elle appartient aujourd'hui à M. le notaire Cadart.

Au XVIIIe siècle, M. de Mailly, sieur de Viéville, habite dans cette rue. En face de la chapelle Saint-Luce, les deux gracieuses tourelles qui forment l'arrière-façade de l'hôtel du lieutenant-général de Grand, aujourd'hui à M. le juge Frotté, puis un édifice plus bas avec deux mansardes de pierre, simples mais élégantes, est la façade postérieure de M. le

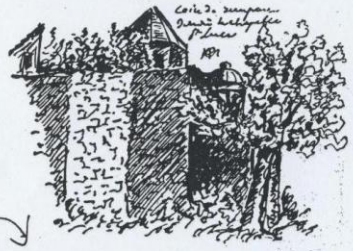

sénateur Courtier, avec des fenêtres aux puissantes moulures du XVIe siècle, atteignent le coin de la rue Girardon, à laquelle maintenant nous conduisons le lecteur.

Radetski, en 1814, logeait dans la maison voisine de celle qui a été élevée sur les ruines de la chapelle Saint-Luce. De celle-ci, dont il a soigneusement écrit l'histoire, mon vénéré collègue, M. le juge Durand, a fort judicieusement reconnu les débris des clochers qui flanquaient le dôme. Si on traverse la rue Dutailly, en venant de la rue Bouchardon et qu'on s'engage dans l'impasse qui va vers les anciens remparts, on voit à sa gauche les pittoresques restes de ceux-ci. Des jardins ont été établis sur les remparts et on y remarque un pavillon dont le dôme en pierres de taille et les fenêtres cintrées indiquent clairement qu'il a été relevé en cet endroit avec les matériaux d'un des clochers de la chapelle Saint-Luce.

CHAPITRE IV

La rue Girardon

La rue Girardon qui joint tranversalement les deux côtés de la voie circulaire du « château » part de la rue Dutailly pour aboutir à la rue Saint-Jean, à l'endroit où s'en détache la rue Bouchardon. Une rue perpendiculaire, la rue Danrémont, la joint à celle-ci. Une autre, la rue de Viéville, la rattache à sa parallèle, la rue Decrès. C'est cet ensemble que nous allons visiter, en y joignant le réseau de petites rues, la rue du Four et la ruelle Saint-Jean, qui permettent d'accéder de partout aux diverses portes de l'église.

Au XIVe siècle, c'est la rue Sire-Erard, où habitent entre autres Guerrin le Febvre, Gillotte et Jehan, fils de Pierre Missot.

On lui voit donner ensuite le nom d'un autre propriétaire, Huré ou Hurel ; plus tard, rue de l'Orme, à raison d'un superbe arbre ombrageant une croix sur la petite place, à l'entrée de la rue, du côté de la rue Dutailly.

Le n° 18 a modernisé, il y a moins de deux siècles, son aspect gothique de la façade de la rue Dutailly ; l'intérieur a de beaux appartements boisés ; maison correcte et studieuse, comme il convient à un jurisconsulte ; elle appartient à M. le sénateur J. Courtier. Mais on n'a d'yeux que pour les deux superbes portails qui l'avoisinent, en retour d'équerre. Le premier est celui de l'hôtel élevé par une famille de magistrats du bailliage, celle des de Grand, qui habitaient en ce lieu déjà au XVe siècle, et se construisirent, au début du XVIIe siècle, cette somptueuse demeure. La famille de Grand, après avoir été représentée en permanence et de père en fils dans la magistrature chaumontaise, s'éteignit au XVIIIe siècle. L'hôtel était passé par alliance, dès 1688, à une autre famille de robe, celle des Labbe, sieurs de Briaucourt.

En 1720, une autre famille de magistrats, les de Pons de Saucourt ; Vital de Pons est chevalier d'honneur au bailliage, maire de Chaumont

être rapportés à Saint-Jean. Sur un de ces manuscrits, un antiphonaire, on voit peintes les armes du pape Xyste IV, du roi de France et du chapitre. Celles-ci n'étaient point de gueules à la décollation de saint Jean-Baptiste d'argent, comme d'Hozier les a inscrites à l'*Armorial général*, en s'inspirant sans doute du sceau qui représentait bien la décollation de saint Jean. Les armes étaient d'or à l'agneau pascal couché au naturel tenant entre ses pattes une banderette d'argent croisetée de gueules posées en barre.

Un autre superbe manuscrit était un don du doyen Pierre Pétrequin dont on y voit le blason d'azur au chevron d'or accompagné de trois croisettes treflées et fichées d'or. En signe de sa dignité, selon l'usage des Ordres exempts, le doyen a fait entourer son blason d'un chapelet.

Ces travaux du XVe siècle sont peut-être l'œuvre d'artistes flamands très naturellement employés ici, sur le chemin qui de leur pays les appelait en Bourgogne. On sait que les ducs de Bourgogne, aussi comtes de Flandres, attirèrent les artistes flamands à leur cour. Un trésor, trouvé dans un mur des combles lors des réparations du milieu du XIXe siècle et contenant, avec des monnaies allant de Charles V à Charles VII, y compris les rois d'Angleterre, leurs rivaux, et des deniers de Namur, rendrait cette participation vraisemblable. Peut-être pourrait-on alors attribuer à l'un des artistes burgundo-flamands, émules de Jean de la Huerta, les admirables statues de Saint-Sépulcre.

En 1500, on place des fonts baptismaux en cuivre.

Enfin en 1507, les maçons Jehan Barotte et Jehan Sauvage commencent le grand travail en élevant les huit gros piliers. On continua entre temps à s'occuper du mobilier, car, en 1517, Mouginot Ogier construit « l'échafaud des orgues ». L'église continuait donc sa vie pendant qu'en arrière on commençait à l'enchâsser d'une plus vaste, destinée à la remplacer.

La même année 1517 on démolit l'« ouvroir » du cordonnier Picard, pour commencer les fondations ; de même, la maison de Roger de Laharmand, rue du Four. Le travail se traîne jusque vers l'an 1520. A cette date on démolit la maison que vient de donner le chanoine Claude Rollet et on élève une chapelle près du portail Saint-Jean. En même temps on fait les marchés pour la construction des chapelles neuves à l'entour du chœur. Les pierres sont amenées de Choigne, Chamarandes et Brethenay. Le « maistre de l'atelier de l'ouvrage neuf » est François Boulet pour le logement duquel, durant les travaux, on loue la maison du drapier Nicolas Guillet « au coin de la Chaude Rue ».

En 1526, on échafaude pour la construction des voûtes du chœur ;

les sept chapelles absidiales sont couvertes en 1527 et, en 1530, on élève les arcs-boutants à double volée et à double étage, si richement ornés. Germain de Gyé et Guillaume Collin posent la charpente ; le serrurier Pierre Martinet, place la croix de fer qui montre à la fois le sommet et

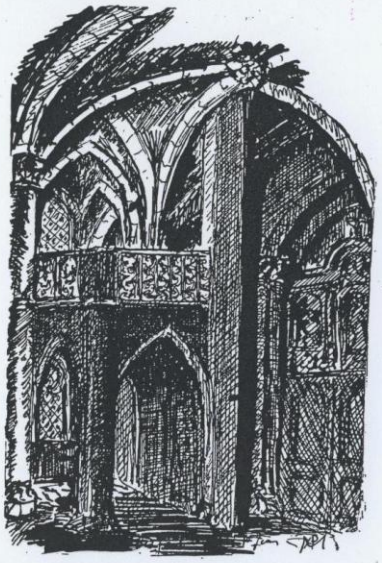

l'achèvement du chœur, de son gros œuvre du moins. Ce n'est qu'en 1539, en effet, que les admirables clefs pendantes seront exécutées par les « maçons » Claude Cussin, Simon Cussin et Jean Bérot et que les transepts seront achevés et « blanchis ».

Olivier Weets

remaniés sont également « à cour » : celui du n° 17 rue Decrès, dont certains détails rappellent l'hôtel Jean-Gouthière ; et celui du n° 10 rue Dutailly, aujourd'hui modifié, dont la clôture sur rue, percée d'une porte cochère monumentale, confirme l'existence de demeures urbaines dotées dès le XVIe siècle de toutes les commodités d'un hôtel particulier complet, avec logis, cour d'honneur, écuries... Par ailleurs, deux édifices possédaient une élégante galerie ouverte, avec portique ou colonnade ionique. La première, qui ne s'élevait que sur un niveau, est aujourd'hui démolie[50]. L'autre, autrefois surmontée d'une galerie en bois ornée de balustres, occupe un côté d'une cour rue Dufour. Pidoux de la Maduère cite également, place Saint-Jean, la maison aujourd'hui démolie entre « cour, jardin et étables » du chanoine Nicolas Maillard, qui y a vécu entre 1555 et 1615[51].

g) Localisation des hôtels dans la ville

Nous retrouvons des hôtels particuliers dans toute la ville intra-muros, mais leur densité est inégale suivant les zones considérées et leur répartition est liée à la vocation de ces dernières.

Les hôtels, situés à l'intérieur de la première enceinte, y sont uniformément répartis et donnent directement sur la rue, qu'ils soient « à plan massé » ou « à cour ».

Le nombre d'hôtels édifiés entre la première et la seconde enceinte est plus faible et leur répartition est plus différenciée. Il faut cependant tenir compte des nombreuses démolitions qu'a subies cette zone : les Vieilles-Cours, une partie de la rue Jules-Tréfousse... Les hôtels « à cour » ouvrent sur la rue[52] ou se retrouvent en cœur d'îlot[53], à l'instar des nouvelles fondations religieuses, laissant les pas-de-porte sur les rues et places les plus passantes aux commerçants et artisans, dont les maisons étroites se pressent les unes contre les autres. Les hôtels à « plan massé », qui paraissent avoir été les plus nombreux, ont une implantation différente, puisqu'ils ne donnent ni sur la rue, ni sur des parcelles isolées en cœur d'îlot, mais sur l'intérieur de grandes parcelles, suivant une disposition propre à Chaumont et détaillée plus loin : « les cours chaumontaises ».

---

50. Le couvent, succursale de l'abbaye du Val-des-Ecoliers, anciennement implanté rue Saint-Michel (cf. pl. 23 du *Vieux Chaumont* d'Hector Guiot, 1893). Signalons également celle, vraisemblablement plus tardive, du rez-de-chaussée des deux ailes bordant la cour du n° 10 de la rue Dutailly.

51. André PIDOUX DE LA MADUÈRE, *op. cit.*, t. I, p. 62.

52. 15, rue Jules-Tréfousse (1600).

53. 44-46, rue Victoire-de-la-Marne.

Exp : M. Petrazoller
Arch. Dépt.
3/08 → AMA → GT

Cahiers haut-marnais
1998, n° 214-215.
Olivier WEETS, L'architecture domestique chaumontaise du XVe au XVIIIe s.

font office de tourelles d'escalier, de réunir en un dispositif compact le complexe entrée-escalier-sas de distribution[31].

d) Une création originale

Les conditions particulières énoncées ci-dessus conduisent donc à élaborer un modèle original d'hôtel[32]. Celui-ci, utilisé pour de nombreuses réalisations où il est décliné avec d'infinies variations, marquera le paysage chaumontais.

Le parti architectural adopté[33] comprend un corps de logis aveugle sur trois de ses côtés et flanqué d'une, de deux, voire de trois tourelles étroites et saillantes sur la rue, de plan carré et montant de fond ; il se traduit intérieurement par le schéma distributif suivant : l'entrée unique par la tourelle d'escalier abritant l'escalier en vis est la règle[34] ; parmi les exemples existants, seul l'hôtel Jean-Gouthière y déroge, puisqu'il possède également une deuxième porte ouvrant directement sur la rue (ce local étant peut-être destiné à une activité professionnelle). Cette tourelle fait également, à chaque étage, office de sas. Ce dernier distribue deux pièces de part et d'autre d'un mur de refend, si celui-ci est axé sur l'escalier. Cette disposition correspond à une position centrale de l'escalier. Dans la version la plus modeste, le sas peut également ne distribuer qu'une seule pièce. La tourelle est alors accolée à l'un des mitoyens de la parcelle et se trouve ainsi implantée en extrémité de façade. Cette tourelle d'escalier dessert un ou, parfois, deux étages-carrés et un dernier étage mansardé. Elle peut éventuellement être plus haute que la façade lorsqu'elle dessert le comble. Elle règne avec cette dernière ou peut être plus basse dans le cas contraire.

Les fonctions des différentes pièces nous sont inconnues ; nous pouvons cependant proposer une hypothèse d'organisation des différents niveaux, en nous fondant sur la connaissance de l'unique exemple étudié et par analogie avec les traités de l'époque[35]. Le rez-de-chaussée se compose d'une salle, ou de deux salles de part et d'autre d'un refend : la cuisine (qui devrait pouvoir

31. Un grand nombre de manoirs ruraux, dotés de tourelles d'escalier de ce type, subsistent dans le département : Chevillon, Dancevoir (1563), Marac, Créancey, Bourdons-sur-Rognon, etc.

32. Voir la liste des hôtels particuliers « à plan massé » en annexe.

33. Un seul exemple a véritablement été étudié : il s'agit de l'hôtel Jean-Gouthière, vidé de tout aménagement intérieur mais que nous avons pu visiter dans son entier.

34. Voir *supra* note n° 32. L'utilisation des escaliers en vis est réservée aux bâtiments de peu d'importance et/ou aux escaliers secondaires. Dans l'ouvrage de Pierre Le Muet *(Masnière de bien bastirpour toutes sortes depersonnes*, Paris, 1623), les édifices sont dotés d'escalier en vis de la « première place » (d'une largeur sur rue de douze pieds), à la « cinquième place » (d'une largeur sur rue de vingt pieds).

35. En particulier, l'ouvrage de Pierre Le Muet, *op. cit.*

être identifiée grâce à la présence de pierre d'évier, de rangements pris dans l'épaisseur des murs et d'équipements annexes à la cheminée) et la salle. L'étage ou, exceptionnellement, les deux étages sont occupés par une ou deux chambres. Le dernier niveau est souvent un étage mansardé[36]. Les niveaux abritant les chambres peuvent également être cloisonnés en deux pièces dans la profondeur, avec garde-robes (ou tout autre pièce de service) aveugles situées à l'arrière des chambres[37]. Les tourelles qui ne sont pas des cages d'escalier devaient servir, en raison de leur petite taille, de garde-robe ou de cabinet[38]. L'alimentation en eau pouvait être assurée grâce à la présence d'une citerne maçonnée placée en sous-sol[39] ou d'un puits ; celui-ci pouvait être privé ou public, tel le puits Saint-Jean, implanté au milieu de la place Saint-Jean. La présence de latrines n'a pu être constatée sur le seul exemple étudié.

Dans un tissu urbain aussi dense, et bien que ces édifices ne soient pas très hauts en raison de leur programme (celui d'une maison unifamiliale n'exigeant pas un important développement en hauteur), avec des rues étroites et sinueuses et des immeubles le plus souvent dotés d'une seule exposition, la recherche de la lumière, déjà constatée à l'époque médiévale, est primordiale. Dans ce contexte, le parti architectural choisi, avec ses tourelles saillantes, est plutôt un handicap, bien qu'il satisfasse aux exigences de la représentation et qu'il offre un développement important des façades construites sur rue par rapport à leur largeur réduite. En plaçant les pièces de service sur rue, le linéaire des façades permettant d'éclairer les pièces principales en est réduit d'autant. La solution adoptée pour pallier ce handicap fut d'ouvrir très largement ces dernières. Elle donne aux façades sur rue un rythme très reconnaissable, avec les pièces principales en retrait et très ouvertes et les pièces de service logées dans des tourelles en saillie et assez fermées.

---

36. Dans le cas d'étage mansardé, il semble qu'on a utilisé le modèle de comble à surcroît concurremment au comble droit (hôtel Jean-Gouthière), ou simplement le comble droit (immeubles des Carmélites et 24, rue Bouchardon).

37. C'était le cas de la travée abritant la salle de l'hôtel Jean-Gouthière.

38. « Les cabinets sont des petits réduits sans feu et parfois sans jour qui servent pour le rangement, mais dans lesquels on peut aussi dresser éventuellement un lit. On les appelle encore *bouges* » (Jean-Pierre BABELON, *Demeures parisiennes sous Henri IV et sous Louis XIII*, Paris, éd. du Temps, 1965, p. 111). Ils apparaissent sous le règne de François Ier au château de Chambord et se généralisent à partir du règne de Henri II (1547-1559). Voir Bertrand JESTAZ, « Étiquette et distribution intérieure dans les maisons royales de la Renaissance », *Bulletin monumental*, t. 146-11, 1988, p. 112. Pour les cabinets en saillie, Le Muet, dans son traité, donne 3 pieds sur 4 pieds, comme dimensions des cabinets de la maison la plus modeste (« première place »), ce qui est supérieur à la plupart des pièces circonscrites par ces tourelles.

39. Une citerne existe sous l'hôtel Jean-Gouthière. Par ailleurs, l'utilisation généralisée de citernes se retrouve à Langres, autre ville de plateau.

L'ornementation en est délicate et d'une finesse certaine, les motifs ne sont pas ou peu architectoniques mais sont essentiellement décoratifs. Ainsi, la lucarne subsistante éclairant le comble de l'hôtel Jean-Gouthière, en grande partie inspirée du château d'Ancy-le-Franc (1546) édifié par Serlio, est très simple et se compose d'un cadre rectangulaire bordé d'un large bandeau, dans lequel s'inscrit une baie couverte par un arc en plein-cintre. Le cadre, accosté de deux ailerons, est surmonté d'un pseudo-fronton composé de deux « c » accolés, soutenant une sorte de fleuron ou une urne. Le cadre du chambranle présente par ailleurs un parement à bossages rappelant certains exemples dijonnais des années 1560 ainsi que le château du Pailly (1563-1573). Cette version très simple se retrouve à l'hôtel de la rue Decrès, bien que la lucarne en soit plus importante, puisqu'elle est percée de deux baies géminées et que son aspect a été modifié par le remplacement du fronton d'origine. Cette version de base, très discrète, est le plus souvent délaissée au profit de solutions plus ornées et présentant la plus grande variété : les ailerons à volutes se couvrent de feuillage, les baies s'inscrivent dans des travées d'ordre anthropomorphe, où cariatides et atlantes supportent des entablements surmontés des « pseudo-frontons » déjà décrits, dont les tympans peuvent éventuellement être timbrés de motifs de palmettes ou autres. Paradoxalement, les plus beaux exemples décorent les façades de maisons ordinaires.

Les portes d'entrée font également l'objet d'un décor soigné, bien que répétitif. Nombre d'entre elles sont en effet décorées ainsi : la porte, couverte d'un arc en plein-cintre, est ornée d'un encadrement traité avec un parement à bossages. Ce dernier peut être en table, à anglets, en pointe de diamant, à bossages un-sur-deux... Cet encadrement peut être surmonté d'une cimaise formant larmier et d'une niche en dessus de porte. Ce modèle sera utilisé jusqu'à la fin du XVIIe siècle, ainsi que l'atteste le bel exemple sis au n° 6, rue Bablon et daté de 1679. Seuls quelques exemples assez rares, qui paraissent appartenir aux hôtels les plus vénérables, échappent à ce type : l'hôtel Jean-Gouthière (1576) présente une simple ouverture rectangulaire, dont le chambranle est souligné par un petit tore, surmonté d'un fronton cintré. La composition très dépouillée est agrémentée de manière inattendue par une croix de Salomon timbrant le tympan et par deux branches de figuier placées aux angles supérieurs de la baie. La composition de l'entrée de l'hôtel de la rue Toupot-de-Béveaux présente une ouverture couverte d'un arc en plein-cintre et inscrite dans une travée d'ordre, composée de deux pilastres terminés chacun par une console ornée d'un penne et soutenant un entablement dont seule la corniche est cintrée en partie centrale ; la surface ainsi offerte est timbrée d'une curieuse figure solaire encadrée par deux branches de figuier. Deux modèles, présentant également des dispositions particulières, nous sont connus : celui de l'hôtel de

Rose-Gondrecourt, composé suivant un schéma typiquement serlien avec son dessus de porte constitué d'un cartouche accosté de deux petits ailerons à volutes ; et celui d'un hôtel de la cour Le Noble, constitué d'une baie couverte d'un arc en plein-cintre et inscrite dans une travée d'ordre ionique sommée d'une niche.

Autres éléments essentiels du décor des hôtels particuliers, les tourelles peuvent parfois être couvertes de dômes à l'impériale ou de coupoles en pierres[42], dont les extrados affectent l'aspect des couvertures en tuiles écailles. Elles peuvent également reposer, lorsqu'elles ne montent pas de fond, sur des culs-de-lampe richement ornés, tel celui à la courbe généreuse, en forme de talon renversé et couvert de larges rinceaux feuillages, ou celui de plan circulaire, venant en pénétration dans le plan carré à pans abattus de son support, et orné de rangs superposés de rais-de-cœur[43].

Hormis ces membres d'architecture au décor particulièrement soigné, il en est d'autres qui présentent une ornementation plus discrète : les jours et les croisées. Ces dernières ne sont pas divisées en deux dans le sens de la hauteur par des croisillons, suivant l'usage des provinces de l'Est. Leurs chambranles paraissent tout d'abord avoir reçu un décor constitué d'un seul profil torique aplati, au parement ouvragé (troué, vermiculé...), encadré par deux listels ; il est parfois complété par des linteaux ornés de deux ailerons couchés à volutes affrontées, supportant un fleuron et dont les extrémités sont ornées de cosses de pois ou de palmettes[44]. Ce décor semble évoluer, au XVIIe siècle, vers un chambranle à simple ressaut souligné par deux canaux plats. Un autre profil est beaucoup plus commun : il est composé d'un chambranle plat à fasces, souligné périphériquement par un quart-de-rond encadré de deux filets[45].

e) Datations et influences architecturales : origine et évolution de l'hôtel à plan massé

L'hôtel, sis au n° 5 de la rue Bouchardon, est identifié par Pidoux de la Maduère[46] comme ayant pu être construit pour Adrien de Rose par François Boulet, architecte du chevet de la basilique Saint-Jean, vers 1535/1540. La comparaison entre les deux édifices, néanmoins, ne plaide pas vraiment en faveur de cette

---

42. Pour les deux ouvrages connus, l'adaptation aux plans a conduit, respectivement, à adopter la coupole (9, rue Bouchardon) et le dôme à l'impériale (20, rue Victoire-de-la-Marne).

43. Respectivement 17, rue Decrès et 9, rue Bouchardon.

44. 3, rue Jean-Gouthière *(I.S.M.H.)* ; 14, rue Laloy ; 17, rue Toupot-de-Béveaux.

45. Un profil identique, daté de 1545, se retrouve sur les croisées de l'hôtel de Sandrecourt à Châtillon-sur-Saône.

46. André PIDOUX DE LA MADUÈRE, *Le vieux Chaumont-en-Bassigny*, Dijon, 1933, t. I, p. 70.

hypothèse, tant sont différentes leurs qualités d'exécution, et étant donné la facture plus tardive de l'hôtel. Chronologiquement, la plus ancienne datation connue est celle de l'hôtel Jean-Gouthière, dont la cheminée de la cuisine du rez-de-chaussée, aujourd'hui déplacée, porte la date de 1576[47]. La tourelle du 17 rue Decrès, qui porte gravée la date de 1582, et une lucarne ayant appartenu à un édifice disparu mais replacée sur un immeuble du XIXe siècle, place des Halles (sur le linteau de laquelle figure un chronogramme de 1599), présentent un décor semblable à celui de plusieurs hôtels « à plan massé ». Une autre datation, relative, est liée à la démolition de la première enceinte en 1589. Tous les édifices construits sur les terrains libérés par cette démolition sont donc postérieurs à cette date, tel le n° 20 de la rue Victoire-de-la-Marne.

En dehors de ces maigres repères, rien n'est absolument attesté. Notons néanmoins que les façades de ces hôtels présentent des caractéristiques communes qui permettent d'affirmer, avec assez de certitude, qu'aucune d'entre elles ne doit être antérieure à la décennie 1560-1570.

Leurs compositions sont épurées : aucun décor monumental n'ordonne, nous l'avons dit, l'ensemble de la façade et l'ornementation parfois profuse se concentre sur quelques rares éléments d'architecture, afin de les mettre en exergue, à l'instar des productions architecturales issues du maniérisme flamand que l'on voit fleurir en France à partir des années 1560.

Cette observation paraît confirmée par la nature des motifs ornementaux que nous retrouvons sur ces façades. Outre leur finesse et l'emploi de nombreux poncifs empruntés au répertoire décoratif de Serlio (qui se répand après la publication du *Quatrième livre* en 1537 et la construction du château d'Ancy-le-Franc en 1546), ce goût pour les ornements plus décoratifs qu'architecturaux (palmettes, ailerons feuillages, figures anthropomorphes...) rappelle les brillantes productions dijonnaises d'Hugues Sambin et de ses émules, à partir de 1560, et plus particulièrement de l'un d'entre eux, Nicolas Ribonnier, auquel est attribuée l'édification du château du Pailly de 1563 à 1573 ; son extraordinaire travail sur les parements ouvragés des façades extérieures et son utilisation d'un couvrement en pierre pour le pavillon d'entrée pourraient être à l'origine de certaines réalisations chaumontaises.

La constitution de ce modèle inédit paraît donc en l'état assez tardive, plus tardive que l'apparition d'hôtels « à cour »

47. **Cette cheminée, représentée sur un dessin d'Hector Guiot (pl. 25 du *Vieux Chaumont*, 1893 ; A.D.H.M., 3 c 3), est aujourd'hui installée dans le salon du château de Briaucourt.**

chaumontais (voir plus loin) : le prototype pourrait en être l'hôtel Jean-Gouthière, dont la date de 1576 semble bien correspondre à son décor. Celui-ci pourrait être à l'origine d'un premier ensemble très restreint d'édifices[48], auquel appartient en particulier l'hôtel de la rue Toupot-de-Béveaux, qui paraît à la fois plus tardif et de facture plus médiocre que son probable modèle.

Ce type d'hôtel connaît un grand succès jusqu'au siècle suivant, malgré les bouleversements urbains, qui vont changer les conditions de la construction à Chaumont et entraîner la modification puis la disparition de ce modèle ; en témoignent les nombreuses réalisations, tel le charmant hôtel du 24 rue Bouchardon, bien représentatif par son décor de la fin du XVIe ou du début du siècle suivant, ou l'hôtel sis au n° 5 de la même rue, plus difficilement datable, mais dont le décor du portail, de la niche, ainsi que des chambranles des baies, évoque le XVIIe siècle.

L'origine de l'hôtel chaumontais n'a pu être élucidée. Seules des études plus approfondies et peut-être le dépouillement et l'exploitation de nouvelles sources documentaires permettraient d'avancer sur ce point. En revanche, nous pouvons nous permettre quelques remarques d'ordre général sur les hôtels particuliers construits à cette époque. Si nous observons la production architecturale du moment dans son ensemble, indépendamment d'une datation plus précise, celle-ci affiche un particularisme assez net, elle est homogène, les partis architecturaux et le décor sont peu diversifiés, si ce n'est dans certaines limites très précises, et l'exécution bien que plaisante est de seconde main. Cette architecture paraît être le reflet d'une société cultivée mais modérément ouverte aux influences extérieures et servie par des exécutants locaux.

f) Les hôtels particuliers ou demeures de qualité entre cour et jardin

L'hôtel « à plan massé », que nous venons d'étudier, coexiste durant cette époque avec le type courant de l'hôtel entre cour et jardin[49]. Il paraît même avoir été précédé par ce dernier. Citons la belle demeure de la rue Bouchardon qui est le seul exemple subsistant datant des années 1540 et sans doute remanié à la fin du XVIIIe siècle, avec son corps de logis, d'une taille très supérieure aux constructions évoquées plus haut, et ses deux ailes en retour entourant une assez vaste cour. Deux hôtels plus tardifs et très

48. Hôtel Jean-Gouthière, hôtel sis rue Toupot-de-Béveaux, 17 rue Decrès (vestiges)... Le manoir de Dancevoir (1563) présente également des similitudes dans son décor.

49. Les hôtels à plan en « L » sont également présents à Langres : hôtel du Breuil de Saint-Germain (Valtier de Choiseul), rue Vernelle, rue Roger (1588), angle de la rue du Petit-Bie et de la place Diderot.

Photos Danielle Brodowsky

HAUTE-MARNE

C H A U M O N T

Maison Renaissance

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE L'ENVIRONNEMENT
CONSERVATION REGIONALE DES BATIMENTS DE FRANCE
CHAMPAGNE - ARDENNE

la porte

cliché Danielle BRODOWSKY

Novembre 1977

HAUTE-MARNE
CHAUMONT

Maison Renaissance
1, rue J. Gouthière

porte murée façade rue

cliché Danielle BRODOWSKY

Novembre 1977

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE L'ENVIRONNEMENT
CONSERVATION REGIONALE DES BATIMENTS DE FRANCE
CHAMPAGNE ARDENNE

HAUTE-MARNE
CHAUMONT

Maison Renaissance
1, rue J. Gouthière

lucarne façade

cliché Danielle BRODOWSKY

Novembre 1977

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE L'ENVIRONNEMENT
CONSERVATION REGIONALE DES BATIMENTS DE FRANCE

HAUTE-MARNE
CHAUMONT

Maison Renaissance
1, rue J. Gouthière

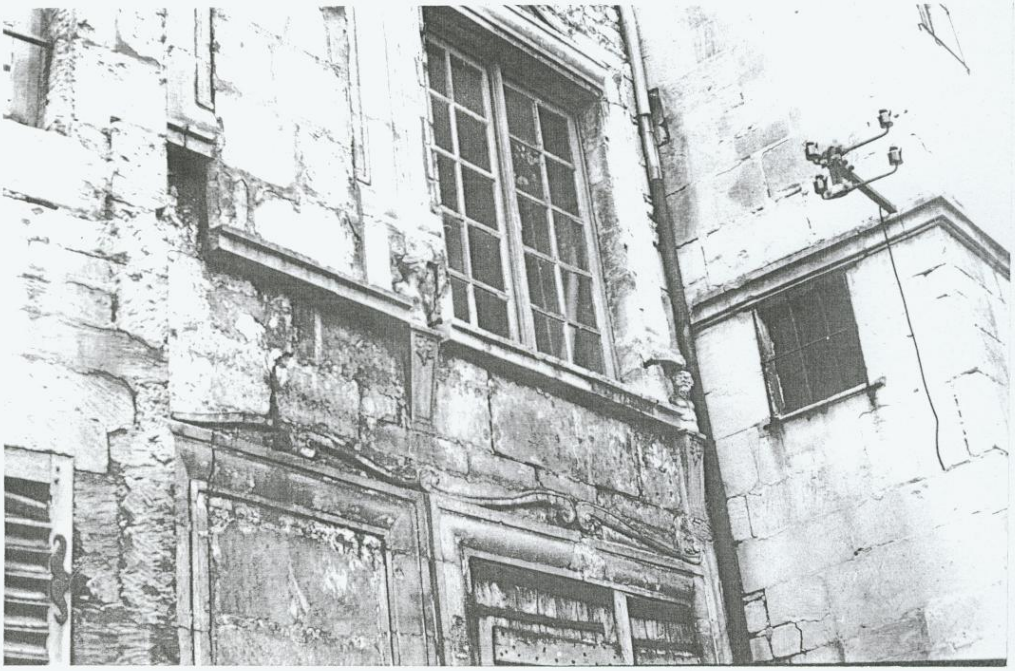

fenêtre façade - détail

cliché Danielle BRODOWSKY

Novembre 1977

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE L'ENVIRONNEMENT
CONSERVATION RÉGIONALE DES BATIMENTS DE FRANCE
CHAMPAGNE ARDENNE

HAUTE-MARNE

C H A U M O N T

Maison Renaissance

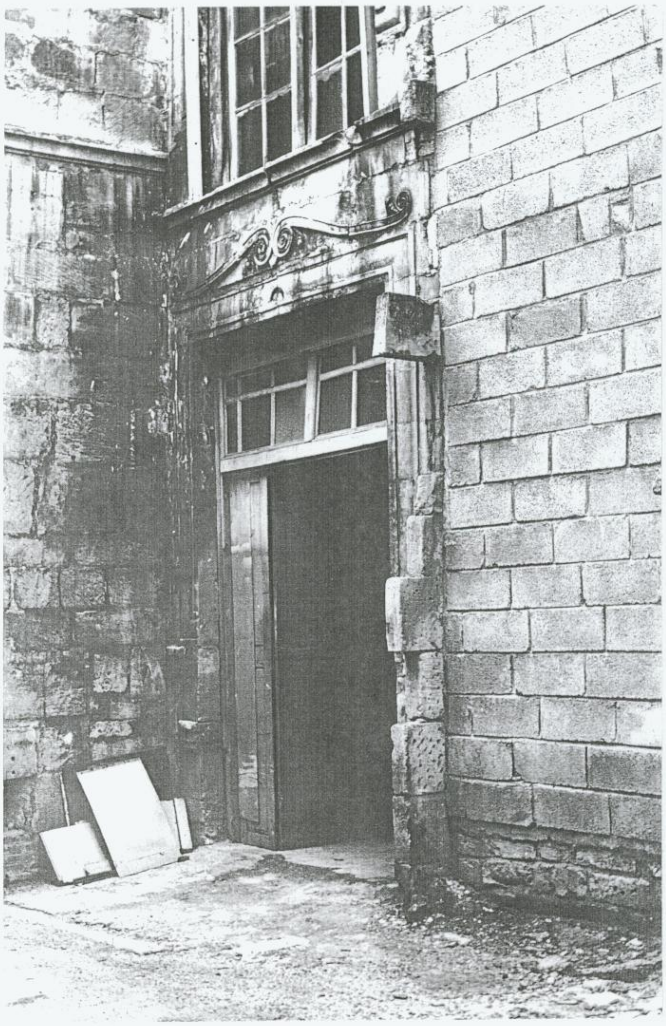

porte à côté de la partie démolie

cliché Danielle BRODOWSKY

Novembre 1977

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE L'ENVIRONNEMENT
CONSERVATION REGIONALE DES BATIMENTS DE FRANCE
CHAMPAGNE ★ ARDENNE

HAUTE-MARNE

C H A U M O N T

Maison Renaissance

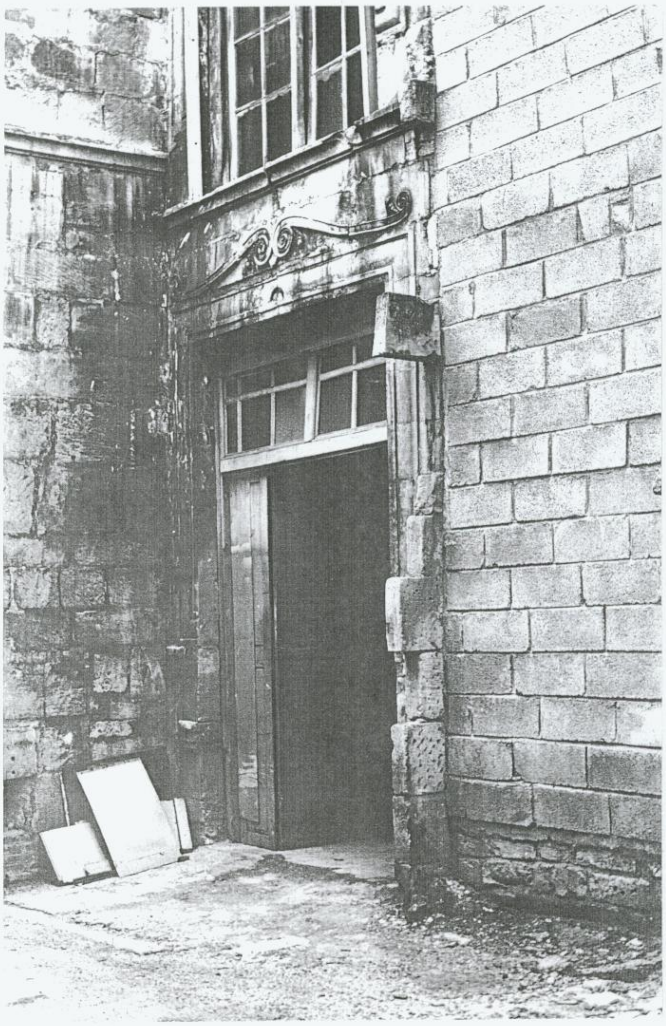

porte à côté de la partie démolie

cliché Danielle BRODOWSKY

Novembre 1977

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE L'ENVIRONNEMENT
CONSERVATION REGIONALE DES BATIMENTS DE FRANCE
CHAMPAGNE ARDENNE

HAUTE-MARNE

C H A U M O N T

Maison Renaissance

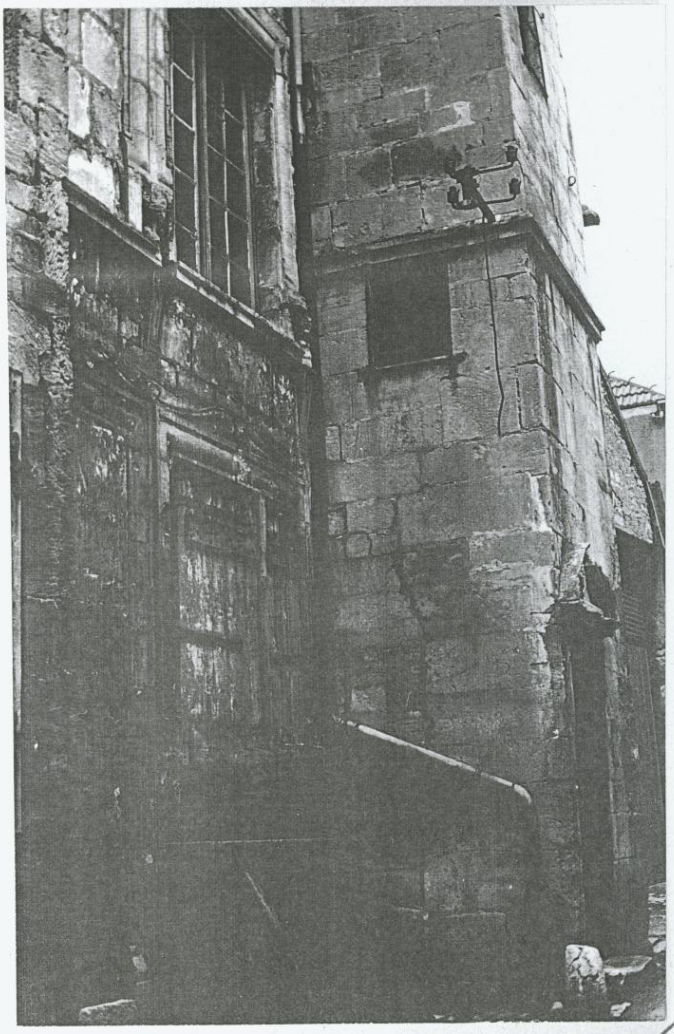

tour carrée en façade

cliché Danielle BRODOWSKY

Novembre 1977

HAUTE-MARNE
CHAUMONT

Maison Renaissance
1, rue J. Gouthière

tour carrée - façade

cliché Danielle BRODOWSKY

Novembre 1977

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE L'ENVIRONNEMENT
CONSERVATION REGIONALE DES BATIMENTS DE FRANCE
CHAMPAGNE ARDENNE

HAUTE-MARNE

C H A U M O N T

Maison Renaissance

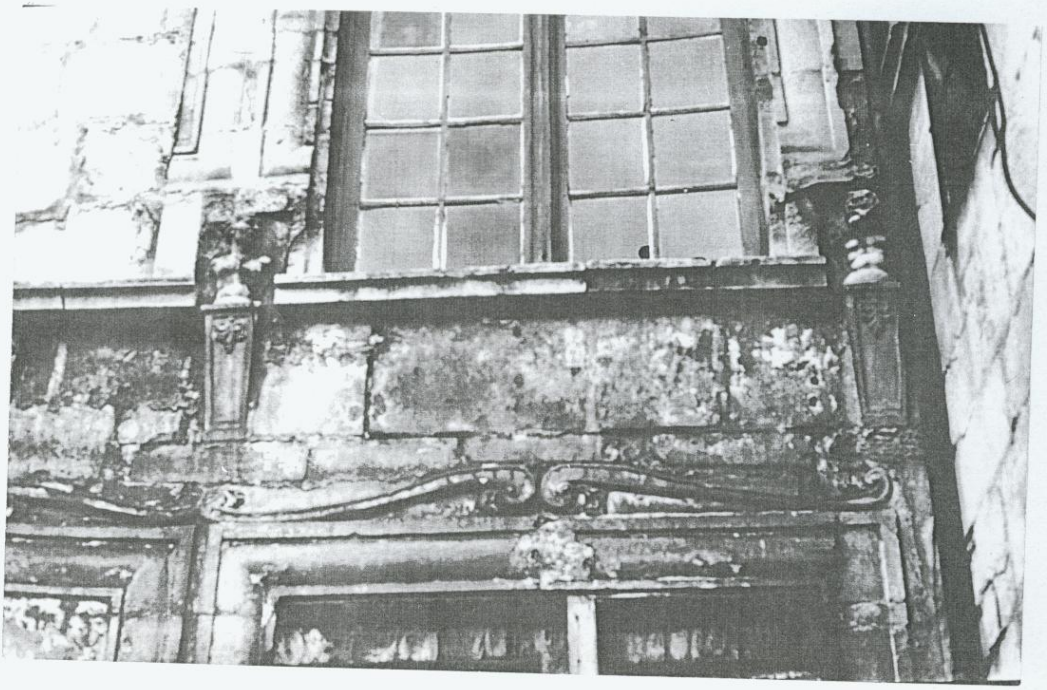

fenêtre ornée de cariatides

cliché Danielle BRODOWSKY

Novembre 1977

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE L'ENVIRONNEMENT
CONSERVATION REGIONALE DES BATIMENTS DE FRANCE
CHAMPAGNE ARDENNE

HAUTE-MARNE
CHAUMONT

Maison Renaissance
1, rue J. Gouthière

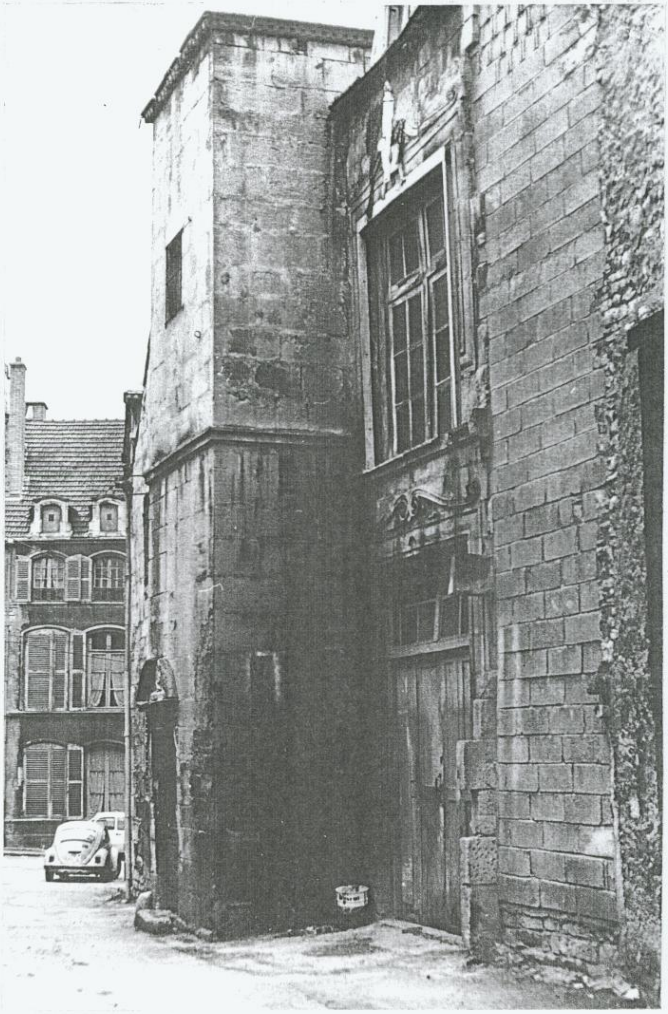

tour carrée en façade - côté partie démolie

cliché Danielle BRODOWSKY

Novembre 1974

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
CONSERVATION REGIONALE DES BATIMENTS DE FRANCE
CHAMPAGNE ARDENNE

HAUTE-MARNE

CHAUMONT

Maison Renaissance

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE L'ENVIRONNEMENT
CONSERVATION RÉGIONALE DES BÂTIMENTS DE FRANCE
CHAMPAGNE ARDENNE

fenêtre, côté droit de la tour

Novembre 1977

cliché Danielle BRODOWSKY

Plans Olivier Weets

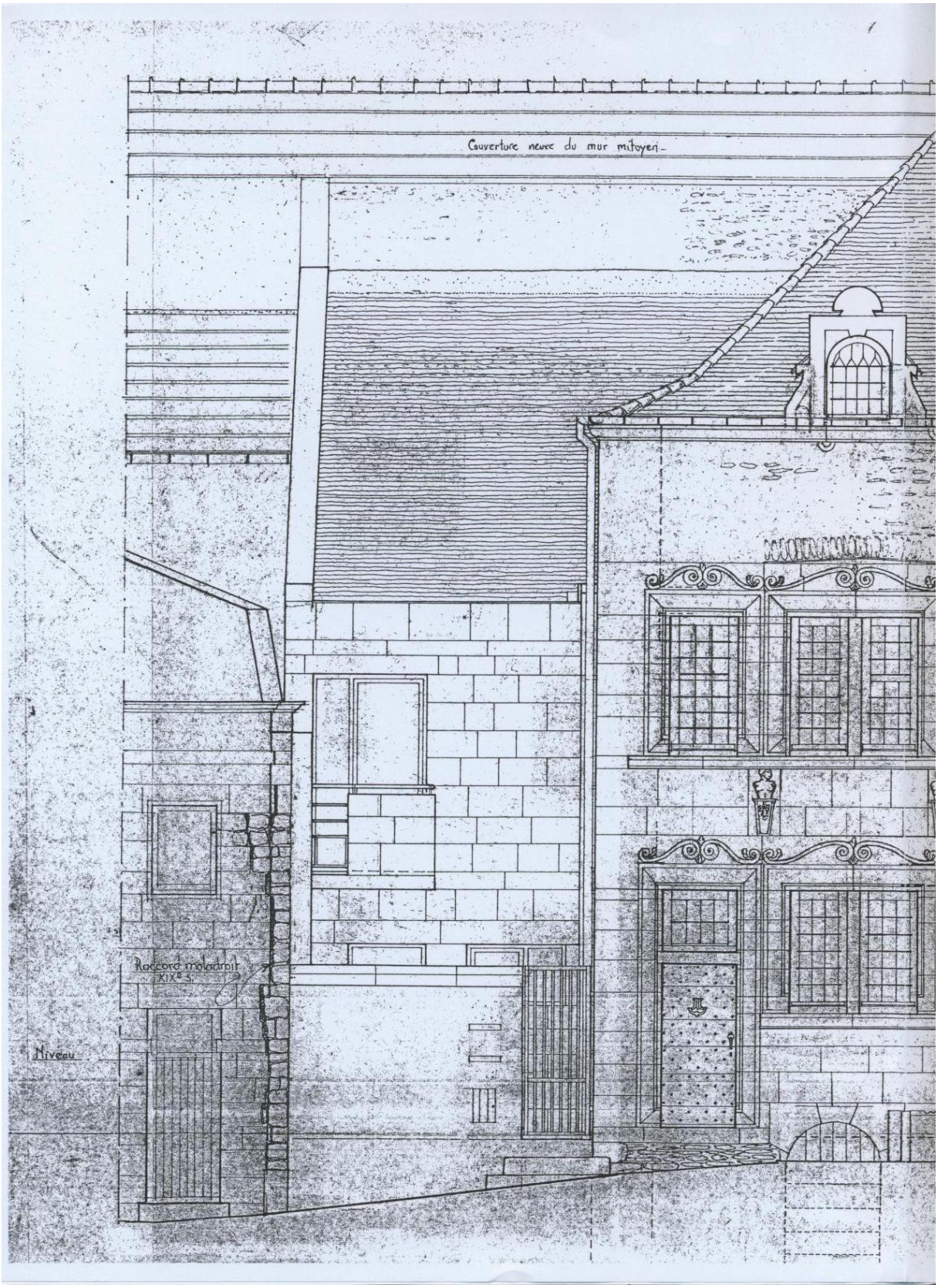
Couverture neuve du mur mitoyen
Raccord maçonnerie XIXe s.
Niveau

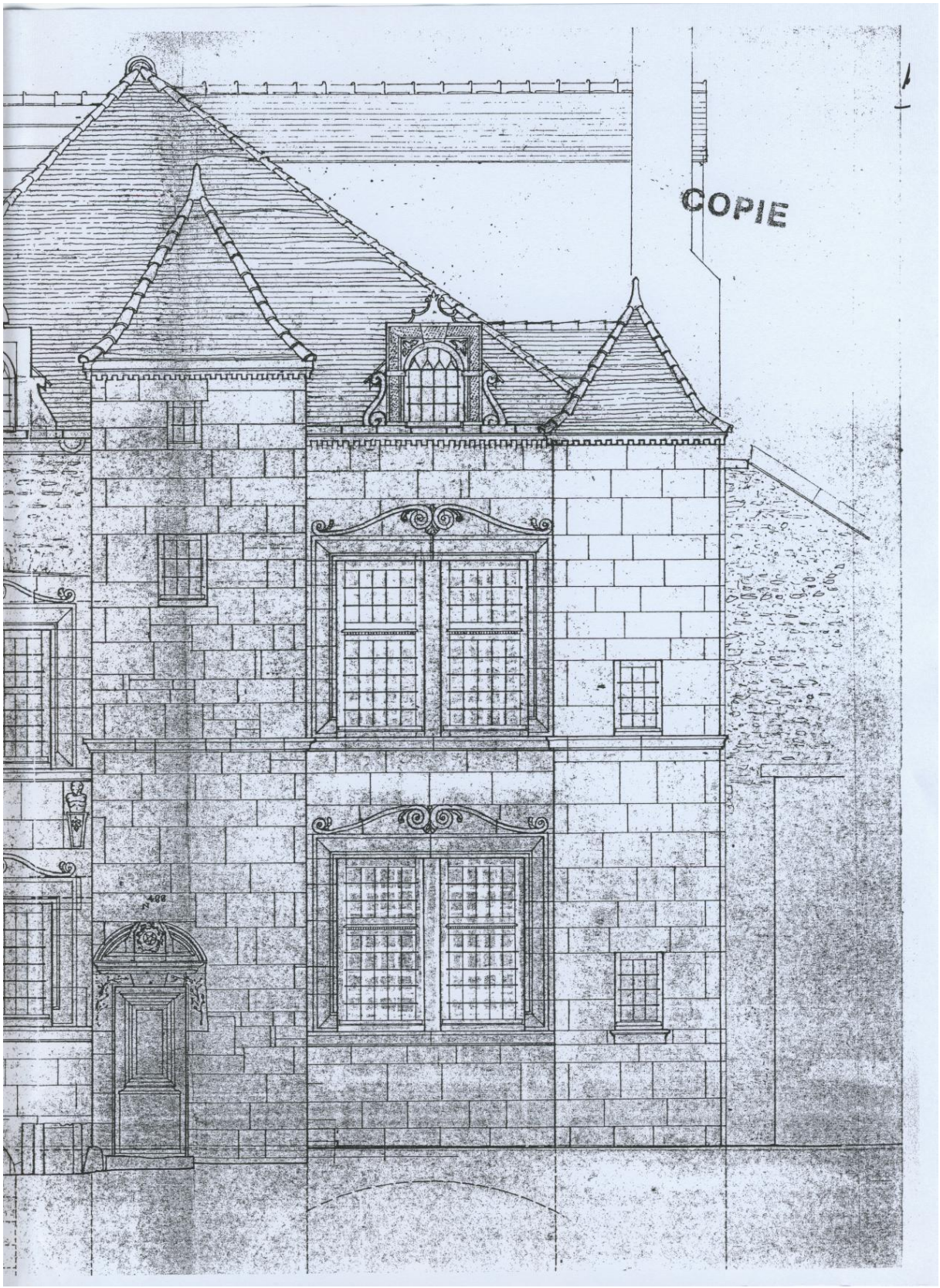
COPIE

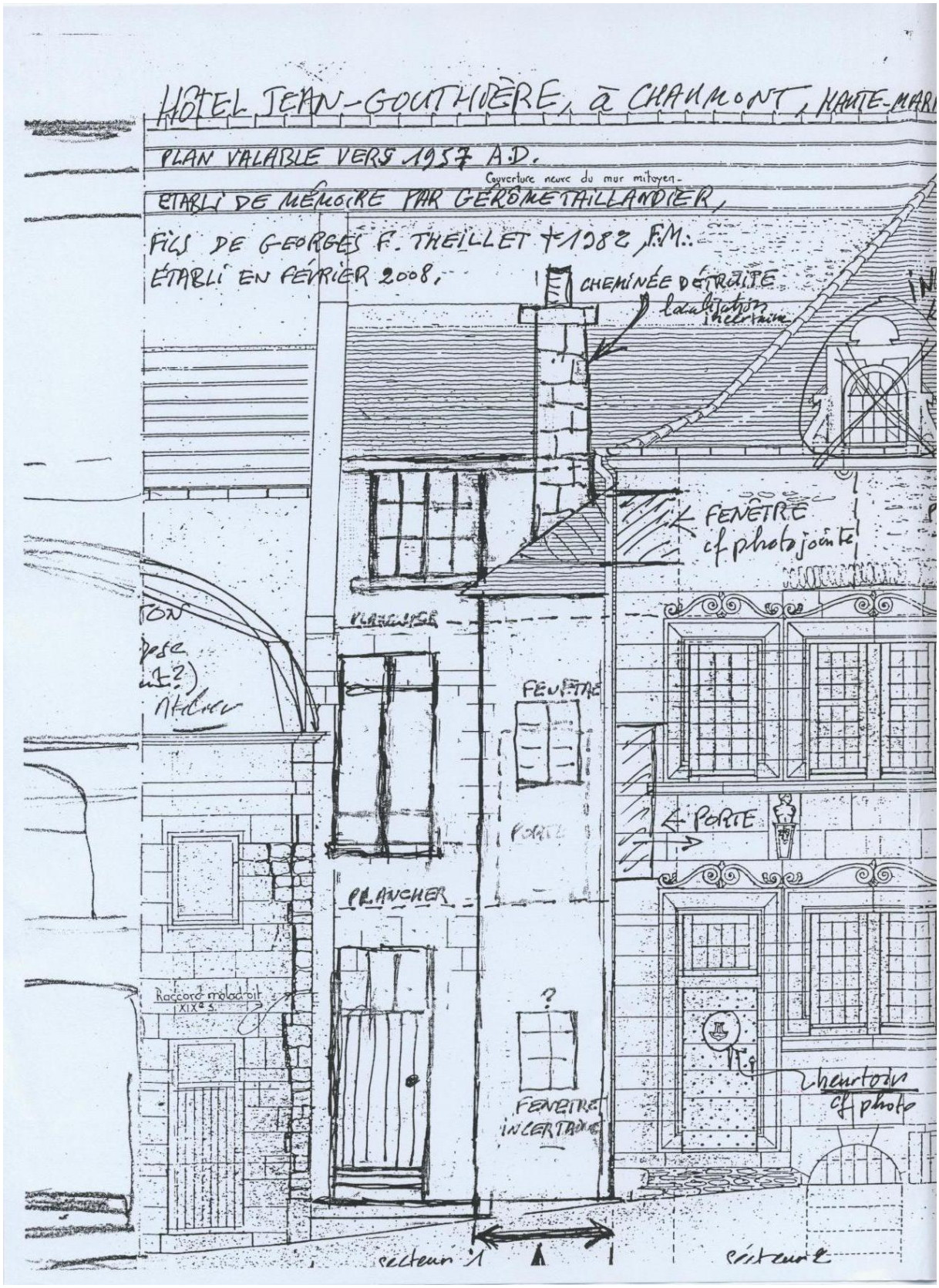
HÔTEL JEAN-GOUTHIÈRE, à CHAUMONT, HAUTE-MARN
PLAN VALABLE VERS 1957 A.D.
ETABLI DE MÉMOIRE PAR GÉRÔME TAILLANDIER,
FILS DE GEORGES F. THEILLET † 1982, F.M.:
ÉTABLI EN FÉVRIER 2008.
Couverture neuve du mur mitoyen
CHEMINÉE D'ÉTRAITE
localisation incertaine
FENÊTRE
cf photo jointe
PLANCHER
FENÊTRE
PORTE
PLANCHER
Raccord mâchicoulis XIXe s.
?
FENÊTRE INCERTAINE
heurtoir
cf photo
secteur 1
secteur 2

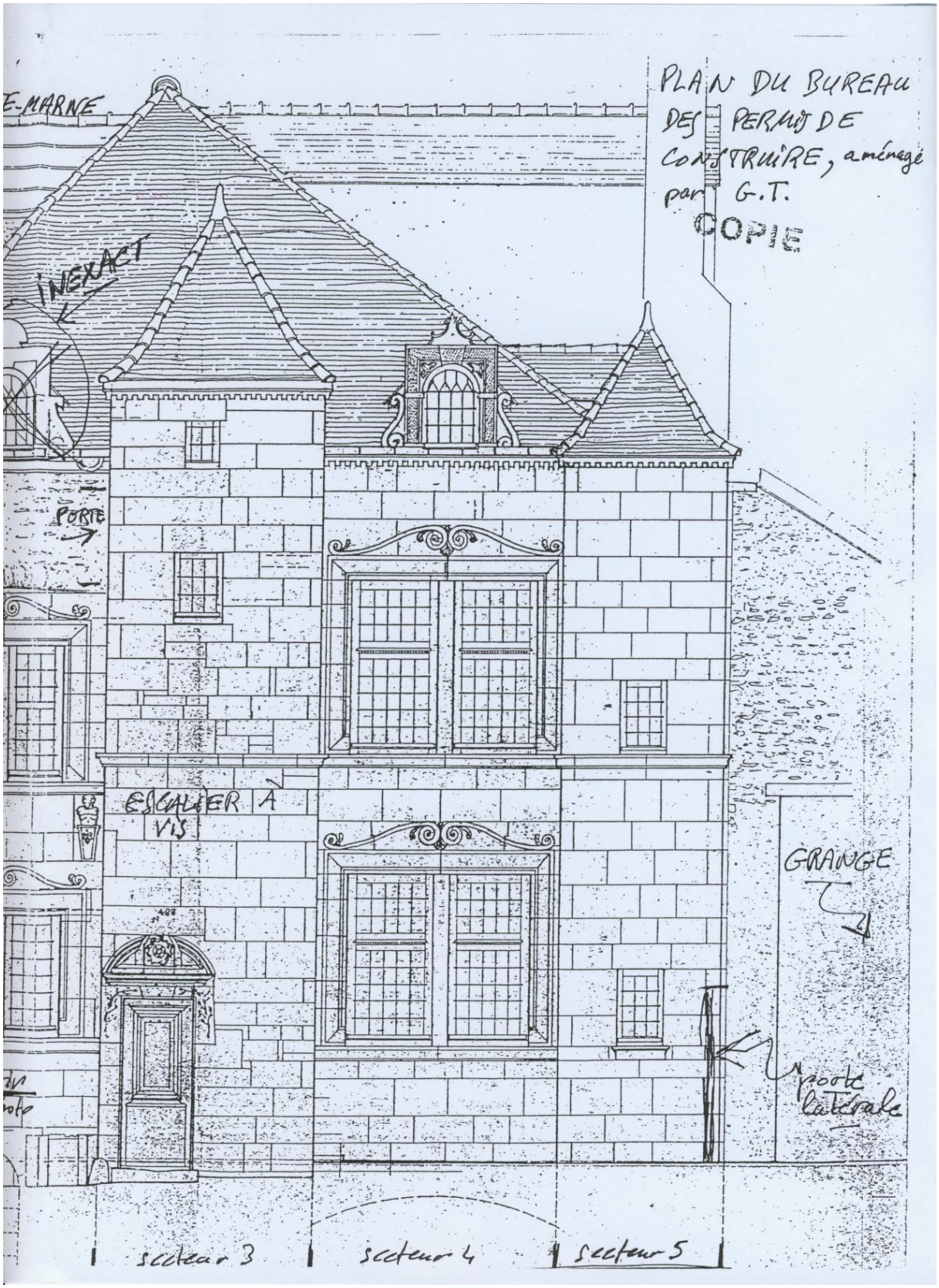
PLAN DU BUREAU DES PERMIS DE CONSTRUIRE, aménagé par G.T.
COPIE
E-MARNE
INEXACT
PORTE
ESCALIER À VIS
GRANGE
Porte latérale
secteur 3
secteur 4
secteur 5

Echelle : 0.02 p.m.

le 31.10.74
Modifié le 5.11.74

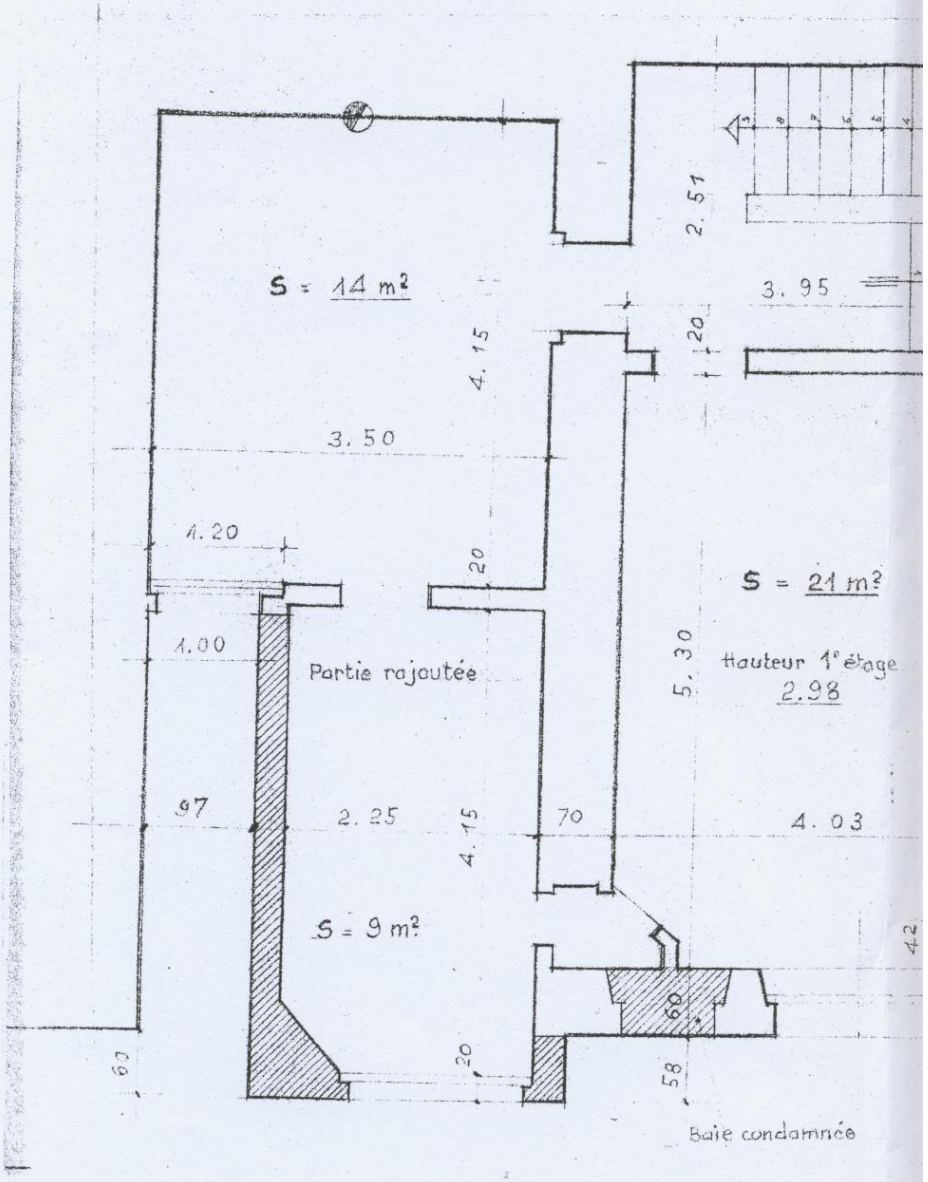

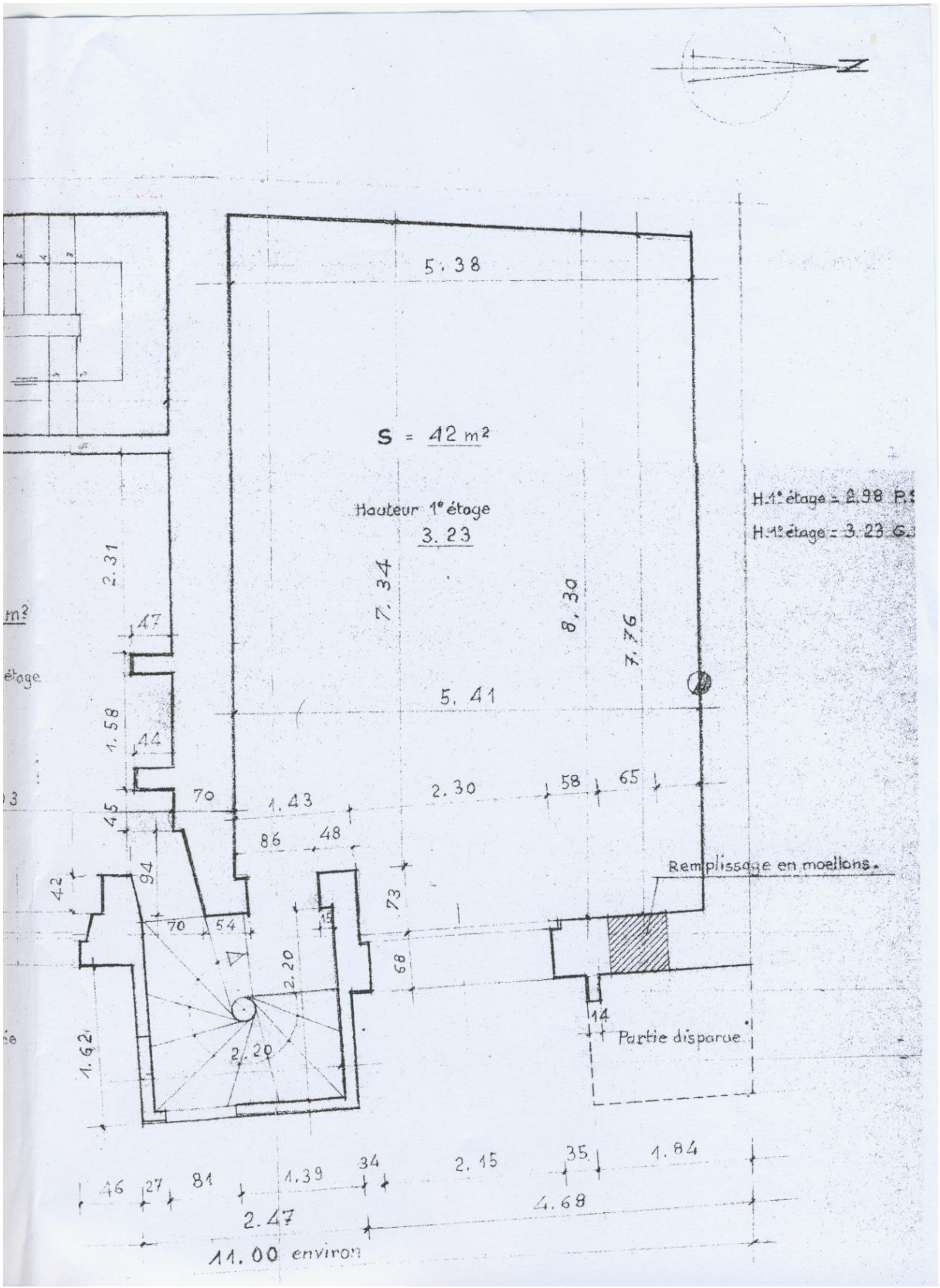
N
5.38
S = 42 m²
Hauteur 1° étage
3.23
H.1° étage = 2.98 P.
H.1° étage = 3.23 C.
7.34
8.30
7.76
5.41
2.31
1.58
47
44
70
1.43
2.30
58
65
45
86
48
94
42
73
68
70
54
2.20
2.20
1.62
Remplissage en moellons.
14
Partie disparue
46
27
81
1.39
34
2.15
35
1.84
2.47
4.68
11.00 environ

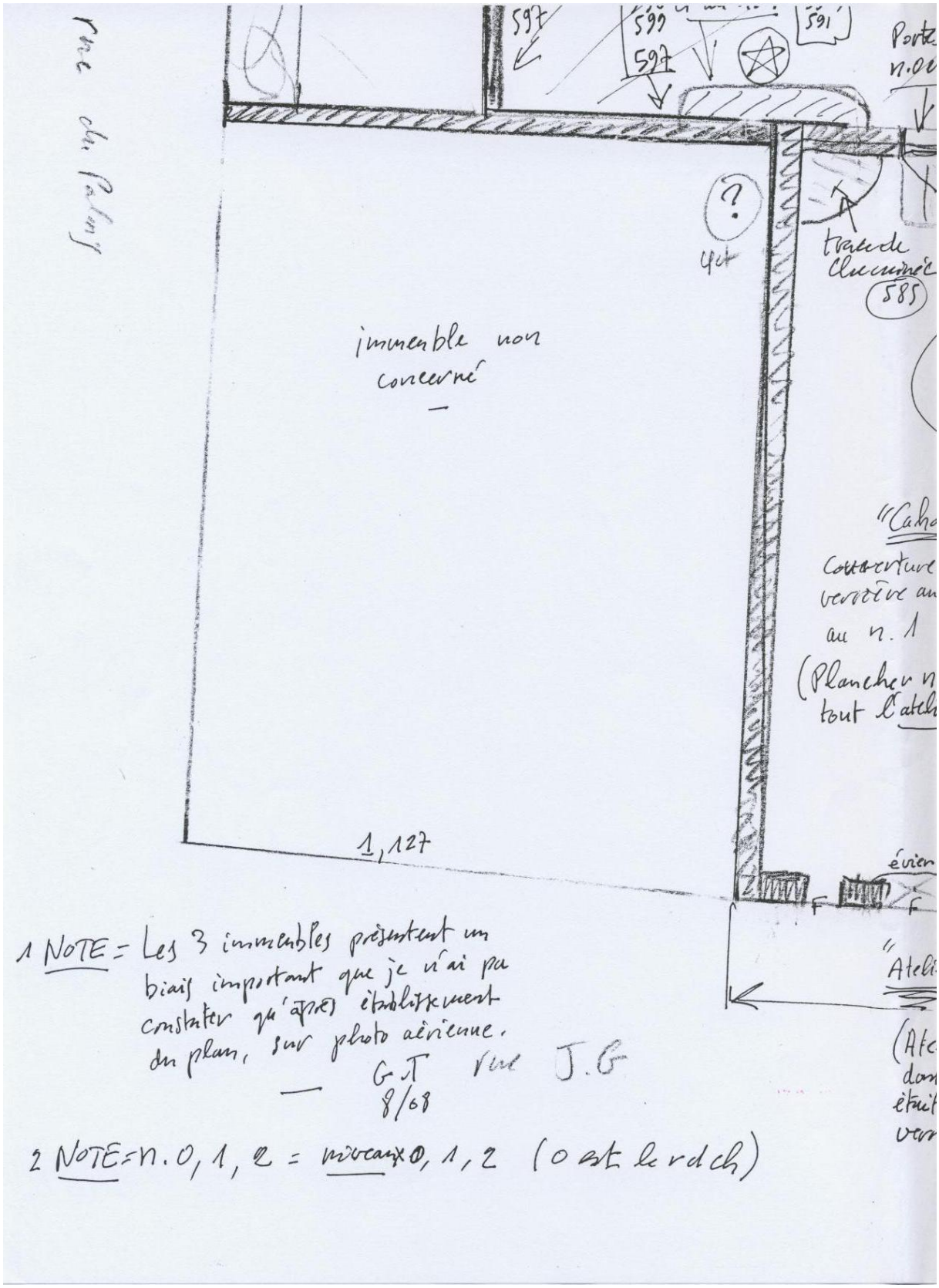

1 NOTE = Les 3 immeubles présentent un biais important que je n'ai pu constater qu'après établissement du plan, sur photo aérienne.

G.T rue J.G 8/68

2 NOTE = n. 0, 1, 2 = niveaux 0, 1, 2 (0 est le rdch)

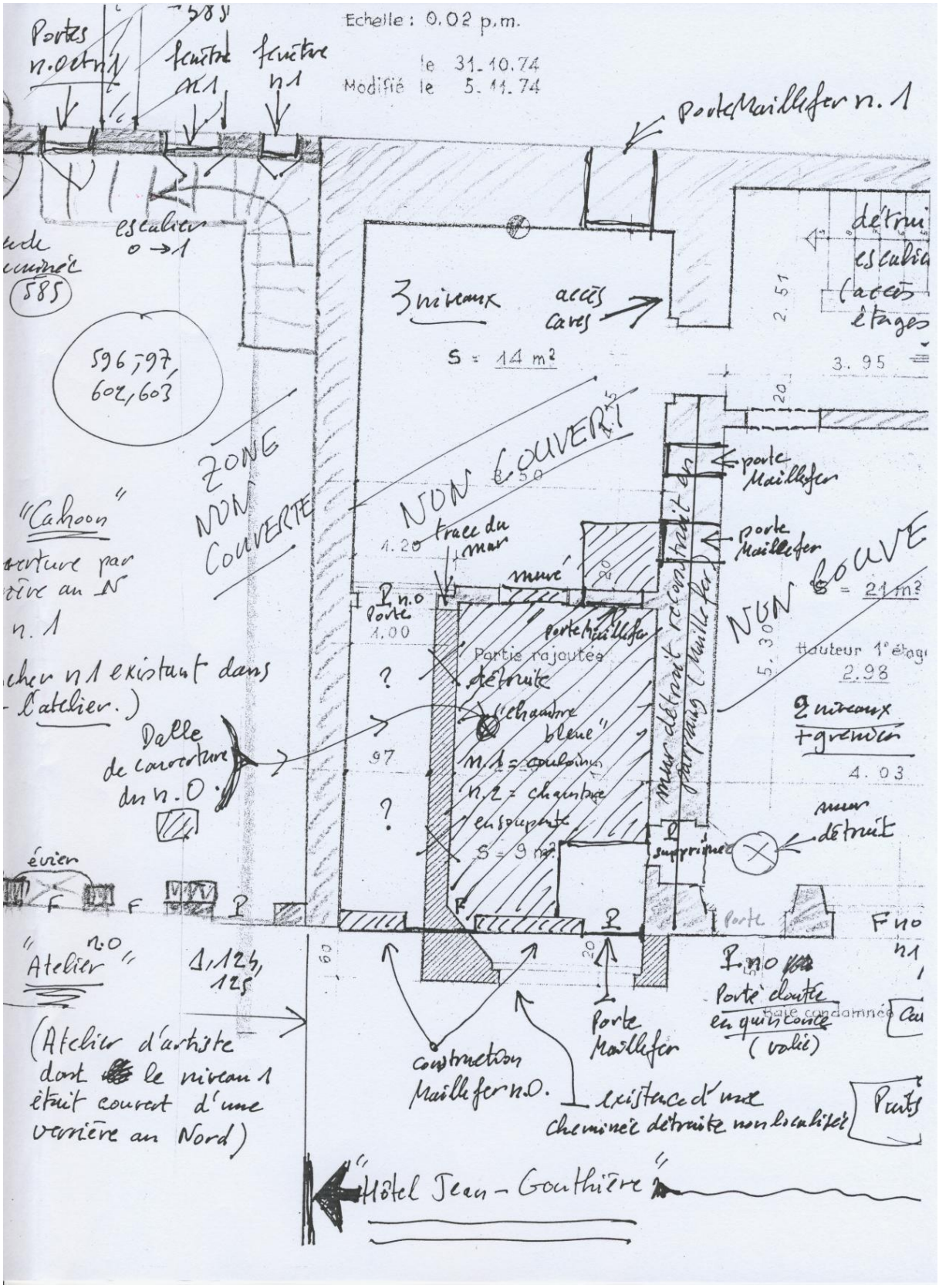
Echelle : 0.02 p.m.
le 31.10.74
Modifié le 5.11.74
Portes n.0 détruites
fenêtre n.1
fenêtre n.1
Porte Maillefer n.1
escalier 0 → 1
détruit
escalier
(accès étages)
2.51
3.95
3 niveaux
accès caves
S = 14 m²
596, 597, 602, 603
ZONE NON COUVERTE
NON COUVERT
1.50
1.20
trace du mur
porte Maillefer
porte Maillefer
mur détruit
NON COUVE
S = 21 m²
5.30
hauteur 1er étage
2.98
2 niveaux + grenier
4.03
P n.0 Porte 1.00
porte Maillefer
Partie rajoutée détruite
"chambre bleue"
n.1 = couloir
n.2 = chambre en soupente
S = 9 m²
mur détruit par porte Maillefer
mur détruit
supprimée
"Cahoon"
ouverture par vitre au N
n.1
Dalle de couverture du n.0
évier
F
F
P
P
Porte
F n.0
n.1
"Atelier n.0"
1,12,5, 12,5
(Atelier d'artiste dont le niveau 1 était couvert d'une verrière au Nord)
construction Maillefer n.0.
Porte Maillefer
P n.0
Porte double en quincaillerie (volé)
existence d'une cheminée détruite non localisée
Puits
"Hôtel Jean-Gauthière"

Hôtel Jean-Godivière à Chaumont (Haute-
et ses extensions par la SCI LUMASTENIC -
(le plan est approximatif dans la région dite "ex
en raison de la difficulté de documenter)

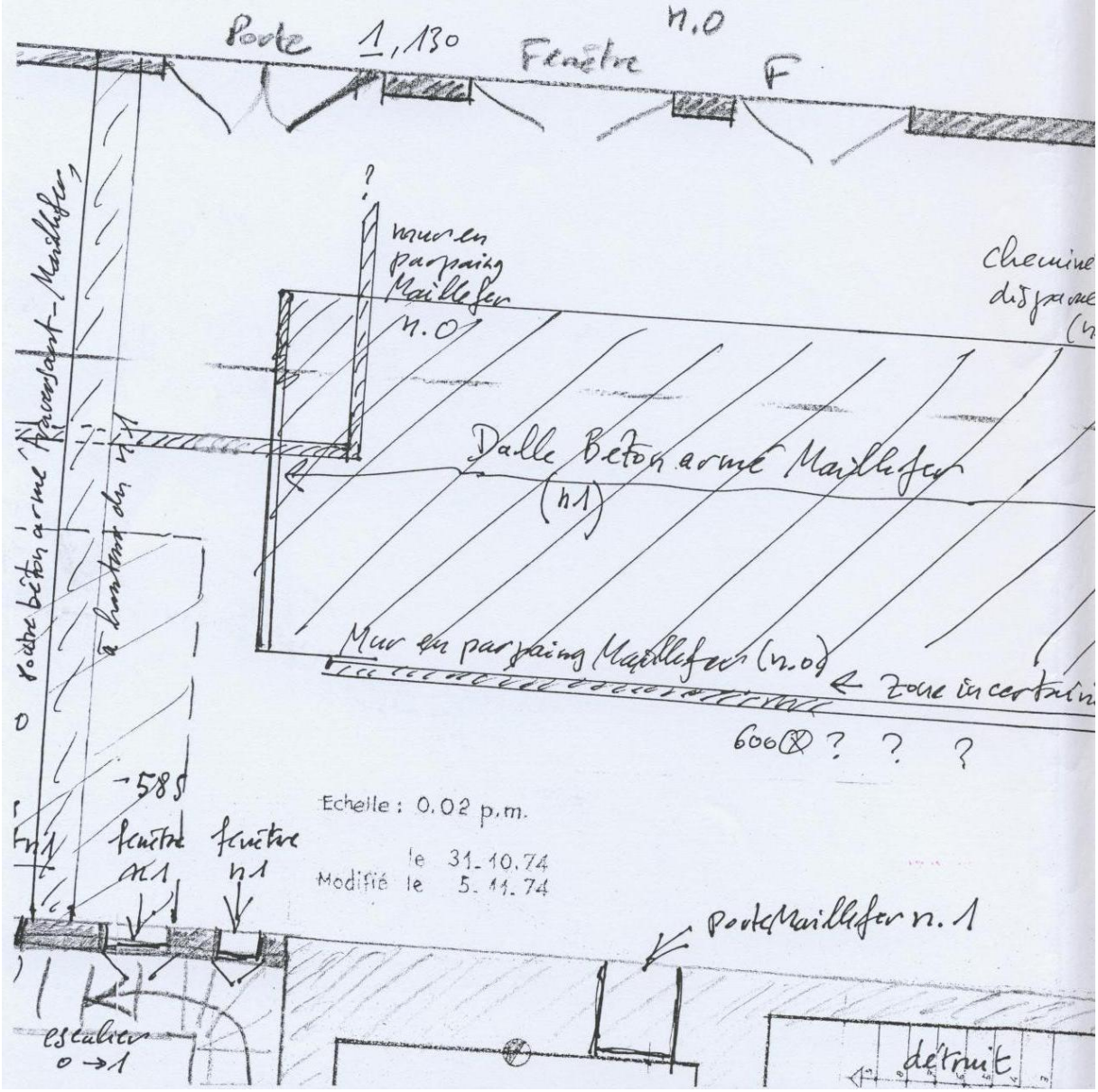

te-Marne)

"extensions"

Etabli par
Gérôme TAILLANDIER
12 Passage Abel-Lobligeois
75012 Paris,
en Juillet-Août 2008

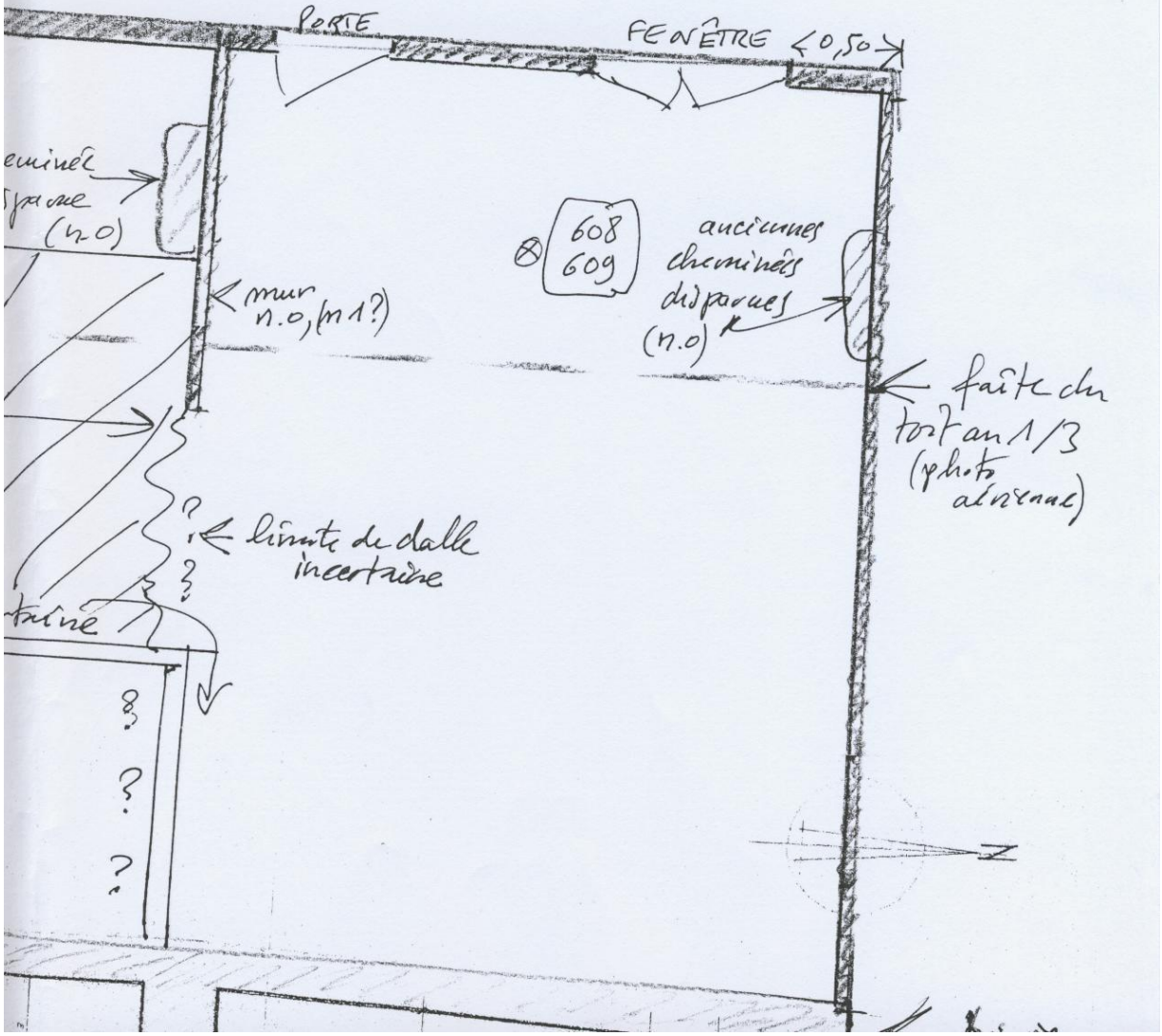

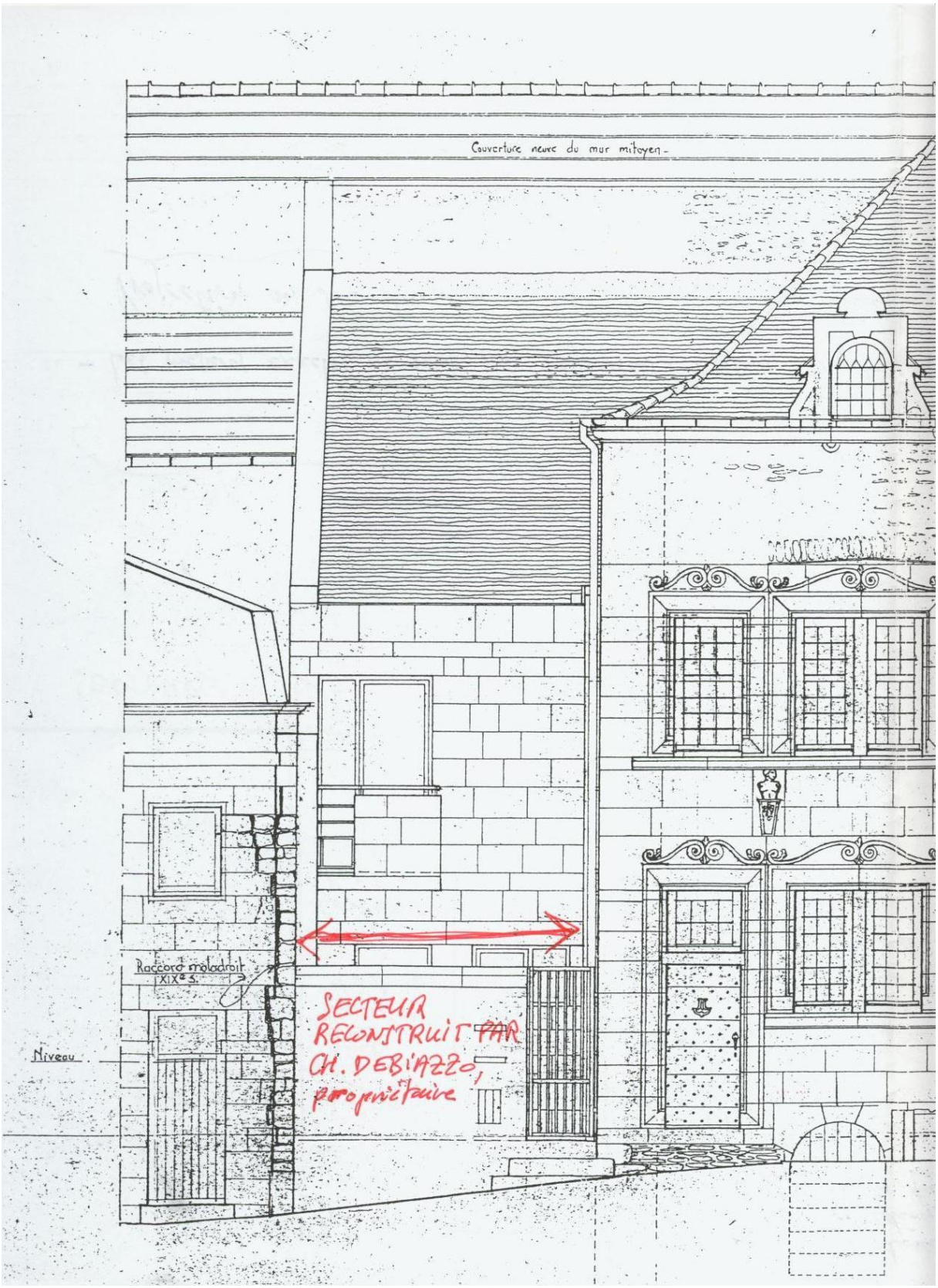
Couverture neuve du mur mitoyen
Raccord maladroit XIXe S.
Niveau
SECTEUR RECONSTRUIT PAR CH. DEBIAZZO, propriétaire

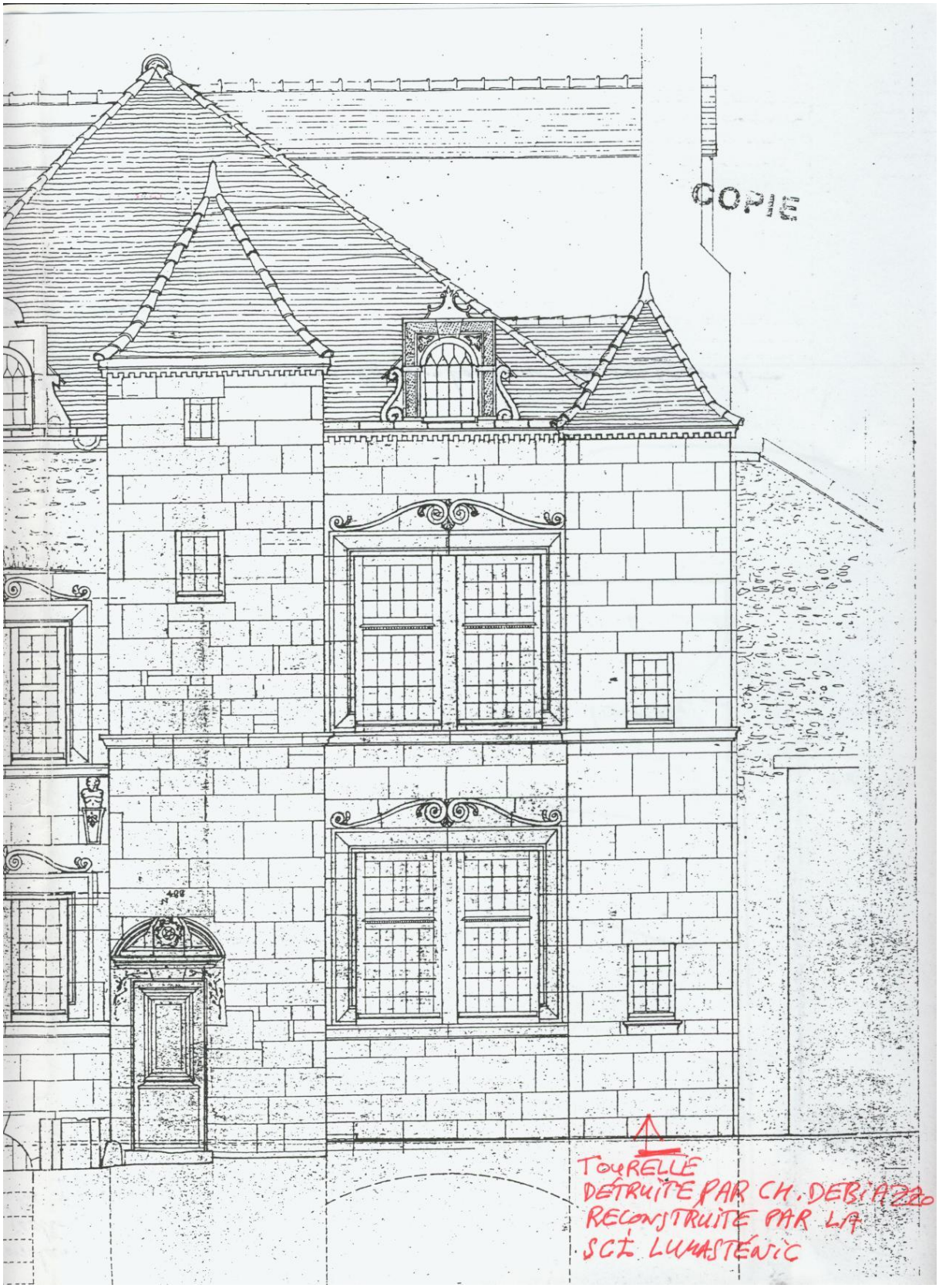
COPIE
TOURELLE
DÉTRUITE PAR CH. DEBIAZE
RECONSTRUITE PAR LA
SCI LUMASTÉNIC

1ère rectification
4/2/08.
COPIE C.T.
La partie manquante en section 1 est rétablie.
triangle
inexact
Porte
3
4
5

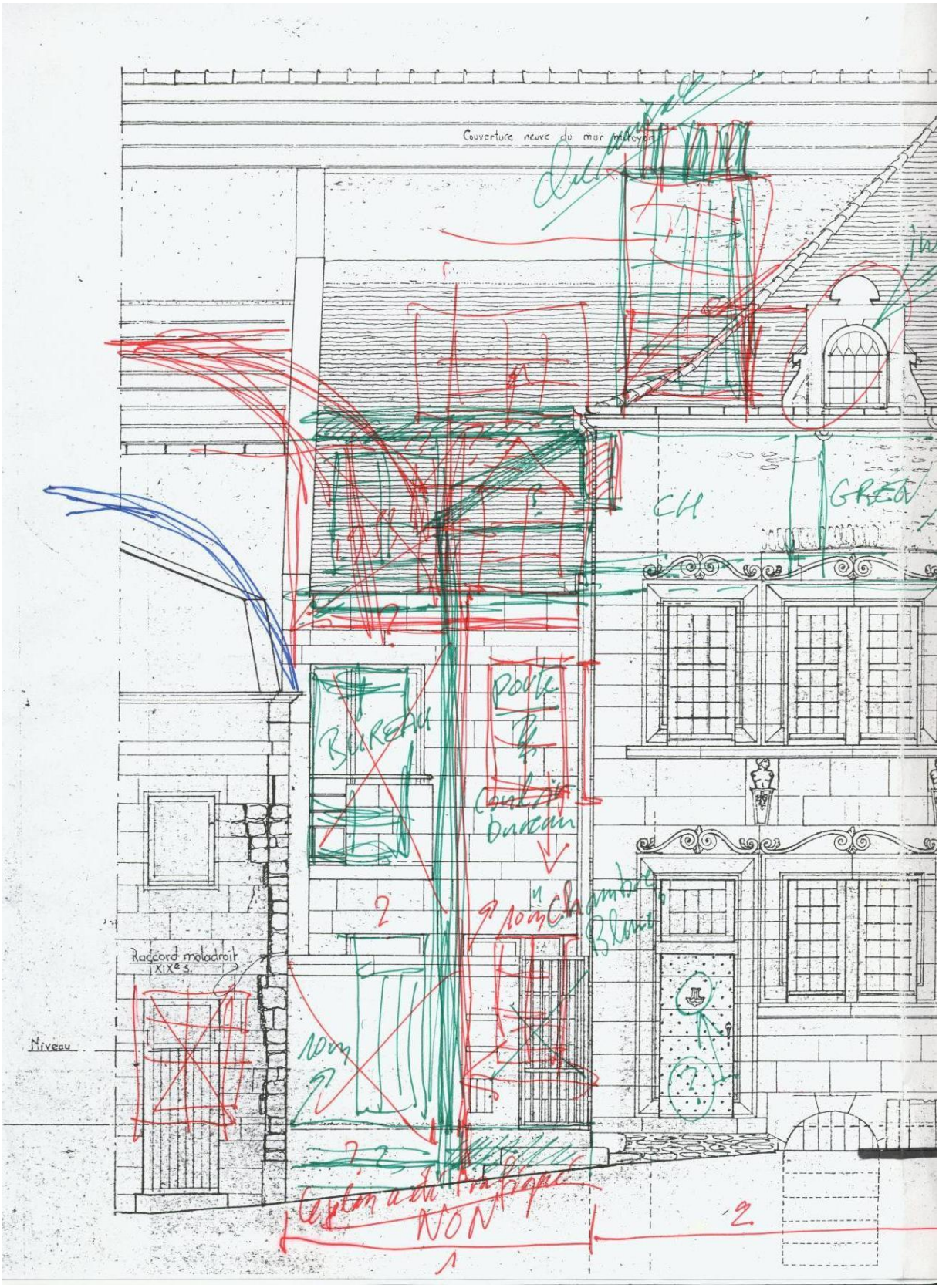
Couverture neuve du mur mitoyen
Raccord maladroit XIXe s.
Niveau
NON

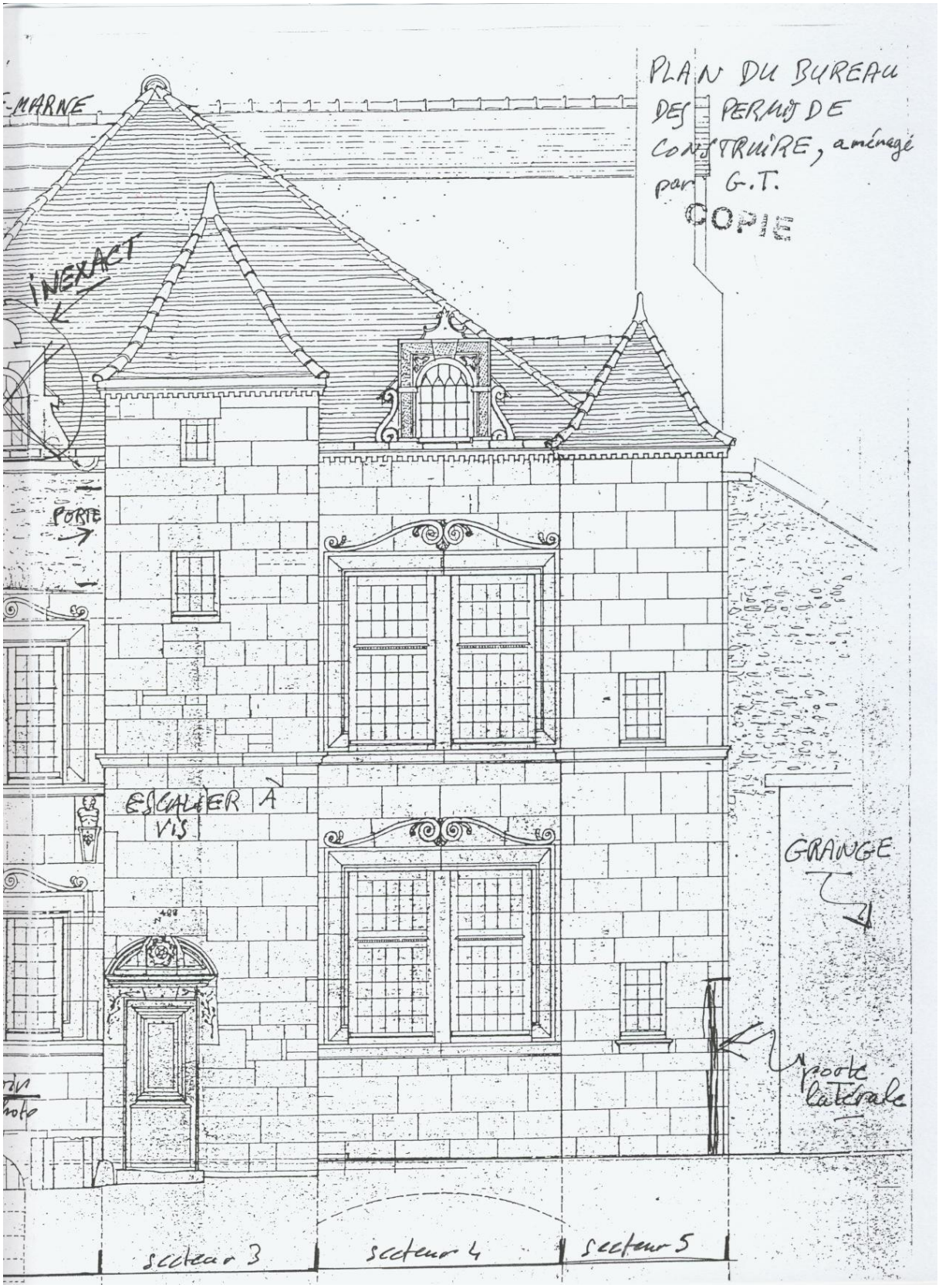
PLAN DU BUREAU DES PERMIS DE CONSTRUIRE, aménagé par G.T.
COPIE
MARNE
INEXACT
PORTE
ESCALIER À VIS
GRANGE
secteur 3
secteur 4
secteur 5

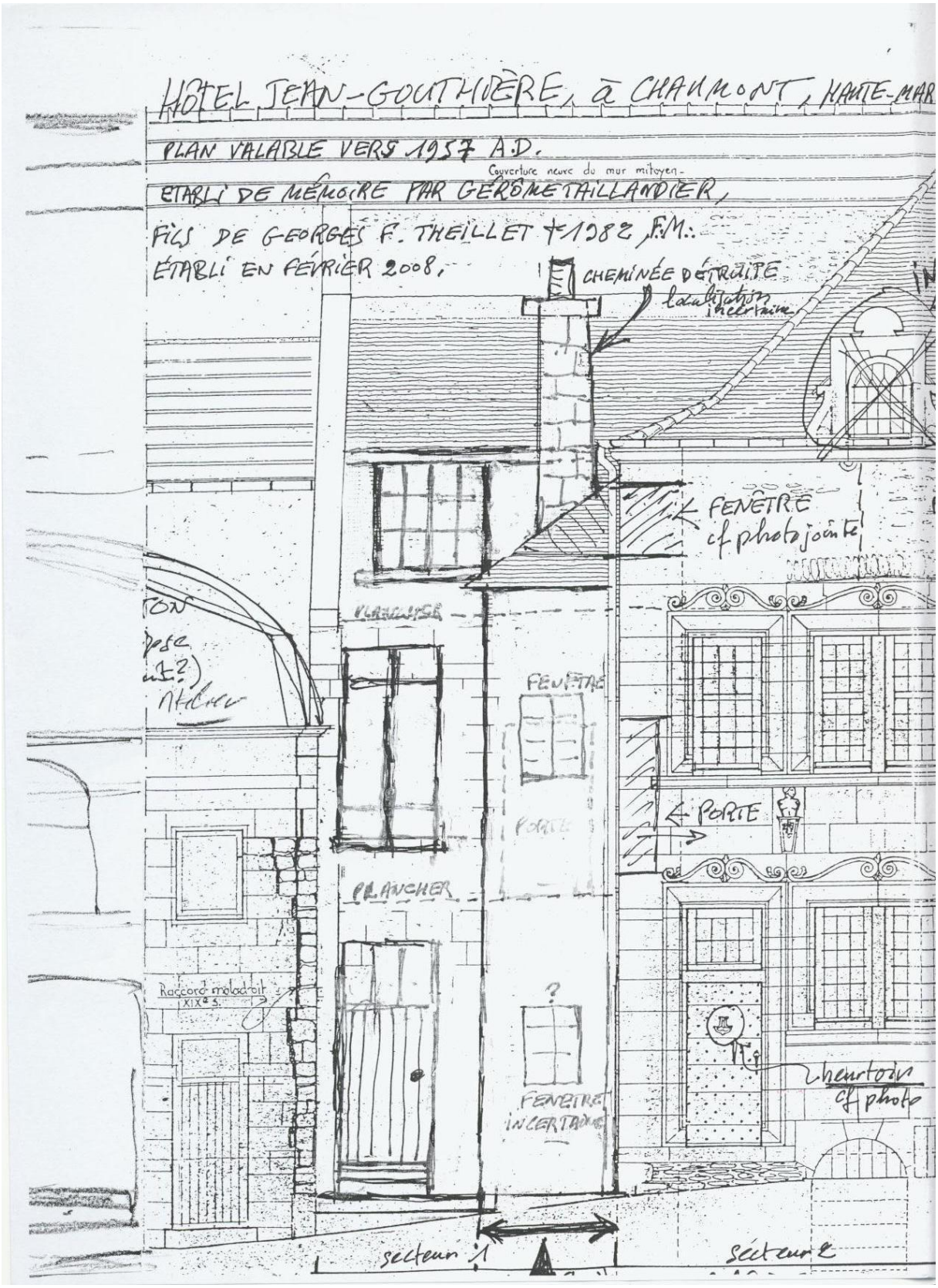
HÔTEL JEAN-GOUTHIÈRE, à CHAUMONT, HAUTE-MAR
PLAN VALABLE VERS 1957 A.D.
Couverture neuve du mur mitoyen
ÉTABLI DE MÉMOIRE PAR GÉRÔME TAILLANDIER,
FILS DE GEORGES F. THEILLET † 1982, F.M.:
ÉTABLI EN FÉVRIER 2008,
CHEMINÉE DÉTRUITE
localisation incertaine
FENÊTRE
cf photo jointe
PLANCHER
FENÊTRE
PORTE
PLANCHER
Raccord maladroit
XIXe S.
?
FENÊTRE INCERTAINE
heurtoir
cf photo
secteur 1
secteur 2

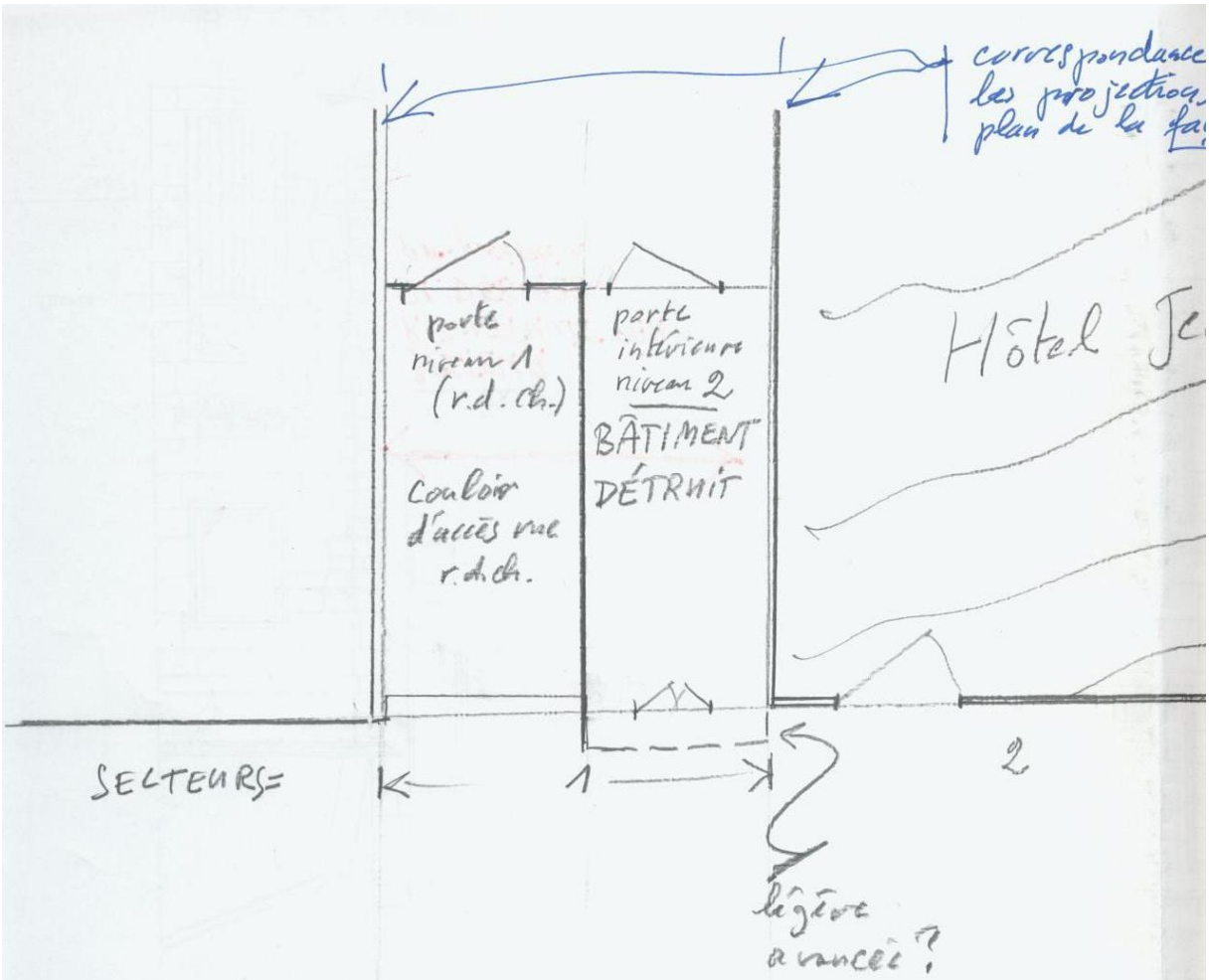

- Les mesures exactes ne sont pas respectées, ce plan visant sur

Projection au sol du plan de façade du 1 rue Jean-

ndance avec
jections du
la façade.

G.T.
2/08

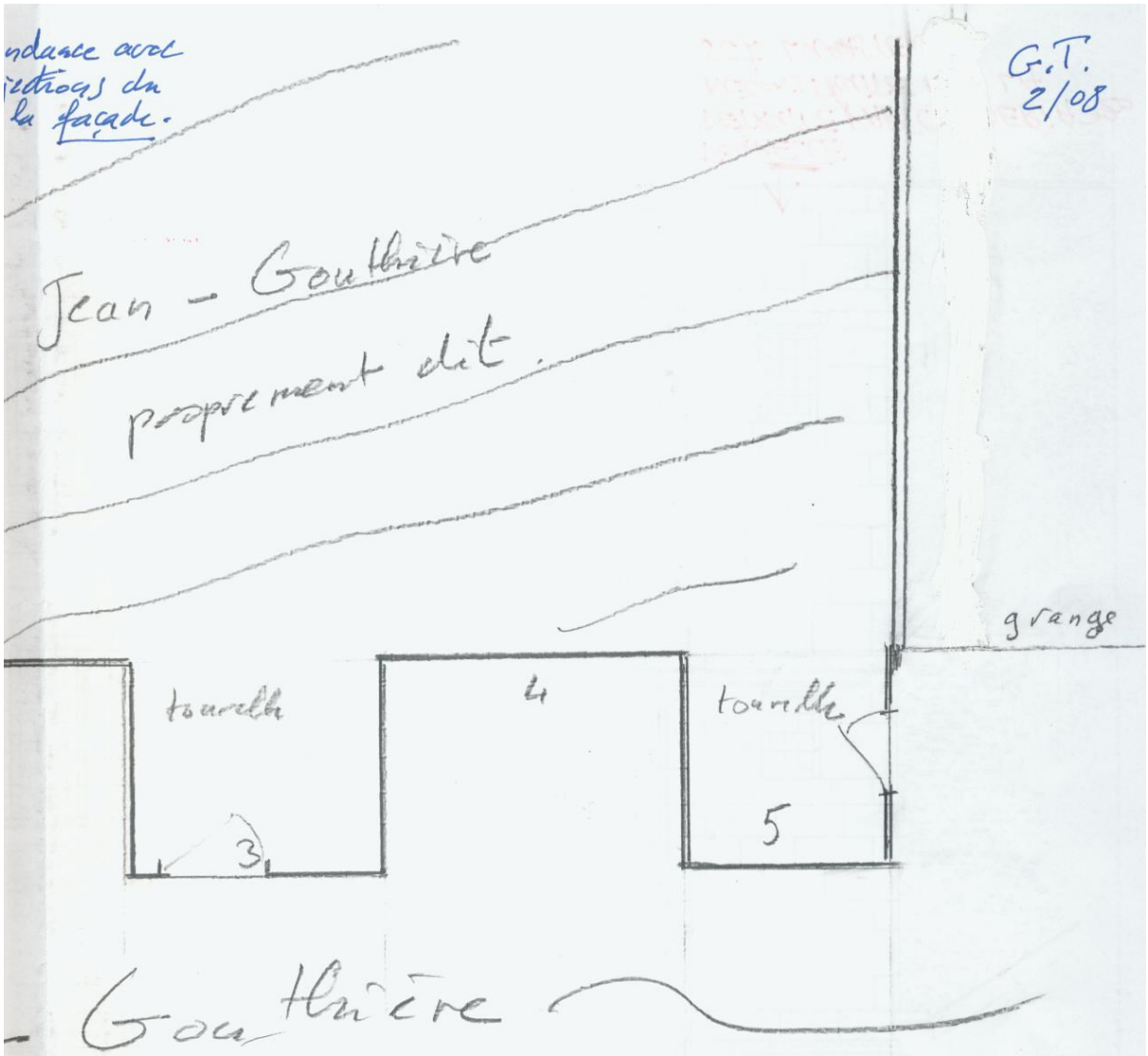

- Gouthière

t seulement à restituer la profondeur du secteur 1 -

ean - Gouthière.

COPIE

PREFECTURE
HAUTE - MARNE
COMMUNE
CHAUMONT

MAIRIE

PERMIS DE CONSTRUIRE
DELIVRE AU NOM DE L'ETAT

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
déposée le 15/02/95

Par ..... S.C.I LUMASTENIC
Demeurant à ..... 1 rue des Docteurs Martin

52260 ROLAMPONT

Représenté par .....
Pour ..... réhabiliter un bâtiment
Sur un terrain sis à 3 rue Jean Gouthière

PERMIS DE CONSTRUIRE
N° 52 121 95 A1012

Surfaces hors-oeuvre
brute : 27 M2
nette : 26 m2
Nb de bâtiments :
Nb de logements : 1
Destination habitation

LE PREFET
Chevalier de la Légiond'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu la demande d'autorisation de construire sus-visée
Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L-421-1 et suivants, R-421-1 et suivants.
Vu le Plan d'Occupation des Sols approuvé le 24/06/83 révisé le 08/04/94

Vu les articles 1585 A à H et 317 sexies (annexe II) du Code Général des Impôts
Vu l'article 1599 B du code général des Impôts
Vu la délibération du Conseil Général du Département de la HAUTE-MARNE en date du 23 février 1990 fixant le taux de la Taxe Départementale pour le financement du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement à 0.3%.
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21/12/1973 fixant le taux de la Taxe Locale d'Equipement à 3 %,
Vu le permis de démolir N° 121 95A7005 déposé le 15.02.1995
Vu la liste des Monuments Historiques classés ou inscrits sur l'inventaire supplémentaires,
Vu l'avis favorable de M. le Maire en date du 10.03.1995
Vu l'avis favorable de M. le Directeur Régional des Affaires Culturelles en date du 26.06.1995

- A R R E T E -

ARTICLE 1 :
Le permis de construire est ACCORDE pour le projet décrit dans la demande susvisée

ARTICLE 2 :
Ledit permis est assorti des prescriptions particulières ci-après :

ASPECT EXTERIEUR

Les prescriptions émises par la Direction Régionale des Affaires Culturelles seront respectées (avis ci-joint).

IMPLANTATION

La construction devra être implantée en limite de propriété, sans aucun débord de toiture ou autres éléments de construction

...

ARTICLE 3 : CONTRIBUTIONS
La réalisation du projet donnera lieu au versement des contributions suivantes :
889 F au titre de la Taxe Locale d'Equipement
88 F au titre de la Taxe Départementale pour le Financement des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement

ARTICLE 4 : Informations complémentaires

Le pétitionnaire devra se reporter aux dispositions du Code Civil pour les servitudes de droit privé susceptibles de concerner son projet

Les raccordements et branchements aux réseaux existants seront à la charge du pétitionnaire.

A CHAUMONT, le 26 SEPTEMBRE 1995
POUR LE PREFET ET PAR DELEGATION,
L'INGENIEUR SUBDIVISIONNAIRE,

S. DUPAS

(1) Voir la définition sur le formulaire de demande d'autorisation

INFORMATION - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATION - A - LIRE ATTENTIVEMENT

-DROITS DES TIERS : La présente autorisation est délivrée sans préjudice du droit des tiers (obligations contractuelles, servitudes de droit privé, ...).
-VALIDITE : L'autorisation est périmée si les constructions ne sont pas entreprises dans le délai de deux ans à compter de sa délivrance ou si les travaux sont interrompus pendant un délai supérieur à une année. Sa prorogation pour une année peut être demandée deux mois au moins avant l'expiration du délai de validité.
-AFFICHAGE : Mention de l'autorisation doit être affichée sur le terrain par le bénéficiaire dès sa notification et pendant toute la durée du chantier, et au moins pendant deux mois. Elle est également affichée en mairie pendant deux mois.
-DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Le bénéficiaire d'une autorisation qui désire contester la décision peut saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de la notification de la décision attaquée.
Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le Ministre chargé de l'urbanisme ou le Préfet pour les autorisations délivrées au nom de l'Etat.
Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de quatre mois vaut rejet implicite).
-ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGES : Elle doit être souscrite par le pétitionnaire dès le début des travaux. A défaut, il encourt des sanctions pénales sauf s'il contruit pour lui-même ou sa proche famille.

/PM.

MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Direction du Patrimoine

Protection des
Monuments Historiques

3, rue de Valois, 75042 Paris Cedex 01
Tél. : 296.10.40

7 AOUT 1979

Le Directeur du Patrimoine

A Monsieur le Directeur Régional
des Affaires Culturelles.

Département : Haute-Marne

Commune : CHAUMONT

Edifice : maison située 1 rue Jean Gouthière

Désignation des pièces	Observations
Une ampliation certifiée conforme de l'arrêté : - ~~de classement~~ - d'inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques en date du 31 juillet 1979	Pour : - notification au Préfet - publication au bureau des hypothèques - et information des divers intéressés. Comme suite à mes circulaires des 17 et 29 Juillet et du 30 Décembre 1971. Par autorisation : L'Attaché Principal d'Administration Centrale chargé de la Protection des Monuments Historiques R. COMBE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère Culture Communication

Direction
de l'architecture
et du patrimoine

La Ministre de la culture et de la communication

à

Monsieur le Préfet de la région
CHAMPAGNE ARDENNES
Direction régionale des affaires culturelles

9 NOV. 2001

Affaire suivie par Marguerite DEGUARA
01 40 15 86 56
poste SDRHAG/BAFG/MD/MD 11983
E MAIL : marguerite.deguara@culture.fr

Références **Objet** : délégation d'autorisation de programme globale
CH : 66-20/60

Je vous prie de trouver ci joint une délégation d'autorisation de programme globale :

d'un montant de **269 411 Frs**
visée par le contrôleur financier central le **31 octobre 2001**
sous le numéro **843**
catégorie **2-3**

S2

destiné à financer l'hôtel Jean Gouttière à CHAUMONT - OPERATION APUREE AU 31/12/00 - A ROUVRIR - N° 96 51087.

Pour la ministre de la culture
et de la communication
et par délégation

Par délégation
le chef du Bureau des affaires générales
et financières
Thérèse HUMBERT

COPIE A :
Trésorier payeur général
Directeur régional des affaires culturelles
Conservateur régional des monuments historiques
Mme P. STIBBE
Melle Chaudesaigues

Exp - M. D. Fichaux
Service des Permis de Construire
Mairie de Chaumont (Hôtel de Ville) 2/08 - SAMA

HAUTE-MARNE

CHAUMONT

COPIE

HOTEL JEAN GOUTHIERE

Inscrit sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques

PROJET

Restauration des façades et des toitures
et
création de deux appartements

PC 052 121 95 A 1012

FACADE EST

n° 13
échelle : 1/50°
Janvier 1995

Sub. CHAUMONT
17 FEV. 1995
COURRIER - ARRIVEE

O. WEETS architecte D.P.L.G. - C.E.S.C.H.M.A. - 20, Place Saint-Pierre - 55000 BAR-LE-DUC - Tél. 29.71.13.52

COPIE

PREFECTURE
HAUTE - MARNE
COMMUNE
CHAUMONT

MAIRIE

PERMIS DE CONSTRUIRE
DELIVRE AU NOM DE L'ETAT

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
déposée le 15/02/95

Par ..... S.C.I LUMASTENIC
Demeurant à ..... 1 rue des Docteurs Martin

52260 ROLAMPONT

Représenté par .....
Pour ..... réhabiliter un bâtiment
Sur un terrain sis à 3 rue Jean Gouthière

PERMIS DE CONSTRUIRE
N° 52 121 95 A1012

Surfaces hors-oeuvre
brute : 27 M2
nette : 26 m2
Nb de bâtiments :
Nb de logements : 1
Destination habitation

LE PREFET
Chevalier de la Légiond'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu la demande d'autorisation de construire sus-visée
Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L-421-1 et suivants, R-421-1 et suivants.
Vu le Plan d'Occupation des Sols approuvé le 24/06/83 révisé le 08/04/94

Vu les articles 1585 A à H et 317 sexies (annexe II) du Code Général des Impôts
Vu l'article 1599 B du code général des Impôts
Vu la délibération du Conseil Général du Département de la HAUTE-MARNE en date du 23 février 1990 fixant le taux de la Taxe Départementale pour le financement du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement à 0.3%.
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21/12/1973 fixant le taux de la Taxe Locale d'Equipement à 3 %,
Vu le permis de démolir N° 121 95A7005 déposé le 15.02.1995
Vu la liste des Monuments Historiques classés ou inscrits sur l'inventaire supplémentaires,
Vu l'avis favorable de M. le Maire en date du 10.03.1995
Vu l'avis favorable de M. le Directeur Régional des Affaires Culturelles en date du 26.06.1995

- A R R E T E -

ARTICLE 1 :
Le permis de construire est ACCORDE pour le projet décrit dans la demande susvisée

ARTICLE 2 :
Ledit permis est assorti des prescriptions particulières ci-après :

ASPECT EXTERIEUR

Les prescriptions émises par la Direction Régionale des Affaires Culturelles seront respectées (avis ci-joint).

IMPLANTATION

La construction devra être implantée en limite de propriété, sans aucun débord de toiture ou autres éléments de construction

...

ARTICLE 3 : CONTRIBUTIONS
La réalisation du projet donnera lieu au versement des contributions suivantes :
889 F au titre de la Taxe Locale d'Equipement
88 F au titre de la Taxe Départementale pour le Financement des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement

ARTICLE 4 : Informations complémentaires

Le pétitionnaire devra se reporter aux dispositions du Code Civil pour les servitudes de droit privé susceptibles de concerner son projet

Les raccordements et branchements aux réseaux existants seront à la charge du pétitionnaire.

A CHAUMONT, le 26 SEPTEMBRE 1995
POUR LE PREFET ET PAR DELEGATION,
L'INGENIEUR SUBDIVISIONNAIRE,

S. DUPAS

(1) Voir la définition sur le formulaire de demande d'autorisation

INFORMATION - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATION - A - LIRE ATTENTIVEMENT

-DROITS DES TIERS : La présente autorisation est délivrée sans préjudice du droit des tiers (obligations contractuelles, servitudes de droit privé, ...).
-VALIDITE : L'autorisation est périmée si les constructions ne sont pas entreprises dans le délai de deux ans à compter de sa délivrance ou si les travaux sont interrompus pendant un délai supérieur à une année. Sa prorogation pour une année peut être demandée deux mois au moins avant l'expiration du délai de validité.
-AFFICHAGE : Mention de l'autorisation doit être affichée sur le terrain par le bénéficiaire dès sa notification et pendant toute la durée du chantier, et au moins pendant deux mois. Elle est également affichée en mairie pendant deux mois.
-DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Le bénéficiaire d'une autorisation qui désire contester la décision peut saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de la notification de la décision attaquée.
Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le Ministre chargé de l'urbanisme ou le Préfet pour les autorisations délivrées au nom de l'Etat.
Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de quatre mois vaut rejet implicite).
-ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGES : Elle doit être souscrite par le pétitionnaire dès le début des travaux. A défaut, il encourt des sanctions pénales sauf s'il contruit pour lui-même ou sa proche famille.

1 rue Jean-Gouthière.
Porte d'entrée de la tourelle
à fixation (disparue avant 1977,
date des photos de D. BRODOWSKY)

Le bavard du Vieux Chaumont m'a dit...

par Noël SPERANZE

Je suis le heurtoir du XVIe siècle, qui intrigue les Amis du Passé chaumontais, depuis que H. Guiot m'a dessiné pour la postérité (1).

On m'appelle le bavard du Vieux-Chaumont. Et pourtant, la rouille m'empêche aujourd'hui de faire résonner les coups d'appel sur la porte de la maison inhabitée où je suis installé, au numéro 21 de la silencieuse rue Jean Gouthière.

Il est vrai : avant le temps des sonnettes, l'accès dans les maisons était subordonné à quelques coups bien appliqués sur l'huis extérieur, avec ce battant ou cet anneau de fer, ce heurtoir, dont quelques exemplaires existent encore sur les petites portes des tourelles chaumontaises.

Pour ce qui me concerne, le fer sortant de ma bouche toujours ouverte m'a valu ce sobriquet de bavard. Qui m'autorise à te retenir quelques instants devant moi. Mais regarde-moi bien et tu verras que c'est une langue autour de laquelle pivote l'anneau bouleté destiné à frapper la porte de bois. Je tire la langue à perpétuité, en vérité. Et depuis au moins 300 ans, époque où mon sculpteur a fixé dans le bois l'image du Gaulois tirant la langue en face de Manlius Torquatus, au moment où il appliquait à son adversaire le principe de Gorgoneion.

Tu peux demander à Eschyle (2), ce que Persée a fait de la tête de Méduse à la bouche toujours ouverte. Comme elle, je suis ici une égide soit, pour un barde, un bouclier, et pour tous les autres, je figure la protection, mieux, la sauvegarde.

N.E.

(1) : H. Guiot - Heurtoirs au XVIe siècle, à Chaumont, planche in Annales de la Société d'Histoire, d'Archéologie et des Beaux Arts, tome II, fasc. 4, p. 60.

(2). : Eschyle n'est pas inconnu en Haute-Marne. Il est représenté écrivant dans un pré, sur un tableau du château de Gudmont, du canton de Doulaincourt.

Un relief de porte original : le Bavard du Vieux-Chaumont (état actuel)

Cliché Noël SPERANZE.

Gnose alexandrine et ses tenaces rejetons du Moyen Age et de la Renaissance tissèrent et rêvèrent là-dessus de multiples systèmes dont nous rencontrerons plus bas les trames, sombres toiles d'araignées ou chatoyantes tapisseries idéologiques assez solides encore.

Le pentagramme devint et resta l'emblème du Microcosme, mais nous savons par un passage de Lucien que ce symbole géométrique de la Pentade, c'est-à-dire de l'Amour et de l'eurythmie vivante, était déjà le signe de ralliement secret de la Société pythagoricienne[1].

Nous suivrons dans le cours de cette étude sa carrière jamais interrompue de symbole aux avatars parfois suspects; nous verrons dès le prochain chapitre que comme emblème mathématique des « correspondances harmoniques » il fut fort bien choisi, car entre tous les polygones étoilés il se distingue en livrant directement un rythme indéfiniment récurrent et continu basé sur la proportion continue par excellence, celle qui, suivant le vœu de Platon « se donne à elle-même et aux termes qu'elle unit l'unité la plus complète [2] », et qui est en plus caractéristique pour la morphologie et les lois de croissance des organismes vivants.

En essayant de repenser « à l'antique » les notions de nombre, de rapport et de proportion, nous sommes donc tout naturellement arrivés aux notions de rythme (périodicité ou récurrence dans le temps ou dans l'espace résultant d'une chaîne d'accords ou de proportions) et d'harmonie qui en découlent organiquement, et nous

16/3/08, 22h30

G.T.

1. « τό πεντάγραμμον, ᾧ συμβόλῳ πρός τους ὁμοδόξους
ἐχρῶντο ὑγίεια πρός αὐτῶν ὀνομαξετο »
« ...le pentagramme, qu'adoptaient comme symbole les initiés, était pour eux l'emblème de la santé... »

(Pro lapsu inter salut.)

Ce détail très important pour l'étude de la transmission des symboles géométriques en général est confirmé par un scholiaste d'Aristophane. Le musée de Bâle possède un disque d'albâtre de l'époque alexandrine (probablement un moule pour gâteaux rituels) portant en creux le pentagramme avec aux cinq pointes précisément les lettres ΥΓΕΙΑ. (Cf. Perdrizet, *Negotium perambulans in tenebris.*)

2. *Timée.* Voici le passage complet où Platon introduit la proportion géométrique :
« Mais, que deux termes forment seuls une belle composition, cela n'est pas possible, sans un troisième. Car il faut qu'entre eux il y ait un lien qui les rapproche tous les deux. Or, de toutes les liaisons, la plus belle est celle qui se donne à elle-même et aux termes qu'elle unit, l'unité la plus complète. Et cela, c'est la proportion (ἀναλογία) qui naturellement le réalise de la façon la plus belle. »
Vitruve dit de même : « ... La proportion que les Grecs appellent ἀναλογία, consonance entre les parties et le tout. »

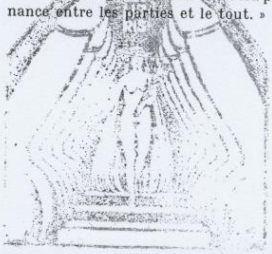

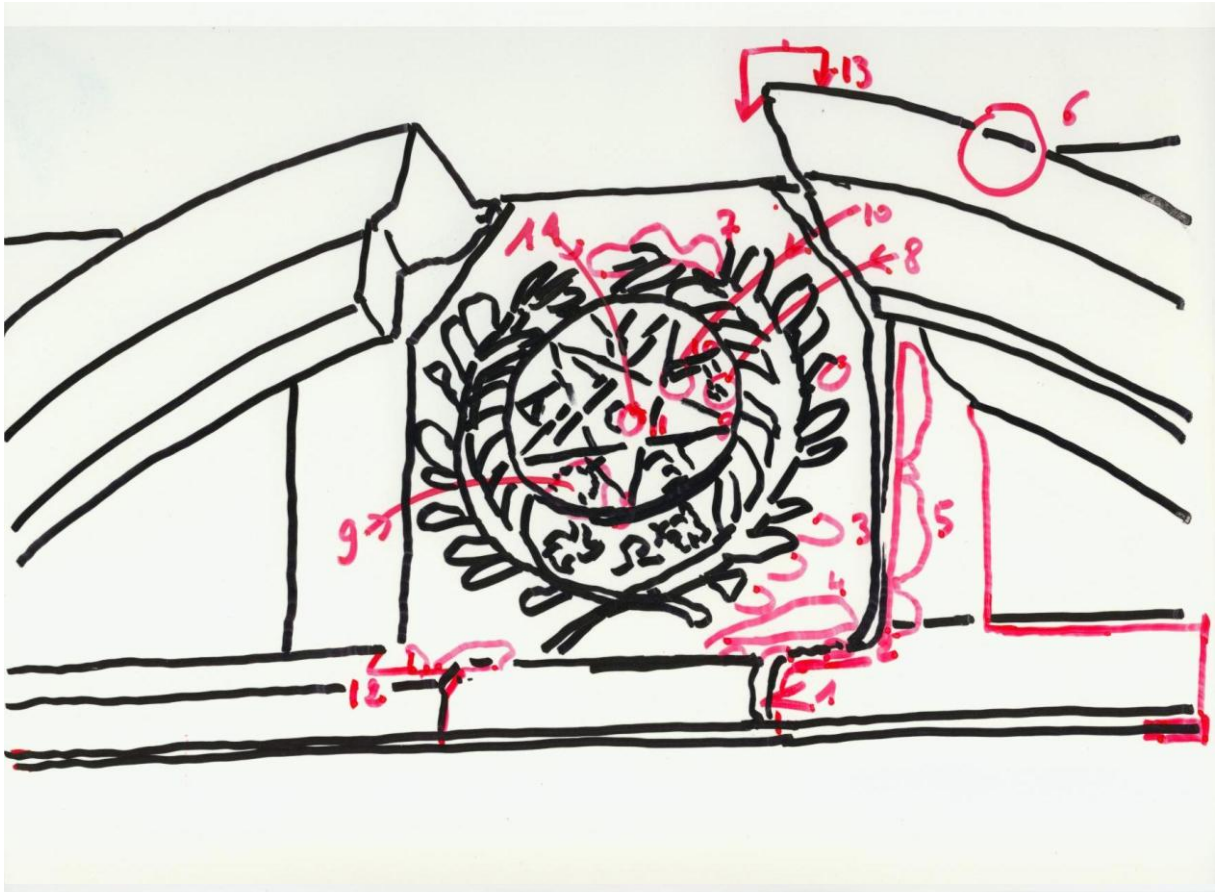
13
6
11
2
10
8
9
3
5
4
12
1

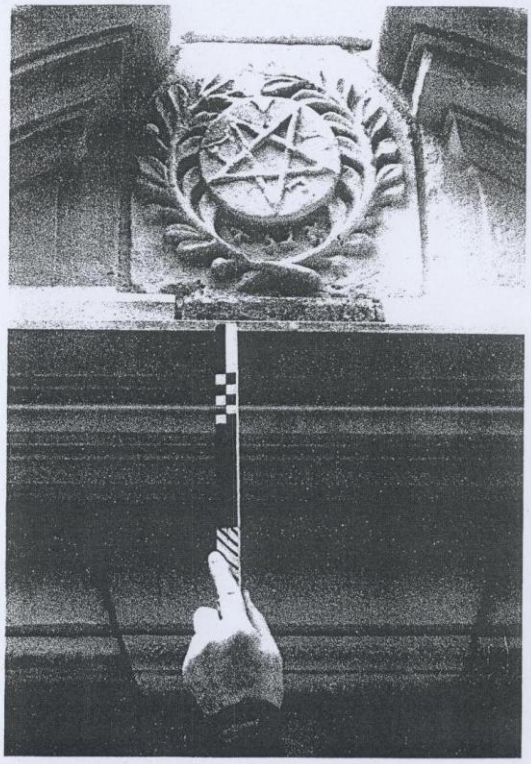

Gérôme Taillandier

L'étoile qui te guide

En 1945, Georges THEILLET, né en 1908, a 37 ans. Après une période de guerre agitée qui l'amène à faire partie du comité de libération de Chaumont, il décide de fonder une coopérative ouvrière de production touchant au bâtiment, qu'il nomme "Volonté 45". Pour conclure joyeusement cette période, j'apparais sortant de ma précédente réincarnation, comme enfant illégitime, tandis que meurt mon grand-père maternel.

Soucieux de disposer d'un local professionnel assez vaste, mon père rachète, au 1 rue Jean-Gouthière, une étonnante maison ancienne (je détermine difficilement le style : fin 16ème siècle ou début 18ème ?).

Quelques années plus tard, je viens habiter cette maison, où je crois dans la joyeuse ambiance des travaux du bâtiment.

Malheureusement mon père, plus doué pour les bons sentiments sociaux que pour les affaires, fait faillite peu après, roulé dans la farine par un renard qui ne paiera jamais la maison qu'on vient de lui construire. Aussi un beau jour, vers 1957, je vois apparaître un huissier, puis peu après, la maison est mise en vente par adjudication et j'ai la rage d'assister à la vente, devant cette maison-même, où s'est attroupé un groupe d'hommes intéressés.

La maison est rachetée par un garçon de café enrichi, qui n'aura de cesse, en compagnie de sa femme, de prolonger l'ignominie de la situation en usant des méthodes les plus odieuses pour obtenir que nous quittions la maison, où nous sommes locataires.

J'oublie la maison.

*****

En 2007, soit quarante-deux ans après mon dernier départ de ma ville, que j'ai scandé au rythme du texte de Heidegger : "Pourquoi des poètes", je reviens.

En compagnie d'un ami, Alain Stecher, qui m'a proposé de faire le voyage au pays des morts, je me retrouve devant la porte mutilée de la maison détruite, dont il ne reste que la façade et pourtant le fronton de la porte qui, à ma stupéfaction, porte un étrange symbole comme fausse clé de voûte.

Mon père était franc-maçon. L'évidence de la proximité de ce symbole avec celui de l'étoile flamboyante maçonnique m'apparaît aussitôt. Toutefois, il y a un gros problème : l'étoile est inversée, la pointe dirigée vers le bas. Or les dictionnaires d'hermétisme et de maçonnerie sont unanimes sur ce point : l'étoile inversée respire le diable et la sorcellerie. Qui, au 16ème siècle, aurait été assez fou pour faire figurer une pareille identité au fronton de sa porte ? Manifestement il y a une contradiction inexpliquée encore renforcée par le contraste avec le symbole de la branche d'olivier qui cerne l'étoile.

L'explication maléfique de l'étoile inversée relève des mômeries de la symbolique hermétique : on pourrait inscrire une tête de bouc dans la forme de l'étoile (1). Or le bouc est censé être l'animal de Satan. Ce faisant, on oublie un peu vite que le bouc est, dans tout le bassin méditerranéen, l'animal "pharmakon" par excellence et qu'il est aussi le compagnon ordinaire de Dyonisos (2). L'affaire n'est donc pas claire.

Un examen attentif du blason révèle alors de nombreux détails : dans les redans de l'étoile figurent quatre lettres qui ressemblent à : AYIE, tandis que le cinquième redan est vide. Cependant un omega semble être tombé de cette place vide sous la pointe de l'étoile inverse. Par ailleurs, l'étoile inverse n'est pas tout à fait verticale (3).

Très vite, les lettres en question me dirigent vers le nom maçonnique de la divinité : AEIOU, anagramme de JEHOVA, nous apprend Casanova (4). Cependant les lettres ne coïncident pas : il y a un nouveau problème et je ne parviens pas à aller plus loin.

Après d'innombrables feuilletages de livres de toute sorte : hermétisme, maçonnerie, alchimie, démonologie, je finis par recevoir un éclair d'un auteur qui me donne la solution du problème (5). L'auteur, dans un phrasé très embrouillé, rapproche d'une part l'étoile du sceau de Salomon ; c'est très habituel. Il souligne d'autre part les rapports de ces deux figures avec les sections d'or et d'argent, ce qui est plus original. On sait que la démonstration de l'irrationalité du rapport de la diagonale au côté du pentagone régulier a été le fait des Pythagoriciens, ce qui donne à cette étoile une place importante chez les bâtisseurs, en particulier en raison de l'angle à la base du pentagone concave (6).

Plus important est cependant le rapprochement que l'auteur fait entre la symétrie d'ordre 5 de l'étoile et le fameux palindrome latin :

SATOR
AREPO
TENET
OPERA
ROTAS

(7)

L'auteur propose en effet la traduction suivante : "le bélier créateur accomplit le cycle des oeuvres". C'est la seule référence que je connaisse qui tente la traduction de AREPO par "bélier" (latin : ARIES). Cette traduction, aussi risquée soit-elle, éclaire alors le sens de l'étoile inverse : ce n'est pas un bouc, mais un bélier qui apparaît inscrit dans l'étoile. Or ce bélier est connu pour être l'animal proche de Dieu dans la tradition. L'étoile inverse a donc un sens procréatif, paternel : il s'agit d'accomplir le cycle de la recherche de la pierre philosophale.

Mais alors pourquoi les lettres circonscrites ? Une première conjecture consiste à poser que Y n'est un "i-grec", mais un upsilon, ce qui nous est soufflé à l'oreille par le omega pour "o". La séquence est donc AUIE (8) : on a retrouvé la formule de Casonova mais translittérée en grec.

Le problème paraît ainsi résolu. Toutefois, bien des questions demeurent, en particulier : pourquoi passer par cette translittération ? C'est alors qu'un examen très attentif du blason, à la loupe, révèle un détail qui avait échappé : la lettre I n'est pas un "i". Légèrement décentrée par rapport à la position qu'elle devrait occuper, elle révèle qu'elle était originellement un

gamma, dont la barre supérieure a été cassée à coups de ciseau, laissant juste une trace lisible.

Ainsi la séquence est en réalité :

Alpha upsilon gamma epsilon (omega). Le sens s'impose alors : on a affaire à un mot latin translittéré en lettres grecques pour laisser apparaître une fausse formule AUIEO et laisser deviner le mot latin sous-jacent :

AVGEO

ou

AVGE, c'est-à-dire : Je crée, j'engendre, ou l'impératif de ce verbe. On trouve ici la suite logique du palindrome SATOR AREPO (8).

Au 16ème siècle, un sculpteur, en accord avec un maître de maison, a laissé un message sur un mur, laissant à qui le voudrait le soin de l'interpréter. En 2007, Gérôme Taillandier a accompli l'ouverture de la lettre et, recevant le message, le restitue au cycle des oeuvres.

18/06/07

NOTES :

(1) - Oswald WIRTH : La Franc-Maçonnerie rendue intelligible à ses adeptes.

(2) - J. DERRIDA : La pharmacie de Platon.
- DODDS : Les Grecs et l'irrationnel.

(3) - Ce que remarqua Matthieu Calloc'h.

(4) - Dans un texte de Raymond TROUSSON sur Casanova
Texte trouvé sur Internet par M. Calloc'h.

(5) - Au cours du feuilletage de plusieurs dizaines d'ouvrages, j'ai oublié qui est l'auteur de ce passage. Une personne versée dans cette littérature pourrait le retrouver, à ma grande gratitude.

(6) - Voir un article de "Pour la Science" assez récent, dont la référence me manque.
Ce qui n'empêche pas la constructibilité du pentagone à la règle et au compas, puisque ce rapport est irrationnel mais non transcendant.

(7) - Là encore, M. Calloc'h a trouvé sur Internet d'intéressants commentaires de ce célèbre palindrome.

(8) - J'ai fait de nouvelles découvertes sur cette formule qui seront exposées dans un prochain texte.

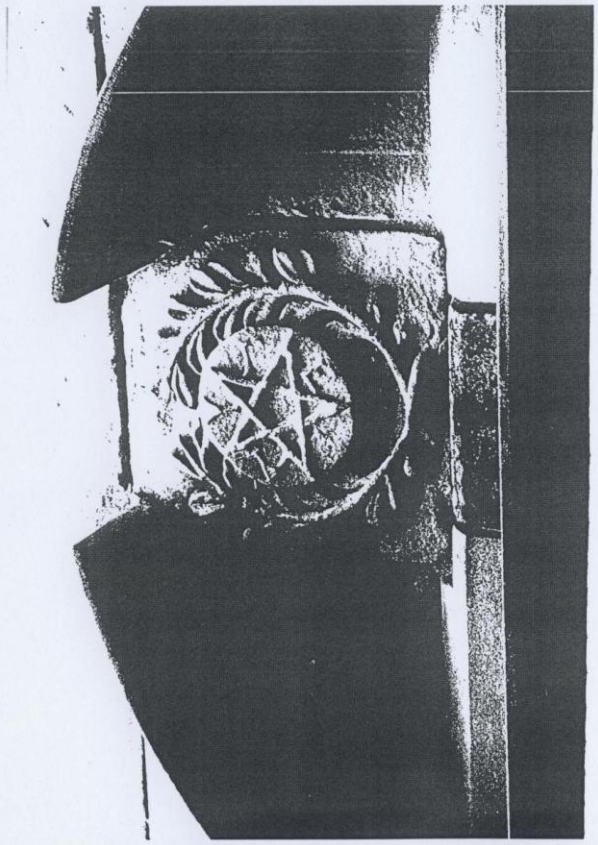

Gérôme Taillandier

Note supplémentaire à l'étoile

Une nouvelle découverte que j'ai faite concernant l'étoile inverse dans mon précédent article m'amène à modifier mes propos et à de nouvelles hypothèses touchant au sens à lui accorder.

Aussi, je dois commencer ce texte de façon très fastidieuse pour le lecteur (et pour l'auteur !) en décrivant de façon aussi précise que possible l'état matériel de cette sculpture.

1. La pierre de base n'est pas solidaire de celle qui porte le pentagramme. Cependant elle est beaucoup plus usée que les pierres qui la prolongent, et semble indiquer une ancienneté équivalente à celle du pentagramme.

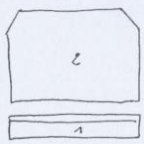

La pierre du pentagramme présente elle-même un état d'usure très différent de celle de l'arc où elle s'insère : sur cet arc, on voit encore les traces de la râpe du tailleur (6) alors que le pentagramme ne présente plus aucune trace de taille et, par ailleurs, marque un état d'érosion relative considérable.

L'hypothèse que je fais est que cette pierre est beaucoup plus ancienne que la construction elle-même, peut-être d'au moins deux siècles. Il serait opportun de confirmer cela par une analyse de la nature de ces deux calcaires, qui permettrait de situer l'origine géographique du pentagramme.

Pourtant il est clair que la structure de l'arc et l'insertion des deux pierres (base et pentacle) ont bien été voulues avant la construction, comme le montre la continuité du dessin de la pierre de base et de son prolongement, ainsi que l' "insert" qui permet à la base de trouver sa place (12).

On remarque au bas du pentagramme plusieurs marques (2) de ciseau ou de burin, travail grossier et précipité, semblant indiquer que l'on a voulu extraire ce pentagramme d'une autre construction où elle était scellée. Ces marques indiquent un travail d'entaille destiné à permettre un effet de levier pour l'extraction.

Il se peut que le pentagramme ait été prévu pour s'agencer de manière plus harmonieuse dans son cadre et que ce projet ait été modifié : on observe à dextre des traces de ciseau qui ont grossièrement abrasé une crête à fonction décorative qu'on a finalement délaissée (5).

De nombreuses traces d'usure et d'accident de choc marquent le pentagramme : en (4), une zone abrasée, peut-être volontairement. En (3) et (7) des traces de cassure du motif décoratif en feuilles d'acacia (Note).

La forte différence de corrosion entre le pentagramme et l'arc est clairement visible en (13), où pourtant l'exposition aux intempéries est identique, plutôt en défaveur du pentagramme : l'arc devrait être plus usé.

*****

Venons-en maintenant aux points les plus sensibles. En (11) au centre de l'étoile, on croit deviner un motif qui aurait été martelé.

Le gamma présente des bizarreries qu'on a déjà relevées : décentrement de la jambe du gamma, abrasion par choc de la barre horizontale, d'où la confusion possible (voire voulue) avec un **I** (10,8).

Mais une nouvelle découverte bien plus gênante pour moi est la place vide au cinquième redan du pentagramme.

L'agrandissement photographique et l'augmentation du contraste noir/blanc révèlent que cette place n'était pas vide du tout !

Dans l'angle on discerne très nettement le pied d'une lettre en écriture exactement identique à celle du gamma. Mais il y a une différence essentielle : cette lettre devait présenter une symétrie axiale. Le centrage de la lettre est parfait et le sculpteur connaissait son métier (voir les autres lettres) (9).

On est donc conduit vers de nouvelles hypothèses : le sculpteur a voulu effacer une lettre de trop : c'est raté, le travail est bâclé. Il a au contraire voulu (comme pour le gamma) laisser deviner la lettre effacée et créer une fausse piste. C'est mon hypothèse préférée.

Reste alors un difficile problème : où doit-on insérer l'omega hors pentagramme ? Fait-il partie de la suite des lettres et où doit-on le situer ? Ou au contraire en est-il exclu et quel est son sens par rapport à cette suite ? On ne se précipitera pas trop vite sur des histoires d'omega, signifiant l'infini ou la fin des temps.

Cette question étant des plus difficiles à résoudre, on ne peut l'aborder que de biais. Le meilleur paraît être de se demander quelle est la lettre effacée de la place vide.

On pensera qu'il s'agit d'une lettre grecque et qu'elle a une symétrie axiale. De telles lettres sont peu nombreuses : iota phi psy upsilon tau. En effet l'axe de symétrie doit être matérialisé par une barre verticale, comme l'indique la trace visible, ce qui exclut par exemple théta, alpha, etc ...

Un autre problème se pose : si cette lettre est restituée, le début et la fin du mot ne sont plus discernables et on doit se demander de quel(s) mot(s) il s'agit, même si, en première hypothèse, on s'abstient d'y introduire un omega.

On ajoutera une hypothèse de plus en admettant (par souci de simplicité) que l'ordre des lettres est adéquat pour le déchiffrement, ce qui après tout n'est pas acquis.

Moyennant diverses hypothèses (à mettre à l'épreuve), on peut tenter un dénombrement des possibilités combinatoires des lettres, en maintenant l'hypothèse que leur ordre est correct.

Il faut le dire clairement, ces difficultés ne sont pas résolues. Mais il y a plus. Si l'utilisation d'un ensemble de lettres grecques est clair, l'hypothèse d'une traduction cryptée par AUGE (O) tombe un peu à l'eau, à moins d'admettre une intervention plus tardive destinée à suggérer cette version.

Si l'on admet à titre provisionnel que l'effacement de la lettre n° 5 est bien délibéré (d'origine ou non) on ne reste pourtant pas sans vert. Après consultation de notre Bailly familial, il apparaît que le mot alpha upsilon gamma eta désigne un vif éclat, celui du soleil, de l'éclair, etc. Ainsi le thème de l'"étoile flamboyante" maçonnique trouverait son origine en milieu grec, peut-être hermétique, avec une dérivation vers un cryptage de cette formule dans le AEIOU maçonnique (équivalent de apha upsilon gamma epsilon omega).

Il y a toutefois un problème de morphologie grecque à résoudre : αὔγ η est relié à un verbe αὐγέω (je brille) avec une transformation eta ⟷ epsilon qui serait fautive dans la formule gravée, à moins d'y inclure le omega extérieur au pentacle. A l'hélléniste de nous éclairer ....

Il reste bien sûr le délicat problème de la lettre manquante, dont on peut se demander si elle n'est pas un surcryptage de la formule.

****

En attendant de progresser sur ces questions, mon hypothèse est la suivante : une pierre sculptée en milieu grec (peut-être hellénistique ?) sans doute hermétique, a été importée en France à une époque tardive, peut-être récupérée sur une ruine. Cette pierre porte un pentacle à étoile inversée dont le sens est procréatif (le cycle des oeuvres, incarné par les deux étoiles tournantes qui encadrent le omega). L'animal suggéré n'est peut-être pas le bouc mais le bélier, cela en raison d'une liaison de nature inconnue avec le palindrome SATOR AREPO.

Enfin la formule qui circonscrit le pentacle désigne l'éclat de l'étoile flamboyante, éventuellement à la première personne, une lettre effacée contribuant au cryptage de cette formule.

Toutes ces hypothèses sont bien sûr à remettre sur le métier.

G.T. 18/7/07

NOTES

C'est Denis Ben Sussan qui me souffle à l'oreille que les motifs végétaux ne sont pas des branches d'olivier, mais d'acacia, arbre qui a sa place dans la tradition maçonnique (et peut-être hermétique ?).

En toute dernière heure, je découvre un livre récent de Umar (évidemment un nom de plume) : Propos sur l'architecte, où, comme il se devait, l'Etoile Flamboyante est bien posée tête en bas. L'auteur explique que l'Etoile doit en effet être perçue "du point de vue du ciel", ce qui expliquerait sa position. Cette idée a le mérite de nous faire sorir des conjectures caprovines. Je ne peux reproduire cette figure pour des raisons évidentes de droit d'auteur.

Par ailleurs, une note qui corrige certaines erreurs du premier texte est en élaboration. Problème : donner une expression algébrique au cosinus de l'angle de 36° (π/5)°.

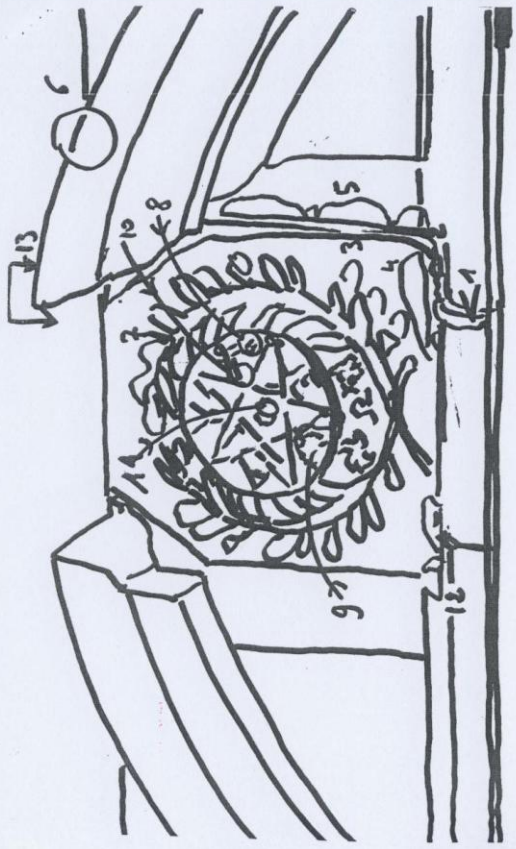

NOTES POUR L'ARCHITECTE

Gérôme TAILLANDIER

Si l'on se fie à la façon grecque de nombrer, la suite alpha upsilon gamma epsilon se lirait 1 - 400 - 3 - 5, dont la lecture plus probable serait = 1435. Cette date est compatible avec l'histoire de la maçonnerie opérative.

Il est évident, au vu de la porte des Maçons Tailleurs de Pierre, rue des Chantiers, à Paris, que l'arc qui surmonte la porte de la rue Jean-Gouthière est bien maçonnique.

On peut se demander si l'installation de cette porte est postérieure à l'achat par mon père, ou très antérieure. Toutefois, il est clair que les motifs décoratifs (pentagramme et encadrement en branche d'acacia) sont étrangers à la construction de la maison et sont d'une source hétérogène (on va y revenir).

La porte, identifiée du XVIème sicèle par Noël Speranza portait une figure de "bavard", allusion à la discrétion qui doit être gardée dans l'activité maçonnique. Par ailleurs, sur la façade à hauteur du premier étage, figurent trois bustes d'allure faunesque évoquant fortement la forme des "hermès" grecs (1) et tirant eux aussi la langue, du même geste que la figure du heurtoir (2).

Il se pourrait que le nom de Jean Gouthière soit un sobriquet en allusion à la tradition maçonnique qui consistait à faire séjourner l'apprenti trop bavard sous la gouttière (d'où le fameux "eavesdropper" anglais).

Que les deux branches d'acacia, qui marquaient le lieu où l'on avait enterré Hiram, encadrant la porte, soient d'une autre origine que la construction de la tour elle-même, est révélé par un détail difficile à discerner sur les photos : la branche senestre d'acacia a été retaillée pour être à l'aplomb de l'arête de la tour.

Mieux, la branche dextre a été sculptée sur une pierre d'une curieuse découpe : l'angle à droite de la pierre est aigü et dirigé vers le sol selon une curieuse diagonale qu'on attendrait plutôt inversée. Ce fait semble suggérer que la pierre (et sans doute sa symétrique) ont été extraites d'un monument de

structure pyramidale. Ce sentiment est encore renforcé par les deux pans coupés de la pierre du pentacle, sans doute de même origine, eux-mêmes orientés à contresens de la clef de voûte (4).

Enfin, le plus intéressant ! Avec notre peu de grec et un dénombrement de possibilités combinatoires de la formule du pentacle, on a abouti au résultat suivant : la forme initiale non martelée de la formule est simplement upsilon gamma epsilon iota alpha, soit, en transcription romaine : Hygeia, la déesse de la santé, associée, semble-t-il, avec la doctrine pythagoricienne et avec l'étoile flamboyante maçonnique.

Ainsi cette formule semble être passée par une succession de transformations dont on ignore si elles sont le la même main :

Après un état initial upsilon gamma epsilon iota alpha, un intervenant a effacé, en la laissant deviner, la lettre I, ce qui produit la formule alpha upsilon gamma epsilon omega : "Je brille d'un vif éclat", phrase prononcée en somme par l'étoile elle-même. Enfin, un dernier effacement de la barre du gamma donne une formule approximative AEIOU (en translittération romaine), tandis que la formule AUGE (o) (j'accrois, j'engendre) est suggérée par la reconstitution du gamma.

Il s'agit bien sûr d'un tour de force graphique dont on se demande s'il ne nous place pas devant une sorte d'"ombilic du monde" de l'architecture.

Le lecteur, qui sera venu jusqu'ici, sera peut-être intéressé d'apprendre que mon prénom s'écrit avec un G, lettre dont l'usage est bien connu dans la maçonnerie française. Il s'agit là bien sûr d'un acte délibéré de mon père qui me permet ainsi de me tenir sous cette étoile.

Comme cette même étoile est le signe de la volonté du compagnon fait, on ne s'étonnera donc pas que mon père, G.T., lui-même F.·. M.·., ait adopté ce nom pour la coopérative ouvrière de production qu'il avait installée à l'abri de cette même étoile.

Veille de Noël 2007

NOTES

(1) Voir Platon : Le Banquet et la destruction des Hermès par Alcibiade.

(2) Article de Noël SPERANZA dans "La Haute-Marne Libérée".

(3) Cf. numéro spécial des Cahiers de l'Herne sur les textes fondateurs de la franc-maçonnerie.

(4) Voir le schéma joint.

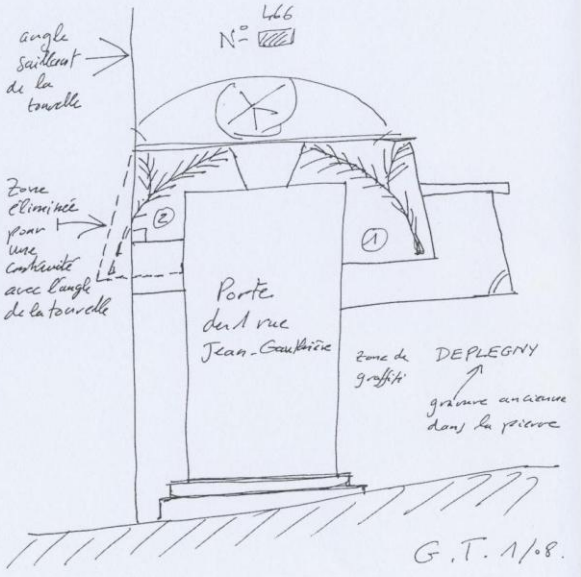

La zone retaillée en ② a été exagérée pour les besoins de la démonstration.

CORRECTION À "NOTES POUR L'ARCHITECTE"

Dans ce texte, j'utilise l'expression héraldique "senestre" "dextre", mais en faisant une erreur : ces deux termes désignent en effet la gauche et la droite du porteur de l'écu, et non du spectateur, comme je le pensais. Désolé pour cette erreur.

G.T. 3/08

M.

GEROME TAILLANDIER

A TRAVERS UN MIROIR DANS L'OBSCURITE

Dans un article d'encyclopédie un auteur remarque que la première apparition de l'étoile fulgurante dans la maçonnerie spéculative date des environs de 1720.Mais il ajoute ce point capital : dans un autre texte un peu antérieur les « constitutions » ne portent pas mention d'une étoile mais d'un bassin.
Cette substitution surprenante mène l'auteur à postuler que ce bassin est celui du Temple de Salomon et que l'on y voit les étoiles à l'envers.Nous avons là une clef de notre étoile inverse : cette inversion est due
au fait que nous ne voyons jamais les étoiles « qu'à l'envers », à travers un miroir dans l'obscurité ».Ainsi l'étoile inverse est la représentation de notre incapacité à voir la réalité autrement que par la perception inversée qui est la nôtre et non celle du ciel.
Il est probable que cette découverte explique une représentation divinatoire d'origine égyptienne hellénistique dans laquelle le devin lit dans un bassin, dans un environnement de pentalphas pythagoriciens.

Cette pratique s'appelle la lécanomancie. Utilisée de longue date, elle ne nous donne qu'une image inversée et brouillée de la réalité, que seul le devin peut lire à l'endroit. On s'aperçoit que la liaison entre la « lecture au bassin » et le pentalpha est très ancienne et nous permet de trouver au moins un lien entre pythagorisme et maçonnerie spéculative.

Cette hypothèse peut être approfondie par un article d'Eugène Canseliet qui, quoiqu'écrit dans le style amphigourique des alchimistes ; donne accès à un point très intéressant. Citant la Table d'Emeraude : « ce qui est en haut est comme ce qui est en bas ;;;; par ces choses se font les miracles d'une seule chose », Canseliet commente :
« L'étoile du matin est encore dite Etoile de la mer parce que le sage, plus accoutumé d'abaisser ses regards vers la terre, sa mère , que de les porter au ciel,sa future demeure, voit aisément cet astre briller, par réflexion, au sein des ondes pures de la source hermétique. »

Le caractère saisissant de cette étoile inverse provoque tellement l'étonnement qu'ilest à la source des interprétations délirantes qui font de cette figure une manifestation du Mal.En réalité elle n'a qu'un caractère provocatif , obligeant le questionneur à constater que, droite ou inverse, ce qui importe dans l'étoile est « une seule chose » : l'objet central qu'elle recèle dans le pentagone convexe central, la lettre G ;
Celle-ci est référée pour la première fois par Canseliet au G de galène : le calme central de la mer (on désigne par ce mot le bassin du Temple) où le ciel se reflète.
Quant aux cinq branches de l'étoile, elles reçoivent une interprétation simple : désignant les diverses opérations auquelles l'alchimiste se livre, par les voies sèche et humide.
Maintenant reste le mystère de l'oméga pointé par la branche inférieure de l'étoile. Cet oméga,, équivalent du plomb des fil à plomb des maçonsdonne une furieuse envie de creuser sous le seuil de la maison afin de savoir ce qui s'y cache.Comme cet oméga ne peut être que l'infini ou l'achèvement de l'œuvre, encore référé par Canseliet à « l'oméga violet » de Rimbaud, une telle envie ne peut que croître par la superposition de ces feuilletsde signification. Les deux signes giratoires fastes qui encadrent cet oméga désignent clairement le sens du travail à accomplir, comme une sorte de SOS lancé à travers le temps, à qui le lira.

6/08

MODIFICATION DE GERÔME TAILLANDIER
Aux environs de 1576 est construit rue Champeau, actuelle rue Jean-Gouthière , un hôtel existant aujourd'hui et où j'ai eu le plaisir d'habiter en compagnie de mon père Georges Theillet entre 1953 et1957. Cet hôtel était à l'époque intact et comportait deux tourelles et une partie rajoutée très ancienne aujourd'hui détruite. Outre la finesse de sa décoration de façade, cet hôtel présente sur la tour sénestre une porte exceptionnelle d'inspiration maçonnique (arche très particulière) encadrant une pierre elle-même tout à fait unique représentant une Etoile Fulgurante (stella fulgurans) la pointe dirigée vers le bas et encadrée de lettres grecques se lisant UGEIA encadrée d'un motif de branches d'acacia répétées de l'encadrement de la porte. Ces pierres sont très anciennes et je conjecture que cette sculpture pourrait être d'origine hellénistique, montée ensuite sur la maison par le fondateur de celle-ci vers 1570.
Quant au thème du macaron central, après un an de recherche, j'ai trouvé chez Paul Perdrizet, archéologue du début du 20ième siècle, que cette sculpture est originaire d'Egypte hellénistique, où il servait de signe de reconnaissance à la secte pythagoricienne.
Par ailleurs j'ai conjecturé que les lettres abîmées du macaron l'avaient été intentionnellement par le fondateur de la maison, afin de signifier deux autres sens: AUGEO en incluant dans la formule l'oméga de la base, ce qui renvoie à la mythologie du Bélier créateur en Alchimie; et d'autre part AUGH/AUGè, ce qui en Grec, signifie "briller d'un vif éclat", référence à l'éclat de l'étoile mais aussi à l'aurore et donc à l'Orient vers lequel est tourné le Maître dans la tradition maçonnique ancienne. Par ailleurs la porte de cette tourelle, aujourd'hui volée, portait un heurtoir répertorié en forme de tête de Bavard, allusion également à la tradition maçonnique. Cet hôtel exceptionnel est actuellement en état de semi-ruine, et je pense que mes notes devraient donner à quelques personnes un peu sensées l'idée de ne pas le laisser disparaître. J'ai déjà tenté sans succès quelques démarches en ce sens. GEROME TAILLANDIER 19/7/2008

Site Wikipédia
article « CHAUMONT / Histoire / Renaissance
modifié par G.T. — libre copie. 19/7/08

Deux jours plus tard, cette modification a été éliminée du site par une main attentive...
G.T.

.M.

PENTALPHA (DOCTRINE PYTHAGORICIENNE)

CONCEPTS PROCHES : pentagramme, pentacle, Etoile Flamboyante.

MOTS-CLEFS : Chaumont (Haute-Marne) – Jean Gouthière – Renaissance- Etoile fulgurante – alchimie –Sator Arepo – Bélier – Toison d'Or – G maçonnique – Acacia maçonnique – Oméga – UGEIA, déesse de la Santé.

Le 8 Mai 2007, après quarante-deux ans d'absence, en compagnie d'un ami, Alain Stecher, je reviens dans ma ville natale et je découvre peu après l'une des maisons de mon enfance, avec la stupéfaction de découvrir la porte dont j'avais tout oublié et à la description de laquelle j'ai déjà consacré plusieurs textes.

Cette maison, visible de tous, est au 1 rue Jean-Gouthière à Chaumont, Haute-Marne.

Il est aujourd'hui temps de poser les bagages et de déballer la collection de ma découverte, dont j'entends faire la synthèse ici.

Tout d'abord de l'arc du fronton. Cet arc est d'origine maçonnique, comme l'atteste le même arc, loge des tailleurs de pierre de la rue des Chantiers, à Paris. Ce motif architectural, où il est aisé de reconnaître un rythme ternaire, encadre à la fois une échappée vers le haut du motif central par l'ouverture de l'arc, significative des progrès de l'initiation, --mais par ailleurs, renvoie à l'égale partition du cercle en cinq, d'où procède la division du cercle en multiples de 2pi/5. L'angle favori des architectes représentant cet arc étant généralement 2pi/5. Cette partition du cercle est en lien direct avec la construction du pentagone régulier, puisque les divers multiples de pi/5 sont les angles inscrits dans cette figure..

Quant au motif central du fronton, il se décompose en divers éléments, dont le plus important est l'étoile, pointe tournée vers le bas.

La construction de cette étoile à la règle et au compas et la démonstration qu'elle contient les rapports définissant du nombre d'or sont l'une des grandes découvertes des Pythagoriciens. C'est ainsi que cette étoile est devenue le symbole de la secte à travers les siècles.

La révérence portée à la déesse Hygieia (ugeia) a amené cette secte à construire un objet rituel, qui s'est ensuite répandu en particulier chez les Grecs d'Egypte à la période hellénistique, sous la forme d'un gâteau rituel, élément de rite dépassant son utilisation cultuelle originale.

Ainsi le macaron central de l'Etoile Fulgurante a-t-il une origine directe en Egypte, et je conjecture que --ou bien celui de la rue Jean-Gouthière est une copie du 16ième siècle d'un objet antique, --ou bien la pierre elle-même est d'origine hellénistique, ce qu'une analyse du matériau permettrait de préciser.

Quant à la partie central du macaron, le pentagone convexe, on peut constater chez Perdrizet qu'il est occupé par un Θ dans l'exemplaire reproduit. Un examen attentif de la pierre de Chaumont révèle une abrasion d'une figure centrale, peut-être un Θ.

Mais pourquoi Θ ? L'explication est que, en Grec, Θ signifie 10, et le nombre 10 représente le nombre de la Tétrade pythagoricienne pleinement développée. En effet : 1+2+3+4=10, or la Tétrade s'écrit :

Et 10 est donc, dans la doctrine, la manifestation pleine et compréhensive de cette Tétrade.

L'interprétation hébraïque du pentagramme en milieu hellénistique a amené la substitution, au Θ, d'un Yod, lui-même égal à 10. On trouve un développement tardif de ce point lorsque l'auteur du Sepher ha Zohar, inventant l'arbre des Séphiroth, construit celles-ci égales à 10, par une superposition ingénieuse de deux Boucliers de David (et non pas : sceaux de Salomon).

Une conséquence possible (mais non certaine) de ce symbole Θ est l'apparition de la lettre G dans la Maçonnerie spéculative. Selon certains, la lettre G proviendrait d'une déformation graphique du Θ. Toutefois cette interprétation n'est pas certaine : d'autres auteurs font remarquer que G serait l'héritage du C latin, lui-même héritier du gamma grec, lequel vaut trois en numérotation grecque. De nombreux éléments tendent à prouver que le G, d'apparition déjà ancienne en jonction avec l'Etoile fulgurante, a une origine indépendante, que l'on peut remarquer dans la symbolique gnostique des Ophites et des templiers, ainsi que dans d'autres sectes gnostiques de culture musulmane.

Reste un problème : la liaison entre l4Etoile et le palindrome Sator Arepo. On remarquera deux points : 1- Ces deux objets ont une symétrie d'ordre cinq ;2- ils sont l'un et l'autre pré-chrétiens et ne souffrent pas une tentative d'interprétation en ce sens. Le premier Sator Arepo connu vient de Douros Europa vers -290. Il y a fort à parier qu'il est apparu dans le contexte d'un groupe mystique indéterminé (culte de Mithra ?) et qu'il n'évoque nullement un Sauveur mais un Engendreur, le Bélier.

Nous allons par cette voie résoudre le problème encombrant de la pointe tournée vers le bas de l'Etoile de Chaumont.

De stupides interprétations satanisantes ou incultes donnent à l'Etoile inversée une signification maléfique, au prétexte qu'on pourrait y voir une figure de bouc… D'une part le bouc est un animal fort sympathique sentant nettement meilleur qu'une large fraction de l'humanité, et l'on se souvient qu'il a été dans tout le Bassin Méditerranéen l'animal de sacrifice par excellence sans dote justifié aux yeux de ses sacrificateurs par le fait qu'il sentait aussi mauvais qu'eux. De plus il était le compagnon de Dionysos, ce qui est à porter à son crédit.

Mais là n'est pas la question

Un auteur du vingtième siècle eut l'idée de traduire AREPO par Bélier (aries). Si cette traduction est aussi arbitraire que les autres, elle présente un mérite inestimable, qui est de donner un sen précis au palindrome :

« le bélier créateur inaugure le cycle des œuvres ».

Or le bélier dont il s'agit a une multitude de sens. D'une part le soleil , entrant dans la constellation du Bélier, marquait la fin de l'hiver et la reprise des travaux agricoles en Egypte ancienne. Ce n'est plus le cas aujourd'hui où en raison de la précession des équinoxes, cette entrée se fait dans les Poissons.

De ce fait dans la cosmogonie hermétique,où il existe une correspondance entre le corps de l'homme et le macrocosme, ,le Bélier est en liaison avec la tête, qui est placée sous son influence, montrant que cette génération est bien symbolique et non génétique.

Ce deuxième sens va se développer avec la création de l'alchimie en milieu hellénistique, par la reprise du vieux mythe de Jason à la recherche de la Toison d'Or du Bélier, laquelle désignera métaphoriquement la pierre philosophale, à côté d'autres figures non moins importantes : le Mercure (Hermès), en raison de sa fluidité interpénétrante avec les métaux (or)et de sa vivacité de mouvement (vif-argent).

D'autres métaphores peuvent largement être développées , si l'on tient compte du fait que le mercure liquide est un miroir parfait lorsqu'il repose dans le plus grand calme,désignant alors la pierre philosophale comme objet reflétant le le ciel ou la fin de la quête.

Le bélier est ainsi à l'initium du cycle des opérations alchimiques : les « roues » qu'il met en branle en vue de réaliser l' »œuvre », la pierre des philosophes.

On voit qu'il existe une très profonde connexion entre le bélier, le miroir, l'Etoile fulgurante et le mercure, qui sont au fond une seule et même chose,sous un certain aspect.

Un auteur remarquable , Umar, a écrit là-dessus un livre décisif : si l'on voit d'un point de vue humain,l'étoile à l'envers, c'est simplement que celle-ci, reflétée dans le « bassin » du mercure central, ne peut être vue à l'endroit que du point de vue du ciel : c'est le point de vue qu'on sollicite le questionneur d'adopter devant cette figure.

Par là même le sens à accorder à la lettre G issue du Θ par déformation graphique, et non du gamma s'éclaire : l'Etoile fulgurante désigne la révélation du chemin ainsi éclairé, mais son centre désigne la volonté du compagnon pour suivre son chemin.

Comme toutefois il est difficile d'imaginer que les fondateurs de la maçonnerie spéculative aient été informés de ces diverses données par transmission directe, on peut se demander comment combler le fossé de mille ans qui sépare ces doctrines du pythagorisme ?

Il y a à vrai dire un lien découvert par d'autres que moi, mais que je n'évoquerai que sommairement : celui de la secte gnostique des Ophites, transmettant leur rites aux chevaliers de l'ordre du Temple, par des liens historiques attestés.

Il est plus que concevable, il est à peu près certain, que la doctrine et la pratique ophitiques se sont transmises en Europe par voie de terre et s'y sont transformées en diverses guises, entre autres dans la doctrine cathare.

* * *

Il reste au terme de cet article un important résidu non traité : les branches d'acacia qui entourent le macaron de l'Etoile et celles entourant la porte, ainsi que l'Oméga placé à la base de la pointe.

Ce devrait être l'objet d'un autre article.

GT 7/2008

Note : la lettre O est en fait un théta, ce que les lecteurs voudront bien corriger en conséquence.

Dossier présenté en Août 08 à Mme le Ministre de la Culture.
G.T.

MEMORANDUM

Madame le Ministre de la culture,

L'hôtel Jean-Gouthière sur lequel porte mon rapport présente au moins une caractéristique architecturale exceptionnelle, comme j'essaie de le montrer dans les textes qui suivent.

Classé à l' ISMH, ce bâtiment a souffert de bien des vicissitudes liées à l'incompétence, à la négligence, aux difficultés des divers acteurs qui s'en sont occupés depuis cinquante ans.

Je fais appel à vous afin que l'on puisse envisager une intervention de protection digne de ce nom en faveur de ce bâtiment.

Je ne suis, à titre personnel, pas intéressé à l'affaire, sinon par mon histoire .

*

Ce bâtiment, construit en 1576, a traversé les siècles sans difficulté jusqu'en 1957, date à laquelle mon père, Georges Theillet, qui en était propriétaire, a dû le voir revendu à la suite de sa faillite.

A compter de 1957, des dégradations toujours plus graves ont été commises par le nouveau propriétaire : abattage d'une tourelle, destruction d'une fenêtre, destruction d'une partie rajoutée ancienne, disparition de portes d'époque (16ième siècle).

J'ai vu tout cela lorsque j'étais enfant.

Puis ce bâtiment est tombé dans une longue suite de négligences, jusqu'à ce que les Monuments Historiques s'en mêlent. On doit retenir le nom de M. Lepoittevin, qui a réellement sauvé ce bâtiment.

Racheté par M. Maillefer, ce dernier s'est lancé, avec l'aide d'une importante subvention, dans un travail de reconstruction qui est tout à son honneur mais qui a échoué en raison d'une apparente mauvaise organisation du plan des travaux.

M. Maillefer, à qui j'ai écrit deux fois, ne semble plus intéressé à l'affaire et ne m'a pas répondu.

Ainsi cet hôtel est depuis trop longtemps en état d'abandon, ouvert à tout vent, sans toit (celui-ci est inscrit à l'Inventaire), un arbre poussant dans les pièces d'habitation.

Il paraît évident que, à moins d'une intervention astucieuse impliquant peut-être un montage financier, cet hôtel est voué à disparaître sous peu.

Vous êtes mon dernier recours pour tenter de débloquer cette situation.

Sincèrement vôtre,
Gérôme Taillandier

Aperçu du mur latéral de l'Hôtel Jean-Bart, révélant l'encoignure du fourneau (vers le milieu) et l'ouverture de la partie ancienne qui a été détruite (tout au premier plan).
L'auteur enfant, se rappelle en bon souvenir au lecteur.
(Photo Antoinette Taillandier)

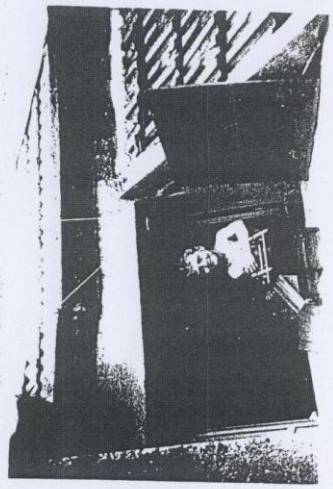

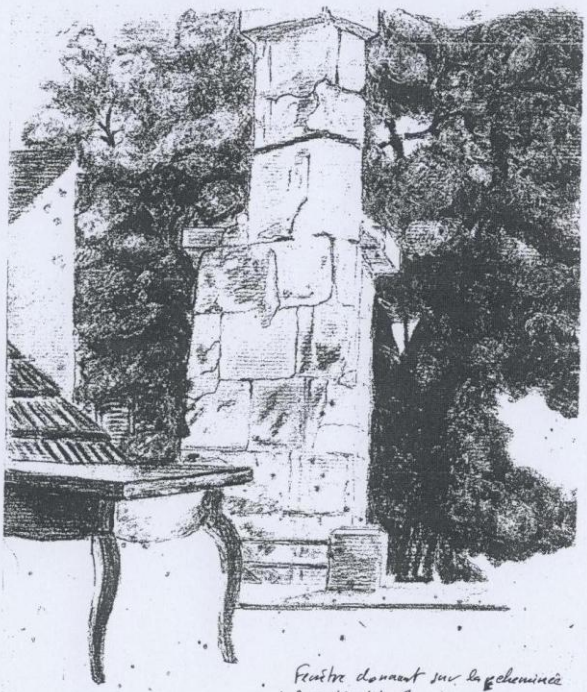

Fenêtre donnant sur la cheminée de la partie détruite.
Dessin de Georges F. THÉLLET.

Il paraît évident que, à moins d'une intervention astucieuse impliquant peut-être un montage financier, cet hôtel est voué à disparaître sous peu.

Vous êtes mon dernier recours pour tenter de débloquer cette situation.

Sincèrement vôtre,
Gérôme Taillandier

*

MEMORANDUM

Madame le Ministre de la culture,

L'hôtel Jean-Gouthière sur lequel porte mon rapport présente au moins une caractéristique architecturale exceptionnelle, comme j'essaie de le montrer dans les textes qui suivent.

Classé à l' ISMH, ce bâtiment a souffert de bien des vicissitudes liées à l'incompétence, à la négligence, aux difficultés des divers acteurs qui s'en sont occupés depuis cinquante ans.

Je fais appel à vous afin que l'on puisse envisager une intervention de protection digne de ce nom en faveur de ce bâtiment.

Je ne suis, à titre personnel, pas intéressé à l'affaire, sinon par mon histoire .

*

Ce bâtiment, construit en 1576, a traversé les siècles sans difficulté jusqu'en 1957, date à laquelle mon père, Georges Theillet, qui en était propriétaire, a dû le voir revendu à la suite de sa faillite.

A compter de 1957, des dégradations toujours plus graves ont été commises par le nouveau propriétaire : abattage d'une tourelle, destruction d'une fenêtre, destruction d'une partie rajoutée ancienne, disparition de portes d'époque (16ième siècle).

J'ai vu tout cela lorsque j'étais enfant.

Puis ce bâtiment est tombé dans une longue suite de négligences, jusqu'à ce que les Monuments Historiques s'en mêlent. On doit retenir le nom de M. Lepoittevin, qui a réellement sauvé ce bâtiment.

Racheté par M. Maillefer, ce dernier s'est lancé, avec l'aide d'une importante subvention, dans un travail de reconstruction qui est tout à son honneur mais qui a échoué en raison d'une apparente mauvaise organisation du plan des travaux.

M. Maillefer, à qui j'ai écrit deux fois, ne semble plus intéressé à l'affaire et ne m'a pas répondu.

Ainsi cet hôtel est depuis trop longtemps en état d'abandon, ouvert à tout vent, sans toit (celui-ci est inscrit à l'Inventaire), un arbre poussant dans les pièces d'habitation.

Il est plus que concevable, il est à peu près certain, que la doctrine et la pratique ophitiques se sont transmises en Europe par voie de terre et s'y sont transformées en diverses guises, entre autres dans la doctrine cathare.

*
* *

Il reste au terme de cet article un important résidu non traité : les branches d'acacia qui entourent le macaron de l'Etoile et celles entourant la porte, ainsi que l'Oméga placé à la base de la pointe.

Ce devrait être l'objet d'un autre article.

GT 7/2008

Note : la lettre O est en fait un théta, ce que les lecteurs voudront bien corriger en conséquence.

. M .

PENTALPHA (DOCTRINE PYTHAGORICIENNE)

CONCEPTS PROCHES : pentagramme, pentacle, Etoile Flamboyante.

MOTS-CLEFS : Chaumont (Haute-Marne) – Jean Gouthière – Renaissance- Etoile fulgurante – alchimie –Sator Arepo – Bélier – Toison d'Or – G maçonnique – Acacia maçonnique – Oméga – UGEIA, déesse de la Santé.

Le 8 Mai 2007, après quarante-deux ans d'absence, en compagnie d'un ami, Alain Stecher, je reviens dans ma ville natale et je découvre peu après l'une des maisons de mon enfance, avec la stupéfaction de découvrir la porte dont j'avais tout oublié et à la description de laquelle j'ai déjà consacré plusieurs textes.

Cette maison, visible de tous, est au 1 rue Jean-Gouthière à Chaumont, Haute-Marne.

Il est aujourd'hui temps de poser les bagages et de déballer la collection de ma découverte, dont j'entends faire la synthèse ici.

Tout d'abord de l'arc du fronton. Cet arc est d'origine maçonnique, comme l'atteste le même arc, loge des tailleurs de pierre de la rue des Chantiers, à Paris. Ce motif architectural, où il est aisé de reconnaître un rythme ternaire, encadre à la fois une échappée vers le haut du motif central par l'ouverture de l'arc, significative des progrès de l'initiation, --mais par ailleurs, renvoie à l'égale partition du cercle en cinq, d'où procède la division du cercle en multiples de 2pi/5. L'angle favori des architectes représentant cet arc étant généralement 2pi/5. Cette partition du cercle est en lien direct avec la construction du pentagone régulier, puisque les divers multiples de pi/5 sont les angles inscrits dans cette figure..

Quant au motif central du fronton, il se décompose en divers éléments, dont le plus important est l'étoile, pointe tournée vers le bas.

La construction de cette étoile à la règle et au compas et la démonstration qu'elle contient les rapports définissant du nombre d'or sont l'une des grandes découvertes des Pythagoriciens. C'est ainsi que cette étoile est devenue le symbole de la secte à travers les siècles.

La révérence portée à la déesse Hygieia (ugeia) a amené cette secte à construire un objet rituel, qui s'est ensuite répandu en particulier chez les Grecs d'Egypte à la période hellénistique, sous la forme d'un gâteau rituel, élément de rite dépassant son utilisation cultuelle originale.

Ainsi le macaron central de l'Etoile Fulgurante a-t-il une origine directe en Egypte, et je conjecture que –ou bien celui de la rue Jean-Gouthière est une copie du 16ième siècle d'un objet antique, --ou bien la pierre elle-même est d'origine hellénistique, ce qu'une analyse du matériau permettrait de préciser.

Quant à la partie central du macaron, le pentagone convexe, on peut constater chez Perdrizet qu'il est occupé par un Θ dans l'exemplaire reproduit. Un examen attentif de la pierre de Chaumont révèle une abrasion d'une figure centrale, peut-être un Θ.

Mais pourquoi Θ ? L'explication est que, en Grec, O signifie 10, et le nombre 10 représente le nombre de la Tétrade pythagoricienne pleinement développée. En effet : 1+2+3+4=10, or la Tétrade s'écrit :

Et 10 est donc, dans la doctrine, la manifestation pleine et compréhensive de cette Tétrade.

L'interprétation hébraïque du pentagramme en milieu hellénistique a amené la substitution, au O, d'un Yod, lui-même égal à 10. On trouve un développement tardif de ce point lorsque l'auteur du Sepher ha Zohar, inventant l'arbre des Séphiroth, construit celles-ci égales à 10, par une superposition ingénieuse de deux Boucliers de David (et non pas : sceaux de Salomon).

Une conséquence possible (mais non certaine) de ce symbole Θ est l'apparition de la lettre G dans la Maçonnerie spéculative. Selon certains, la lettre G proviendrait d'une déformation graphique du Θ. Toutefois cette interprétation n'est pas certaine : d'autres auteurs font remarquer que G serait l'héritage du C latin, lui-même héritier du gamma grec, lequel vaut trois en numérotation grecque. De nombreux éléments tendent à prouver que le G, d'apparition déjà ancienne en jonction avec l'Etoile fulgurante, a une origine indépendante, que l'on peut remarquer dans la symbolique gnostique des Ophites et des templiers, ainsi que dans d'autres sectes gnostiques de culture musulmane.

Reste un problème : la liaison entre l4Etoile et le palindrome Sator Arepo. On remarquera deux points : 1- Ces deux objets ont une symétrie d'ordre cinq ;2- ils sont l'un et l'autre pré-chrétiens et ne souffrent pas une tentative d'interprétation en ce sens. Le premier Sator Arepo connu vient de Douros Europa vers -290. Il y a fort à parier qu'il est apparu dans le contexte d'un groupe mystique indéterminé (culte de Mithra ?) et qu'il n'évoque nullement un Sauveur mais un Engendreur, le Bélier.

Nous allons par cette voie résoudre le problème encombrant de la pointe tournée vers le bas de l'Etoile de Chaumont.

De stupides interprétations satanisantes ou incultes donnent à l'Etoile inversée une signification maléfique, au prétexte qu'on pourrait y voir une figure de bouc… D'une part le bouc est un animal fort sympathique sentant nettement meilleur qu'une large fraction de l'humanité, et l'on se souvient qu'il a été dans tout le Bassin Méditerranéen l'animal de sacrifice par excellence sans dote justifié aux yeux de ses sacrificateurs par le fait qu'il sentait aussi mauvais qu'eux. De plus il était le compagnon de Dionysos, ce qui est à porter à son crédit.

Mais là n'est pas la question

Un auteur du vingtième siècle eut l'idée de traduire AREPO par Bélier (aries). Si cette traduction est aussi arbitraire que les autres, elle présente un mérite inestimable, qui est de donner un sen précis au palindrome :
« le bélier créateur inaugure le cycle des œuvres ».

Or le bélier dont il s'agit a une multitude de sens. D'une part le soleil , entrant dans la constellation du Bélier, marquait la fin de l'hiver et la reprise des travaux agricoles en Egypte ancienne. Ce n'est plus le cas aujourd'hui où en raison de la précession des équinoxes, cette entrée se fait dans les Poissons.

De ce fait dans la cosmogonie hermétique,où il existe une correspondance entre le corps de l'homme et le macrocosme, ,le Bélier est en liaison avec la tête, qui est placée sous son influence, montrant que cette génération est bien symbolique et non génétique.
.

Ce deuxième sens va se développer avec la création de l'alchimie en milieu hellénistique, par la reprise du vieux mythe de Jason à la recherche de la Toison d'Or du Bélier, laquelle désignera métaphoriquement la pierre philosophale, à côté d'autres figures non moins importantes : le Mercure (Hermès), en raison de sa fluidité interpénétrante avec les métaux (or)et de sa vivacité de mouvement (vif-argent).

D'autres métaphores peuvent largement être développées , si l'on tient compte du fait que le mercure liquide est un miroir parfait lorsqu'il repose dans le plus grand calme,désignant alors la pierre philosophale comme objet reflétant le le ciel ou la fin de la quête.

Le bélier est ainsi à l'initium du cycle des opérations alchimiques : les « roues » qu'il met en branle en vue de réaliser l' »œuvre », la pierre des philosophes.

On voit qu'il existe une très profonde connexion entre le bélier, le miroir, l'Etoile fulgurante et le mercure, qui sont au fond une seule et même chose,sous un certain aspect.

Un auteur remarquable , Umar, a écrit là-dessus un livre décisif : si l'on voit d'un point de vue humain,l'étoile à l'envers, c'est simplement que celle-ci, reflétée dans le « bassin » du mercure central, ne peut être vue à l'endroit que du point de vue du ciel : c'est le point de vue qu'on sollicite le questionneur d'adopter devant cette figure.

Par là même le sens à accorder à la lettre G issue du Θ par déformation graphique, et non du gamma s'éclaire : l'Etoile fulgurante désigne la révélation du chemin ainsi éclairé, mais son centre désigne la volonté du compagnon pour suivre son chemin.

Comme toutefois il est difficile d'imaginer que les fondateurs de la maçonnerie spéculative aient été informés de ces diverses données par transmission directe, on peut se demander comment combler le fossé de mille ans qui sépare ces doctrines du pythagorisme ?

Il y a à vrai dire un lien découvert par d'autres que moi, mais que je n'évoquerai que sommairement : celui de la secte gnostique des Ophites, transmettant leur rites aux chevaliers de l'ordre du Temple, par des liens historiques attestés.

MODIFICATION DE GERÔME TAILLANDIER

Aux environs de 1576 est construit rue Champeau, actuelle rue Jean-Gouthière , un hôtel existant aujourd'hui et où j'ai eu le plaisir d'habiter en compagnie de mon père Georges Theillet entre 1953 et1957. Cet hôtel était à l'époque intact et comportait deux tourelles et une partie rajoutée très ancienne aujourd'hui détruite. Outre la finesse de sa décoration de façade, cet hôtel présente sur la tour sénestre une porte exceptionnelle d'inspiration maçonnique (arche très particulière) encadrant une pierre elle-même tout à fait unique représentant une Etoile Fulgurante (stella fulgurans) la pointe dirigée vers le bas et encadrée de lettres grecques se lisant UGEIA encadrée d'un motif de branches d'acacia répétées de l'encadrement de la porte. Ces pierres sont très anciennes et je conjecture que cette sculpture pourrait être d'origine hellénistique, montée ensuite sur la maison par le fondateur de celle-ci vers 1570. Quant au thème du macaron central, après un an de recherche, j'ai trouvé chez Paul Perdrizet, archéologue du début du 20ième siècle, que cette sculpture est originaire d'Egypte hellénistique, où il servait de signe de reconnaissance à la secte pythagoricienne.

Par ailleurs j'ai conjecturé que les lettres abîmées du macaron l'avaient été intentionnellement par le fondateur de la maison, afin de signifier deux autres sens: AUGEO en incluant dans la formule l'oméga de la base, ce qui renvoie à la mythologie du Bélier créateur en Alchimie; et d'autre part AUGH/AUGè, ce qui en Grec, signifie "briller d'un vif éclat", référence à l'éclat de l'étoile mais aussi à l'aurore et donc à l'Orient vers lequel est tourné le Maître dans la tradition maçonnique ancienne. Par ailleurs la porte de cette tourelle, aujourd'hui volée, portait un heurtoir répertorié en forme de tête de Bavard, allusion également à la tradition maçonnique. Cet hôtel exceptionnel est actuellement en état de semi-ruine, et je pense que mes notes devraient donner à quelques personnes un peu sensées l'idée de ne pas le laisser disparaître. J'ai déjà tenté sans succès quelques démarches en ce sens. GEROME TAILLANDIER 19/7/2008

Site Wikipédia
article = CHAUMONT / Histoire / Renaissance
modification G.T. — libre copie. 19/7/08

Deux jours plus tard, cette modification a été éliminée du site par une main attentive...
G.T.

M -

GEROME TAILLANDIER

A TRAVERS UN MIROIR DANS L'OBSCURITE

Dans un article d'encyclopédie un auteur remarque que la première apparition de l'étoile fulgurante dans la maçonnerie spéculative date des environs de 1720.Mais il ajoute ce point capital : dans un autre texte un peu antérieur les « constitutions » ne portent pas mention d'une étoile mais d'un bassin.

Cette substitution surprenante mène l'auteur à postuler que ce bassin est celui du Temple de Salomon et que l'on y voit les étoiles à l'envers.Nous avons là une clef de notre étoile inverse : cette inversion est due

au fait que nous ne voyons jamais les étoiles « qu'à l'envers », »à travers un miroir dans l'obscurité ».Ainsi l'étoile inverse est la représentation de notre incapacité à voir la réalité autrement que par la perception inversée qui est la nôtre et non celle du ciel.

Il est probable que cette découverte explique une représentation divinatoire d'origine égyptienne hellénistique dans laquelle le devin lit dans un bassin, dans un environnement de pentalphas pythagoriciens.

Cette pratique s'appelle la lécanomancie. Utilisée de longue date, elle ne nous donne qu'une image inversée et brouillée de la réalité, que seul le devin peut lire à l'endroit. On s'aperçoit que la liaison entre la « lecture au bassin » et le pentalpha est très ancienne et nous permet de trouver au moins un lien entre pythagorisme et maçonnerie spéculative.

Cette hypothèse peut être approfondie par un article d'Eugène Canseliet qui, quoiqu'écrit dans le style amphigourique des alchimistes ; donne accès à un point très intéressant. Citant la Table d'Emeraude : « ce qui est en haut est comme ce qui est en bas ;;;; par ces choses se font les miracles d'une seule chose », Canseliet commente :

« L'étoile du matin est encore dite Etoile de la mer parce que le sage, plus accoutumé d'abaisser ses regards vers la terre, sa mère , que de les porter au ciel,sa future demeure, voit aisément cet astre briller, par réflexion, au sein des ondes pures de la source hermétique. »

Le caractère saisissant de cette étoile inverse provoque tellement l'étonnement qu'ilest à la source des interprétations délirantes qui font de cette figure une manifestation du Mal.En réalité elle n'a qu'un caractère provocatif , obligeant le questionneur à constater que, droite ou inverse, ce qui importe dans l'étoile est « une seule chose » : l'objet central qu'elle recèle dans le pentagone convexe central, la lettre G ;

Celle-ci est référée pour la première fois par Canseliet au G de galène : le calme central de la mer ,(on désigne par ce mot le bassin du Temple) où le ciel se reflète.

Quant aux cinq branches de l'étoile, elles reçoivent une interprétation simple : désignant les diverses opérations auquelles l'alchimiste se livre, par les voies sèche et humide.

Maintenant reste le mystère de l'oméga pointé par la branche inf érieure de l'étoile. Cet oméga,, équivalent du plomb de fil à plomb des maçonsdonne une furieuse envie de creuser sous le seuil de la maison afin de savoir ce qui s'y cache.Comme cet oméga ne peut être que l'infini ou l'achèvement de l'œuvre, encore référé par Canseliet à « l'oméga violet » de Rimbaud, une telle envie ne peut que croître par la superposition de ces feuilletsde signification. Les deux signes giratoires fastes qui encadrent cet oméga désignent clairement le sens du travail à accomplir, comme une sorte de SOS lancé à travers le temps, à qui le lira.

6/08

MODIFICATION DE GERÔME TAILLANDIER

Aux environs de 1576 est construit rue Champeau, actuelle rue Jean-Gouthière , un hôtel existant aujourd'hui et où j'ai eu le plaisir d'habiter en compagnie de mon père Georges Theillet entre 1953 et1957. Cet hôtel était à l'époque intact et comportait deux tourelles et une partie rajoutée très ancienne aujourd'hui détruite. Outre la finesse de sa décoration de façade, cet hôtel présente sur la tour sénestre une porte exceptionnelle d'inspiration maçonnique (arche très particulière) encadrant une pierre elle-même tout à fait unique représentant une Etoile Fulgurante (stella fulgurans) la pointe dirigée vers le bas et encadrée de lettres grecques se lisant UGEIA encadrée d'un motif de branches d'acacia répétées de l'encadrement de la porte. Ces pierres sont très anciennes et je conjecture que cette sculpture pourrait être d'origine hellénistique, montée ensuite sur la maison par le fondateur de celle-ci vers 1570. Quant au thème du macaron central, après un an de recherche, j'ai trouvé chez Paul Perdrizet, archéologue du début du 20ième siècle, que cette sculpture est originaire d'Egypte hellénistique, où il servait de signe de reconnaissance à la secte pythagoricienne.

Par ailleurs j'ai conjecturé que les lettres abîmées du macaron l'avaient été intentionnellement par le fondateur de la maison, afin de signifier deux autres sens: AUGEO en incluant dans la formule l'oméga de la base, ce qui renvoie à la mythologie du Bélier créateur en Alchimie; et d'autre part AUGH/AUGè, ce qui en Grec, signifie "briller d'un vif éclat", référence à l'éclat de l'étoile mais aussi à l'aurore et donc à l'Orient vers lequel est tourné le Maître dans la tradition maçonnique ancienne. Par ailleurs la porte de cette tourelle, aujourd'hui volée, portait un heurtoir répertorié en forme de tête de Bavard, allusion également à la tradition maçonnique. Cet hôtel exceptionnel est actuellement en état de semi-ruine, et je pense que mes notes devraient donner à quelques personnes un peu sensées l'idée de ne pas le laisser disparaître. J'ai déjà tenté sans succès quelques démarches en ce sens. GEROME TAILLANDIER 19/7/2008

Site Wikipédia
article = CHAUMONT / Histoire / Renaissance
modification G.T. — libre copie. 19/7/08

Deux jours plus tard, cette modification a été éliminée du site par une main attentive...
G.T.

AGTCTGT

« ...à celui qui peut soulever vers le Dieu l'éclat sacré de l'âme. »

Cette citation de Damascius provient en fait des Oracles Chaldaïques. Elle constitue la clef du thème de l'Etoile Fulgurante de Chaumont. J'ai appris de mon expérience personnelle que dans la rencontre avec cette étoile, deux personnes au moins sont présentes : l'étoile et le spectateur.

L'Etoile par elle-même dit peu de choses et n'aurait à peu près rien dit si la formule dont elle rayonne avait été le banal Hygieia pythagoricien. On se serait trouvé devant une incarnation de plus du thème très répandu au seizième siècle de l'étoile emblème d'un médecin installé probablement là.

Ce sont les abrasions à mon sens volontaires de cette formule qui lui donnent un sens nouveau, associées à l'Ω qui, hors de la formule, la complète nécessairement. J'ai déjà établi que la version latinisée du AUGEO grec nous menait au Bélier créateur initiant le cycle des œuvres et je n'y reviens donc pas.

Il reste à expliquer une érosion de plus, celle qui efface la lettre I, donnant par ce défaut la formule ΑΥΓΕ. Ce terme est d'une richesse extrême, d'usage constant dans la poésie grecque, ne se trouve qu'une fois dans les Septantes, dans une formule que Perdrizet a su relever, puisqu'elle donne le titre secret de son livre, lui-même révélation du sens de cette étoile.

L'éclat dont il s'agit est celui qui rayonne de l'étoile, laquelle proclame : « je brille », à l'orient, au lever du Soleil.

Mais la formule enjoint aussi, et à l'impératif : « éclaire », de ta lampe, cette étoile, si tu veux y entendre quelque chose.

Si, par défaut d'avoir porté attention à la lumière sacrée de l'âme, tu ne veux pas lever ta lampe vers moi, aucune lumière ne t'atteindra.

Pour ma part, au terme d'un voyage de près de cinquante ans, j'ai pu lever le regard vers cette étoile et y découvrir plusieurs lettres absentes, non seulement le I dont l'érosion à provoqué l'apparition de l'éclat de l'étoile, mais encore le Θ central, soigneusement effacé, et dont le dépliement dans le DIX de la ΤΕΤΡΑΓΤΥΣ pleinement développée, donne le sens.

C'est de ce Θ effacé qu'est né le G de la volonté du maître maçon, avec la lettre qui inaugure mon prénom : G –nom saint-, T y est, l'équerre de la rectitude, F, l'orant qui reconnaît dans le Frère son égal en Liberté.

Gérôme Taillandier, 17 Janvier 2010

SOLLICITATION

RELATIVE A

L'HOTEL JEAN-GOUTHIERE

A CHAUMONT, HAUTE-MARNE

CLASSE A L'ISMH

POUR MADAME LA MINISTRE DE LA CULTURE

GERÔME TAILLANDIER
2008

habitants aborigènes du protocosme dans l'intérieur de notre globe, Paris, Editions François Bourin, 1988. [Retour]

8. «Un Mégamicre passe ses douze premiers ans […] dans une espèce de cage, où il ne lui manque rien, où il est élevé, où il s'amuse en causant avec l'être qui est né avec lui et qu'il voit continuellement […] dans une autre [cage] voisine de la sienne: ces deux êtres sont dits inséparables par un précepte de la nature. Ils sortent de là pour s'unir plus étroitement […] et pour aller vivre ensemble dans la société générale cent quatre-vingts ans sans maladie et en liberté. Ils se retirent de la société six moissons avant que de mourir, et ils parviennent par degrés au moment extrême, dans lequel ils expirent» (p.132). [Retour]

9. Voir C. Marrone, *Le Lingue utopiche*, Roma, Melusina Editrice, 1995, p.202-03. [Retour]

10. *Mémoires*, t. XI, p.xliv. [Retour]

11. On s'en tient à un savoir utile : «On leur donne des maîtres qui leur apprennent la religion, la géographie, les lois civiles et criminelles et le droit de nature que, comme de raison, on doit appeler, dans un monde comme il faut, le droit public. On leur enseigne les éléments de toutes les sciences, et pas davantage, car on ne veut pas risquer de leur faire perdre du temps en les rendant doctes dans celles pour lesquelles ils ne se sentiraient aucune inclination» (p.149). [Retour]

12. *Mémoires*, t. XI, p.xliii. [Retour]

13. N. Rival, Casanova. La Vie à plaisir, Paris, Plon, 1977, p.242. [Retour]

14. Furlan, *Casanova et sa fortune littéraire*, Saint-Médard-en-Jalles, 1971, p.23. [Retour]

15. Les douze commandements sont repris et développés p. 498-501. [Retour]

16. G. Comisso, *Les Agents secrets de Venise au XVIIIe siècle*, Paris, Grasset, 1944, p. 79; J. Georgelin, *Venise au siècle des Lumières*, Paris, Mouton, 1978, p. 575. [Retour]

17. Voir L. Leibacher-Ouvrard, «Casanova et l'utopie de l'indifférence», *The French Review*, 67, 3, 1994, p. 432-44. [Retour]

18. J. Rives Childs, *Casanova*, trad. par F.-L. Mars, Paris, Pauvert, 1962, p. 89 et 91. [Retour]

19. O. Wirth, *Le Symbolisme hermétique dans ses rapports avec l'alchimie et la franc-maçonnerie*, Paris, Dervy-Livres, 1969, p.89-91. [Retour]

20. B. Fay, *La Franc-maçonnerie et la révolution intellectuelle au XVIIIe siècle*, Paris, Ed. de Cluny, 1935, p.187. [Retour]

21. D. Ligou, «Recherches sur le rite français», dans *Franc-maçonnerie et Lumières au seuil de la Révolution française*, colloque international, Paris, Institut d'études et de recherches maçonniques, 1985, p.79. [Retour]

22. J.-P. Bayard, *Le Symbolisme maçonnique traditionnel, hauts grades et rites anglo-saxons*, Paris, Edimaf, 1987, t. I, p. 339. [Retour]

23. R.L. Mary, *Le Symbolisme dans la franc-maçonnerie*, Paris, éd. de Vecchi, 1993, p. 86. [Retour]

24. J.-P. Bayard, *Le Symbolisme maçonnique*, t. I, p. 340. [Retour]

25. Voir J.-P. Bayard, *Le Symbolisme*, t. I, p.338; O. Wirth, *Le Symbolisme hermétique*, p. 79. [Retour]

26. J.-P. Bayard, *La Symbolique du monde souterrain*, Paris, Payot, 1973, p.17. [Retour]

27. Voir A. Le Flamanc, *Les Utopies prérévolutionnaires et la philosophie du XVIIIe siècle*, Paris, Vrin, 1934, p. 131. [Retour]

28. O. Wirth, *Le Symbolisme hermétique*, p. 79. [Retour]

Copyright © Raymond Trousson, 2006
Copyright © Bon-A-Tirer, pour la diffusion en ligne

Matthieu 5/07.

M. Calloch → GT 6/07 – AEIOU – F:. M:.

CASANOVA ET L'*ICOSAMÉRON*
PAR RAYMOND TROUSSON

Se rappelant l'année où il avait été, pour la deuxième fois, chassé de Venise, Casanova écrivait en avril 1785 au comte de Lamberg à propos de l'*Icosaméron* : «Il y a trois ans qu'étant à Venise, mécontent de tout, il m'a pris fantaisie de m'ériger en créateur d'un nouveau monde. […] À la fin de cet ouvrage, qui sera divisé en deux tomes in-8°, de 500 pages chacun, je dirai, comme Ovide de ses *Métamorphoses* : Voilà un ouvrage qui m'enverra à l'immortalité(1).» Ironie du sort : si l'aventurier devait accéder à l'immortalité, il le devrait au récit de sa vie et non à cet énorme roman tiré en 1788 à 330 exemplaires pour lesquels il eut bien du mal à trouver cent cinquante-six souscripteurs et qui attendit quatre-vingts ans un premier commentateur(2).

Touffue, complexe, surchargée de détails et d'érudition, l'œuvre s'inscrit dans la longue lignée des voyages extraordinaires et des utopies. Casanova en connaissait d'ailleurs quelques exemples : «Platon, Erasme, le chancelier Bacon, Thomas Morus, Campanella, et Nicolas Klimius aussi sont ceux qui me firent venir envie de publier cette histoire, ou ce roman(3).» À l'origine, Casanova avait songé à utiliser le procédé, passablement éculé, du manuscrit sauvé de l'incendie de la bibliothèque du duc de Newcastle. D'où le titre primitif : *Icosaméron, ou histoire des Mégamicres, habitants de l'espace intérieur de notre planète sublunaire, traduite d'un manuscrit anglais, par Eupolème Pantaxène, Pasteur Arcade de la colonie de Parme*(4). Réflexion faite, il jugea plus conforme à une manière de vraisemblance de prétendre le texte constitué par les notes prises au fur et à mesure du récit fait, en vingt journées, par les deux héros à un cercle d'auditeurs attentifs. Ramenée à ses grandes lignes, l'intrigue est simple. Frère et sœur, Edouard et Elisabeth ont disparu plus de quatre-vingts ans auparavant, engloutis le 20 août 1533, non loin des côtes de Norvège, dans un maëlstrom qui les a projetés dans l'univers souterrain des Mégamicres, petits êtres hauts de dix-huit pouces, androgynes et ovipares, qui se nourrissent mutuellement du lait de leur partenaire et constituent une population de trente milliards d'individus ignorant le sommeil, la maladie et la vieillesse. Voués par les circonstances à l'inceste, Edouard et Elisabeth donneront eux-mêmes naissance à quarante jumeaux qui seront la souche de quatre millions de descendants. Au fil du temps et d'innombrables épisodes, Edouard, devenu souverain et adoré comme un dieu, entreprend de réformer ce monde inconnu et de le christianiser, avant qu'une explosion le renvoie, avec sa sœur, sur la surface du globe.

L'utopie souterraine n'est pas une invention de Casanova(5). Apparue en 1668 sous la forme d'un monde subglaciaire avec *The blazing world* de Margaret Cavendish, elle reparaît en 1720 dans *La Vie, les aventures et les voyages de Groenland du R.P. Cordelier Pierre de Mésange* de Tyssot de Patot, en 1721 avec l'anonyme *Relation d'un voyage du pôle arctique au pôle antarctique par le centre du monde*, en 1735 avec *Lamékis* du chevalier de Mouhy et surtout, en 1741, avec le *Nicolaï Klimiis iter subterraneum* du Danois Louis Holberg, que connaissait Casanova. Celui-ci transforme cependant cette donnée de géographie imaginaire par le recours à une lecture insolite de la Bible. Une longue introduction intitulée *Commentaire littéral sur les trois premiers chapitres de la Genèse* explique l'origine des Mégamicres et de leur univers pré-adamique : «Je veux prouver que dans la Genèse même on lit des passages qui peuvent persuader que notre globe fut créé par Dieu principalement habitable dans sa belle concavité intérieure, et que ses heureux habitants, que l'ouvrage appelle Mégamicres, peuvent être les descendants du couple homme que Dieu créa en même temps mâle et femelle, le sixième jour de la création, lequel ne fut pas Adam(6).» C'est la thèse de l'androgynie originelle, de l'Adam double, déjà présente dans *La Terre australe* de Gabriel de Foigny, qui repose sur l'interprétation hétérodoxe de Genèse I, 27-28 : «Dieu créa donc l'homme à son image, et il le créa à l'image de Dieu, et il le créa homme et femme.» Et Casanova reprend : «Ainsi, Dieu créa l'homme à son image, à l'image de Dieu, il l'a créé mâle, et femelle.» Après la chute, interprétée comme une dichotomie de l'homme primordial, Adam et Eve furent chassés de ce paradis à l'extérieur du globe : «C'est le jardin d'Eden d'où Dieu désobéi nous a chassés. S'il est écrit que [Dieu] nous a mis dehors, nous étions donc dedans(7).» Les Mégamicres sont donc les descendants de l'Adam originel – «petites créatures très peu différentes de nous qui nous semblaient mâles quoiqu'à la forme de leur gorge elles nous parussent femelles» (p.62) – et leur nudité n'a rien de commun avec celle des sauvages : «Elle est fille de leur innocence» (p.148). Chez eux, les deux membres du couple, engendrés dans le même instant, naissent en même temps en brisant chacun leur œuf, avant d'être déclarés inséparables, le plus beau se voyant attribuer les tâches féminines, l'autre les fonctions masculines, bien que tous deux procréent de la même manière et vivent ensemble jusqu'à leur mort(8).

Leur théogonie est en conséquence proche de la nôtre. Au départ était le chaos. Puis Dieu sépara l'air, la lumière et

la terre et créa le monde intérieur, avec le soleil qui l'éclaire et toutes les créatures vivantes, puis choisit parmi elles les Mégamicres – «allusion à la grandeur de leur esprit et à la petitesse de leur taille» (p.62) – et leur conféra une âme immortelle qui retourne à Dieu enrichie de l'expérience vécue pendant l'incarnation : «Le dogme de l'immortalité de l'âme est chez les Mégamicres aussi ancien que leur monde : elle est préexistante; mais non pas selon le système de Platon, qu'ils n'ont assurément pas lu» (p.106-107). S'ils s'abandonnent aux mauvais penchants inhérents à la matière et aux sens, ils sont condamnés au remords sans fin; observent-ils les préceptes divins, ils sont récompensés par la béatitude éternelle. Comme dans la *Cité du Soleil* de Campanella, ils pratiquent l'«exomologèse», c'est-à-dire la confession publique (p.244).

Leur dieu incréé, éternel, omniprésent et inconnaissable (p.107) se manifeste, comme chez Campanella encore, par le soleil, auquel il voue un culte, la Philélie : «Les Mégamicres adoraient le Soleil, parce qu'ils le reconnaissaient pour leur créateur et parce qu'ils croyaient recevoir de son propre arbitre mille bienfaits physiques, que la grande puissance qui l'a créé ne lui a pas ordonné de leur faire» (p.109). Le Soleil est appelé Aeiou, dont le nom rappelle celui de la divinité de la Bible : «Je vous ai rendu fidèlement le nom de Dieu que les Mégamicres appellent Aeiou, et nous le trouvons dans l'Ecriture sainte appelé Jeoua. Les deux mondes se sont rencontrés dans l'idée de donner au créateur un nom composé de toutes les voyelles, quoique dans un ordre de procession différent» (p.408).

Des composantes traditionnelles de l'utopie, l'écrivain n'a conservé que quelques éléments. À la suite de Foigny ou Veiras, Casanova n'a pas manqué de prêter à ses Mégamicres une langue originale, fondée exclusivement sur les six voyelles, langue chantée plutôt que parlée – l'idée était déjà chez les Lunaires de Cyrano de Bergerac –, harmonieuse, accompagnée d'une gestuelle plus proche de la danse que du langage des signes et même synesthésique, puisqu'elle est perçue, non seulement par l'ouïe mais par tous les sens(9). Il était assez satisfait de son invention d'un langage originel, qu'il opposait à une théorie évolutionniste de la langue dont les débuts auraient consisté en «sons vagues et confus» émis par les premiers hommes : «Dans la théorie de la langue des Mégamicres, j'ai pensé à critiquer l'imperfection de toutes les langues que nous connaissons, et j'ai démontré, je crois, tout le ridicule de l'article "Langue" de l'*Encyclopédie*, dans lequel je vois beaucoup de religion mal entendue, très peu de jugement, et point du tout de philosophie(10).» Quant à l'isolement du Protocosme, il est évidemment garanti par sa situation géographique qui l'a préservé de tout contact avec l'univers sublunaire. On y retrouve le goût de la symétrie et des constructions géométriques, puisque ce monde est divisé en royaumes, fiefs et républiques carrés ou triangulaires où s'élèvent, toujours édifiées sous le sol, des cités conformes à l'habituel urbanisme utopique, aux rues «toutes belles, larges, tirées au cordeau» :

> Le spectacle que Poliarcopoli, capitale du royaume, présenta à nos yeux fut magnifique. […] Le premier coup d'œil offrait une esplanade qui faisait le tour de toute la ville, large toujours de deux cents pas et servant de quai à un canal large de trente, qui était un parfait polygone de vingt-quatre angles formés par autant de ponts de pierre sur un seul arc, larges de dix toises. Les trottoirs pour les piétons à gauche et à droite de ces ponts laissaient un peu plus bas un espace de six toises pour les voitures. […] Ce quai était borné par quatre-vingt-seize lignes de cent soixante-dix pas qui formaient les quartiers. Quatre-vingt-seize rues larges de soixante pas séparaient ces quartiers. Chacun de ces rues était longue de douze cents pas et toutes en droiture allaient vers le centre de la ville, toujours flanquées par ces maisons dont la ligne à leur terme n'était que de quatre-vingts pas pour avoir voulu laisser régulière la forme des rues… (p. 99).

En revanche, les Mégamicres ignorent l'habituel égalitarisme utopique, mais la stratification sociale repose sur une distinction naturelle qui élimine les contestations: seuls les Mégamicres rouges sont dits nobles parce que seuls capables d'engendrer et «à cette seule couleur appartiennent la noblesse et le droit d'aspirer aux grandes charges de l'État» (p.159). Aux rouges encore sont réservées les plus hautes charges, du moins aux aînés, les cadets n'ayant accès qu'aux fonctions ecclésiastiques. Chez les Mégamicres stériles, les «unis» deviennent avocats ou trouvent à s'employer dans les sciences et les arts, les «bigarrés» se contentant des métiers vulgaires (p.152). Ils admettent aussi les distinctions entre riches et pauvres, la propriété et la diversité des activités liées au libre échange et au luxe (p.99-100); loin d'être tenu pour immoral, le commerce est encouragé et assure la prospérité générale :

> Ce n'est pas l'abondance du métal qui fait la richesse de l'Etat, mais le commerce, l'industrie et le prix des vivres, que l'abondance excessive du numéraire fait devenir trop haut en très peu de temps. La prospérité du commerce ne

saurait dépendre que de sa liberté. […] Il faut surtout favoriser l'importation […] car elle est l'âme de l'exportation, et celle-ci est l'âme de l'État. Faites donc que tout ce qui sort de votre royaume passé par la main-d'œuvre vous paie un droit de sortie et permettez une libre entrée à tout ce qui vient de l'étranger sans nulle imposition (p.350).

Sur le plan politique, l'immense territoire subterrestre est divisé en une confédération de quatre-vingts royaumes et dix républiques, tous semblables comme chez Thomas More, chaque souverain organisant son royaume à son gré mais reconnaissant l'autorité d'un monarque suprême. Le chef de l'État l'est aussi du judiciaire, mais les citoyens possèdent un droit de recours devant un tribunal spécial. À la différence de la plupart des utopistes, Casanova ne s'attarde guère sur la pédagogie(11) ni sur l'institutionnalisme – d'ailleurs peu utiles, puisque les Mégamicres ont conservé l'excellence originelle. Les principes de gouvernement d'Edouard reposent surtout sur le modèle du bon prince, père de ses sujets :

Je recommandai à mes enfants, et principalement à Jacques, la vigilance, le bon ordre, et la générosité surtout, car elle est le premier moyen dont l'homme doit se servir pour se faire aimer. Je lui dis que sa générosité devait cependant être réglée par l'économie mais que cette économie ne devait être connue qu'à lui seul, car une fois qu'elle pourrait être aperçue, on la nommerait avarice. Je lui fis voir que, l'économie étant une vertu qui siégeait dans le juste milieu entre la prodigalité et l'avarice et qu'étant très difficile de trouver ce juste point du milieu, il fallait laisser aller la balance un tant soit peu du côté de la prodigalité pour lui donner une apparence de générosité. […] Je lui recommandai d'être zélé pour mes droits, d'avoir soin que les vivres ne deviennent jamais plus chers, de procurer à mes sujets tous les plaisirs imaginables sans aucune gêne et d'étudier les moyens d'augmenter leur commerce en les mettant pour cela dans la plus parfaite liberté. Je leur recommandai de conserver entre eux toute l'harmonie et de conquérir à leur service les plus habiles Mégamicres, puisque l'homme de mérite n'est jamais assez payé. Je leur ordonnai d'affecter en toute occasion d'avoir le plus grand respect pour le clergé (p.419-420).

Ce peuple connaît enfin une organisation religieuse pyramidale qui se souvient de la hiérarchie catholique. Au sommet siège le Grand Hélion, représentant du Soleil, qui passe pour immortel. Cent ministres assistés de prélats, d'alfaquins, d'autocéphales et d'abdalas composent un corps de trois cent vingt millions d'ecclésiastiques.

Dans une construction peu commune dans l'histoire du genre, Casanova a inséré dans l'utopie statique des Mégamicres celle qu'institue peu à peu Edouard accédant à la puissance et instaurant à son tour des lois, des institutions, un système éducatif et même une religion. À mesure que croît le nombre des humains, leur influence se fait sentir. Edouard rénove et simplifie leur système d'écriture où les six lettres de leur alphabet sont distinguées par une couleur différente déterminant une intonation particulière, selon le principe du fameux clavecin oculaire du Père Castel (p.88, 130). Il passera de là à la création d'une imprimerie, à la fabrication d'armes à feu, à la discussion des théories newtoniennes sur les couleurs et surtout sur la gravité :

Mon but fut celui de donner l'histoire locale de l'intérieur de la terre, telle qu'aucun savant ne put s'y opposer en se tenant attaché au peu que nous connaissons de la nature de notre globe, et de donner la plus plausible de toutes les conjectures sur le magnétisme de l'aimant, sur l'équilibre, sur les pesanteurs, sur les mouvements et sur les forces, dont la parfaite théorie manque encore à la mécanique. Je n'ai pas prétendu critiquer ni Descartes, ni Leibniz, ni Bernouilli, ni le grand Newton que je respecte; mais ayant beaucoup appris d'eux-mêmes, il se peut que j'aie dit plus qu'eux, et ce qu'eux-mêmes auraient dit s'ils y avaient pensé(12).

S'improvisant spécialiste de l'ophtalmologie, il pratique, décrite avec une extraordinaire minutie (p.347, 360 365-367, 374-378), l'opération de la cataracte par l'extraction du cristallin opacifié réussie pour la première fois en 1745 par Jacques Daviel, qu'il oppose à la méthode qui consistait, depuis l'antiquité, à abaisser la cataracte hors du champ de la pupille(13); médecin, il rappelle à la vie, par des saignées répétées, un dignitaire qui passait pour mort (p.213-218). Il instaurera aussi un théâtre, un opéra, des salles de jeu, la mode des feux d'artifice, avant de se voir confier le gouvernement d'un royaume. L'amour du savoir et des développements techniques procède sans doute de la lecture de Bacon, *Instauratio magna* ou *New Atlantis*, même s'il n'est guère nécessaire d'attribuer à Casanova précurseur de la science-fiction moderne l'intuition du télégraphe, de l'automobile, de l'avion, des gaz de combat et de la télévision(14).

Enfin, réformateur religieux, il imagine une sorte de catholicisme simplifié auquel se rallieront un grand nombre de

Mégamicres, et dont il ne conserve que trois sacrements, le baptême, la confession à Dieu et le mariage (p.72). À la manière de Moïse dictant les dix commandements, il crée un «dodécalogue» épuré des dogmes et des subtilités théologiques, dont le premier précepte dit : «Aimer Dieu qui est unique et créa tout, sans chercher à comprendre ses mystères(15).» Il s'abstiendra aussi d'enseigner à ces êtres sans tache comment a péché leur ancêtre Adam et comment, pour réparer cette faute, Dieu sacrifia son propre fils. La nouvelle religion instituée, Edouard s'en proclame pantaphilarque ou protoplaste et désigne ses fils comme chefs du clergé subalterne – patriarches, archexarques, exarques, pistes et autres clercs (p.501) –, édifie des temples et fixe le rituel.

«Artisan, architecte, calcographe, mécanicien, chimiste, alchimiste, théologien, grand physicien, mathématicien, excellent oculiste, poète et grand politique» (p.406), Edouard devient ainsi une projection idéalisée de l'auteur lui-même réalisant, par le biais de la fiction, ses prétentions au savoir universel.

Mixte singulier d'érudition et de fantaisie, l'*Icosaméron* ne s'interdit pas enfin la critique détournée de la ville natale de son auteur ou de lui emprunter certains traits caractéristiques. Si le XVIIIe siècle voit le crépuscule de l'antique puissance de Venise, la cité des Doges n'a pas pour autant perdu le goût du faste et des plaisirs, des fêtes incessantes et coûteuses. Le Protocosme des Mégamicres en garde sans doute quelque chose, qui applaudit aux festins et feux d'artifice, aux spectacles et aux opéras qui faisaient la renommée du carnaval vénitien. Chez les habitants de Poliarcoli aussi, «tout était prétexte à réjouissance» et l'on s'y passionne bientôt pour les jeux de hasard, le billard et le jeu de paume introduits par l'ingénieux Edouard. Les «catiches» construites sous l'eau où les nobles Mégamicres se retirent discrètement rappellent aussi les «casini», ces appartements privés où les riches pouvaient se livrer en toute sécurité au jeu et aux ébats amoureux.

Dans l'*Icosaméron*, la République des Quatre-Vingts se signale par son insolite désorganisation et ses excès, prétexte, pour Casanova, à régler ses comptes avec la Sérénissime. Dans une cité ruinée mais orgueilleuse et toujours soucieuse des apparences et d'éblouir les ambassadeurs étrangers, on préfère l'intrigue et le favoritisme au lieu de désigner les plus aptes aux fonctions dirigeantes. Les nobles du gouvernement portent une toge semblable à la lacerne des Romains qui rappelle les «tabarri», ces manteaux légers que portaient les aristocrates vénitiens pour se distinguer du peuple. Chez les Quatre-Vingts, le pouvoir est confié, non aux plus capables, mais au hasard d'une sorte de tirage au sort : «Les talents par là se trouvent toujours déplacés : tel qui serait excellent pour faire des règlements sur le commerce est chargé de faire la rédaction des coutumes d'une province; et un antiquaire, un chimiste, ou un architecte est élu à rédiger un code de lois civiles ou criminelles» (p.533) – allusion à la procédure par laquelle le Grand Conseil des nobles élisait ses membres et qui permettait de désigner quelqu'un qui ne le désirait pas et ne pouvait refuser, sous peine d'amende(16). On y connaît aussi la même dépravation des mœurs : «Le divertissement de la jeunesse de ce pays-là était un libertinage effréné et impudent. Les vieillards le couvraient avec hypocrisie. […] On ne voyait jamais aux promenades publiques un noble accompagné de son inséparable, mais le compagnon était celui d'un autre. Ils allaient tête à tête plusieurs heures dans les catiches, et personne n'y trouvait rien à redire» (p.536-537). Comme à Venise encore, le gouvernement – aristocratique – fait grand cas de la délation et de l'espionnage : «Cette république dépensait beaucoup en espions. […] Je n'ai vu que de faux amis, des ennemis masqués et le soupçon dans toutes les compagnies, qui empêchait l'honnête homme d'ouvrir la bouche, de crainte que son discours fût mal interprété par quelque traître payé pour l'être» (p.537). On retrouvera enfin sans peine le Conseil des Dix et l'Inquisition dans cette allusion amère :

> [La République des Quatre-Vingts] a un tribunal suprême composé de trois hommes dont l'existence n'est pas constitutionnelle, mais faite, à ce que l'on prétend, pour maintenir la constitution et par conséquent pour conserver l'Etat. Le Conseil des Dix-sept qui fait tout secrètement, choisit trois de ses propres membres, et leur confère un pouvoir despotique. […] Leur pouvoir est sans bornes; le procès qu'ils forment à quelqu'un pour établir son crime est plus que sommaire (p.584).

On a pu donner de cette œuvre complexe et touffue une originale et souvent convaincante interprétation psychanalytique la décrivant comme une exploration intérieure affectée d'une dimension fantasmatique, à la fois régression intra-utérine vers l'indifférencié et acte de pénétration voilé, un texte tissé de thèmes oedipiens et incestueux révélant les obsessions de l'écrivain(17). Si cette lecture autobiographique n'est nullement exclue, peut-être peut-on lui adjoindre une autre clé : celle de la franc-maçonnerie.

«Ce fut à Lyon, dit Casanova au chapitre XXVIII de ses *Mémoires*, qu'un respectable personnage, dont je fis la connaissance chez M. de Rochebaron, me procura la grâce d'être admis à participer aux sublimes bagatelles de la franc-maçonnerie. Arrivé apprenti à Paris, quelques mois après, j'y devins compagnon et maître.» Il fut en effet admis, en août 1750 à Lyon, dans la loge «Amitié, amis choisis», filiale de la Grande Loge écossaise, et, à une date indéterminée, devint aussi Rose-Croix(18). Est-il interdit de retrouver dans l'*Icosaméron* divers détails renvoyant à l'expérience maçonnique?

On sait qu'à la veille d'être initié, le candidat est enfermé dans le cabinet de réflexion décoré de l'inscription V.I.T.R.I.O.L. – *Visita interiora terrae rectificando invenis occultum lapidem* (visite l'intérieur de la terre, et en rectifiant, tu trouveras la pierre occulte) – avant de subir les quatre épreuves symboliques qui le mèneront vers la lumière : l'épreuve de l'eau représentant le passage de la vie charnelle à la vie spirituelle; l'épreuve de la terre invitant à la recherche; l'épreuve de l'air, du souffle permettant à l'impétrant de s'élever à travers l'air pour accéder à la lumière; l'épreuve du feu représentant la calcination symbolique du postulant, qui permet de faire disparaître les dernières traces de corruption(19). Ce sont les éléments qu'on retrouve au début du roman.

En effet, Edouard et Elisabeth n'échappent à la noyade, lorsque leur vaisseau est entraîné dans le maëlstrom, que parce qu'ils se sont enfermés dans une caisse de plomb hermétiquement close. Au cours de leur vertigineuse descente aux abîmes, ils traversent successivement l'eau, l'air, le feu souterrain, enfin un bourbier composé de terre et de soufre (p.32-40). Ils sont ainsi, redoutant à chaque instant la mort, passés par la purification par les quatre éléments censée figurer aussi la mort de l'être profane qui aspire à pénétrer dans l'Ordre. Ils ont survécu en buvant d'une eau de vie qui, dans ce contexte associé à la mort et à cette partie du rite, accentue le caractère résurrectionnel de l'épisode. Ils sont prêts à recommencer une nouvelle existence dans un autre monde. Lorsque les Mégamicres s'avisent de leur présence, ils utilisent, pour dissoudre le toit de plomb de leur caisse, une solution de mercure dont, dit Casanova, «vous savez qu'en quantité plus ou moins grande ce métal fluide est le dissolvant de tous les autres», référence à une autre étape de l'initiation qui veut que l'aspirant soit dépouillé de ses métaux, c'est-à-dire de tout objet susceptible de réfléchir la lumière, car il doit apprendre à discerner la seule lumière de la vérité sans se laisser abuser par les lueurs trompeuses qui l'aveuglent. Or Elisabeth et Edouard ne sont-ils pas prisonniers d'un métal qui, par son opacité, leur dérobe la lumière?

Encore prisonnier de la caisse, Edouard s'y trouve comme dans le cabinet de réflexion à imaginer les merveilles à sa portée et désireux de les communiquer un jour à ses semblables : «Nous étions à portée de devenir les plus savants de tous les mortels de notre espèce; mais si après avoir beaucoup appris, nous ne devenions pas en état d'aller répandre notre science dans notre monde natal, et si nous n'eussions pas pu retourner sur nos pas pour éclairer par nos lumières nos curieux égaux, qu'aurions-nous fait de notre science?» (p.51). C'est Elisabeth qui lui rappelle l'interdiction, pour le maçon, de communiquer un savoir que chacun ne peut devoir qu'à sa propre recherche, et Casanova y insiste lui aussi dans ses *Mémoires* : «Les hommes qui ne se font recevoir francs-maçons que dans l'intention de parvenir à connaître le secret de l'ordre, courent grand risque de vieillir sous la truelle sans jamais atteindre leur but. […] Celui qui devine le secret de la franc-maçonnerie […] ne le confie pas à son meilleur ami en maçonnerie, car il sait que, s'il ne l'a pas deviné comme lui, il n'aura pas le talent d'en tirer parti.» Libérés de leur caisse, les héros sont mis en présence de deux dignitaires appelés «compagnons» et «maîtres», puis dévêtus et lavés et menés dans une chambre où ils s'abandonnent au sommeil.

Au-delà de cette pause narrative se retrouvent des éléments propres à un certain rituel. À leur réveil, les deux jeunes gens découvrent une chambre octogonale, forme singulière pour une pièce d'habitation, mais forme géométrique souvent associée à la symbolique maçonnique, notamment pour le tapis posé lors de certains rites(20). C'est alors que frère et sœur s'unissent pour ne plus former qu'un seul être, à l'image de l'androgyne alchimique qui doit être constitué pour accéder à la connaissance, union symbolique de deux êtres devenus «inséparables» à la manière des Mégamicres. Ils sont prêts à présent pour l'initiation aux mystères du Protocosme.

Un second bain purificateur précède une première initiation aux enseignements de base correspondant au catéchisme que le postulant est tenu de savoir par cœur avant de passer aux étapes suivantes. On leur enseigne la langue mégamicre qu'ils se font un devoir d'apprendre sur le champ, même s'ils ne comprennent pas toujours le sens de ce qu'ils répètent (p.88), dans une démarche semblable à celle de l'aspirant maçon, puisque l'initiation s'accompagne d'une instruction élémentaire destinée à donner au postulant la connaissance des mots, signes et attouchements(21). Edouard et Elisabeth sont ensuite conduits à la cathédrale, à laquelle ils accèdent par une rampe

en spirale qui fait cinq fois le tour de l'édifice (p.89), rappel du cheminement de l'initié appelé à déambuler autour de la Loge. Sur le sol, une mosaïque carrelée de bois aux pièces parfaitement ajustées renvoie, selon un manuel de 1793, à un pavé de Loge formé de différentes pierres jointes ensemble par le ciment(22). Paraissent alors les dignitaires tenant à la main le texte de ce qui sera dit par la suite, à la manière des maîtres de Loge qui ne peuvent connaître le rituel de mémoire(23). La cérémonie d'installation s'achève par un repas en commun, semblable aux banquets rituéliques.

Dans une dernière étape, les héros qui demandent asile aux habitants du Protocosme sont mis en présence du roi qui leur précise leurs obligations : «Vous devez employer votre talent à trouver le secret de vous rendre utiles à notre monde et même nécessaires» (p. 185), rappel de l'obligation, dans le catéchisme du compagnon, de se rendre «utile à l'État et à l'humanité(24)». Ils répondront ensuite à une série de questions qui ressemblent à celles posées aux impétrants en maçonnerie sur les raisons de leur présence : «Qui êtes-vous? D'où venez-vous? Pourquoi, êtes-vous venus chez nous? Qui vous a envoyés? Quel est le chemin que vous avez fait? Comment répondrez-vous aux obligations que vous avez contractées avec nous pour l'accueil gracieux qu'on vous a fait?…» (p.198).

D'autres détails encore invitent à un rapprochement. Une des questions posées au postulant sur la situation de la Loge renvoie à la thématique abordée dans l'Icosaméron. «– Question : Quelle est sa profondeur? – Réponse : De la surface de la terre jusqu'au centre», idée reprise dans la symbolique du fil à plomb qui invite au creusement d'un puits vertical s'enfonçant jusqu'au centre du globe(25). Or dans cette tradition, le centre de la terre représente soit l'œuf philosophal où tout se régénère, soit le lieu d'avant la chute, c'est-à-dire le paradis perdu(26). Quant aux commandements énoncés par Edouard à la manière des dix commandements bibliques, ils ont la particularité d'être énoncés dans le même ordre que ceux de la définition du maçon selon un ouvrage de 1748, qui le donne pour «un homme craignant Dieu, aimant son prochain, fidèle à son prince, rendant à chacun ce qui lui appartient et ne faisant pas à autrui ce qu'il ne voudrait pas qu'on fit à lui-même(27)». Retiendra-t-on enfin l'emblème de Dieu, tel qu'on se le représente dans le Protocosme?

> Ce sera un cube qui aura sur la surface supérieure une croix debout et sur chacune des quatre autres faces un cercle d'or rouge qui contiendra une pyramide équilatérale de diamants précieux. Cet emblème qui offrira à l'esprit un problème inexplicable indiquera Dieu dont il est aussi impossible d'expliquer la nature. La sixième face du cube qui sera l'inférieure ne se verra pas (p.502).

Si le cube est le symbole du maçon qui a passé avec succès toutes les épreuves et rendu parfaitement cubique la pierre grossière qu'il était lors de son initiation, on y retrouve aussi les symboles hermétiques de base : le cercle pour l'unité, le triangle pour la trinité, le carré pour les quatre éléments, la croix enfin qui, en combinaison avec les carré, représente la pierre philosophale(28).

Le voyage et le séjour subterrestre d'Edouard et d'Elisabeth ne seraient donc pas seulement prétexte à l'énoncé des idées et à l'étalage de l'érudition de Casanova. Ils pourraient aussi, sous sa plume, se donner pour un voyage initiatique qui doit conduire au perfectionnement de soi-même et à la découverte de la vérité.

RÉFÉRENCES

1. Casanova, *Mémoires*, Paris, Editions de La Sirène, 1924-1935, t. X, p.xi. [Retour]

2. L. Larchey, 0171Un voyage de Casanova», *Le Bibliophile français*, III, 1869, p. 314-18, 374-80. [Retour]

3. *Icosaméron*, Paris, Gründ, 1928, t. II, p.ix. [Retour]

4. J. Pollio, *Bibliographie anecdotique et critique des œuvres de Jacques Casanova*, Paris, Badin, 1926, p.141-42. Dans la dédicace au comte de Walstein, il parle toujours de «la traduction d'un manuscrit anglais». [Retour]

5. Voir R. Messac, «Voyages modernes au centre de la terre», *Revue de littérature comparée*, IX, 1929, p. 74-104. [Retour]

6. L'édition Bourin de l'*Icosaméron* ne reprend pas cette introduction, que l'on trouve dans l'édition Gründ. Le passage cité figure dans la dédicace au comte de Waldstein, t. I, p. 4-5. [Retour]

7. Gründ, t. I, p.xii. Casanova récuse expressément l'androgyne platonicien : «Il ne faut pas s'imaginer qu'ils ressemblent aux androgynes de Platon, car ils sont tout autre chose. Ils ne ressemblent à rien: leur conformation est originale et tout à fait inconnue jusqu'à nos jours à tous les doctes en histoire naturelle» (p.62). Sauf mention particulière, nous citons l'*Icosaméron ou Histoire d'Edouard et d'Elisabeth qui passèrent quatre-vingt-un ans chez les Mégamicres,*

Le carré SATOR

par **Daniel Castille**

page 1 - 2 - [3] - 4

S'il s'avère surprenant de constater la présence de "carrés magiques" en divers endroits de la planète, sur des lieux de culte anciens ou non, aussi différents que le sont Pompéi et Oppède-le-Vieux, soit sous la forme SATOR, soit sous la forme ROTAS, il est plus étonnant encore que depuis tant de lustres il n'est pas possible d'apporter une réponse complète.

Chaque étude entreprise se voit, sinon démentie, du moins reprise en profondeur et améliorée par une autre, elle même imparfaite. Mais c'est bien ainsi qu'avance la recherche, de l'analyse de J. Carcopino à celle de M. Coindoz qui ouvre une nouvelle voie iconographique.

Le message, si message il y a effectivement, peut être tout aussi bien une formule magique chrétienne ou non dont on peut discuter l'ancienneté, une formule stoïco-pythagoricienne, une formule interne à un "ordre" plus ou moins secret qui aurait ses racines aussi bien en Grande-Bretagne que dans la Hongrie d'aujourd'hui, une formule qui serait, pourquoi pas, un message initiatique à caractère humoristique.

Cependant, "l'affaire du carré" rebondit et, en marge des études sérieuses, traditionnelles pour ne pas dire ennuyeuses parfois, il existe des "carrés" en SATOR ou en ROTAS dans des endroits surprenants, nous en avons cité quelques-uns plus haut, qui déroutent le chercheur de la para-histoire (qui se distingue du chercheur officiel, de l'Historien, par ses recherches très peu conventionnelles).

Certains lieux réputés, hantés jours et nuits par les curieux des marges de l'Histoire, des curieux animés de bons ou de mauvais sentiments, possèdent, ou ont possédé avant qu'on les en dépouille, le "carré" qui les distinguait des autres lieux ésotériques. Ainsi en est-il de ce "carré" moderne qui jouxte la petite mairie d'Aiguilhe limitrophe du Puy-en-Velay. Ainsi en est-il de ce "carré retrouvé" sur le menhir du Pla de las Brugos, dénommé aussi le Cap de l'Homme, qu'un curieux mal intentionné décapita un jour.

C'est par le biais de ce dernier "carré" que nous entrons dans la saga Rennes-le-Château, et qu'on le veuille ou non par le côté le plus obscur, celui qui voudrait qu'il existât encore de nos jours des prétendants au trône de France de souche mérovingienne. Nous irons plus loin ensuite, comme si ce "carré", à l'instar des vraies "Vierges Noires" se devait d'être dans certains endroits et pas en d'autres!

Il fut un temps nous dit-on, on pouvait de Rennes-les-Bains, en portant son regard vers Rennes- le-Château, apercevoir le menhir du Cap de l'Homme qui, selon la tradition locale représentait, en son haut, la tête de Dagobert.

Un relevé existe de cette tête, fait par l'incontournable E. Stublein, avant qu'un vandale ne casse le menhir. En fait, il existe deux croquis, un de face qui incline à penser qu'il s'agit bien d'un Dagobert iconographique et un, de nuque dirions-nous, qui montre un "carré" en ROTAS. Ces deux relevés sont reproduits, entr'autres, dans le livre de Mathieu Paoli: "Les dessous d'une

G.T. ~~SATOR AREPO~~. LE B. CRÉAT

Dans une de mes précédentes, j'ai traité un peu à la légère l'analogie animale indoue dans le texte toujours inconnu ( ) que j'ai cité.

Néanmoins, de nouvelles lectures m'amènent à reprendre la question.

On se souvient que l'auteur ( ) a eu l'idée assez grande d'interpréter AREPO comme ARIES, le bélier, et de rapprocher cette interprétation de la mystérieuse « adoration du pentaglyphe ( ) et du palindrome. Toutefois, ce fil interprétatif restait tenu comme un fil de la Vierge.

La lecture du P. F. ( ) permet heureusement d'étayer de façon ferme cette idée.

Quant au Bélier, à son action créatrice et au cycle des saisons, il ne s'agit de rien autre que de la constellation du Zodiaque. Dans la perception de l'ancienne magie et de la philosophie hellénistique, les douze constellations du Zodiaque sont des divers

qui, de même que les planètes, régissent l'être humain et ~~[illegible]~~ plus largement l'être du cosmos. Ainsi, il a été de tradition d'établir une médecine magique "analogique" ~~[illegible]~~.

~~[illegible]~~ dans laquelle les constellations agissent sur organe ( ) ou telle ou telle partie du corps humain. Rien de plus simple donc, que d'établir une correspondance entre la partie observée du constellation et l'être du corps allant de haut en bas. Ainsi, le Bélier, considéré comme le premier des constellations du Zodiaque, est en liaison avec la tête de l'homme, tandis que les Poissons, derniers du cycle, influent sur les pieds. Cela suppose bien sûr que le cycle du Zodiaque ait un début et je laisse à plus savant la question astronomique du Bélier comme initiateur du cycle. Peut-être s'agit-il d'un des vestiges du Zodiaque comparé au cycle de l'Ecliptique?

Une remarque supplémentaire mérite d'être faite : pour les Anciens, la tête n'est pas du tout le lieu de l'âme intellig[illegible] ou de l'esprit, puisque celui-ci est dans le foie. La tête est plus simplement, la partie honorable de l'Être humain, tandis que les humeurs dû-ment élaborées sont le sang et les différents corps.

Ainsi, la partie intellectuelle (ou productive) du corps n'est pas dans le sexe, mais dans la tête, puisque celle-ci donne le portrait d'un fonctionnement de lignée et par conséquent, d'un prolongement de cycle d'action, donnant ainsi un sens à cette partie particulière du Vivant que celui-ci doit d'être pro-génitrice (génératrice d'une lignée, d'une race, etc.), c'est à dire au sens égyptien du genos, le groupe auquel appartient un Être humain en tant que tel.

On lira là dans : F ——.
Fol. 175-6 Billet F 377-4
+ copie 437

HERMÈS ET L'ORDRE CINQ

On a constaté que le pentagone ( ) était lié à la doctrine pythagoricienne et à l'étude du nombre d'or.

Toutefois, il nous manque une déduction : comment passe-t-on de l'ordre des groupes de rotation de l'étoile à la figure d'Hermès ?

Cette question n'est résoluble pour l'instant que par une métaphore empruntée à une pointe d'aiguille : Hermès est associé dans divers manuscrits (du 16e) à la quintefeuille (F. 153). Je n'ai pas d'autre point d'appui.

→

LE CHANT DES SEPT VOYELLES

Camoon nous rappelle que AEIOU serait, en tradition maçonnique, un autre nom de la divinité, au prétexte qu'en prononçant IEOUA, on trouvait la formule JEHOVAH. Lui-même brode cette analogie, de manière très fondée, puisque dans les langues sémitiques, l'écriture est consonantique, et que le nom imprononçable s'écrit par un tétragramme de consonnes.

On pouvait multiplier les objections. Toutefois cette formule a d'intéressantes origines : elle provient des 4 chant mystiques des sept planètes, ~~dieux~~ originaires de cette gnostique (F. 344. N Domenjoz) ; aux environs des 1er-IVe siècles de notre ère.

En liaison avec la théorie des longueurs analogies. dures et des inflexions, les planètes - qui, incluant le Soleil et la Lune, sont au nombre de sept dans l'astro. antique - ont des divins qui agissent sur la vie humaine et sur tout le matériel.

~~Chaque~~ Chaque planète est ainsi

célèbre par un don, en l'occurrence une
coupelle (ονυξ), ce qui semble bien, puisqu'en
grec, elle-ci sert à désigner (& a servi
évidemment plus tard dans d'autres
langues). (guère).

Il faudrait déterminer la liaison
de ce chant avec la grâce, et se deman-
der comment, par ces agissements des plus
humbles, reliant à elle ses simplicités
à une ~~liberté~~ ampleur dont la signature
est d'ordre S (ΑΕΪΟU) ~~est~~ afin de
la faire coïncider avec l'ordre S qui
~~est~~ caractérise le domaine d'Hermès.

On a l'impression que quelque un
a voulu adapter une double tradition
hébraïque (Gématrie numérique) et grecque
~~(Isocrate)~~ à un poème à incantation
dont la signature d'ordre cinq reste
assez mystérieuse.

30.1.3

XS

G.T. LE BÉLIER CRÉATEUR /

Dans l'astrologie gréco-égyptienne attribuée à Hermès, les dieux et signes du Zodiaque sont des dieux qui agissent sur l'être humain, les dieux agissant eux-mêmes par le moyen de 9 dieux contemporains de la C
conception zodiacale.

Comme cette action doit être spécifiée, il existe donc une correspondance entre les dieux et les divers régions du corps humain. Tout ce passe comme si le Zodiaque lui-même, dirigé et mis en état, correspondait aux parties du corps : Bélier pour la tête, ou autour des yeux, etc., l'ordre des signs suivant la succession étant le même que l'ordre descendant du corps humain.

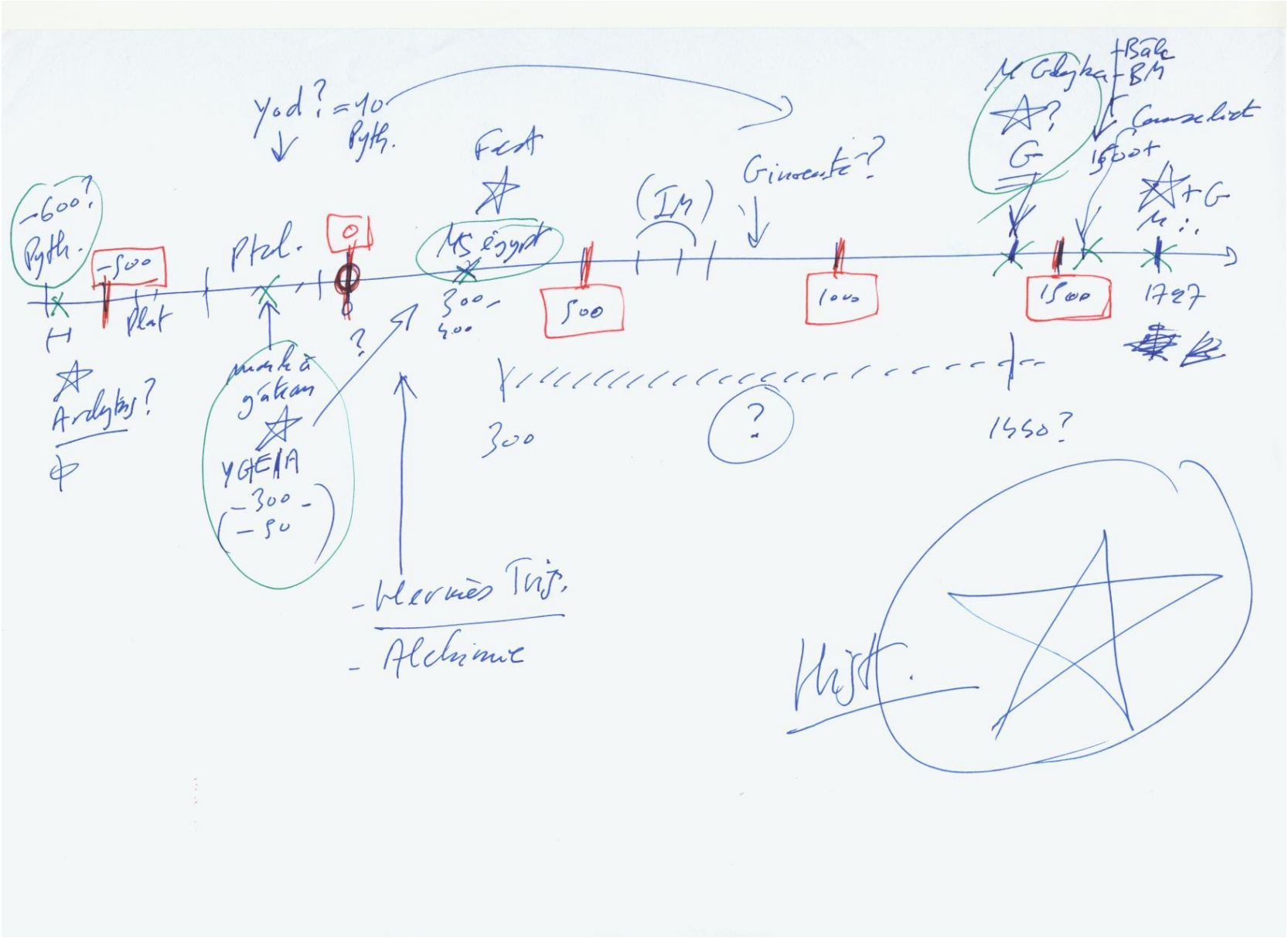
Yod? = 10
↓ Pyth.
Fest
(Im)
Gioconda?
Gioconda
+Bale
BM
Consecrat
1650+
G
G
-600?
Pyth.
-500
Plat
Ptol.
0
MS égypt
300-
400
500
1000
1500
1727
+G
H
Ardyhys?
marché
grâkan
YGEIA
-300
-50
?
300
?
1550?
- Hermès Trîs.
- Alchimie
Hyst.

AYGH

L'actif ἀτύζω « terrifier » ne s'observe que chez les Alexandrins et est probablement secondaire.

Dérivé tiré du thème de présent (?) ἀτύζηλος (AR 2, 1057).

Et. : Benveniste, *Mélanges Pedersen* 406-409, et Sapir, *Lang.* 12, 1936, 175 sq., comparent hittite *hatuki-* « terrible ». Mais on ne peut rapprocher ni ἀτέω, ni ἄτη dont le sens est tout différent.

αὖ : « d'autre part », avec les nuances possibles « de nouveau », ou « au contraire », souvent combiné avec δέ ; ne se place jamais au début de la proposition (Hom. ion.-att.). Employé comme préverbe exprimant l'idée de séparation dans la glose d'Hsch. αὐχάντειν · ἀναχωρεῖν ... (cf. sous χάζομαι). Combiné avec d'autres particules : αὖτε (Hom., Æsch., une fois chez S. jamais en prose) avec δηῦτε ou δ' αὖτε (Archil., Sapho) crase pour δὴ αὖτε ; d'où αὐτάρ (équivalent de ἀτάρ) seulement chez Hom. et à Chypre (cf. C. J. Ruijgh, *L'élément achéen* 29-56 ; αὖθι « en arrière, de nouveau, d'un autre côté » (attique), avec le doublet épique et ionien αὖτις : αὖθις ne peut s'expliquer, et on a rapproché αὖτις de l'osque *auti* ; en ce cas il n'y a pas de psilose dans αὖτις, et αὖθις devrait son aspirée à l'analogie de αὖθι et aux adverbes en -θι ; doublets dialectaux αὖτιν (crét.) et αὖθιν (Rhegium selon Theognost., *Can.* 161,163) ; αὖθε (thessalien, *IG* IX 2,271) dû à l'analogie ; pour αὐτίκα voir sous αὐτός. L'adverbe αὖ peut se retrouver dans αὐτός mais c'est douteux. V. Schwyzer, *Gr. gr.* 1,629.

Et. : Un élément αὖ marquant l'opposition se retrouve dans lat. *aut*, *autem*, osque *auti*. Pour l'emploi comme préverbe marquant la séparation, cf. lat. *auferō*, *aufugiō*, et Wackernagel, *Synt. Vorl.* 2,155-156.

αὐαίνω, αὐαλέος, voir αὖος.

αὐαχή : synonyme de αὐανή (νόσος) « consomption », cf. sous αὖος, dans un glossaire d'Hippocrate XIX, 86, 18 K. Contamination avec ἅπτω, cf. χορδαψός ? Voir Strömberg, *Wortstudien*, 100.

αὐγή : f. « lumière du soleil », au pluriel « rayons du soleil » ; toute lueur d'un feu, etc. (Hom., ion.-att., fréquent en poésie) ; mais est également bien employé en prose, notamment pour la lumière du soleil chez Arist. Désigne parfois, surtout en poésie, l'éclat du regard (S., E., Pl. *R.* 540 a). Dans le *NT* désigne l'éclat de l'aube et c'est encore le sens en grec moderne.

Dérivés : αὐγήεις « aux yeux brillants » (Nic.) ; αὐγῖτις (λίθος) m. nom d'une pierre précieuse (Melit. 206), cf. Redard, *Noms grecs en* -της 62 ; αὐγῖτις f. nom de plante = ἀναγαλλὶς ἡ Φοινικῆ (Ps. Dioscr.) ou ἀερῖτις, c.-à-d. « pimprenelle », cf. Redard, 70, Strömberg, *Pflanzennamen* 25. Verbe dénominatif : αὐγάζω et αὐγάζομαι « voir clairement, discerner » (*Il.* 23,458, S. *Ph.* 217), mais aussi « lancer un regard » (Hés. *Trav.* 478, Call.) ce qui va avec l'emploi de αὐγή « regard » et confirme le lien dans la pensée archaïque entre la notion de lumière *LXX*, etc.) avec αὔγασμα, αὐγασμός « rayonnement du soleil », αὐγάστειρα « qui donne de la lumière » (Orph.) en parlant de la lune (*LXX*), formes à préverbe διαυγάζω (*NT*), διαυγασμός (Plu.). Autres composés avec ἐν-, δια-, etc. Autre dénominatif αὐγέω « briller » (*LXX*). Autres formes nominales à côté de αὐγή : Αὐγώ nom d'une chienne (X.), entre dans la série des noms féminins de personnes ou d'animaux en -ώ ; une forme αὔγος (m. ? ou n. ?) se lit chez Hsch. dans la définition de ἠώς si le texte est correct.

Il existe d'autre part une quarantaine d'adj. composés en -αυγής, -ές qui peuvent, mais sans nécessité, supposer un substantif neutre *αὔγος. Voici les plus anciens ou les plus notables : ἀναυγής (Ar.), διαυγής (Arist., alex.), ἐξαυγής « d'une lumière éblouissante » en parlant de neige (*Rhesos*), κυανανγής « d'un noir brillant » (E., etc.), λυκαυγής « à la lueur de l'aube » (Héracl.), μελαναυγής « au sombre éclat » (E.), πυραυγής (*H. Hom.*), τηλαυγής « qui brille au loin », ou « qu'on discerne de loin » (Pi., Thgn., lyr., trag.), mais « qui voit, qui perçoit de loin » (Hp., *Ep.* 17,22). Enfin εὐαυγής parfois attesté comme variante a donné phonétiquement naissance à une forme εὐᾱγής (cf. Schwyzer, *Gr. Gr.* 1,203, n. 3, Björck, *Das Alpha impurum* 147 sq., Chantraine et Masson, *Festschrift Debrunner*, 93, n. 18). Le sens est : « brillant, clair » (Hp., E., Pl.), « que l'on aperçoit de loin » (Pi. *Pae.* 7 b 41, avec une variante εὐαυγής, Æsch., *Perses* 466, E.), enfin « qui aperçoit de loin » en parlant de la vue (Hp. *Vict.* 2,62) ; tous ces emplois se rattachent parfaitement à ceux que nous avons définis pour αὐγή ; sur le difficile ἀγέα qui qualifie κύκλον et s'applique au soleil, Emp. *fr.* 47, voir Chantraine et Masson, *l.c.* On rattache à εὐᾱγής l'hapax εὐάγητον (φῶτα), dit des Nuées brillantes (Ar. *Nuées* 276) cf. Björck, *l. c.* ; mais certains ont traduit le mot par « ductile » en le rapprochant de ἠγέομαι ou de ἄγω.

Quelques adj. techniques tardifs sont en -αυγες : ἐξαυγος (Porph.), πρόσαυγος (Psell.), περίαυγος (Ps. Arist.).

Et. : Obscure. Αὐγή devrait être un nom d'action répondant à un verbe qui aurait disparu. On a rapproché alb. *agój* « faire jour », *agume* « aube ».

αὐδή : f. « voix humaine » (Hom., poètes), distinct de φωνή qui se dit aussi des animaux et surtout de φθόγγος « son » (voir ces mots) ; désigne des paroles, un récit, un oracle, parfois un chant ; c'est par métaphore que le terme est employé pour la « voix » de la corde, d'un arc (*Od.* 21,411), de la trompette (E. *Rh.* 989). Voir Barlonek, *Sborn. Pr. Filosof. Fakult.*, Brno 1959, 67-76. Composé : ἄναυδος « sans voix » (Hom., etc.). On admet parfois une forme αὔδω au gén. αὔδως chez Sapho 1,6, mais cette leçon n'est pas acceptée par L.-P.

Dérivé : αὐδήεις « qui possède une voix humaine » (Hom.), noter θνητοὶ αὐδήεντες opposé à ἀθάνατοι Hés. *Th.* 142 variante ; et à propos de Circé et Calypso θεὸς αὐδήεσσα (*Od.* 10,136, etc.) une déesse possédant le langage humain par opposition à celui des dieux ; ou même emploi à propos du cheval d'Achille (*Il.* 19,407).

Verbe dénominatif αὐδάω « parler », parfois employé avec l'accusatif de personne, adresser la parole à quelqu'un.

L'actif ἀτύζω « terrifier » ne s'observe que chez les Alexandrins et est probablement secondaire.

Dérivé tiré du thème de présent (?) ἀτύζηλος (AR 2, 1057).

Et. : Benveniste, *Mélanges Pedersen* 406-409, et Sapir, *Lang.* 12, 1936, 175 sq., comparent hittite *hatuki-* « terrible ». Mais on ne peut rapprocher ni ἀτέω, ni ἄτη dont le sens est tout différent.

αὖ : « d'autre part », avec les nuances possibles « de nouveau », ou « au contraire », souvent combiné avec δέ ; ne se place jamais au début de la proposition (Hom. ion.-att.). Employé comme préverbe exprimant l'idée de séparation dans la glose d'Hsch. αὐχάττειν · ἀναχωρεῖν ... (cf. sous χάζομαι). Combiné avec d'autres particules : αὖτε (Hom., Æsch., une fois chez S. jamais en prose) avec δηῦτε ou δ' αὖτε (Archil., Sapho) crase pour δὴ αὖτε ; d'où αὐτάρ (équivalent de ἀτάρ) seulement chez Hom. et à Chypre (cf. G. J. Ruijgh, *L'élément achéen* 29-55 ; αὖθις « en arrière, de nouveau, d'un autre côté » (attique), avec le doublet épique et ionien αὖτις : αὖθις ne peut s'expliquer, et on a rapproché αὖτις de l'osque *auti* ; en ce cas il n'y a pas de psilose dans αὖτις, et αὖθις devrait son aspirée à l'analogie de αὖθι et aux adverbes en -θι ; doublets dialectaux αὖτιν (crét.) et αὖθιν (Rhegium selon Theognost., *Can.* 161,163) ; αὖθε (thessalien, *IG* IX 2,271) dû à l'analogie ; pour αὐτίκα voir sous αὐτός. L'adverbe αὖ peut se retrouver dans αὐτός mais c'est douteux. V. Schwyzer, *Gr. gr.* 1,629.

Et. : Un élément αὖ marquant l'opposition se retrouve dans lat. *aut*, *autem*, osque *auti*. Pour l'emploi comme préverbe marquant la séparation, cf. lat. *auferō*, *aufugiō*, et Wackernagel, *Synt. Vorl.* 2,155-156.

αὐαίνω, αὐαλέος, voir αὖος.

αὐαψή : synonyme de αὐαντή (νόσος) « consomption », cf. sous αὖος, dans un glossaire d'Hippocrate XIX, 86, 18 K. Contamination avec ἅπτω, cf. χορδαψός ? Voir Strömberg, *Wortstudien*, 100.

αὐγή : f. « lumière du soleil », au pluriel « rayons du soleil » ; toute lueur d'un feu, etc. (Hom., ion.-att., fréquent en poésie) ; mais est également bien employé en prose, notamment pour la lumière du soleil chez Arist. Désigne parfois, surtout en poésie, l'éclat du regard (S., E., Pl. *R.* 540 a). Dans le *NT* désigne l'éclat de l'aube et c'est encore le sens en grec moderne.

Dérivés : αὐγήεις « aux yeux brillants » (Nic.) ; αὐγίτης (λίθος) m. nom d'une pierre précieuse (Melit. 206), cf. Redard, *Noms grecs en* -της 52 ; αὐγῖτις f. nom de plante = ἀναγαλλὶς ἡ Φοινικῆ (Ps. Dioscr.) ou ἀερῖτις, c.-à-d. « pimprenelle », cf. Redard, 70, Strömberg, *Pflanzennamen* 25. Verbe dénominatif : αὐγάζω et αὐγάζομαι « voir clairement, discerner » (*Il.* 23,458, S. *Ph.* 217), mais aussi « lancer un regard » (Hés. *Trav.* 478, Call.) ce qui va avec l'emploi de αὐγή « regard » et confirme le lien dans la pensée archaïque entre la notion de lumière et celle de regard, cf. Mugler, *Terminologie optique* s.v. ; d'autre part « éclairer », etc., ou au passif « briller » (E., *NT*, *LXX*, etc.) avec αὔγασμα, αὐγασμός « rayonnement du soleil », αὐγάστειρα « qui donne de la lumière » (Orph.) en parlant de la lune (*LXX*), formes à préverbe διαυγάζω (*NT*), διαυγασμός (Plu.). Autres composés avec ἐν-, δια-, etc. Autre dénominatif αὐγέω « briller » (*LXX*). Autres formes nominales à côté de αὐγή : Αὐγώ nom d'une chienne (X.), entre dans la série des noms féminins de personnes ou d'animaux en -ώ ; une forme αὔγος (m. ? ou n. ?) se lit chez Hsch. dans la définition de ἠώς si le texte est correct.

Il existe d'autre part une quarantaine d'adj. composés en -αυγής, -ές qui peuvent, mais sans nécessité, supposer un substantif neutre *αὔγος. Voici les plus anciens ou les plus notables : ἀναυγής (Ar.), διαυγής (Arist., alex.), ἐξαυγής « d'une lumière éblouissante » en parlant de neige (*Rhesos*), κυαναυγής « d'un noir brillant » (E., etc.), λυκαυγής « à la lueur de l'aube » (Héracl.), μελαναυγής « au sombre éclat » (E.), πυραυγής (*H. Hom.*), τηλαυγής « qui brille au loin », ou « qu'on discerne de loin » (Pi., Thgn., lyr., trag.), mais « qui voit, qui perçoit de loin » (Hp., *Ep.* 17,22). Enfin εὐαυγής parfois attesté comme variante a donné phonétiquement naissance à une forme εὐᾱγής (cf. Schwyzer, *Gr. Gr.* 1,203, n. 3, Björck, *Das Alpha impurum* 147 sq., Chantraine et Masson, *Festschrift Debrunner*, 93, n. 18). Le sens est : « brillant, clair » (Il., E., Pl.), « que l'on aperçoit de loin » (Pi. *Pae.* 7 b 41, avec une variante εὐαυγής, Æsch., *Perses* 466, E.), enfin « qui aperçoit de loin » en parlant de la vue (Hp. *Vict.* 2,62) ; tous ces emplois se rattachent parfaitement à ceux que nous avons définis pour αὐγή ; sur le difficile ἄγλαα qui qualifie κύκλον et s'applique au soleil, Emp. *fr.* 47, voir Chantraine et Masson, *l.c.* On rattache à εὐᾱγής l'hapax εὐάγητον (φύσιν), dit des Nuées brillantes (Ar. *Nuées* 276) cf. Björck, *l. c.* ; mais certains ont traduit le mot par « ductile » en le rapprochant de ἠγέομαι ou de ἄγω.

Quelques adj. techniques tardifs sont en -αυγος : ἐξαυγος (Porph.), πρόσαυγος (Psell.), περίαυγος (Ps. Arist.).

Et. : Obscure. Αὐγή devrait être un nom d'action répondant à un verbe qui aurait disparu. On a rapproché alb. *agój* « faire jour », *agume* « aube ».

αὐδή : f. « voix humaine » (Hom., poètes), distinct de φωνή qui se dit aussi des animaux et surtout de φθόγγος « son » (voir ces mots) ; désigne des paroles, un récit, un oracle, parfois un chant ; c'est par métaphore que le terme est employé pour la « voix » de la corde, d'un arc (*Od.* 21,411), de la trompette (E. *Rh.* 989). Voir Bartonek, *Sborn. Pr. Filosof. Fakult.*, Brno 1959, 67-76. Composé : ἄναυδος « sans voix » (Hom., etc.). On admet parfois une forme αὔδω au gén. αὔδως chez Sapho 1,6, mais cette leçon n'est pas acceptée par L.-P.

Dérivé : αὐδήεις « qui possède une voix humaine » (Hom.), noter θνητοὶ αὐδήεντες opposé à ἀθάνατοι Hés. *Th.* 142 variante ; et à propos de Circé et Calypso θεὸς αὐδήεσσα (*Od.* 10,136, etc.) une déesse possédant le langage humain par opposition à celui des dieux ; ou même emploi à propos du cheval d'Achille (*Il.* 19,407).

Verbe dénominatif αὐδάω « parler », parfois employé avec l'accusatif de personne, adresser la parole à quelqu'un. Tient une grande place à l'imparfait ηὔδα, notamment

αὐτῶν (de ces choses sacrées) τὴν ἀλήθειαν, κεκρυμμένην εὑρόντες ἐν Αἰγυπτίοις δὴ λόγοις»[1]. E. De Rougé est explicite : «On ne soulevait devant l'initié que les premiers voiles des mystères; guidé par ces révélations imparfaites, il devait conquérir la sagesse à l'aide de ses propres efforts et dans la mesure de la perspicacité de son esprit»[2]. Ce discours méditatif, ce dialogue intérieur, cette connaissance intuitive annoncent le discours dialectique de Platon[3].

Les «paroles» ou les discours initiateurs ne comportaient aucune démonstration, aucune preuve. Plutarque nous rapporte son impression de l'enseignement initiateur sur la constitution du monde, donné à la manière initiatrice : «Tels sont, dit Cléombre, les propos que je lui ai entendu tenir sur ce sujet; on eût dit tout à fait qu'il s'agissait d'une initiation aux mystères, car il n'apportait à l'appui de ses paroles aucune démonstration, aucune preuve :... περὶ τούτων μυθολογοῦντος ἤκουον ἀτεχνῶς καθάπερ ἐν τελετῇ καὶ μυήσει, μηδεμίαν ἀπόδειξιν τοῦ λόγου μηδὲ πίστιν ἐπιφέροντος»[4].

On philosophait dans l'isolement, n'ayant l'assistance de personne : «Φιλοσοφοῦμεν τὴν ἐρημίαν ἀγαθὴν ἔχοντες συνεργόν, ἀνθρώπων δὲ οὐδένα»[5].

La vérité contenue dans les mythes se dévêtait donc, en Égypte, peu à peu, «ἠρέμα παραγυμνοῦται», par l'aspirant, et brièvement, courtement, «κατὰ βραχύ», à celui qui peut soulever vers dieu la sainte lumière de l'âme : «τῷ δυναμένῳ πρὸς τὸν Θεὸν ἀνακλῖναι τὴν ἱερὰν αὐγὴν τῆς ψυχῆς»[6]. «Παραγυμνεῖν τὰς ὑπονοίας τῶν μύθων»[7].

«Seul et de moi-même je viens au seul dieu, avec empressement, étudier sans les incommodités qui l'accompagnent : Μόνος μόνῳ δι' ἑαυτοῦ Θεῷ προσιέναι σπουδάζων ἄνευ τῆς τῶν παρομαρτούντων ἐνοχλήσεως»[8]. La contemplation solitaire des écoles des philosophes alexandrins n'est qu'un emprunt venu de l'enseignement initiateur des temples égyptiens[9].

La vérité se dévoilait donc brièvement, en peu de paroles. Dans les initiations, en Égypte, on aimait le laconisme. Le caché dans la philosophie égyptienne servait d'exercice pour faire preuve de sagesse et parler laconiquement : «Τὸν μὲν ἀποκεκρυμμένον τῆς φιλοσοφίας τρόπον, καὶ τὸ τῆς συμβο-

1. *Damascius*, De prim. princ., ib. c, 125 p. 261.—ἐκφέρω=révéler,—λόγοις=doctrines initiatrices, v.s.
2. Rit. funér., Rey. Archéol. d.c.
3. V. le passage de Platon cité supra p. 152.
4. De Defect., Orac., § 22.
5. *Synesius*, Epist. C, Migne vol. 66. p. 1469.
6. *Damascius*, ib. p. 2.
7. *Héliodore*, IX 9.
8. *Porphyre*, Abst, II 49, Nauck p. 176.
9. *Cumont*, Mon. Piot, vol. XXV p. 88.

PERSEUS IS CHANGING! PLEASE VISIT PERSEUS 4.0 FOR THE LATEST VERSION

***Latin Vulgate* (ed. Saint Jerome)**

Job

Editions and translations: English (ed. Rainbow Missions, Inc.) | Latin (ed. Saint Jerome)
Your current position in the text is marked in red. Click anywhere on the line to jump to another position.

Table of Contents Go to Job 29.1

XXIX. addidit quoque Iob adsumens parabolam suam et dixit [2] quis mihi tribuat ut sim iuxta menses pristinos secundum dies quibus Deus custodiebat me [3] quando splendebat lucerna eius super caput meum et ad lumen eius ambulabam in tenebris [4] sicut fui in diebus adulescentiae meae quando secreto Deus erat in tabernaculo meo [5] quando erat Omnipotens mecum et in circuitu meo pueri mei [6] quando lavabam pedes meos butyro et petra fundebat mihi rivos olei [7] quando procedebam ad portam civitatis et in platea parabant cathedram mihi [8] videbant me iuvenes et abscondebantur et senes adsurgentes stabant [9] principes cessabant loqui et digitum superponebant ori suo [10] vocem suam cohibebant duces et lingua eorum gutturi suo adherebat [11] auris audiens beatificabat me et oculus videns testimonium reddebat mihi [12] quod liberassem pauperem vociferantem et pupillum cui non esset adiutor [13] benedictio perituri super me veniebat et cor viduae consolatus sum [14] iustitia indutus sum et vestivit me sicut vestimento et diademate iudicio meo [15] oculus fui caeco et pes claudo [16] pater eram pauperum et causam quam nesciebam diligentissime investigabam [17] conterebam molas iniqui et de dentibus illius auferebam praedam [18] dicebamque in nidulo meo moriar et sicut palma multiplicabo dies [19] radix mea aperta est secus aquas et ros morabitur in messione mea [20] gloria mea semper innovabitur et arcus meus in manu mea instaurabitur [21] qui me audiebant expectabant sententiam et intenti tacebant ad consilium meum [22] verbis meis addere nihil audebant et super illos stillabat eloquium meum [23] expectabant me sicut pluviam et os suum aperiebant quasi ad imbrem serotinum [24] si quando ridebam ad eos non credebant et lux vultus mei non cadebat in terram [25] si voluissem ire ad eos sedebam primus cumque sederem quasi rex circumstante exercitu eram tamen maerentium consolator

Preferred URL for linking to this page: http://www.perseus.tufts.edu/cgi-bin/ptext?lookup=Job+29.1

Fund for the Improvement of Postsecondary Education provided support for entering this text.

This text is based on the following book(s):
Jerome. Vulgate Bible. Bible Foundation and On-Line Book Initiative. ftp.std.com/obi/Religion/Vulgate.

Job 29,3

Georg Autenrieth, *A Homeric Dictionary*

Your current position in the text is marked in red. Click anywhere on the line to jump to another position.

Table of Contents Look up

Corpus	Words	Max. Inst.	Freq./10K	Min. Inst.	Freq./10K
Greek Prose	4172940	34	0.08	22	0.05
Greek Poetry	671088	71	1.06	60	0.89
Greek Texts	4844028	105	0.22	82	0.17

Click on a number in the **Max. Inst.** column to search for this word in that group of texts.

Click on a number in the **Freq./10K** column for a more detailed frequency table.

Words With Similar Definitions

Greek	1: augos	2: hêliôtês	3: misêlios	4: aiglê	5: hêlioeidês
Latin	1: antelucanus	2: luminosus	3: umbrosus	4: Eos	5: colluceo

Click here to see more Greek and Latin results. Click on a word to see its definition Click here for help with this tool.

Some Words that Regularly Appear with augê

In Greek Poetry (4 total):	êelios	hêlios	leussô	aithêr	-
In Greek Texts (9 total):	êelios	leussô	aithêr	hêlios	lampros

Click on a corpus name to see more co-occurring words Click on a word to see its definition Click here for help with this tool

augê , ês: *beam, gleam, glow;* esp. of the sun, hup' augas Êelioio, Od. 2.181.

The National Endowment for the Humanities provided support for entering this text.

This text is based on the following book(s):
Georg Autenrieth. A Homeric Dictionary for Schools and Colleges. New York. Harper and Brothers. 1891.

This text was converted to electronic form by professional data entry and has been proofread to a medium level of accuracy.

Perseus · Tufts

Collections: Classics · Papyri · Renaissance · London · California · Upper Midwest · Chesapeake · Boyle · Tufts History

Configure display · Help · Tools · Copyright · FAQ · Publications · Collaborations · Support Perseus

Search

Classics: Classics collection contents About the Classics collection

Greek Hist. Overview
Art & Arch. Catalogs

Greek Tools: Grammar Overview
Dictionaries
Morphology
Word Search

Other Tools & Lexica

Plot:
- sites in this document
- dates in this document

Contents:
- Preface 1925
- Postscript 1940
- Aids to the Reader
- I. Authors and Works
- II. Epigraphical Publications
- III. Papyrological Publications
- IV. Periodicals
- V. General List of Abbreviations
- A
- B
- G
- D
- E
- W
- Z
- Ē
- Th
- I

Henry George Liddell, Robert Scott, *A Greek-English Lexicon*

Your current position in the text is marked in red. Click anywhere on the line to jump to another position.

Table of Contents Look up

Corpus	Words	Max. Inst.	Freq./10K	Min. Inst.	Freq./10K
Greek Prose	4172940	34	0.08	22	0.05
Greek Poetry	671088	71	1.06	60	0.89
Greek Texts	4844028	105	0.22	82	0.17

Click on a number in the **Max. Inst.** column to search for this word in that group of texts.

Click on a number in the **Freq./10K** column for a more detailed frequency table.

Words With Similar Definitions

Greek	1: augos	2: hêliôtês	3: misêlios	4: aiglê	5: hêlioeidês
Latin	1: antelucanus	2: luminosus	3: umbrosus	4: Eos	5: colluceo

Click here to see more Greek and Latin results. Click on a word to see its definition Click here for help with this tool.

Some Words that Regularly Appear with augê

In Greek Poetry (4 total):	êelios	hêlios	leussô	aithêr	-
In Greek Texts (9 total):	êelios	leussô	aithêr	hêlios	lampros

Click on a corpus name to see more co-occurring words Click on a word to see its definition Click here for help with this tool

augê , hê,

A. *light of the sun,* and in pl., *rays, beams,* peptato d' au. êeliou Il.17.371 , cf. Od.6.98, 12.176; êeliou iden augas, i. e. was born, Il.16.188; hup' augas êelioio, i.e. still alive, Od.11.498,619; Dios augas Il.13.837 ; augas esidein see *the light,* i.e. to be alive, Thgn.426, cf. E.*Alc.*667; leussein A.*Pers.*710 ; blepein E.*Andr.* 935 ; hup' augas leussein or idein ti hold up to *the light* and look at, Id.*Hec.*1154, Pl.*Phdr.*268a, cf. Plb.10.3.1; hup' augas deiknunai ti Ar. *Th.*500 (pros and hup' augên, *in a full* and *in a side light,* Hp.*Off.*3); duthmai augôn *sun*-set, Pi.*I.*4(3).65; xunorthron augais dawning with *the sun,* A.*Ag.*254 (lyr.); kluzein pros augas rise surging towards *the sun,* ib.1182; lamprotatê tôn pareouseôn augeôn brightest *light* available, Hp.*Fract.*3, cf. Arist.*PA*658a3, *Pr.*912b14, al.: metaph., biou duntos augai 'life's setting *sun*', A.*Ag.*1123 (lyr.); êdê gar haugê tês zoês apêmbluntai Herod.10.4 .

2. augai êelioio or augai alone, *the East,* D.P.84,231.

- K
- L
- M
- N
- X
- O
- P
- [san]
- &#ch3de;
- R
- S
- T
- U
- Ph
- Ch
- Ps
- Ô

3. *dawn, day-break,* Act.Ap.20.11, *PLeid.W.*11.35.

4. generally, *any bright light,* puros augê Od.6.305 , cf. Il.2.456; arizêloi de hoi augai, of lightning, 13.244; brontês au. S.*Ph.*1199 (lyr.); of a beacon, Il.18.211, A.*Ag.*9; lampados Cratin. post150; distd. from phlox, Chrysipp.Stoic.2.186.

5. of the eyes, ommatôn augai S.*Aj.*70 ; augai alone, *the eyes,* E.*Andr.*1180 (lyr.), *Rh.*737: metaph., anaklinantas tên tês psuchês au. Pl.*R.*540a .

6. *gleam, sheen,* of bright objects, au. chalkeiê Il.13.341 ; chrusos augas edeixen Pi.*N.*4.83 ; ambrosios au. peplou E.*Med.*983 (lyr.); êlektrophaeis au. Id.*Hipp.*741 (lyr.); au. tês krokês Men.561 ; of gems, Philostr.*Im.*2.8.--Mostly poet., but freq. in Arist., chiefly in the sense of *sunlight.*

The National Science Foundation provided support for entering this text.

This text is based on the following book(s):
Henry George Liddell. Robert Scott. A Greek-English Lexicon. revised and augmented throughout by. Sir Henry Stuart Jones. with the assistance of. Roderick McKenzie. Oxford. Clarendon Press. 1940.
ISBN: 0198642261

Buy a copy of this text (not necessarily the same edition) from Amazon.com.

séparation dans la glose d'Hsch. αὐχάττειν · ἀναχωρεῖν ... (cf. sous χάζομαι). Combiné avec d'autres particules : αὖτε (Hom., Æsch., une fois chez S. jamais en prose) avec δηῦτε ou δ' αὖτε (Archil., Sapho) crase pour δὴ αὖτε ; d'où αὐτάρ (équivalent de ἀτάρ) seulement chez Hom. et à Chypre (cf. C. J. Ruijgh, *L'élément achéen* 29-56 ; αὖθις « en arrière, de nouveau, d'un autre côté » (attique), avec le doublet épique et ionien αὖτις : αὖθις ne peut s'expliquer, et on a rapproché αὖτις de l'osque *auti* ; en ce cas il n'y a pas de psilose dans αὖτις, et αὖθις devrait son aspirée à l'analogie de αὖθι et aux adverbes en -θι ; doublets dialectaux αὖτιν (crét.) et αὔθιν (Rhegium selon Theognost., *Can.* 161,163) ; αὔθε (thessalien, *IG* IX 2,271) dû à l'analogie ; pour αὐτίκα voir sous αὐτός. L'adverbe αὖ peut se retrouver dans αὐτός mais c'est douteux. V. Schwyzer, *Gr. gr.* 1,629.

Et. : Un élément αὖ marquant l'opposition se retrouve dans lat. *aut*, *autem*, osque *auti*. Pour l'emploi comme préverbe marquant la séparation, cf. lat. *auferō*, *aufugiō*, et Wackernagel, *Synt. Vorl.* 2,155-156.

αὐαίνω, αὐαλέος, voir ἄος.

αὐαψή : synonyme de αὐαντή (νόσος) « consomption », cf. sous ἄος, dans un glossaire d'Hippocrate XIX, 86, 18 K. Contamination avec ἅπτω, cf. χορδαψός ? Voir Strömberg, *Wortstudien*, 100.

αὐγή : f. « lumière du soleil », au pluriel « rayons du soleil » ; toute lueur d'un feu, etc. (Hom., ion.-att., fréquent en poésie) ; mais est également bien employé en prose, notamment pour la lumière du soleil chez Arist. Désigne parfois, surtout en poésie, l'éclat du regard (S., E., Pl. *R.* 540 a). Dans le *NT* désigne l'éclat de l'aube et c'est encore le sens en grec moderne.

Dérivés : αὐγήεις « aux yeux brillants » (Nic.) ; αὐγίτης (λίθος) m. nom d'une pierre précieuse (Mellt. 206), cf. Redard, *Noms grecs en* -της 52 ; αὐγῖτις f. nom de plante = ἀναγαλλὶς ἡ Φοινικῆ (Ps. Dioscr.) ou ἀερῖτις, c.-à-d. « pimprenelle », cf. Redard, 70, Strömberg, *Pflanzennamen* 25. Verbe dénominatif : αὐγάζω et αὐγάζομαι « voir clairement, discerner » (*Il.* 23,458, S. *Ph.* 217), mais aussi « lancer un regard » (Hés. *Trav.* 478, Call.) ce qui va avec l'emploi de αὐγή « regard » et confirme le lien dans la pensée archaïque entre la notion de lumière et celle de regard, cf. Mugler, *Terminologie optique* s.v. ; d'autre part « éclairer », etc., ou au passif « briller » (E., *NT*, *(Rhesos)*, κυαναυγής « d'un noir brillant » (E., etc.), λυκαυγής « à la lueur de l'aube » (Héracl.), μελαναυγής « au sombre éclat » (E.), πυραυγής *(H. Hom.)*, τηλαυγής « qui brille au loin », ou « qu'on discerne de loin » (Pi., Thgn., lyr., trag.), mais « qui voit, qui perçoit de loin » (Hp., *Ep.* 17,22). Enfin εὐαυγής parfois attesté comme variante a donné phonétiquement naissance à une forme εὐᾱγής (cf. Schwyzer, *Gr. Gr.* 1,203, n. 3, Björck, *Das Alpha impurum* 147 sq., Chantraine et Masson, *Festschrift Debrunner*, 93, n. 18). Le sens est : « brillant, clair » (Il., E., Pl.), « que l'on aperçoit de loin » (Pi. *Pae.* 7 b 41, avec une variante εὐαυγής, Æsch., *Perses* 466, E.), enfin « qui aperçoit de loin » en parlant de la vue (Hp. *Vict.* 2,62) ; tous ces emplois se rattachent parfaitement à ceux qde nous avons définis pour αὐγή ; sur le difficile ἀγέα qui qualifie κύκλον et s'applique au soleil, Emp. *fr.* 47, voir Chantraine et Masson, *l.c.* On rattache à εὐᾱγής l'hapax εὐάγητον (φάσιν), dit des Nuées brillantes (Ar. *Nuées* 276) cf. Björck, *l. c.* ; mais certains ont traduit le mot par « ductile » en le rapprochant de ἠγέομαι ou de ἄγω.

Quelques adj. techniques tardifs sont en -αυγος : ἔξαυγος (Porph.), πρόσαυγος (Psell.), περίαυγος (Ps. Arist.).

Et. : Obscure. Αὐγή devrait être un nom d'action répondant à un verbe qui aurait disparu. On a rapproché alb. *agój* « faire jour », *agume* « aube ».

αὐδή : f. « voix humaine » (Hom., poètes), distinct de φωνή qui se dit aussi des animaux et surtout de φθόγγος « son » (voir ces mots) ; désigne des paroles, un récit, un oracle, parfois un chant ; c'est par métaphore que le terme est employé pour la « voix » de la corde, d'un arc (*Od.* 21,411), de la trompette (E. *Rh.* 989). Voir Bartonek, *Sborn. Pr. Filosof. Fakult.*, Brno 1959, 67-76. Composé : ἄναυδος « sans voix » (Hom., etc.). On admet parfois une forme αὔδω au gén. αὔδως chez Sapho 1,6, mais cette leçon n'est pas acceptée par L.-P.

Dérivé : αὐδήεις « qui possède une voix humaine » (Hom.), noter θνητοὶ αὐδήεντες opposé à ἀθάνατοι Hés. *Th.* 142 variante ; et à propos de Circé et Calypso θεὸς αὐδήεσσα (*Od.* 10,136, etc.) une déesse possédant le langage humain par opposition à celui des dieux ; ou même emploi à propos du cheval d'Achille (*Il.* 19,407).

Verbe dénominatif αὐδάω « parler », parfois employé avec l'accusatif de personne, adresser la parole à quelqu'un. Tient une grande place à l'imparfait ηὔδα, notamment

1	Ἔτι δὲ προσθεὶς Ιωβ εἶπεν τῷ προοιμίῳ	Et Job, ajoutant à ce qui précède, dit :	1
2	Τίς ἂν με θείη κατὰ μῆνα ἔμπροσθεν ἡμερῶν, ὧν με ὁ θεὸς ἐφύλαξεν;	Qui me rendra les jours d'autrefois, le temps où Dieu prenait de soin de me garder ?	2
3	ὡς ὅτε νὺγει ὁ λύχνος αὐτοῦ ὑπὲρ κεφαλῆς μου, ὅτε τῷ φωτὶ αὐτοῦ ἐπορευόμην ἐν σκότει·	Alors sa lampe brillait sur ma tête : alors avec sa lumière je ne craignais pas de marcher dans les ténèbres.	3
4	ὅτε ἤμην ἐπιβρίθων ὁδοῖς, ὅτε ὁ θεὸς ἐπισκοπὴν ἐποιεῖτο τοῦ οἴκου μου·	Alors je foulais de mes pieds la voie ; alors Dieu veillait sur ma maison.	4
5	ὅτε ἤμην ὑλώδης λίαν, κύκλῳ δέ μου οἱ παῖδες·	Alors je m'asseyais à l'ombre de mes arbres, et mes enfants étaient autour de moi.	5
6	ὅτε ἐχέοντό μου αἱ ὁδοὶ βουτύρῳ, τὰ δὲ ὄρη μου ἐχέοντο γάλακτι·	Alors mes sentiers ruisselaient de beurre et mes collines de lait.	6
7	ὅτε ἐξεπορευόμην ἔρθριος ἐν πόλει, ἐν δὲ πλατείαις ἐτίθεό μοι ὁ δίφρος	Alors j'entrais dès l'aurore en la ville, et un siège m'était réservé sur les places	7

Click on a word to bring up parses, dictionary entries, and frequency statistics

[3] quando splendebat lucerna eius super caput meum et ad lumen eius ambulabam in tenebris

Jerome. Vulgate Bible. Bible Foundation and On-Line Book Initiative. ftp.std.com/obi/Religion/Vulgate.

Fund for the Improvement of Postsecondary Education provided support for entering this text.

XML

αὐαίνειν ἰχθῦς πρὸς ἥλιον Hdt. 1. 200, cf. 2. 77, 92., 4. 172:—Pass., Xen. Oec. 16, 14., 19, 11, An. 2. 3, 16, etc. **2.** *to dry, wither,* or *parch up,* Solon 15. 35; αὐανθεὶς πυθμήν Aesch. Cho. 260; αὐανῶ βίον *I shall waste* life *away, pine away,* Soph. El. 819: αὐανοῦμαι *I shall wither away,* Id. Ph. 954; ἠυανόμην θεώμενος Ar. Fr. 514. **II.** intr.=Pass., Hipp. 598. 27.—The Act. is comparatively rare, esp. in good Attic.

αὐᾰλίος α, ον, (αὖος) *dry, parched, withered,* αὐ. χρὼς ὑπὸ καύματος Hes. Op. 586; of hair, *rough, squalid,* Simon. 50. 9; of plants, Orph. Arg. 248; of the mouth, Call. Cer. 6; of eyes, *sleepless,* Anth. P. 5. 280. Cf. αὐσταλέος, αὐχμηρός.

αὔανσις, εως, ἡ, *a drying up,* Arist. Meteor. 4. 1, 5, G. A. 5. 5, 5, al.

αὐαντή (sc. νόσος), ἡ, *a wasting, atrophy,* Hipp. 484. 24.

Αὔασις, ἡ, =Ὄασις (q. v.), Strabo 170.

αἰασμός, ὁ, *a drying, dryness,* Hipp. 47. 43, etc.; cf. A. B. 462.

ἀυάτα, i. e. ἀϝάτα, Aeol. for ἄτη (q. v., sub fin.).

αὐγάζω, fut. άσω, aor. ηὔγασα Anth. P. 7. 726: Pass., v. infr.: (αὐγή): —*to view in the clearest light, see distinctly, discern,* Soph. Ph. 217; so also in Med., Il. 23. 458, Hes. Op. 476, Eur. Bacch. 596:—Pass., αὐγασθεῖσα *being mirrored* in the smooth water, Soph. Fr. 587. 6. **II.** of the sun, *to beam upon, illumine,* τινά Eur. Hec. 637. **2.** *to appear bright* or *white,* LXX (Lev. 13. 25, al.).

αὔγασμα, τό, *brightness, whiteness,* LXX (Lev. 13. 38). C. I. 8686.

αὐγασμός, ὁ, *a glittering, lustre, splendour,* Plut. 2. 894 E.

αὐγίω, *to shine, glitter,* LXX (Job. 29. 3).

αὐγή, ἡ, *the light of the sun, sunlight,* and in pl. *his rays* or *beams,* πέπτατο δ' αὐγὴ ἠελίου Il. 17. 371, cf. Od. 6. 98., 12. 176; ἠελίου ἴδεν αὐγάς, i. e. was born, Il. 16. 188; ὑπ' αὐγὰς ἡελίοιο, i. e. still alive, Od. 11. 498, 619; also, Διὸς αὐγάς Il. 13. 837; αὐγὰς ἐσιδεῖν to see *the light,* i. e. to be alive, Theogn. 426, Eur. Alc. 667; αὐγὰς λεύσσειν Aesch. Pers. 710; αὐγὰς βλέπειν Eur. Andr. 935; but, ὑπ' αὐγὰς λεύσσειν or ἰδεῖν τι to hold up to *the light* and look at, Id. Hec. 1154, Plat. Phaedr. 267 E; ὑπ' αὐγὰς δεικνύναι τι Ar. Thesm. 500; (whereas πρὸς and ὑπ' αὐγήν, in Hipp. Offic. 740, are explained to mean *in a full* and *in a side light*); δυσμαὶ αὐγῶν *sun-set,* Pind. I. 4. 110 (3. 83); ξύνορθρον αὐγαῖς dawning with *the sun,* Aesch. Ag. 254; κλύζειν πρὸς αὐγάς to rise surging towards *the sun,* Ib. 1182; λαμπροτάτη τῶν παρεουσέων αἰγίων of present *days,* Hipp. Fract. 752; oft. in Arist.:—metaph., βίου δύντος αὐγαί 'life's setting *sun,*' Aesch. Ag. 1123;—whereas αὐγαὶ ἡελίοιο is used of *the East* in Dion. P. 84, 231:—αὐγή *the dawn, day-break,* Act. Ap. 20. 11. **2.** generally, *any bright light,* as of fire (v. sub ἐσχάρα), Od. 6. 305, Il. 2. 456; ἀρίζηλοι δέ οἱ αὐγαί, of lightning, Il. 13. 244, cf. Soph. Ph. 1199; of a beacon, Il. 18. 211, Aesch. Ag. 9; λαμπάδος Cratin. (?) Ὀδ. 16; cf. ἠλεκτροφαής, ἀτίρμων. **3.** of the eyes, ὀμμάτων αὐγαί Soph. Aj. 70; also, αὐγαί alone, like Lat. *lumina, the eyes,* Eur. Andr. 1180, Rhes. 737; so prob., ἀνακλίναντας τὴν τῆς ψυχῆς αὐγήν Plat. Rep. 540 A. **4.** *any gleam* on the surface of bright objects, *sheen,* αὐγὴ χαλκείη Il. 13. 341; χρυσὸς αὐγὰς ἔδειξεν Pind. N. 4. 134; ἀμβρόσιος αὐγὰ πέπλου Eur. Med. 983; αὐγὴ τῆς κρόκης Menand. Incert. 33; so of marble, etc., Jac. Philostr. Imag. 2. 8.—Mostly poët., but freq. in Arist., chiefly in the sense of *sun-light.* (The Root is as yet not made out.)

αὐγήεις, εσσα, εν, *bright-eyed, clear-sighted,* Nic. Th. 34.

αὐγήτειρα, ἡ, *an enlightener,* of the moon, Orph. H. 8. 5.

αὐγο-ειδής, ές, *brilliant, beaming,* Plut. 2. 565 C; the Comp. and Sup. freq. in Philo. Adv. -δῶς, Philo 2. 487.

αὔγος, τό, *the morning light, dawn,* Byz.

αὔγουρ, -ρος, ὁ, the Lat. *augur,* C. I. 6494.

Αὔγουστος, ὁ, *Augustus,* used as an Adj. = Gr. σεβαστός, Paus. 3. 11, 4, etc.:—hence **Αὐγούστειος,** ον, Dio C. 61. 20; **Αὐγουστεῖον,** τό, *the temple of Augustus,* Ib. 57. 10:—**Αὐγουστάλιος,** ον, *Augustalis,* τὰ Αὐγουστάλια, *ludi Augustales,* Ib. 54. 34. **II.** the month *August, Sextilis,* Plut. Num. 19.

αὐγ-ωπός, όν, *radiant,* Welcker Syll. Ep. 32. 7.

αὐδάζομαι, Dep.: (αὐδή):—*to cry out, speak,* αὐδάξασθαι φωνῇ ἀνθρωπηίῃ Hdt. 2. 55, cf. 5. 51:—*to name,* Opp. H. 1. 127.—An act. fut. αὐδάξω occurs in Lyc. 892; aor. ηὔδαξα Id. 360, Anth. P. 6. 218; aor. pass. αὐδαχθεῖσα Orph. H. 27. 9.

αὐδάω, impf. ηὔδων Il. 3. 203, Hdt., Att.: fut. αὐδήσω, Dor. άσω [ᾰ] Pind., Soph.: Dor. 3 pl. αὐδασοῦντι Anth. Plan. 130:—aor. ηὔδησα, Dor. Il. 5. 170; αὐδῶν δεινὰ πρόστολον καὶ *on* or *invoke* a god, Id. H. F. 499. 121, *bid, order* to do, αὐδ. σε χαίρειν Pind. αὐδ. σε μή . . *to forbid,* like ἐπαυδάω τινι ποιεῖν Eur. I. T. 1226; αὐδῶ σε χαίρειν Epigr. Gr. 205. 7: so in Med., *by name, call* so and so, λεώς νιν Θετ often in Pass., αὐδῶμαι παῖς Ἀχιλλέως γόνος Id. Tr. 1106; αὐδᾶσθαι νεκρῶν most ill *reported of,* Aesch. Theb. 67 αὐδώμενος Alex. Τροφ. 2. **4.** like an one, Eur. Hipp. 352.—The simple V once or twice in Com. (Ar. Ran. 36 Att. Prose. Cf. ἀπ-, προ-αυδάω, al.

αὐδή, Dor. **αὐδά,** ἡ, *the human voice, spe words* as the *tone, μέλιτος γλυκίων ῥέεν the sound* or *twang* of the bowstri αὐδὴν Od. 21. 411; also, of a trumpet Hes. Sc. 396; of the sound uttered by 990. 7; cf. αὐδάω 1. 5. **II.** = ἔργων ἅΐοντες αὐδήν Soph. O. C. 567. **2.** *an oracle,* Eur. I. T. 976. of . . , Pind. N. 9. 10. (Cf. Skt. *vad* (*l* being transposed, as in αὔξομαι *to wax,*

αὐδήεις, εσσα, εν, *speaking with huma* θρώπων Od. 6. 125; so of Ino the sea αὐδήεσσα 5. 334; and of Achilles' hor 407; θνητοὶ αὐδήεντες, opp. to ἐθά when θεὸς αὐδήεσσα is applied to Cal 8., 12. 150, 449, it means a goddess so, χθόνιαι θεαὶ αὐδήεσσαι Ap. Rh. 4 (as Bgk. for αὔδασον) Aesch. Fr. 19.— goddesses gave rise to much debate amo gave the explanation adopted above; *ling on earth,* in Od. 5. 334; αὐλήεσσ al. **2.** generally, *vocal,* κόσμον αὐδ statue of Memnon, Epigr. Gr. 1000, al.;

ἀϋδρία, ἡ, =ἀνυδρία, Plat. Legg. 844

ἀ-ΰδρος, ον, =ἄνυδρος, v. Lob. Phryn.

αὔελλα, i. e. ἄϝελλα, Aeol. for ἄελλα

αὐερύω, Ep. aor. αὐέρυσα:—*to draw* οἳ δ' αὐέρυον *pulled* them *backwards,* αὐερύοντα παρ' ὦμον 8. 325: mostly a victim's head *back,* so as to cut its t ἔσφαξαν (cf. σφάζω), 1. 459., 2. 422, leeches, *to suck,* Opp. H. 2. 603. (ἐρύω; for αὖ is never elsewh. used in th gards the α as representing ἀνά and properly be ἀνϝερύω; cf. κανάξαις for

αὐετής, i. e. ἀ-ϝετής, ές, (α copul., ἀετής Id.

ἀ-ΰετος, ον, *without rain,* Byz.

αὐηλός, ά, όν, =αὐαλέος, Anth. P. 12

αὐήρ, i. e. ἀϝήρ, Aeol. for ἀήρ.

αὐθ-αγιότης, ητος, ἡ, *essential holines*

αὐθάδεια, poët. -ία, ἡ, *self-will, wilf contumacy, presumption,* Aesch. Pr. 79, etc. (in poët. form), Plat. Rep. 590 A βουλία, Aesch. Pr. 1034, 1036; to ἀ αὐθαδίαν αὐθαδίᾳ [ἐξελαύνειν] Antiph. Dion. H. 9. 17.

αὐθάδης [ᾰ], ες, (ἤδομαι) *self-willed, macious, presumptuous,* ἔσαν τε αὐθαδ 295, Theophr. Char. 15; αὐθάδη φρονῶ Cyn. 6, 25. **2.** metaph. of things, *re* θος αὐθάδης Aesch. Pr. 64; cf. ἀναιδής. -έστερον, Plat. Apol. 34 C. **II**

αὐθᾰδία, ἡ, poët. for αὐθάδεια.

αὐθᾰδιάζομαι, Dep. late form for sq.,

5 Notes et références
6 Voir aussi
6.1 Bibliographie
6.2 Liens externes

Texte [modifier]

verset	original hébreu[1]	traduction française de Louis Segond[2]	Vulgate[3] latine
1	ישֵׁב, בְּסֵתֶר עֶלְיוֹן; בְּצֵל שַׁדַּי, יִתְלוֹנָן	Celui qui demeure sous l'abri du Très-Haut repose à l'ombre du Tout Puissant.	[Laus cantici David] Qui habitat in adiutorio Altissimi in protectione Dei caeli commorabitur
2	אֹמַר--לַיהוָה, מַחְסִי וּמְצוּדָתִי: אֱלֹהַי, אִבְטַח-בּוֹ	Je dis à l'Éternel : Mon refuge et ma forteresse, mon Dieu en qui je me confie !	Dicet Domino susceptor meus es tu et refugium meum Deus meus sperabo in eum
3	כִּי הוּא יַצִּילְךָ, מִפַּח יָקוּשׁ; מִדֶּבֶר הַוּוֹת	Car c'est lui qui te délivre du filet de l'oiseleur, de la peste et de ses ravages.	Quoniam ipse liberabit me de laqueo venantium et a verbo aspero
4	בְּאֶבְרָתוֹ, יָסֹךְ לָךְ--וְתַחַת-כְּנָפָיו תֶּחְסֶה; צִנָּה וְסֹחֵרָה אֲמִתּוֹ	Il te couvrira de ses plumes, et tu trouveras un refuge sous ses ailes ; sa fidélité est un bouclier et une cuirasse.	In scapulis suis obumbrabit te et sub pinnis eius sperabis
5	לֹא-תִירָא, מִפַּחַד לָיְלָה; מֵחֵץ, יָעוּף יוֹמָם	Tu ne craindras ni les terreurs de la nuit, ni la flèche qui vole de jour,	Scuto circumdabit te veritas eius non timebis a timore nocturno
6	מִדֶּבֶר, בָּאֹפֶל יַהֲלֹךְ; מִקֶּטֶב, יָשׁוּד צָהֳרָיִם	Ni la peste qui marche dans les ténèbres, ni la contagion qui frappe en plein midi.	A sagitta volante in die a negotio perambulante in tenebris ab incursu et daemonio meridiano
7	יִפֹּל מִצִּדֶּךָ, אֶלֶף--וּרְבָבָה מִימִינֶךָ: אֵלֶיךָ, לֹא יִגָּשׁ	Que mille tombent à ton côté, et dix mille à ta droite, tu ne seras pas atteint ;	Cadent a latere tuo mille et decem milia a dextris tuis ad te autem non adpropinquabit
8	רַק, בְּעֵינֶיךָ תַבִּיט; וְשִׁלֻּמַת רְשָׁעִים תִּרְאֶה	de tes yeux seulement tu regarderas, et tu verras la rétribution des méchants.	Verumtamen oculis tuis considerabis et retributionem peccatorum videbis
9	כִּי-אַתָּה יְהוָה מַחְסִי; עֶלְיוֹן, שַׂמְתָּ מְעוֹנֶךָ	Car tu es mon refuge, ô Éternel ! Tu fais du Très-Haut ta retraite.	Quoniam tu Domine spes mea Altissimum posuisti refugium tuum
10	לֹא-תְאֻנֶּה אֵלֶיךָ רָעָה; וְנֶגַע, לֹא-יִקְרַב בְּאָהֳלֶךָ	Aucun malheur ne t'arrivera, aucun fléau n'approchera de ta tente.	Non accedent ad te mala et flagellum non adpropinquabit tabernaculo tuo
11	כִּי מַלְאָכָיו, יְצַוֶּה-לָּךְ; לִשְׁמָרְךָ, בְּכָל-דְּרָכֶיךָ	Car il ordonnera à ses anges de te garder dans toutes tes voies ;	Quoniam angelis suis mandabit de te ut custodiant te in omnibus viis tuis
12	עַל-כַּפַּיִם יִשָּׂאוּנְךָ: פֶּן-תִּגֹּף בָּאֶבֶן רַגְלֶךָ	ils te porteront sur les mains, de peur que ton pied ne heurte contre une pierre.	In manibus portabunt te ne forte offendas ad lapidem pedem tuum
13	עַל-שַׁחַל וָפֶתֶן, תִּדְרֹךְ; תִּרְמֹס כְּפִיר וְתַנִּין	Tu marcheras sur le lion et sur l'aspic, tu fouleras le lionceau et le dragon.	Super aspidem et basiliscum ambulabis %et; conculcabis leonem et draconem
14	כִּי בִי חָשַׁק, וַאֲפַלְּטֵהוּ; אֲשַׂגְּבֵהוּ, כִּי-יָדַע שְׁמִי	Puisqu'il m'aime, je le délivrerai ; je le protégerai, puisqu'il connaît mon nom.	Quoniam in me speravit et liberabo eum protegam eum quia cognovit nomen meum
15	יִקְרָאֵנִי, וְאֶעֱנֵהוּ--עִמּוֹ-אָנֹכִי בְצָרָה; אֲחַלְּצֵהוּ, וַאֲכַבְּדֵהוּ	Il m'invoquera, et je lui répondrai ; je serai avec lui dans la détresse, je le délivrerai et je le glorifierai.	Clamabit ad me et exaudiam eum cum ipso sum in tribulatione eripiam eum et clarificabo eum
16	יָמִים, אַשְׂבִּיעֵהוּ; וְאַרְאֵהוּ, בִּישׁוּעָתִי	Je le rassasierai de longs jours, et je lui ferai voir mon salut.	Longitudine dierum replebo eum et ostendam illi salutare meum

Usages liturgiques [modifier]

radio france >NOS RADIOS recherche : OK ?
france culture.com fip info le flash d'actu
> Univers SOCIETES

ACCUEIL
En direct
Programmes
Portail de l'Info
Portail des Fictions
UNIVERS
Emissions
Dossiers
Agenda
Médiathèque
Internet culturel
Web Radios
Multimédia
Podcast
Communication
Blogs
Forums
Aide à l'écoute
Fréquences
Nous écrire

Le vif du sujet
par Alexandre Héraud
le mardi de 15h à 16h30

@ contact présentation aujourd'hui à venir archives

émission du mardi 30 mai 2006

Un fusil de trop à Blinfey

Ida Corvest et son époux à droite
© R.K/RF archive Famille Corvest

Une émission coordonnée par Alexandre Héraud et réalisée par Laurent Paulré
- De 15h00 à 16h00 : Une documentaire proposé par Raphaël Krafft et réalisé par Laurent Paulré.
Forêt de Blinfey, 6 août 1944. Une femme d'origine suisse allemande est exécutée aux fermes de Blinfey pour collaboration présumée avec l'ennemi par un groupe de résistants du village voisin de Cirey-sur-Blaise en Haute-Marne. Soixante ans plus tard, l'évènement, le seul ayant marqué cette période dans la région, n'a pas disparu des mémoires. Les langues se délient difficilement encore aujourd'hui. L'origine suisse de la défunte, bretonne de son époux qui a pu s'échapper, l'isolement des fermes de Blinfey au milieu de la forêt, le fait que son époux ait pu conserver son fusil de chasse malgré les restrictions imposées par les allemands sont autant de pistes qui permettent d'expliquer ce drame qui s'apparente à beaucoup d'égards à un règlement de compte.
Dès le XIIème siècle, des moines sont assassinés par les paysans à Blinfey. Ensuite fut créé un couvent qui peu à peu devint un lupanar. Le couvent fut incendié avec les sœurs qui commirent des sacrilèges... Puis le hameau fût le territoire de différents règlements de compte, le lieu étant utilisé comme un lieu "naturel" pour toute exécution sommaire. La forêt de Blinfey compte aussi parmi les plus belles chasses de France.
En marge d'un atelier d'écriture sur le thème du fait divers organisé par le sociologue Henri-Pierre Jeudy, le Vif du Sujet est venu sonder la mémoire des habitants de la région.

Remerciements: Lionel Fontaine, président du club Mémoire 52

- De 16h00 à 16h30 : Entretien avec Henri-Pierre Jeudy, sociologue et **Emmanuel Tugny**, écrivain.

Invités

Henri-Pierre Jeudy. Sociologue

Emmanuel Tugny. Ecrivain

des livres à découvrir

Henri-Pierre jeudy
La culture en trompe l'oeil
Ed : Lettre volée - 2006

La réalité ne dépasserait plus la fiction mais se ferait trompe-l'oeil par l'effet de l'exhibitionnisme culturel contemporain. Tandis que nous perdons cette sensation que les choses nous regardent, la liberté de notre regard devient l'illusion de notre puissance critique subjective. À l'impératif de visibilité propre à la société du spectacle, Henri-Pierre Jeudy oppose un regard sans qualité qui se laisserait porter par la vision des choses et séduire par l'indifférenciation souveraine. Ce regard des choses que manifestent l'art, l'émotion du paysage ou le cinéma de

nard52-05.jpg (Image JPEG, 464x299 pixels) http://www.letyrosemiophile.com/images/Renard/-renard52-05.jpg

www.letyrosemiophile.com

« Laiterie »
Renard

59 H